

ANNALES  
DE LA SOCIÉTÉ  
HISTORIQUE & ARCHÉOLOGIQUE  
DU  
GATINAIS

---

TOME SEIZIÈME

---

*FONTAINEBLEAU*  
MAURICE BOURGES, IMPRIMEUR BREVETÉ  
Rue de l'Arbre-Sec, 32

—  
1898



ANNALES  
DE LA SOCIÉTÉ HISTORIQUE & ARCHÉOLOGIQUE  
DU GATINAIS

---

SÉANCE DE LA SOCIÉTÉ

TENUE A FONTAINEBLEAU, LE 28 MARS 1897

---

Sous la présidence de M. G. Pallain, la séance est ouverte à deux heures. Après quelques présentations de nouveaux membres et des paroles d'adieu adressées à plusieurs personnes décédées dans le courant de l'année précédente, la parole a été donnée au secrétaire pour lire un intéressant travail de M. L. Dimier sur la Grotte du Jardin des Pins, à Fontainebleau; — M. Thoison a raconté les vicissitudes du collège de Nemours, à l'aide de documents inédits; — puis M. Quesvers a donné quelques détails sur les anciennes églises du Boulay, près Souppes, et sur les pierres tombales retrouvées par lui et mises en sûreté, grâce à la bienveillante participation de M. l'abbé Préau, dans l'église de Souppes.

M. Martellière a été élu membre du Conseil d'administration de la Société, en remplacement de M. J. Devaux, arrivé au terme de son mandat.

Il est décidé que le quinzième anniversaire de la fondation de la Société sera fêté par une séance extraordinaire à Paris.

---

## SÉANCE DE LA SOCIÉTÉ

TENUE A CHATILLON-COLIGNY, LE 7 JUIN 1897

---

En l'absence du président empêché, la réunion a été présidée par M. Martellière, assisté de M. Eug. Tonnellier. Ce dernier a rappelé en termes heureux que le lieu choisi pour la séance a été successivement un collège calviniste établi par Coligny, puis le réfectoire de la communauté des religieuses Bénédictines.

Il a été donné lecture d'un travail archéologique de M. H. de Curzon, sur le donjon de Châtillon-sur-Loing; — et d'un fragment de l'étude de M. A. Charron, sur la localité voisine de Sainte-Geneviève-des-Bois. — Enfin, M. Martellière a parlé de découvertes de médailles, poteries et sépultures antiques, faites récemment à Ecrennes, Egry, Chilleurs et Saint-Martin-le-Seul.

---

## SÉANCE DE LA SOCIÉTÉ

TENUE A PARIS, LE 25 OCTOBRE 1897

---

A l'occasion du quinzième anniversaire de la fondation de la Société, une réunion extraordinaire a eu lieu, à Paris, dans l'une des salles de la Bibliothèque Nationale, le lundi 25 octobre, à 3 heures, sous la présidence de M. G. Pallain.

M. Pallain a ouvert la réunion par l'allocution suivante :

MADAME, MESSIEURS,

Si jamais j'ai senti quel honneur vous m'avez fait en m'appelant à présider vos réunions, c'est bien en ce jour, où l'hospitalité que daigne nous offrir la Bibliothèque Nationale nous permet de célébrer dignement a quinzième année d'existence de la Société Historique et Archéologique du Gâtinais, et témoigner de tout le prix qu'attache à nos travaux le public savant. J'avouerai même qu'en entrant avec vous dans ce palais de l'étude et du savoir, dans cette demeure véritablement auguste où s'accumulent depuis des siècles tous les trésors de la pensée humaine, je me disais que

mes titres étaient bien modestes pour la désignation si flatteuse dont j'ai été l'objet de votre part. Mon excuse pour l'avoir acceptée, c'est ma prédilection déjà ancienne, ma passion ardente pour les études historiques et ma reconnaissance pour les fondateurs de notre Société.

La Société a été fondée en janvier 1883, et autorisée par le préfet de Seine-et-Marne le 17 février suivant. Les fondateurs furent : Edmond MICHEL, Ernest BOURGES, Paul QUESVERS, Henri STEIN, Léon MARQUIS, Paul MARTELLIÈRE, Maxime LEGRAND et Ernest COSSON, membre de l'Institut. Trois manquent à l'appel aujourd'hui. Bientôt se groupèrent une centaine de membres de tous les coins du Gâtinais. Ce nombre s'est progressivement accru sans avoir jamais dépassé 200. Aujourd'hui, il faut bien l'avouer, ce chiffre a un peu baissé, par suite de quelques démissions et aussi par décès d'un trop grand nombre de personnes, parmi lesquelles nous devons un souvenir tout particulier à

Edmond MICHEL, archéologue distingué, travailleur infatigable, président de la Société de 1883 à sa mort;

Félix OUVRÉ, père du sympathique député actuel;

LE ROY, passionné de préhistorique, avoué à Montargis;

LAROCHE, architecte à Corbeil;

A. ROUX, longtemps maire de Nemours;

Ernest BOURGES, imprimeur de la Société, aimable et savant;

DELAUNAY, avoué à Corbeil et bienfaiteur de la ville;

Ernest COSSON, membre de l'Académie des Sciences;

Hyac. BRIERRE, ancien député de Pithiviers;

Em. BERNIER, propriétaire à Egreville;

Michel PERRET, jeune savant trop tôt enlevé à la science;

O. DE CLERMONT, propriétaire des Pressoirs du Roi;

Abbé CROCHET, longtemps doyen de Ferrières-Gâtinais;

VALLOT, archéologue et botaniste de Fontainebleau;

MAROTTE, ancien maire de Beaune-la-Rolande;

DE LA TOUR, ancien percepteur à Pithiviers et Montargis;

FORTIN, ancien imprimeur à Montargis;

Paul DEVAUX, juge à Saumur et à Orléans;

L. DAMOUR, ancien sous-préfet;

Julien et Henry GRÉAU, grands et riches amateurs d'antiquités;

L'abbé NORMAND, curé d'Amponville, liturgiste distingué;

Maurice PUJOS, ancien magistrat à Fontainebleau;

Alexandre GUÉRIN, de Fontainebleau;

Abbé GUILLOT, successivement curé de Chaintreaux et du Châtelet-en-Brie;

Le baron LIMNANDER, savant musicien;

HÉDOUIN, négociant à Milly;

Abbé SARAZIN, curé de Jouarre;

Francis MARTIN, de Villeneuve-Saint-Georges;

Et enfin M<sup>me</sup> la comtesse de SAINT-PÉRIER, une des victimes du Bazar de la Charité.

Longue est cette liste funèbre; mais il convenait de redire les noms d'aimables confrères décédés.

Moins pénible est de dire tout ce que la Société a produit depuis quinze ans : Un volume par an, bien nourri, de 300 à 400 pages, plus quatre volumes de publications indépendantes. Notre association a tenu à honneur de donner à ses membres un beau volume en échange de leur cotisation annuelle. Et il n'est pas superflu d'ajouter que le contenu de ces volumes peut avantageusement soutenir la concurrence avec les travaux des meilleures sociétés provinciales. Tout l'honneur en revient à nos zélés et savants collaborateurs et particulièrement à

M<sup>me</sup> WHETNALL, à la fois historien et propriétaire du château de Courtempierre;

Et à MM. Jules DEVAUX, l'auteur de tant d'intéressants articles sur les comtes du Gâtinais, les seigneurs de Pithiviers, les armes de la ville de Pithiviers, et aussi l'un de nos conférenciers les plus écoutés, qui connaît admirablement l'histoire de son arrondissement et a aussi le don de bien présenter tout ce qu'il sait;

Eugène THOISON, le savant historien de Saint-Mathurin et de Larchant, qui nous fait périodiquement profiter de ses recherches à la Bibliothèque Nationale et qui a déjà exploré plusieurs études de notaires dans les environs de Nemours;

Paul QUESVERS, jadis cantonné dans l'histoire de Montereau, l'intéressant commentateur de Dom Morin, et l'infatigable continuateur de Edmond Michel dans ses études d'épigraphie;

Félix HERBET, à qui l'on doit tant de découvertes curieuses sur l'histoire artistique du château de Fontainebleau, et qui sait si bien tirer parti de sa collection particulière d'estampes et de documents, pour le meilleur profit de l'histoire des arts;

Henri STEIN, l'âme de notre Société, si bien placé aux Archives nationales pour y découvrir des documents inédits et qui enrichit nos *Annales* de communications si fréquentes;

Maxime LEGRAND et Léon MARQUIS, tous deux très versés dans l'histoire d'Étampes et de ses environs;

Paul MARTELLIÈRE, le créateur du musée de Pithiviers;

A. DUFOUR, le sympathique bibliothécaire de Corbeil;

Georges LIORET, qui nous a donné deux très bons et très curieux travaux sur Jacqueline de Bueil et sur le surintendant Fouquet, et qui connaît son Moret par cœur;

L'abbé JAROSSAY, l'éloquent historien de Fontainejean;

Le vicomte DE GROUCHY, dont les communications sur l'histoire de Fontainebleau sont si appréciées;

Louis DIMIER, auteur de plusieurs communications très neuves sur le château de Fontainebleau;

Adrien DUPONT, collectionneur aimable, qui s'est fait une spécialité de l'histoire de Château-Landon et de ses environs;

Maurice PROU, l'abbé ALLIOT, le comte DE MONTGERMONT, l'abbé BERNOIS, Alfred CHARRON, Jules GUIFFREY, Lucien AUVRAY, Léon MARLET et M. Charles CUISSARD, bibliothécaire de la ville d'Orléans.

Bonne pléiade de travailleurs, que j'ai tenu ici à remercier. Toutes les parties du Gâtinais sont étudiées successivement; de curieux documents voient le jour; l'histoire, la géographie historique, la topographie, l'histoire

de l'art, l'histoire économique, la biographie, l'archéologie préhistorique et monumentale sont tour à tour étudiées dans les 15 volumes que vous avez entre les mains, et pour lesquels — j'ai le plaisir de vous l'annoncer — une table analytique détaillée, instrument indispensable des chercheurs, va vous être prochainement distribuée. Cette table permettra de voir le chemin parcouru depuis 1883.

Les volumes prochains ne seront pas moins intéressants ni moins remplis. Je citerai parmi les communications remises pour l'impression ou annoncées comme très prochaines celles de MM.

- L'abbé JAROSSAY, *Histoire de l'abbaye de Ferrières*;  
Jules DEVAUX, *Le siège de Chameroles, et Le protestantisme dans le Pithiverais*;  
Eugène THOISON, *Histoire du collège de Nemours*;  
Lucien AUVRAY, *Les œuvres d'un chantre de Pithiviers au XVI<sup>e</sup> siècle*;  
Adrien DUPONT, *Histoire de Château-Landon*;  
Emile RICHEMOND, *Généalogie des seigneurs de Nemours*;  
Maxime LEGRAND, *L'abbaye de Villiers au XVIII<sup>e</sup> siècle*;  
Comte de MONTGERMONT, *Le château de Fleury-en-Bière*;  
Félix HERBET, *L'église Saint-Louis de Fontainebleau*;  
Paul de KERMAINGANT, *Le château de Beaumont-en-Gâtinais et ses dépendances au XVII<sup>e</sup> siècle*;  
Charles CUISSARD, *Documents sur Boiscommun*;  
Alfred CHARRON, *Histoire de Gondreville*;  
Henri STEIN, *Les seigneurs de Metz-le-Maréchal; L'imprimerie à Montargis, etc., etc.*

Il reste encore beaucoup à faire; il reste encore beaucoup à glaner.

Quel charme, messieurs, pour un homme d'étude, que de parvenir à force d'investigations minutieuses et de savantes déductions à ressusciter cette vie locale d'autrefois où le sentiment et l'imagination, la coutume et la légende, tenaient la place prépondérante dévolue de nos jours à la science économique et à la statistique!

Quel charme pour un simple lettré, mais un lettré curieux de notre passé, de pouvoir, guidé par vous, se reporter à ces temps anciens où la candeur, la bonne foi, la sincérité et la vivacité des sentiments constituaient comme le dédommagement de l'ignorance et de la violence, malheureusement trop fréquentes et trop puissantes!

Je vois venir le jour où, grâce à vous, il n'y aura plus un coin du Gâtinais qui n'ait son histoire bien et dûment établie; que ne pouvons-nous, hélas! ressusciter de même tant de monuments précieux ou pittoresques, tant de chefs-d'œuvre de l'art détruits par la fureur iconoclaste des guerres, des révolutions, ou même parfois de certains règlements édilétaires.

Des sociétés analogues à la nôtre travaillent à une œuvre semblable sur tous les points du territoire; mais ce qui donne à vos travaux un intérêt dépassant de beaucoup celui qui nous touche, en tant qu'habitants du Gâtinais, c'est que nulle part peut-être en France, l'histoire générale n'est aussi étroitement liée à l'histoire locale.

C'est dans cette petite patrie si voisine à la fois de la Touraine et de Paris que se sont déroulés depuis huit ou neuf siècles les principaux événements de l'histoire de notre grande patrie. Combien de localités dont le nom évoque un fait d'armes, un traité, un événement tragique ou glorieux de nos vieilles annales!

Le Gâtinais a été réuni à la Couronne sous Philippe I<sup>er</sup>, à peu près en même temps que l'Orléanais. Dès lors son rôle était tout indiqué, celui de trait d'union entre les deux grandes provinces qui formaient tout le domaine royal. Gâtinais français et Gâtinais orléanais ont concouru au même but. L'un avec les villes de Nemours, Moret, Courtenay, Étampes, Fontainebleau, l'autre avec les villes de Gien, Briare, Lorris, Montargis, Châtillon-sur-Loing.

Son rôle de jonction de la petite France s'accuse avec Montargis qui voit l'épanouissement en éventail de toutes ses routes et, avec Briare le premier des canaux français construit sous Henri IV, établissant une communication de 60 kilomètres entre la Loire et la Seine, et allant de Briare à Montargis par Châtillon-sur-Loing.

Dès lors on comprend la sollicitude de nos premiers rois capétiens pour le pays du Gâtinais.

Louis VII le jeune (1137-1180) donne à Lorris en Gâtinais, entre Montargis et Gien, des coutumes qu'il ne faut pas confondre avec une charte au sens habituel du mot; il n'y est pas question de constitution municipale, mais les Capétiens témoignent dans ce document d'une sollicitude grande, peut-être intéressée, pour le peuple puisqu'ils avaient un palais ou résidence à Lorris. Ces coutumes n'ont pas moins de 35 articles, on y lit entre autres : « Que nul habitant de Lorris ne paye de droits d'entrée ni aucune taxe pour sa nourriture et qu'il ne paye aucun droit de mesurage pour celle que lui procurera son travail ou celui des animaux qu'il pourrait avoir, et qu'il ne paye aucun droit de forage pour le vin qu'il retirera de ses vignes.

• Qu'aucun d'eux n'aille à une expédition de pied ou de cheval, d'où il ne pourrait revenir le même jour chez lui s'il le voulait — qu'aucun d'eux ne paye ni péage jusqu'à Orléans, ni jusqu'à Milly qui est en Gâtinais, ni jusqu'à Melun.

• Que quiconque a du bien dans la paroisse de Lorris n'en perde rien pour quelque méfait que ce soit, à moins que ledit méfait ne soit commis contre nous ou quelqu'un de nos hôtes, » etc., etc.

• Les coutumes de Lorris, dit M. Guizot, furent regardées comme si bonnes, si favorables que, dans le cours du XII<sup>e</sup> siècle, elles furent réclamées par un grand nombre de villes; on demandait à cette époque les coutumes de Lorris, on s'adressait au roi pour les obtenir. »

On demandait à cette époque le traitement de Lorris, de la commune la plus favorisée, comme on demande de nos jours en matière commerciale le traitement de la nation la plus favorisée.

Je ne puis, dans le cadre étroit d'une allocution de circonstance, tracer l'histoire complète du Gâtinais, son rôle de jonction si bien compris par ses habitants, très bien compris par les plus anciens rois de France. Vous parlerais-je du rôle de Montargis, cette capitale du Gâtinais, qui a eu



l'honneur, qu'on ne rappelle pas assez, de faire reculer les Anglais, avant Orléans?

Quelle mine offre à l'histoire le pays qui a vu naître Coligny, La Bruyère, Mirabeau!

C'est au Bignon qu'est né Mirabeau, le plus puissant génie politique qu'ait eu notre pays après l'incomparable cardinal de Richelieu.

C'est à Bourdan qu'est né La Bruyère qui est peut-être le plus français de nos écrivains et sur lequel tant d'écrivains français se sont modelés.

Si je reviens à Lorris, j'y trouve Guillaume de Lorris, le premier auteur du *Roman de la Rose*, continué à Paris par Jean de Meung (rue Saint-Jacques).

J'ai donc raison de dire que les comptes rendus de notre Société sont de nature à intéresser un public beaucoup plus étendu que celui de notre région, tant est divers et national le rôle rempli par le Gâtinais dans l'histoire de France.

Voulez-vous me permettre, pour terminer, une réflexion qui m'est souvent venue à l'esprit en lisant vos curieux et savants travaux? C'est Tocqueville, je crois — on ose encore le citer dans le monde où l'on ne s'ennuie pas — qui a constaté que jusque vers le milieu du xv<sup>e</sup> siècle les institutions de la France et de l'Angleterre s'étaient développées dans une direction qui n'était pas essentiellement différente pour les deux pays.

Nous ne pouvons pas assurément réagir contre ce qui a suivi, mais il n'en est pas moins vrai qu'il y avait en France, à cette époque, une grande variété, une grande richesse d'institutions locales et provinciales, expression naturelle et positive de la vitalité nationale, dont l'efflorescence, au lieu de s'épanouir en libertés individuelles et en garanties publiques, a brusquement tourné court. L'unification de notre chère patrie a été un tel bienfait que nous serions portés à juger avec indulgence les procédés par lesquels la monarchie administrative et centralisatrice a su la préparer. Mais on peut se demander si réellement cette unité, avant tout et par dessus tout précieuse et nécessaire, ne pouvait s'établir que sur les ruines de toute vie locale, si même elle ne se fût pas opérée mieux et plus vite par la liberté que par un régime autoritaire à outrance.

La réponse à cette question, quelque historien de race la trouvera un jour dans les conclusions qui se dégageront à la longue de vos savantes recherches et de celles que poursuivent dans tous nos départements des Sociétés sœurs de la nôtre.

Étaient présents : M<sup>me</sup> Whetnall, MM. Devaux, Martellière, Dufour, Stein, Richemond, Quesvers, Marquis, abbé Alliot, abbé Deverre, Théophile Laurent, abbé Jarossay, abbé Colas, Lioret, Herbet, Deroy, Dupont, Prou, Maxime Legrand, Mercier, Périn, Louis Labbé, Casati et Bourges.

Un certain nombre de membres s'étaient excusés, notamment MM. Loreau, ancien député du Loiret, et Ouvré, député de Fontainebleau.

Des applaudissements unanimes ont salué le discours du président qui a ensuite donné la parole à M. Jules Devaux ; il a lu les principaux passages de son intéressante communication sur « Le protestantisme dans le Pithiverais ».

M. Maurice Prou a donné communication de son projet d'impression du Cartulaire de Saint-Benoît-sur-Loire.

Au nom de M. Dimier, M. Paul Quesvers a lu un travail très documenté sur « Les Logis royaux au Palais de Fontainebleau, sous les Valois ».

M. Henri Stein a clos cette série en rappelant de curieux souvenirs sur les industries gâtinaises.

A 7 heures, un dîner très cordial a réuni les membres de la Société présents à Paris.



SOCIÉTÉ HISTORIQUE ET ARCHÉOLOGIQUE DU GATINAIS  
(15<sup>e</sup> Année.)

ÉTAT DES FINANCES DE LA SOCIÉTÉ  
au 31 décembre 1897.

	RECETTES.	DÉPENSES.
	fr. c.	fr. c.
1 <sup>o</sup> En caisse au 31 décembre 1896 . . . . .	186 80	» »
2 <sup>o</sup> Cotisations encaissées en 1897 . . . . .	1.996 »	» »
3 <sup>o</sup> Cotisations arriérées . . . . .	24 »	» »
1 <sup>o</sup> Facture de M. Bourges ( <i>Annales de 1896</i> ) . . . . .	» »	1.645 40
2 <sup>o</sup> Facture de M. Bourges (débours divers) . . . . .	» »	83 »
3 <sup>o</sup> Impressions diverses . . . . .	» »	70 05
4 <sup>o</sup> Frais de gravure et de clichage . . . . .	» »	70 10
5 <sup>o</sup> Frais de bureau et divers . . . . .	» »	37 80
6 <sup>o</sup> Frais de recouvrements et quittances . . . . .	» »	32 »
7 <sup>o</sup> Frais de séances et étrennes . . . . .	» »	33 »
		<hr/>
		1.971 35
Reste en caisse au 31 décembre 1897 . . . . .		235 45
		<hr/>
TOTAL ÉGAL . . . . .	2.206 80	2.206 80

BUREAU DE LA SOCIÉTÉ  
au 1<sup>er</sup> janvier 1898.

*Président* : G. PALLAIN (C. ✱), directeur général des douanes, maire de Gondreville (Loiret).

*Secrétaire-Trésorier* : H. STEIN (I. ⚡), archiviste aux Archives nationales, 38, rue Gay-Lussac, à Paris.

*Membres du Comité* : P. MARTELLIÈRE (⚡), ancien magistrat, à Pithiviers; — A. DUFOUR (I. ⚡), bibliothécaire de la ville de Corbeil.

*Archiviste-Bibliothécaire* : E. THOISON (⚡), à Larchant (Seine-et-Marne).

# LISTE DES MEMBRES

DE LA

## SOCIÉTÉ DU GATINAIS

---

### MEMBRES CORRESPONDANTS D'HONNEUR

---

MM.

BARTHÉLEMY (A. DE), ✱, membre de l'Institut, 9, rue d'Anjou, Paris.

CHENNEVIÈRES (le marquis Ph. DE), O. ✱, directeur honoraire des Beaux-Arts, 3, rue Paul-Louis-Courier, Paris.

DELISLE (Léopold), C. ✱, administrateur général de la Bibliothèque nationale, 8, rue des Petits-Champs, Paris.

GUIFFREY (Jules), ✱, administrateur de la manufacture des Gobelins, avenue des Gobelins, Paris.

LONGNON (Aug.), ✱, membre de l'Institut, 50, rue de Bourgogne, Paris.

---

### MEMBRES TITULAIRES

---

MM.

ABOVILLE (le vicomte E. D'), ✱, château de Rouville, Malesherbes (Loiret).

ALLAIN (R.-H.), O, architecte, 3, rue de Chabanais, Paris.

ALLEZ (E.), 5 bis, rue de Berri, Paris, et château de Belebat, par Maisse (Seine-et-Oise).





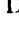
ALLIOT (abbé J.-M.), curé, Bièvres (Seine-et-Oise).

ANDRÉ (Louis), à Prunay-sur-Essonnes, par Gironville (Seine-et-Oise).

MM.

- Archives départementales du Loiret, à la préfecture, Orléans (Loiret).
- Archives départementales de Seine-et-Marne, Melun (Seine-et-Marne).
- ASHER et C<sup>ie</sup>, libraires, 5, Unter den Linden, Berlin (Allemagne).
- AUVRAY (Lucien), archiviste-paléographe, 15, rue de l'Arsenal, Paris.
- BACHELET, notaire, Nemours (Seine-et-Marne).
- BAFFOY (G.-A.), agent-voyer, Château-Landon (Seine-et-Marne).
- BAGNAULT DE PUCHESSE, Sandillon (Loiret).
- BAILLARD, négociant, Pithiviers (Loiret).
- BASSET DE SÉVERIN (D<sup>r</sup> H.), Gironville (Seine-et-Oise).
- BEAVERGER (baron DE), 153, boulevard Haussmann, Paris.
- BECKEREL (Henri), ✱, 21, boulevard Saint-Germain, Paris.
- BERNOIS (abbé C.), curé de La Chapelle-Vieille, par Les Aydes (Loiret).
- BERTRAND DE BROUSSILLON, 15, rue de Tascher, Le Mans (Sarthe), et 45, rue de Grenelle, Paris.
- Bibliothèque de la ville de Corbeil (Seine-et-Oise).
- d'Étampes (Seine-et-Oise).
- de Fontainebleau (Seine-et-Marne).
- de Nemours (Seine-et-Marne).
- de Pithiviers (Loiret).
- BLAVETTE (comte L. DE), 9, avenue de Gravelle, Versailles (Seine-et-Oise).
- BOULÉ (A.), juge de paix, Pontoise (Seine-et-Oise).
- BOURGES (Maurice), 30, rue de l'Arbre-Sec, Fontainebleau.
- BRIDAULT, à La Missandière, par Lorris (Loiret).
- BRIERRE (Alph.), négociant, Pithiviers (Loiret).
- CARNOT (Sadi), capitaine au 39<sup>e</sup> d'infanterie, 21, avenue de l'Alma, Paris.
- CARTEAUD (abbé), curé-doyen, Puiseaux (Loiret).
- CASATI (C.), I. 4, conseiller à la Cour, 16, rue Alfred-de-Vigny, Paris.
- CHAMBOLLE (abbé), curé aux Isdes, par Cerdon-du-Loiret (Loiret).
- CHAMBON (Charles), 51, rue de Rennes, Paris.

MM.

- CHAMBON, avoué, Corbeil (Seine-et-Oise).  
CHANDENIER (Félix), 8, rue Morand, Paris.  
CHARRON (A.), ancien instituteur, Chalette, par Montargis (Loiret).  
CHÉRON (Fréd.), propriétaire, Lardy (Seine-et-Oise).  
CLAYE (Henry), notaire, La Chapelle-la-Reine (Seine-et-Marne).  
CLERMONT (G. DE), aux Ormes, par Nogent-sur-Vernisson (Loiret).  
CLERCQ (Henry DE), , vice-consul de France, 6, Schumannstrasse, Dusseldorf (Allemagne).  
COCHARD (abbé Th.), rue du Colombier, Orléans (Loiret).  
COCHERY (Ad.), sénateur, 18, avenue d'Iéna, Paris.  
COLAS (abbé Eug.), curé, Soisy-sous-Étiolles (Seine-et-Oise).  
COLLEAU, notaire, 21, avenue d'Italie, Paris.  
COCHIN (Henry), château de Mousseaux, Évry-Petit-Bourg (Seine-et-Oise).  
CORMENIN (vicomte DE), 25, rue de l'Arcade, Paris.  
COMBES fils, propriétaire, Souppes (Seine-et-Marne).  
COURCEL (G. DE), O. , 178, boulevard Haussmann, Paris.  
COURCEL (Val. DE), 20, rue de Vaugirard, Paris.  
CRUEL, avoué, Fontainebleau.  
CUISSARD (Ch.), I. , bibliothécaire de la ville d'Orléans (Loiret).  
DARBLAY (Aymé), propriétaire, Saint-Germain, par Corbeil (Seine-et-Oise).  
DECAUVILLE (Paul), sénateur, Évry-Petit-Bourg (Seine-et-Oise).  
DELAFOY (Camille), à Mainvilliers, par Malesherbes (Loiret).  
DELHOMET, notaire, Ferrières-Gâtinais (Loiret).  
DEMAIT, négociant, Nemours (Seine-et-Marne).  
DENAINVILLIERS (F. DE), 26, rue du Bœuf-St-Paterne, Orléans, et au château de Denainvilliers, par Pithiviers (Loiret).  
DENIZET (D<sup>r</sup>), Château-Landon (Seine-et-Marne).  
DEROY (Léon), avocat, 9, rue des Capucines, Paris, et 211, rue Grande, Fontainebleau.  
DESNOYERS (abbé), , conservateur du musée historique, cloître Sainte-Croix, Orléans (Loiret).  
DEVAUX (Jules), I. , avoué, Pithiviers (Loiret).

MM.

- DEVAUX (Louis), 11, rue Baillif, Paris.
- DEVERRE (abbé), curé, Boigneville (Seine-et-Oise).
- DION (A. DE), I. ●, inspecteur de la Société française d'archéologie, Montfort-l'Amaury (Seine-et-Oise).
- DUFAURE (Amédée), château de Gillevoisin, par Chamarande (Seine-et-Oise).
- DUFOUR (A.), I. ●, bibliothécaire-archiviste de la ville, Corbeil (Seine-et-Oise).
- DULÉRY, receveur de l'Enregistrement, 56, boulevard Saint-Germain, Paris.
- DUPONT (Adr.), 63, rue Vandamme, Paris.
- DUPUICH, avocat, 20, rue Chauchat, Paris.
- DURVILLE (Alex.), architecte, 14, avenue de Villars, Paris.
- DUVAL (Albert), 17, rue d'Anjou, Paris, et Boisminard, par Malesherbes (Loiret).
- EICHTHAL (E. D'), ✱, conseiller général, aux Bezards, par Nogent-sur-Vernisson (Loiret).
- FALOUR (Th.), avoué, Montargis (Loiret).
- FLEUREAU (Th.), 5, rue des Pins, Fontainebleau.
- FOUGERON (Émile), propriétaire, 74, rue de la Bretonnerie, Orléans (Loiret).
- FOUGEROUX (S. DE), 5, rue de la Bourrie-Rouge, Orléans (Loiret).
- GAULTRY (Paul), notaire honoraire, 51, rue de Lille, Paris, et Saint-Sauveur, Sens (Yonne).
- GOUVENIN (Léon), architecte, 110, rue Saint-Merry, Fontainebleau.
- GRIVEAU (A.), 14, place Ducale, Nevers (Nièvre).
- GROUCHY (vicomte DE), ✱, 29, avenue Montaigne, Paris.
- GUIGNON (abbé), curé, Vulaines-sur-Seine, par Avon (Seine-et-Marne).
- GUILLON (Félix), ●, rue de la Boëche, Orléans (Loiret).
- HALLAIRE (Eug.). O. ✱, château de Toury, par Fontenay-sur-Loing (Loiret) et 1, rue de l'Université, Paris.
- HARDY, avoué, 67, rue Grande, Fontainebleau.
- HERBET (Félix), ●, 127, boulevard Saint-Germain, Paris.

MM.

- HERLUISON (Henri), I. ❶, ✱, 17, rue Jeanne-d'Arc, Orléans (Loiret).
- HOUY, propriétaire, Souppes (Seine-et-Marne).
- HUET (Émile), avocat, 7, rue de la Bretonnerie, Orléans (Loiret).
- HUET, instituteur, Thomery (Seine-et-Marne).
- JACOB (Eugène), notaire honoraire, Angerville (Seine-et-Oise).
- JAROSSAY (abbé Eug.), curé, Saint-Maurice-sur-Aveyron (Loiret).
- JARRY (Louis), I. ❶, 8, place de l'Étape, Orléans (Loiret).
- JOUVENCEL (M<sup>me</sup> veuve de), château d'Huison, par La Ferté-Alais (Seine-et-Oise).
- KERMAINGANT (P. DE), ✱, château d'Évry-Petit-Bourg (Seine-et-Oise), et 102, avenue des Champs-Élysées, Paris.
- LABBÉ (Louis), architecte, Étampes (Seine-et-Oise).
- LACROIX, ancien député, Cepoy (Loiret), et 4, rue Malher, Paris.
- LALANDE, 116, rue du Faubourg-Saint-Honoré, Paris.
- LAURENT (Alf.), propriétaire, Ferrières-Gâtinais (Loiret).
- LAURENT (Théophile), prieuré de Saint-Éloi, à Malesherbes (Loiret).
- LAVAURS (comte R.), ✱, 88, rue Saint-Honoré, Fontainebleau.
- LEBAUDY (Paul), député, 20, place Vendôme, Paris.
- LECESNE (H.), imprimeur, Étampes (Seine-et-Oise).
- LECHEVALIER (Em.), libraire-éditeur, 39, quai des Grands-Augustins, Paris.
- LECOMTE (Maurice), 46, rue Monsieur-le-Prince, Paris.
- LEFEBVRE, ancien député, Avon (Seine-et-Marne).
- LEFÈVRE (Alb.), avocat, 6, rue de Castellane, Paris.
- LEFÈVRE-PONTALIS (Eugène), I. ❶, archiviste-paléographe, 5, rue de Téhéran, Paris.
- LEFÈVRE-PONTALIS (Germain), archiviste-paléographe, 52, boulevard Malesherbes, Paris.
- LE GRAND (Ernest), 1, rue de Martignac, Paris.
- LEGRAND (Maxime), avocat, 1 bis, rue Porte-Dorée, Étampes (Seine-et-Oise).
- LENOIR, avoué, Pithiviers (Loiret).
- LEQUATRE (H.), 18, place des Vosges, Paris, et Cepoy (Loiret).



MM.

- LE SOUDIER, libraire, 176, boulevard Saint-Germain, Paris.  
LIORET (G.), **Q**, conseiller général, Moret (Seine-et-Marne).  
LOISEAU (Gabriel), avocat, 48, rue d'Illiers, Orléans (Loiret).  
LOREAU (A.), conseiller général, Briare (Loiret), et 10, rue d'Anjou, Paris.  
MAREUSE (E.), I. **Q**, 81, boulevard Haussmann, Paris.  
MARIE (A.), avoué, 35, rue du Chemin-de-Fer, Fontainebleau.  
MARLET (Léon), archiviste-paléographe, 74, rue de Rennes, Paris.  
MARQUIS (Léon), 32, rue de la Clé, Paris.  
MARTELLIÈRE (Paul), ancien magistrat, Pithiviers (Loiret).  
MASSON (Em.), aux Closthions, Château-Landon (Seine-et-Marne).  
MAUBAN (G.), 5 bis, rue de Solferino, Paris.  
MERCIER (E.), 22, rue de Verneuil, Paris.  
MEUNIER DU HOUSOY (comte G.), château de Frémigny, par Bouray (Seine-et-Oise).  
MIGEON (J.), I. **Q**, éditeur-géographe, 11, rue du Moulin-Vert, Paris.  
MONVAL (G.), I. **Q**, 8, rue Crébillon, Paris.  
MONTGERMONT (comte G. DE), château de Montgermont, par Ponthierry (Seine-et-Marne), et 62, rue Pierre-Charron, Paris.  
MOREAU (abbé), curé, Château-Landon (Seine-et-Marne).  
Musée de la ville d'Étampes, à Étampes (Seine-et-Oise).  
NIEDERMEYER (baron DE), Marlotte (Seine-et-Marne), et 23, Chaussée-d'Antin, Paris.  
NOUGUIER (Charles), 11, avenue Carnot, Paris.  
O'CONNOR (A.), château du Bignon, par Ferrières-Gâtinais (Loiret).  
OUVRE (André), **\***, député, 76, avenue Marceau, Paris.  
PALLAIN (Georges), C. **\***, gouverneur de la Banque de France, rue de la Vrillière, Paris.  
PANDEVANT (P.), sous-préfet, Montargis (Loiret).  
PARIS (marquis DE), conseiller général, château de la Brosse-Montceaux, par Montereau (Seine-et-Marne), et 16, rue de Marignan, Paris.  
PERCHELLET (Henry), clerc de notaire, Pithiviers (Loiret).

MM.

- PÉRIN (Jules), I. ●, avocat, 8, rue des Écoles, Paris.
- PILASTRE, avoué, à Jallemain, par Château-Landon (Seine-et-Marne), et 13, rue de l'Abbaye, Paris.
- PINGUET (Ernest), ✱, conseiller général, 42, rue de Fleury, Fontainebleau.
- PINSON (Paul), ancien commissaire central, Douai (Nord).
- POQUET, instituteur, Jouy-en-Pithiverais, par Bazoches-la-Gallerande (Loiret).
- POULLAIN (J.), château de la Saulaie, par Martigné-Briand (Maine-et-Loire).
- POUYÉ (Alf.), imprimeur, rue de la Paroisse, Fontainebleau.
- PRÉAU (abbé), curé, Souppes (Seine-et-Marne).
- PRÉVOST-ANTIGNA, négociant, Pithiviers (Loiret).
- PROCHASSON (Henri), à Lorris (Loiret).
- PROU (Maurice), archiviste-paléographe, 51, rue des Martyrs, Paris.
- PRUDHOMME (D<sup>r</sup>), Pithiviers (Loiret).
- PUYFONTAINE (comte DE), O. ✱, 38, avenue Friedland, Paris, et villa Sabine, Avon (Seine-et-Marne).
- QUESVÈRES (Paul), agrégé, Montereau-fault-Yonne (Seine-et-Marne).
- RAPP, à Fays, par Beaugency (Loiret).
- RAZIN (D<sup>r</sup>), Étampes (Seine-et-Oise).
- RICHÉ (Alex.), conseiller général, Vulaines, par Avon (Seine-et-Marne).
- RICHEMOND (Émile), O. ✱, 88, boulevard Malesherbes, Paris.
- ROGER père, notaire honoraire, Moret (Seine-et-Marne).
- ROGER fils, notaire, Perthes-en-Gâtinais (Seine-et-Marne).
- ROY (Maurice), 31, rue de Bellechasse, Paris.
- SAINTOYANT, receveur municipal, Nemours (Seine-et-Marne).
- SIMON (G.), conseiller à la Cour d'appel, Orléans (Loiret).
- STECHELT, libraire, 76, rue de Rennes, Paris.
- STEIN (Henri), I. ●, archiviste-paléographe, 38, rue Gay-Lussac, Paris.
- Supérieur du Petit Séminaire de Meaux, à Meaux (Seine-et-Marne).
- THOISON (Eugène), ●, à Larchant (Seine-et-Marne).

MM.

- THOMAS (P.), ✱, notaire et maire, Pithiviers (Loiret).  
TONNELIER (Eugène), avocat, Châtillon-sur-Loing (Loiret).  
TONNELIER (Paulin), avocat, Châtillon-sur-Loing (Loiret).  
TRUELLE (Amédée), Ⓞ, à la mairie, Fontainebleau.  
VIGNAT (G.), Ⓞ, propriétaire, place Saint-Aignan, Orléans (Loiret).  
Ville de Moret, représentée par M. LABOUREL, instituteur, Moret-sur-Loing (Seine-et-Marne).  
VILMORIN (Maurice DE), ✱, aux Barres, par Nogent-sur-Ver-  
nisson (Loiret).  
WHETNALL (M<sup>me</sup> A.), château de Courtempierre, par Corbeilles-  
Gâtinais (Loiret), et 174, boulevard Saint-Germain, Paris.

SOCIÉTÉS CORRESPONDANTES

- Société Éduenne, à *Autun*.  
Société des Sciences de l'Yonne, à *Auxerre*.  
Société des Antiquaires du Centre, à *Bourges*.  
Société Académique, à *Brest*.  
Société Dunoise, à *Châteaudun*.  
Société Historique et Archéologique, à *Château-Thierry*.  
Société Historique, à *Compiègne*.  
Société Bourguignonne d'histoire et de géographie, à *Dijon*.  
Société d'Études des Hautes-Alpes, à *Gap*.  
Société Historique et Archéologique du Maine, *Le Mans*.  
Société Archéologique et Historique du Limousin, à *Limoges*.  
Académie des Belles-Lettres, Sciences et Arts, à *Macon*.  
Société d'Archéologie Lorraine, à *Nancy*.  
Société Nivernaise des Lettres, Sciences et Arts, à *Nevers*.  
Société Archéologique de l'Orléanais, à *Orléans*.  
Société des Antiquaires de France, à *Paris*.  
Société Bibliographique, à *Paris*.  
Société de l'Histoire de Paris, à *Paris*.

Société de l'Histoire du Protestantisme Français, à *Paris*.

Société des Lettres, Sciences et Arts, à *Pau*.

Société Historique et Archéologique, à *Périgueux*.

Société Historique et Archéologique, à *Rambouillet*.

Académie Nationale de Reims, à *Reims*.

Société des Antiquaires de la Morinie, à *Saint-Omer*.

Académie Royale des Sciences, à *Stockholm*.

Société Archéologique de Touraine, à *Tours*.

Société Académique de l'Aube, à *Troyes*.

Société des Lettres, Sciences et Arts, à *Tulle*.

Société Archéologique du Vendômois, à *Vendôme*.





HISTOIRE DE L'ABBAYE  
DE  
FERRIÈRES EN GATINAIS  
DE L'ORDRE DE SAINT BENOIT  
(VI<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> SIÈCLES)

---

INTRODUCTION

Une Institution qui a vécu plus de douze cents ans mérite, par le seul fait de sa longue durée, de fixer l'attention des hommes. Un attrait mystérieux nous sollicite à connaître ces existences, voisines des choses éternelles. Rester debout au milieu des révolutions qui ont tout détruit ou renouvelé dans notre pays, pendant tant de siècles, c'est là une sorte de phénomène historique qui ne peut demeurer inaperçu, à une époque passionnée, comme la nôtre, pour l'étude du passé.

Mais quand, au prestige d'une si puissante vitalité, s'ajoute l'intérêt qui s'attache au spectacle de luttes vaillamment soutenues, d'éclatante prospérité et d'immenses malheurs, d'admirables vertus, d'une énergique action civilisatrice exercée sur toute une contrée, et aussi de misères et de faiblesses inséparables de l'humaine nature, ce n'est plus seulement l'attention qui est excitée, mais une respectueuse admiration, avec le vif désir de connaître, dans ses détails, l'histoire de cette Institution.

L'abbaye de Saint-Pierre et Saint-Paul de Ferrières a existé près de treize cents ans. Sortie du sanctuaire de Notre-Dame de Bethléem, au berceau même du christianisme, avant que la

vraie France ne fût née, bâtie par nos premiers rois, puis détruite et rebâtie de siècles en siècles, elle apparaît mêlée à tous les mouvements religieux, politiques et littéraires de notre vie nationale.

Là, Pépin le Bref a fait éclater son courage, fondant une dynastie; là, Louis et Carloman furent sacrés empereurs; là, Philippe-Auguste, saint Louis, Charles le Sage, Henri IV, Louis XIV, presque tous les souverains de la troisième race, sont venus apporter l'hommage de leurs prières et de leurs aumônes.

Un pape, Alexandre III, a consacré son église abbatiale; d'autres l'ont visitée, ou lui ont envoyé leurs bulles apostoliques, garanties de ses privilèges. Parmi ses abbés, nous comptons des saints, honorés sur les autels, comme saint Aldric; des savants de premier ordre, comme Alcuin; des écrivains célèbres, comme Loup de Ferrières; d'illustres pontifes, comme le cardinal de Tournon, l'archevêque Frémot; des diplomates, conseillers des rois, comme Simon de la Brosse, Jean de Sarthenay.

Mais qui nommera jamais les pieux religieux, foule innombrable, inconnue du monde, qu'elle a abrités dans son sein? Ils furent sa meilleure gloire, sa véritable raison d'être, eux dont les vertus cachées à la terre ont donné tant d'élus au ciel. Ils y vivaient dans une retraite tranquille, comme l'oiseau doucement réchauffé au nid paternel. A mesure que les années s'amassaient sur leur tête, ils se dépouillaient, par la prière et les austérités de la pénitence, des souillures terrestres, et sentant germer en eux la divine semence d'immortalité, ils prenaient des ailes pour s'envoler vers les hauteurs célestes.

Le soin de leur sanctification personnelle ne leur faisait point oublier les intérêts des autres hommes, leurs compatriotes. L'histoire de l'abbaye de Ferrières est celle du Gâtinais. Elle a vécu au milieu de ces populations laborieuses, qui lui ont donné le plus grand nombre de ses moines; elle a partagé leurs destinées, après les avoir groupées et civilisées. Possédant des domaines considérables que nos premiers rois lui avaient concédés, incultes et presque inhabités, ses abbés

envoyaient quelques-uns de leurs religieux sur les terres les plus éloignées; ils employaient une partie du revenu qu'ils en tiraient à bâtir une église, une chapelle ou un simple oratoire, près desquels s'élevait en même temps une Celle ou un Prieuré, devant leur servir d'habitation. Bientôt on voyait s'assembler autour de ce centre les gens du voisinage. Ce fut l'origine de la plupart des bourgs et villages de la région gâtinaise. Les habitants des campagnes s'y attachaient d'autant plus volontiers qu'ils trouvaient là, sous une direction éclairée, un travail assuré, une vie exempte de vexations, avec des garanties et une sécurité vainement cherchées ailleurs.

Aujourd'hui qu'on entend proclamer de tous côtés la nécessité de l'association industrielle et agricole, de l'organisation du travail, on comprend mieux que jamais combien cette manière d'agir des moines était efficace pour le bien-être matériel et moral du peuple. C'était un véritable bienfait social.

Dans l'ordre intellectuel, leur influence ne fut pas moindre. Une école qui eut sa période de grande renommée a toujours existé dans le monastère de Ferrières. Ses élèves, venus de tous les points de la France, reportaient dans leurs familles les connaissances qu'ils y avaient acquises. Ses professeurs rendaient partout son nom célèbre. Ses copistes ont sauvé, dans des manuscrits toujours admirés, les œuvres des auteurs profanes et religieux. Ses écrivains, philosophes, grammairiens, historiens, ont augmenté le domaine des sciences humaines. Pendant longtemps tous ont concouru à faire de Ferrières une des plus illustres écoles de la chrétienté, et l'un des principaux foyers de la vie littéraire du monde civilisé.

Mais que de douleurs ont payé une telle gloire!

On rencontre dans la longue existence de notre abbaye « toutes les extrémités des choses humaines », comme a dit Bossuet, bonheur et malheur, beaucoup plus de malheurs que de bonheurs. Les invasions étrangères des Huns, Northmans, Anglais et Reîtres allemands, les guerres intérieures, civiles et religieuses, ont tour à tour passé sur elle, et lui ont imprimé les marques de leur passage dans le sang, l'incendie, les ruines et la désolation. Puis, conséquence inévitable, le relâchement

s'empara des moines découragés; la Commende les réduisit presque à mourir de faim; et déjà le monastère n'était plus que l'ombre de ce qu'il avait été jadis, quand la Révolution lui porta le dernier coup et le supprima définitivement.

N'est-ce pas cependant avoir rempli une belle et utile carrière que d'avoir résisté si longtemps à de si nombreuses causes de destruction? N'est-ce pas un spectacle puissamment instructif que celui de cette Institution, cité héroïque sans cesse agitée par des tempêtes séculaires, dont les murailles tant de fois renversées étaient aussitôt rebâties; où les combattants, à mesure qu'ils tombaient, étaient remplacés; où, sous l'empire du désir invincible de leur salut, ils ont tout enduré pour atteindre le but de leurs efforts?

Tandis que j'étudiais avec un pieux intérêt la longue suite de ces luttes soutenues contre tant d'ennemis extérieurs, aussi bien que contre les faiblesses, inséparables de leur nature, il me semblait voir la foule de ces religieux, tels qu'ils étaient autrefois, animer encore leurs antiques retraites. Je ne pouvais demeurer témoin insensible de leurs épreuves, de leurs chutes et des réformes qui en furent la solennelle expiation. Ma pensée les suivait sous le cloître, dans leurs cellules, à l'église où ils reprenaient la série de leurs exercices. Avec eux, j'allais tantôt dans les salles où ils se livraient à l'étude et à la méditation, tantôt dans les campagnes où je les voyais mêlés aux travailleurs, travaillant avec eux, ou bien encore parmi la foule des misérables qu'ils assistaient de leurs soins et de leurs aumônes. Puis, tout à coup, c'étaient les cris de guerre, le pétitement de l'incendie, les dernières plaintes des moines éborgés; et, après un temps, c'était à nouveau la grave harmonie des chants grégoriens dans le sanctuaire restauré, la vie pieuse et active des anciens jours.

Certes sur cette terre où tant de tristes choses affligent les yeux et le cœur, il y avait une grande et belle leçon dans cette existence de prière et de labeur, de pénitence et de charité, opposée à l'égoïsme, à l'amour des jouissances, à toutes les passions triomphantes.

Cette leçon, l'abbaye de Ferrières l'a longtemps donnée au



monde. Je voudrai la lui rappeler en faisant revivre dans ce travail cette Institution qui n'est plus. On y suivra les diverses phases de sa longue carrière, le bien qu'elle a fait, les épreuves qu'elle a subies, ses heures de joie et ses jours de deuil. On y lira également le récit des fautes où sont tombés ses religieux; car n'est-ce pas la première loi de l'histoire de n'oser rien taire de vrai, comme aussi de n'oser rien dire de faux? Nous pourrions ainsi les juger, non d'après les idées hostiles du siècle dernier, mais avec la sage impartialité de l'historien, sachant bien que les moines étaient des hommes, non des anges, et qu'ils ont pratiqué assez de vertus pour mériter le pardon de quelques fautes.

S'il était désirable et utile de voir revivre le monastère de Ferrières dans une histoire véridique, l'exécution de cette œuvre offrait des difficultés presque insurmontables.

Cette abbaye appartient pendant toute la durée de son existence au diocèse de Sens, et à l'ancienne province du Gâtinais par sa situation géographique. Son territoire ne se trouva incorporé au diocèse d'Orléans, et au département du Loiret, que depuis la division de la France en départements par la Convention.

Depuis cent ans elle a cessé d'exister comme communauté monastique. Le gouvernement républicain ayant décrété, en 1790, la suppression de tous les établissements religieux, ses moines furent dispersés et ses bâtiments vendus. L'intervention éclairée de la municipalité sauva de la destruction l'église abbatiale, aujourd'hui classée au nombre des monuments historiques de France. La plupart des édifices claustraux furent démolis, et leurs débris vendus pierre par pierre. Le peu qui en reste suffit seulement à faire regretter ce qui a disparu.

La perte des documents écrits, bulles papales, chartes des rois, cartulaire, bibliothèque, livres et papiers de toute sorte, a été plus complète encore. Presque tout a été détruit, par suite des conditions malheureuses où s'est trouvé le Gâtinais devenu le théâtre des invasions et des guerres qui ont désolé notre patrie durant de longs siècles. Une sorte de fatalité s'est

acharnée contre la riche collection de pièces formant les archives du monastère. Les Anglais en 1426, les Huguenots en 1569, en enlevèrent une partie et livrèrent le reste aux flammes. Les Révolutionnaires de 1793 s'emparèrent de ce qui avait été réuni de nouveau, et en firent des feux de joie.

Il dut certainement y avoir un cartulaire, des livres terriers. Nous savons que le cardinal de Tournon, abbé de Ferrières, homme très soigneux, avait fait rechercher, transcrire et collectionner les titres de son abbaye. Ces pièces importantes ne durent pas lui échapper. Elles auraient été d'une grande utilité pour connaître beaucoup de faits intéressants et le mouvement des biens conventuels. Que sont-elles devenues? Nous l'ignorons. Malgré des recherches persévérantes, il a été impossible de les retrouver.

Dès lors que restait-il pour composer l'histoire de l'abbaye de Ferrières, qui n'a encore jamais été écrite? Il n'existe plus aucun fonds spécial, aucune collection complète de documents donnant la suite régulière des événements. Il y a seulement des pièces échappées à l'incendie, semées de côté et d'autre au souffle des tempêtes qui ont bouleversé le monastère, des indications isolées, des sommaires incomplets et souvent inexacts, quelques récits dispersés dans les histoires générales. Encore fallait-il de longues et difficiles recherches pour découvrir ces débris, puis un travail ardu pour les placer dans leur ordre logique, et les soumettre enfin à cette lente incubation de l'esprit qui par le contrôle, l'analyse et la réflexion, en a fait jaillir la claire vision de notre antique Institution monastique.

Dom Firmin Rainssant, prieur, en 1635, l'abbé Legrand, vicaire, en 1837, et M. Crochet, doyen de Ferrières, en 1890, ont publié quelques pages sur le sanctuaire de Notre-Dame de Bethléem; leur travail, sans étendue ni critique historique, concerne uniquement le pèlerinage qui y est établi. Dom Morin, grand prieur, mort en 1628, a également écrit quelques opuscules sur Bethléem, et consacré le dernier livre de son Histoire du Gastinois à l'abbaye de Ferrières. Malheureusement ce qu'il en dit est fort peu de chose, et son érudition se trouve sou-

vent en défaut. Grand partisan des choses extraordinaires, il acceptait sans contrôle tous les faits qu'on lui signalait, et les rapporte avec une naïveté qui fait plus l'éloge de sa bonne foi que de son jugement. Pour les époques anciennes, on ne peut s'appuyer sur son récit que s'il est confirmé par le témoignage d'autres historiens; mais pour la période qui l'a précédé d'une centaine d'années, il est un auteur utile à consulter; il nous fait connaître bien des choses que nous ignorerions s'il ne les eût consignées dans son ouvrage.

A Paris, les Archives nationales possèdent quelques bulles papales, une douzaine de chartes, lettres et ordonnances tant royales qu'abbatiales; il y a aussi plusieurs liasses de papiers et de pièces concernant l'introduction de la réforme de Saint-Maur, ainsi que les discussions survenues, dans les derniers temps de l'abbaye, entre les moines et les abbés commendataires.

Les riches collections de la Bibliothèque nationale, dans la section des Manuscrits latins, renferment un résumé incomplet de l'histoire du monastère, intitulé *Synopsis historiæ cœnobii Ferrariensis*, attribué à D. Morin, ainsi que des copies de plusieurs actes perdus.

Les archives départementales du Loiret ont recueilli les débris de l'ancien cabinet des titres de Ferrières. On y trouve les originaux en parchemin de plusieurs bulles des papes et de chartes des rois, très précieux, entre autres les deux diplômes de l'empereur Charles le Chauve, de 841 et 844, probablement les pièces authentiques les plus anciennes que possèdent ces archives. Nous y avons vu également de nombreuses ordonnances administratives, et une dizaine de liasses formées de baux, locations, ventes et transactions de toute nature, de peu d'intérêt historique.

A Orléans également, dans les bibliothèques de la ville, de l'évêché et du séminaire, se trouvent les grands ouvrages du XVIII<sup>e</sup> siècle sur l'Ordre de Saint-Benoît; nous y avons recueilli beaucoup de faits concernant notre abbaye. La difficulté était de reconnaître la vérité, au milieu de leurs contradictions. La *Gallia christiana* accuse D. Morin d'erreurs, de fables et de

redites, tandis que D. Mabillon reproche aux auteurs de la *Gallia* leurs inexactitudes et leur manque de discernement. Nous avons néanmoins, ne pouvant faire mieux, adopté la liste des abbés établie par ces derniers, en la rectifiant et la complétant à l'aide d'indications puisées dans les Annales du savant Bénédictin et dans un manuscrit de la Bibliothèque vaticane.

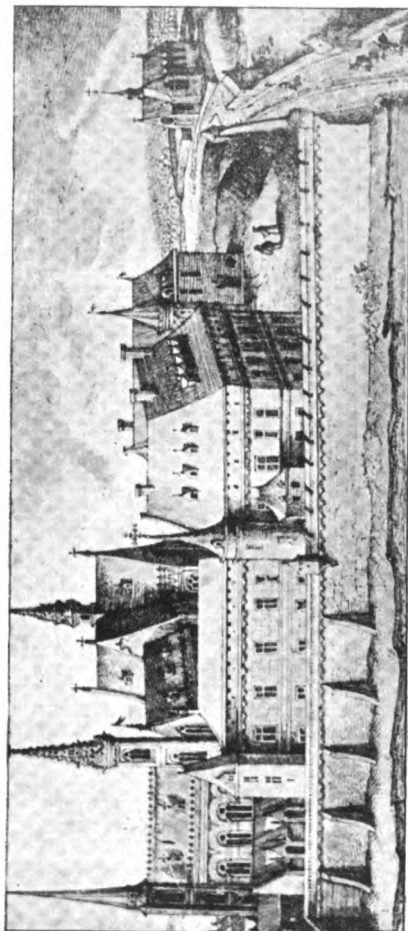
A Auxerre, où sont les archives de l'ancien diocèse de Sens, à Sens même, à Montargis, existent quelques pièces intéressantes, dont le chercheur a été heureux de grossir son trésor.

A Ferrières aussi, quelques vieillards se souviennent encore des derniers événements du siècle passé, et des traditions locales transmises par les ancêtres. Leurs récits ou leurs notes écrites nous ont appris plusieurs détails utiles à notre sujet.

Enfin, nous avons minutieusement visité ce qui reste de l'ancien monastère, le logis conventuel, composé de la salle capitulaire, du réfectoire, de l'habitation du prieur, et surtout la basilique abbatiale aujourd'hui entièrement restaurée, et demeurée, comme elle fut jadis, la gloire du Gâtinais. Nous avons interrogé ces lieux si pleins de souvenirs, les vastes cours, les restes des vieilles murailles, les fossés profonds convertis en jardins, les bords du grand étang, et partout nous nous sommes efforcé de pénétrer leurs secrets.

Quelques détails manqueront peut-être; mais ces recherches persévérantes, continuées pendant plusieurs années, et souvent récompensées par d'heureuses trouvailles, ont permis de reconstituer la physionomie exacte de ce que fut l'abbaye de Ferrières, dans le milieu où elle a vécu, à chaque siècle, en n'employant pour cette résurrection que des documents authentiques. Il n'est pas un seul fait avancé dans ce livre qui ne repose sur un texte précis, presque toujours indiqué en note, au bas de la page. Nous avons placé à la fin de notre histoire les pièces justificatives les plus intéressantes, soit parce qu'elles sont inédites ou très peu connues, soit parce qu'elles nous ont paru être le complément obligé de notre récit.

Nous avons adopté pour cet ouvrage le plan le plus conforme à ce genre de travail, plan que nous avons déjà suivi dans un



Vue de l'Abbaye de Ferrières au 17<sup>e</sup> siècle



autre qui lui est semblable<sup>1</sup>. L'histoire de l'abbaye de Ferrières est conçue d'après l'ordre chronologique et divisée en chapitres, où, autour de quelques faits saillants, se groupent les faits secondaires et les conséquences. Nous assistons à la naissance de notre monastère; nous le suivons dans son existence et dans son action, voyant évoluer autour de lui tous les personnages qui ont mêlé leur vie à la sienne et coopéré à son œuvre providentielle. Tout en n'omettant rien de ce qui lui appartient, nous en avons écarté, principalement à son origine, les problèmes insolubles, les thèses hérissées de difficultés, qui divisent les érudits, sans avoir encore pu trouver une solution acceptée de tous.

Ainsi qu'il convient à une œuvre de ce genre, nous avons donné une large part au côté spirituel et religieux; mais nous n'avons eu garde d'oublier le rôle utilitaire et civilisateur rempli par les moines dans nos contrées, leurs travaux, leur charité, leur influence littéraire et sociale. C'est là une vérité historique. Nous ne saurions la taire sans manquer à notre conscience.

Il est certain que, malgré nos efforts, beaucoup de faits plus ou moins importants nous auraient échappé, si nous n'avions été aidé par le concours d'hommes aussi obligeants qu'érudits. Que tous ceux qui nous ont indiqué ou communiqué des documents, que tous ceux qui ont facilité nos recherches, veuillent bien agréer l'expression de notre vive gratitude.

En écrivant ce livre destiné à raconter l'histoire d'une Institution comptée jadis parmi les plus illustres de mon pays, j'ai obéi à la tendance qui porte notre siècle vers l'étude du passé, afin d'y trouver des leçons et des exemples pour le présent. Pourquoi n'espérerai-je pas qu'il aura son utilité pour les hommes qui aiment à revivre parmi les antiques souvenirs? Ils y verront apparaître de fermes et grands caractères, des âmes généreuses, de fortes vertus; et ils comprendront que tout en admirant les merveilles de la science moderne et les progrès

---

1. *Histoire de l'Abbaye de Fontaine-Jean, de l'Ordre de Cîteaux*, in-8°, Orléans, 1894 (extr. des tomes IX et XI des *Annales de la Société historique et archéologique du Gâtinais*).

de la civilisation matérielle, c'est une noble jouissance pour un esprit élevé de considérer ce qu'il y a de grand, d'instructif et de moralisateur dans l'existence de cette abbaye d'où a jailli tant de gloire pour l'Église et pour la France.

J'ignore si j'ai réussi ; mais n'ai-je pas déjà trouvé ma meilleure récompense en vivant, au milieu du recueillement fécond de la solitude, dans l'intimité de ces hommes d'un autre âge, heureux de tracer, comme eux, mon sillon dans le vaste champ où le travail persévérant peut toujours faire germer d'abondantes moissons ?





# HISTOIRE DE L'ABBAYE DE FERRIÈRES

## CHAPITRE PREMIER

ORIGINE DE LA CHAPELLE DE NOTRE-DAME DE BETHLÉEM. — VISION DE SAINT SAVINIEN. — LES PREMIERS RELIGIEUX. — LEUR MAS-SACRE PAR LES HUNS.



ORIGINE de l'Institution monastique de Ferrières-en-Gâtinais remonte à la plus haute antiquité; et, pour en retrouver les premières traces, il faut aller jusqu'aux temps apostoliques.

Saint Savinien, saint Potentien et saint Altin, disciples de Jésus-Christ, avaient été envoyés par saint Pierre, avec plusieurs compagnons, pour évangéliser la Gaule. Ils avaient pour mission particulière de prêcher la foi chrétienne dans ces vastes régions qui, par leur situation, en formaient le cœur, comme par la valeur de leurs habitants, elles en avaient été longtemps le rempart. Là vivaient les Sénonais, les Tricasses, les Carnutes, les Lutéciens et les Génomains qui, dans ces temps-là, sous la pression des empereurs romains, quittaient avec peine leur antique religion druidique pour adorer les divinités de leurs vainqueurs.

Après une longue marche pleine de périls, les nouveaux apôtres arrivèrent près de la puissante

capitale de la Sénonie; ils s'arrêtèrent hors de la ville, dans un faubourg situé du côté de l'Orient, où ils reçurent l'hospitalité chez un notable personnage, du nom de Victorien. Ils le convertirent bientôt au christianisme, avec deux de ses amis, Sérotin et Eodald, patriciens comme lui. Pénétrant ensuite dans la ville même, ils gagnèrent à Jésus-Christ un nombre considérable d'habitants.

Mais leur zèle ne se bornait pas à prêcher les païens de la cité sénonaise; ils parcouraient fréquemment les villages et les bourgs de la région environnante, jusqu'à de grandes distances; et presque partout leur parole y recevait un favorable accueil.

Dans une de ces courses apostoliques, dit-on, Savinien et ses compagnons arrivèrent un jour en un lieu solitaire, situé au bord d'une petite rivière appelée depuis la Cléry, au fond d'une vallée couronnée de forêts, non loin du point où la voie romaine qui va d'Auxerre à Chartres se croise avec celle de Genabum à Sens, à neuf lieues de cette dernière ville. De rares habitants vivaient au milieu de la nature agreste de cette contrée, demeurant dans des cabanes grossières que protégeaient les grands bois silencieux. Ils recueillaient du minerai de fer, dont les gisements abondants apparaissaient çà et là, et l'exploitaient dans des fourneaux de forge qui plus tard firent donner à la ville bâtie en ce lieu le nom de *Ferrières*.

C'était au milieu de l'hiver, à la fin du mois de décembre, au temps anniversaire de la nuit où le fils de Dieu naquit en Judée. Les trois apôtres s'étaient

retirés dans la cabane hospitalière de quelqu'un de ces pauvres forgerons, élevée non loin de la rivière. Entourés de gens du voisinage, accourus pour contempler ces étrangers, ils célébraient la sainte veille par de ferventes prières, quand tout à coup une lumière miraculeuse éclaira l'assemblée; et tous virent, comme autrefois les bergers juifs, l'Enfant Dieu nouveau-né dans sa crèche, avec Marie sa mère et saint Joseph, tandis qu'ils entendaient les esprits célestes chanter leur joyeux cantique : *Gloria in excelsis Deo*. Savinien transporté d'admiration s'écria : « c'est ici vraiment un nouveau Bethléem ». Pour conserver la mémoire de cette apparition, Savinien, aidé par les habitans qui s'empressèrent d'embrasser la foi chrétienne, éleva, au lieu même où elle s'était produite, une chapelle qu'il consacra à Notre-Dame de Bethléem. Ensuite il revint à Sens avec Potentien et Altin, pour y continuer sa mission évangélique. Tantôt isolément, tantôt réunis plusieurs ensemble, ils firent encore de longues courses dans le centre de la Gaule, à Genabum, à Chartres, à Troyes et rentrèrent enfin à Sens où les attendait la récompense de leurs travaux, la palme du martyre. Sur l'ordre du gouverneur romain Quirinus, ils furent arrêtés, jetés dans les fers, puis torturés par les bourreaux, et tous moururent en confessant généreusement leur foi, Savinien vers l'an 70 de Jésus-Christ, Potentien et Altin une année plus tard<sup>1</sup>.

---

1. *Actes de la Grande Passion de saint Savinien et de ses compagnons martyrs.*

Tel est, d'après les actes de la Grande Passion de saint Savinien et de ses disciples martyrs, l'exposé des faits qui ont accompagné la première prédication de l'évangile dans le Gâtinais; telle fut l'origine du premier sanctuaire consacré à la Mère de Dieu sur la terre de France; tel fut enfin le commencement de ce culte toujours vivace qui depuis dix-huit siècles amène chaque année d'innombrables pèlerins au pied de l'image de Notre-Dame de Bethléem, pour y déposer l'ardent hommage de leur piété.

Sans doute il ne subsiste plus aujourd'hui aucun document écrit contemporain de ces événements. *L'École historique*, avec les exigences de son impitoyable critique, rejette tout ce qui ne s'appuie pas sur un témoignage matériel du même temps que le fait rapporté; elle affirme, avec raison d'ailleurs, que nous n'avons pas en France une seule pièce martyrologique susceptible d'être attribuée même au iv<sup>e</sup> siècle, et elle conclut que tout ce qui n'a pas cette base peut bien figurer dans l'art et dans la poésie, mais est incapable d'entrer dans l'histoire<sup>1</sup>.

A défaut du document écrit qui manque ici, il y a les traditions, traditions séculaires, invariables, appuyées sur de très nombreux témoignages et confirmées par les liturgies. Elles ont été conservées par des écrivains dignes de foi, peu éloignés des événements qu'ils racontent; elles remplissent les controverses locales et font jaillir sur les points qu'elles éclairent un faisceau lumineux d'une si puissante

---

1. L. Duchesne, *La France chrétienne*, p. 1.

intensité, que l'*École traditionnelle* y trouve à son tour un motif suffisant de certitude historique.

Sans tout rejeter, comme les partisans stricts de la première École, ni tout accepter, comme Dom Morin, le trop crédule historien du Gâtinais, nous nous jugeons en droit d'accueillir, par un choix judicieux, ce qui repose sur des preuves avérées, historiques ou traditionnelles, pour expliquer, autant qu'il se peut faire, le mystère des origines. Il n'entre aucunement dans notre intention de discuter le grave problème de l'apostolicité des Églises de France, ni de prétendre donner une solution à des questions sur lesquelles d'immenses travaux ont déjà été accomplis. Nous nous bornons à rapporter les témoignages qui établissent, à notre jugement, la vérité de la fondation du sanctuaire de Notre-Dame de Bethléem, d'où est sortie l'abbaye de Ferrières.

La Grande Passion de saint Savinien, qui raconte sa mission évangélique dans la Gaule, ses prédications dans la région sénonaise, puis sa mort avec celle de ses compagnons, fut écrite à Sens, lieu même de leur martyre, vers la fin du v<sup>e</sup> siècle, d'après des actes originaux aujourd'hui disparus<sup>1</sup>.

Il existe actuellement dans les bibliothèques publiques de France et dans celle du Vatican, à Rome, jusqu'à dix copies manuscrites de cette passion. Les deux plus anciennes sont du xi<sup>e</sup> siècle<sup>2</sup>, trois du xii<sup>e</sup>, et cinq du xiii<sup>e</sup> au xv<sup>e</sup>. Toutes ces copies sont iden-

---

1. C. Henault, *Recherches historiques sur la fondation de l'église de Chartres*, etc., p. 321.

2. *Bibliothèque nationale*, Manuscrits latins 4345 et 11759.

tiques, à quelques variantes près; de telle sorte qu'on est obligé d'admettre qu'elles ont été transcrites d'après un texte primitif unique, celui du v<sup>e</sup> siècle.

Quant au fait même de l'apparition miraculeuse de Bethléem, il est confirmé par le témoignage de l'ancien Bréviaire que récitaient déjà les premiers moines de Ferrières. La VI<sup>e</sup> leçon des matines de l'Office de nos saints martyrs, au 31 décembre, rapporte cette vision telle que nous l'avons racontée.

Loup Servat, abbé de Ferrières, qui fut au ix<sup>e</sup> siècle la gloire de son monastère et un des hommes les plus savants de son temps, parle de ce merveilleux événement comme étant admis de tous, dans une lettre qu'il adresse à Odilufe, roi d'Angleterre.

On le trouve encore rapporté, avec beaucoup moins d'autorité mais dans les mêmes termes, par Théodore Du Saussay, dans son *Martyrologe des Gaules*<sup>1</sup>.

Dom Morin, que l'on peut regarder ici comme un interprète fidèle de la tradition, a écrit un livre spécial pour conserver le souvenir de la fondation de Bethléem; c'est un volume de petit format, aujourd'hui très rare, où il a réuni tous les témoignages qui confirment sa thèse. Il l'a intitulé: *La naissance miraculeuse de la chapelle de Bethléem en France, fondée en l'abbaye royale de Saint Pierre et Saint Paul de Ferrières en Gastinois, au diocèse de Sens. A Paris MDCX*<sup>2</sup>.

---

1. Théodore Du Saussay, *Martyrologium gallicanum*, p. 1093.

2. *Bibliothèque nationale*, L k<sup>1</sup> 2766.

Une longue suite d'actes authentiques, bulles des papes, chartes des rois, lettres des évêques et des grands personnages atteste, de siècle en siècle, la vérité de cette apparition, en déduisent les conséquences, et forment ainsi une chaîne ininterrompue qui la relie à tous les âges de notre histoire nationale.

Enfin un événement récent vient de donner, de la manière la plus inattendue, la preuve matérielle, le document écrit qui jusqu'ici manquait, écrit non sur le parchemin si facile à détruire ou à falsifier, mais dans les entrailles mêmes de la terre, où il révèle, en caractères irrécusables, l'âge de la chapelle de Bethléem et les phases diverses de son existence.

On faisait récemment<sup>1</sup> des fouilles profondes, dans l'enceinte même de cet oratoire, pour l'établissement d'un calorifère. Après qu'on eut enlevé le carrelage supérieur, on trouva, sur une épaisseur de 90 centimètres, un sous-sol formé d'un mélange de terres déjà remuées et de fragments de tuiles et de briques. Au-dessous, s'étendait un second plancher fait de larges carreaux, pour la plupart brisés, qui reposaient sur un lit de mortier de 5 centimètres, porté lui-même par une couche de sable très pur, jaune et fin, de 20 centimètres d'épaisseur. Ensuite on rencontra sous ce carrelage un nouveau remblai, haut de 40 centimètres, de terres rapportées et de débris de toute sorte. Il recouvrait un pavage à peu près intact, dans son état primitif, fait de pierres très dures, renfermant de petits coquillages, et soudées par un mortier très épais. Ces pavés, de dimensions

---

1. Au mois d'octobre 1896.

inégales, mesurent généralement 15 à 18 centimètres d'épaisseur, sur 20 à 25 centimètres de longueur et de largeur. Malgré la dureté de leur grain, on voit qu'ils ont été usés par le passage des nombreux pèlerins qui les ont foulés aux pieds durant de longs siècles. Enfin, au-dessous de ces pavés, on trouva un troisième remblai, de même nature que les précédents. Il a un mètre d'épaisseur, et repose sur un sol marneux et durci, semblable à l'aire des granges de nos campagnes. Ce dernier plancher est recouvert de cendres, de morceaux de bois carbonisés et d'ossements brisés. La couche d'argile et de marne qui le forme n'a jamais été remuée de main d'homme.

L'ensemble de ces couches successives donne une profondeur d'environ trois mètres, et amène ainsi le niveau primitif à peu près au niveau de la Cléry, qui coule non loin de la chapelle.

Si maintenant nous étudions attentivement ces débris, comme un livre inopinément ouvert devant nos yeux, nous y lisons, avec l'âge des différents édifices élevés au-dessus d'eux, l'histoire des principaux événements accomplis à Bethléem, telle qu'elle se développera dans la suite des chapitres de cet ouvrage.

C'est là le grand intérêt que présentent ces fouilles, et le motif du développement donné ici à leur étude.

En effet, l'observation et l'expérience ont constaté que le niveau de tous les lieux habités s'exhausse progressivement, d'année en année, en raison des sinistres et des ruines de toute nature qu'y ont accumulés leurs édifices les uns sur les autres. L'exhaus-



sement, d'après une sorte de loi géologique, constante et régulière, est en moyenne de 15 à 20 centimètres par siècle, en tenant compte de la situation des villes et des événements qui s'y sont succédé. Cette loi a été observée à Rome, à Paris, à Orléans, et dans les nombreuses localités plus ou moins importantes. Partout elle a conduit à des conclusions identiques.

Or le même fait se reproduit exactement à Notre-Dame de Bethléem, partie intégrante de l'abbaye de Ferrières, qui dans le cours de sa longue existence, a été jusqu'à six fois prise, dévastée, incendiée, et détruite plus ou moins complètement. La profondeur de près de trois mètres, où se trouve le dernier sol, l'aire primitive qu'ont foulée les pieds de saint Savinien, donne un exhaussement de 18 centimètres par cent ans, et nous conduit au premier siècle de l'ère chrétienne, conclusion difficile à contester, et entièrement conforme à nos antiques traditions. Le plancher de terre battue est bien celui du modeste oratoire que les premiers chrétiens du Gâtinais élevèrent au lieu même de l'apparition, et qui, pendant quatre siècles, suffit à leur pauvreté et à celle de leurs descendants.

En 451, les Huns, fuyant d'Orléans vers les plaines de Châlons-sur-Marne, en firent périr un grand nombre dans les flammes de la chapelle qu'ils brûlèrent; de là ces cendres, ces charbons et ces ossements accumulés sur le plancher le plus bas, qui attestent la ruine et l'incendie à une époque très reculée, précédant toutes les transformations suivantes.

Parmi ces ossements, se trouvaient plusieurs têtes intactes, d'une conformation caractéristique, conservées dans les cendres et le charbon, comme les restes qu'on trouve encore dans les fouilles de Pompéï et d'Herculanum : crânes énormes avec le front bas, les pommettes saillantes, la mâchoire inférieure large et proéminente. Ce sont les traits physiologiques avec lesquels Jornandès, historien vivant au <sup>vi</sup> siècle, dépeint les Huns. Quelques-uns de ces barbares avaient été tués dans le massacre qu'ils firent à Bethléem, et leurs os demeurèrent mêlés à ceux de leurs victimes.

Environ soixante ans plus tard, Clovis, converti au christianisme, reconstruisit le sanctuaire de Bethléem. Il y plaça ce beau pavage en pierres si dures que la multitude des pèlerins venus s'y agenouiller pendant neuf siècles ne put qu'y laisser la trace de son passage, sans l'user entièrement.

Quant au carrelage qui forme comme le troisième étage depuis le fond, il fut établi par Louis de Blanchefort, abbé de Ferrières au <sup>xv</sup> siècle, lorsqu'il rebâtit presque en entier l'abbaye et la chapelle de Bethléem incendiées de nouveau et renversées de fond en comble par les Anglais, vers la fin de la guerre de Cent ans.

Le reste provient des âges suivants et nous conduit jusqu'à l'époque actuelle.

Lorsque saint Savinien et ses compagnons furent rentrés à Sens, les Gaulois qu'ils avaient convertis à Ferrières et dans ses environs se groupèrent autour du sanctuaire destiné à conserver le souvenir de l'apparition dont ils avaient été les témoins dans

ce lieu ; ils formèrent là une agglomération désignée, dans ces temps anciens, par le nom de Bourg de Bethléem, sur lequel ne prévalut que plus tard celui de Ferrières. C'étaient de pauvres gens, chasseurs, bûcherons et artisans, dont le plus grand nombre travaillaient à l'extraction et à la fonte d'un minerai de fer abondant en cette localité. Ils y avaient établi des hauts fourneaux d'un genre primitif, semblables aux forges catalanes encore en activité dans le nord de l'Espagne. Le minerai recueilli en grain, presque à fleur de terre, y était traité par le charbon de bois, sans fondants.

On a découvert en 1886, près des murs de l'ancienne abbaye, au bord de la voie romaine d'Auxerre à Chartres, et au fond d'un petit étang mis à sec, des restes de fourneaux, des scories et des débris de combustibles, qui attestent l'importance de ces ateliers. Plusieurs pièces de bronze recueillies près de ces foyers paraissent, par leur date, limiter leur plus grande période de prospérité. La première, une large médaille, porte sur la face une tête d'homme laurée, avec ce nom : D. HADRIANUS ; sur le revers est la figure d'une femme debout, tenant à la main une couronne de laurier. On peut donc la rapporter à l'année 120 de Jésus-Christ, en laquelle l'empereur Adrien vint dans les Gaules. L'autre est une monnaie frappée à l'effigie de Valens et se rapporte approximativement à l'an 370 de l'ère chrétienne<sup>1</sup>.

---

1. *Rapport lu à la réunion des sociétés savantes (à la Sorbonne),*  
2 juin 1887.

Pendant les quatre premiers siècles, la population s'augmenta peu à peu. A mesure que le christianisme étendait dans la Gaule ses conquêtes pacifiques, un plus grand nombre de fidèles, attirés par la renommée grandissante de Notre-Dame de Bethléem, vint se fixer à l'ombre de son sanctuaire.

Plusieurs d'entre eux s'associèrent bientôt, pour former une sorte de communauté. Ce furent les premiers religieux de Ferrières, désignés par le nom d'Érmites dans les plus anciennes chroniques. Étrangers aux ordres sacrés, c'étaient de simples laïques, ne se distinguant du reste des fidèles que par la pratique de certains devoirs, auxquels ils se soumettaient volontairement, pour arriver à une plus haute perfection. Tout en se livrant à un travail manuel, ils vivaient isolés, s'occupaient de l'entretien de la chapelle et plus particulièrement exerçaient l'hospitalité chrétienne envers les pèlerins que dès ces âges reculés « leur multitude rendait semblables aux flots de la mer agité par le perpétuel mouvement du flux et du reflux<sup>1</sup>. »

Ils vécurent ainsi trois cents ans, dans une tranquille obscurité qui semblait devoir les sauver de tout malheur.

Un jour cependant, une effroyable catastrophe vint les surprendre et tout anéantir, sanctuaire et fidèles, dans les flammes et dans le sang.

Les Huns avaient envahi la Gaule, portant partout le ravage et la mort. Saint Loup avait sauvé Troyes, et sainte Geneviève Paris. Leur fureur n'en

---

1. D. Jehan Rainssant, prieur de Ferrières (1655).

est que plus grande, et ils précipitent leurs hordes innombrables vers Orléans qu'ils se promettent de ruiner de fond en comble. Mais là encore saint Aignan préserve son peuple de la destruction. Attila repoussé se voit contraint de retourner sur ses pas. Tandis qu'il se dirige vers les plaines catalauniques, où l'attend la sanglante défaite qui mettra fin à sa puissance, une bande de ses féroces soldats, fuyant à travers les forêts du Gâtinais, passe par le bourg de Bethléem et en surprend les paisibles habitants. Ils s'élancent sur eux, et tuent tous ceux qu'ils peuvent atteindre. Beaucoup s'étaient réfugiés dans leur chapelle; les barbares les y poursuivent, les égorgent jusqu'au pied de l'autel et livrent aux flammes l'église qui leur sert de tombeau. Quatre cents chrétiens, dit-on, périrent dans ce massacre, en 451<sup>1</sup>.

Tel fut le premier désastre éprouvé par le sanctuaire de Notre-Dame de Bethléem, qui depuis fut tant de fois désolé, pendant le cours des siècles. Nous avons un témoignage irrécusable de cet événement dans les cendres, les monceaux de charbons et les ossements calcinés qu'on vient de retrouver, à près de trois mètres de profondeur, sur l'aire primitive de l'oratoire édifié par saint Savinien, où ils sont demeurés inconnus pendant plus de 1400 ans.

Ces lieux restèrent ensuite longtemps abandonnés. Les rares habitants échappés à la mort se cachaient au plus profond des bois. Lorsqu'ils osèrent enfin se réunir de nouveau, leur extrême misère ne leur permit d'élever qu'un modeste oratoire à la

---

1. Th. Du Saussay, *Martyrologium Gallicanum* (au 26 décembre).

place de celui qu'avait arrosé le sang de si nombreux martyrs. Cependant, avec la sécurité rétablie, le peuple réapprit peu à peu le chemin de Bethléem; les pèlerinages y redevinrent fréquents comme auparavant. Cet état de choses dura environ soixante ans, jusqu'au jour où la piété du premier roi chrétien de France reconstruisit magnifiquement l'antique sanctuaire, et en fit sortir une des plus célèbres abbayes de notre pays.

## CHAPITRE II

FONDATION DE L'ABBAYE DE FERRIÈRES PAR LE ROI CLOVIS.  
HISTOIRE D'UN FAUX DIPLÔME. — SECONDE DESTRUCTION.

(507-607)

Le berceau des grandes institutions monastiques antérieures au moyen-âge est presque toujours enveloppé de nuages. La disparition des documents primitifs, la confusion des noms, des dates et des faits, dans ces temps reculés, rend le plus souvent fort difficile la reconstitution exacte de leur origine. C'est ce qui arrive pour l'abbaye de Ferrières, au sujet de laquelle le savant Mabillon s'exprime en ces termes : « Autant son accroissement et ses progrès furent éclatants, autant ses commencements demeurent obscurs<sup>1</sup> ».

---

1. Mabillon, *Annales Ordinis sancti Benedicti*, I, p. 49.

Nous trouvons dans les chroniqueurs jusqu'à cinq personnages qu'ils nomment ses fondateurs<sup>1</sup>.

Cette incertitude provient surtout de ce qu'ils n'ont pas suffisamment distingué l'origine du sanctuaire de Notre-Dame de Béthléem, de celle du monastère proprement dit, c'est-à-dire de l'époque précise où de véritables moines réguliers succédèrent en ce lieu aux anciens ermites. La première repose sur une tradition invariable, tandis que la seconde a donné lieu à une multitude de controverses entre les écrivains qui en ont parlé, par suite du peu de clarté des autorités sur lesquelles ils se sont appuyés. Aussi est-il nécessaire de n'accepter, pour l'exposition de ce point, que les documents historiques les plus certains. D. Mabillon et les auteurs de la *Gallia Christiana*, bien qu'ils ne s'accordent pas toujours entre eux, ont écarté ce qu'il y aurait de discutabile dans l'établissement de cette abbaye. Il est donc préférable de s'en tenir à leur opinion, et de n'accepter que ce qu'ils ont admis dans leur récit.

Au commencement du vi<sup>e</sup> siècle, une révolution profonde transforma notre pays. Les grandes invasions des Barbares avaient cessé. Grâce à la sécurité rendue aux populations, l'Église catholique avait peu à peu étendu son influence et répandu de toutes parts les germes de la civilisation chrétienne. En même temps qu'elle convertissait les païens, elle inspirait aux âmes d'élite un vif amour d'une vie plus parfaite. Des milliers de fidèles renonçaient au

---

1. Saint Savinien, le comte Gaudebert, le roi Clovis, le duc Vandalbert et Louis le Débonnaire.

monde pour se retirer dans la retraite et s'adonner à la pratique des conseils évangéliques. On voyait de tous côtés les princes, les hauts personnages de l'époque fonder des monastères auprès des tombeaux des martyrs, dans les lieux sanctifiés par quelque manifestation surnaturelle, et bientôt une multitude d'hommes, de femmes, de toutes conditions, venait les remplir, et y donner à la terre le spectacle des plus admirables vertus.

La conversion de Clovis fut en partie le fruit de ce mouvement religieux, et les dispositions personnelles du prince, en favorisant ces institutions, donnèrent une irrésistible impulsion.

Comment s'opéra cette conversion? Quelles circonstances accompagnèrent le mariage de Clovis avec Clotilde, qui la prépara si heureusement?

Nous n'avons à nous occuper ici de ces événements qu'autant qu'ils touchent à la fondation de notre abbaye.

Les légendes locales, dont D. Morin s'est fait le complaisant narrateur, disent que Clotilde, avant son mariage, venait souvent prier dans l'oratoire de Bethléem, tandis que Clovis chassait dans les forêts environnantes. Il la rencontra, et, touché par les grâces de la pieuse princesse, lui offrit sa couronne avec sa main<sup>1</sup>.

C'est ainsi que l'imagination populaire a fait de cette union l'objet de nombreuses fictions poétiques; elle en a remanié le récit à différentes reprises; elle a fini par en faire un véritable poème nuptial, qu'on

---

1. Dom Morin, *Histoire du Gastinois*, p. 764.



prit pour la vérité. Aujourd'hui on rejette ces inventions; au lieu de faux ornements, on a le récit d'un fait ordinaire, mais assez grand dans ses conséquences pour n'avoir pas besoin d'être relevé par des exagérations sans fondement.

La sévère histoire nous dit que Clotilde, avant que d'être unie à Clovis, fut dans l'impossibilité de venir à Bethléem. Son père Chilpéric, roi d'une partie de la Bourgogne, qui résidait à Vienne, avait eu la tête tranchée; sa mère avait été jetée dans le Rhône, une pierre au cou; ses deux jeunes frères avaient été massacrés, et sa sœur Chrona enfermée dans un monastère. Gondebaud, frère de son père, l'auteur de tous ces crimes, la retenait elle-même prisonnière dans son palais, à Lyon, capitale de son royaume<sup>1</sup>. Quoiqu'il fut arien exalté, il la laissait libre de suivre la religion catholique dans laquelle elle avait été élevée; mais il la faisait étroitement surveiller, sans même lui permettre de voir les ambassadeurs étrangers venus à la cour du roi des Burgondes<sup>2</sup>.

La pensée de ce mariage, que Gondebaud n'osa pas refuser à son redoutable voisin, fut inspirée à Clovis par le prévoyant et sage évêque de Reims, saint Rémy, qui avait déjà pris une grande influence sur l'esprit du roi Franc<sup>3</sup>.

Tous les catholiques de la Gaule formaient des vœux ardents en faveur de cette union, dans l'espé-

---

1. Frédégaire, *Hist. Franc. epitomata*, cap. xviii.

2. Aimoin, *De Gestis Francorum*, lib. I, cap. xiv.

3. G. Kurth, *Clovis*, p. 350.

rance que l'orpheline devenue reine pourrait un jour conquérir à la vraie foi son époux et ses sujets encore païens.

Ce désir universel fut réalisé. Clotilde, en contribuant à la conversion de son époux, *donna son Dieu à la France*<sup>1</sup>, et bientôt se développèrent les conséquences de cet acte si important pour la grandeur de notre nationalité.

Clovis devenu chrétien ne tarda pas à comprendre combien l'action des institutions monastiques était efficace sur la société encore à demi-barbare, pour la civiliser et la moraliser; il vit quelle influence les moines exerçaient sur leurs contemporains, et se résolut de les favoriser de tout son pouvoir. Il éleva plusieurs édifices religieux, entre autres la basilique de Saint-Pierre et Saint-Paul qui fut plus tard l'église de sainte Geneviève, à Paris; l'abbaye de Saint-Pierre et Saint-Paul, à Chartres; celle de Micy-Saint-Mesmin, près Orléans. Il dota ces fondations de donations considérables, généralement prises sur les terres fiscales<sup>2</sup>.

C'est dans ces mêmes conditions qu'il agit à Ferrières. Ce lieu se trouvait sur le territoire soumis à la juridiction d'Héraclé, évêque de Sens. Informé sans doute par ce pontife de la sainte renommée du sanctuaire de Bethléem, et du misérable état où l'avait laissé l'invasion des Huns, Clovis le rebâtit d'abord avec plus de grandeur et de solidité. De la

---

1. Paroles de M<sup>gr</sup> Touchet, évêque d'Orléans, à Reims (*discours pour le XIV<sup>e</sup> centenaire du baptême de Clovis*).

2. Daresté, *Histoire de France*, t. I, p. 204.

chapelle qu'il fit construire, il ne reste aujourd'hui que le dallage retrouvé récemment, à 2 mètres cinquante centimètres sous terre<sup>1</sup>; son état de conservation nous permet de penser que Clovis n'avait rien négligé pour assurer la beauté et la longue durée de ce monument. Il la dota richement, et lui accorda de nombreux privilèges, respectés et augmentés par les rois ses successeurs.

Lui-même se rendit à Ferrières<sup>2</sup> vers l'année 507, probablement avec la reine Clotilde. Il constata que l'oratoire de Bethléem était insuffisant pour le grand nombre des fidèles qui y venaient de toute part. Avec sa générosité ordinaire envers les établissements religieux, il résolut de bâtir là une grande église, et d'y fonder un monastère.

Ce dessein fut aussitôt mis à exécution. En cette même année, 507, d'après les anciennes chroniques, furent commencées les constructions de l'église, tout auprès de la chapelle de Notre-Dame de Bethléem<sup>3</sup>.

Cet édifice a presque entièrement disparu depuis longtemps; mais le peu qui en reste offre tous les caractères d'une haute antiquité. Plusieurs portions de murailles, du côté sud du chœur, dans l'église actuelle, remontent certainement au vi<sup>e</sup> siècle<sup>4</sup>. Dans le tympan du grand portail, on voyait encore, du temps de Dom Morin, le portrait du roi Clovis,

---

1. Voir chapitre premier de cette histoire.

2. E. Thoison, *Séjours des rois de France dans le Gastinois*, p. 33.

3. *Synopsis historiae cœnobii ferrariensis* (Bibliothèque nationale, ms. latin 12670, f<sup>o</sup> 70).

4. Rapport de M. Lisch, architecte de la commission des monuments historiques (1865).

sculpté en relief dans la pierre, portant sur sa main l'image de cette église, avec cette inscription gravée au-dessous : « Icy est le portrait de Clovis, roy de France, premier du nom et premier roy chrestien en France <sup>1</sup> ».

Malgré les changements survenus dans le cours des siècles, on peut encore se faire une idée suffisante de cette basilique.

C'était un édifice d'architecture romaine, dégénérée, il est vrai, mais ayant conservé bien des formes antiques. Elle avait trois nefs d'une construction lourde et solide, orientées vers le Levant, selon la pratique récemment inaugurée. Les portails, à plein cintre, n'avaient qu'une baie, et étaient souvent, aux jours de grande fête, tendus de riches draperies. La charpente avait été laissée à découvert; des piliers massifs, d'une grande simplicité, portaient les murailles ornées à l'intérieur de mosaïques et de peintures. On voit encore aujourd'hui, dans le chœur, au milieu d'une sorte d'encadrement de pierre, les restes de très anciennes fresques, représentant les apôtres saint Pierre et saint Paul, qui pourraient bien ne pas s'éloigner beaucoup de l'époque de la construction de cette église primitive.

Clovis, qui avait une grande dévotion à ces deux apôtres, leur consacra le nouveau temple, et voulut que leurs noms lui fussent donnés, ainsi qu'il l'avait déjà fait pour d'autres fondations.

En même temps, il fit construire les murs d'enceinte du monastère, et y réunit une communauté de

---

1. *Histoire du Gasinois*, p. 775.

moines qu'il chargea de pourvoir au service religieux des deux sanctuaires, de secourir les pauvres et d'exercer l'hospitalité envers les pèlerins<sup>1</sup>. Pour qu'il leur fût possible de remplir cette mission, il leur fit donation de grands biens, pris sur les terres appartenant au domaine royal. Nous ne savons pas quelle règle suivaient ces moines, ni quels abbés les gouvernèrent pendant le premier siècle que vécut l'abbaye.

Dom Morin<sup>2</sup> cite et rapporte en entier une charte latine de fondation pour Ferrières, qu'il attribue à Clovis. Il expose longuement qu'il l'a tirée des mémoires de Taveau, avocat au présidial de Sens, sans toutefois pouvoir affirmer l'existence de l'original, mais seulement celle de ses copies. Il n'y a que deux auteurs, croyons-nous, qui en aient publié le texte après lui<sup>3</sup>.

L'importance donnée à cet acte, que nous reproduisons aux pièces justificatives, à titre de document<sup>4</sup>, nous impose l'obligation d'en faire ici une étude approfondie.

Cette charte, dont l'authenticité a été mise en doute de tout temps, ne saurait plus inspirer aucune confiance. Tous les diplomatistes qui en ont parlé, depuis et y compris Mabillon, l'ont condamnée

---

1. *Synopsis historiæ ferrariensis*, ms. latin 12670, f° 71. — Dom Baudouin, *Recueil historique des évêchés et abbayes*, p. 246.

2. *Histoire du Gislinois*, p. 769.

3. Pardessus, *Diplomata, chartæ* (Paris, in-f°, 1843), t. I, p. 53, n° 78; et Pertz, *Monumenta germanicæ historica* (Hannoveræ, in-f°, 1872), t. I, p. 119 (*inter spuria*).

4. Voir pièce justificative I.

comme fausse. Elle l'est, en effet, dans la forme et dans le fond.

Dans la forme, elle a une narration extraordinaire, qui n'est pas dans le genre des chancelleries avant le x<sup>e</sup> siècle. On n'y trouve pas même de formules ni d'expressions de l'époque mérovingienne, comme dans certains autres actes reportés jusqu'à Clovis. Le roi y parle constamment, sauf une fois, à la première personne; ce qui est absolument contraire à la manière usitée. Le texte en est incomplet dans plusieurs passages, particulièrement dans ceux qu'il importerait le plus de connaître. La formule diplomatique de nos premiers rois comprend le mois et le quantième du mois, le lieu et l'année du règne; elle s'ouvre par le mot *datum*, exprime toujours le nom du chancelier ou greffier qui a rédigé l'acte, et se clôt par une appréciation : *in Dei nomine feliciter*<sup>1</sup>. Notre diplôme ne renferme ni le quantième du mois, ni l'année du règne, ni le nom du chancelier, comme si le roi franc qu'était Clovis avait lui-même rédigé sa charte latine.

Enfin, à cette époque, surtout au vi<sup>e</sup> siècle, les évêques, en signant une pièce quelconque, ne désignaient jamais leur siège, sauf dans des cas très rares. Les actes des conciles en font foi<sup>2</sup>. Dans le diplôme de Clovis, on a pris le soin d'indiquer le siège de saint Rémi et celui de saint Héraclé.

Mais le fond ne vaut pas mieux que la forme; il

---

1. Maurice Prou, *Étude sur les chartes de fondation de Saint-Pierre-le-Vif de Sens*, p. 10.

2. Voir en particulier les actes du concile d'Orléans, de 511 (*Concilia avi merovingici*, de Pertz).

résiste moins encore à un examen sérieux. On y trouve accumulés l'impossibilité, l'anachronisme et l'in vraisemblance.

Après avoir raconté lui-même, dans un long récit qui remplit la moitié du diplôme, le miracle de la vision de saint Savinien, le roi, voulant créer des ressources pour les moines, leur fait don des droits à percevoir sur la foire annuelle tenue à Ferrières, au mois de juin, le jour de la fête de saint Pierre et saint Paul, patrons de l'église du monastère. Cette donation était alors impossible; car Clovis ne pouvait pas donner aux moines les produits d'une foire qui n'était pas alors établie, et ne le fut que plusieurs siècles plus tard; il ne pouvait pas davantage désigner le jour de la tenue de cette foire par le nom des patrons d'une église dont la construction n'était pas commencée. S'il avait voulu les faire jouir de cet avantage, il aurait d'abord, comme nous le voyons dans les cas analogues, par un acte spécial, établi cette foire; puis il en eût assuré le profit aux moines, avec toutes les clauses, conditions et restrictions usitées en pareille circonstance.

Clovis dit ensuite qu'il affranchit tous ceux qui habitent dans la banlieue du territoire concédé aux ermites de Bethléem, tant hommes que femmes; *tam mares quam feminas*, tant nés qu'à naître. Il y a là un grave anachronisme. Les rois ne commencèrent à affranchir les serfs qu'à la fin du x<sup>e</sup> siècle et au début du xii<sup>e</sup>. Au vi<sup>e</sup> et dans ceux qui suivirent, loin de leur rendre la liberté, les guerriers francs, les leudes et même les rois, dans leurs expéditions, enlevaient hommes, femmes, enfants, qu'ils vendaient comme

esclaves sur les marchés publics, ou transportaient dans leurs domaines pour les cultiver. C'était la pratique générale. Nous en avons la preuve dans le récit de toutes les guerres que firent les descendants de Clovis, pendant plusieurs siècles<sup>1</sup>.

Dans ce diplôme, le roi, voulant indiquer jusqu'où doit s'étendre le territoire qu'il donne à sa nouvelle fondation, emploie pour en tracer les limites les noms de dix localités, bois, gué, fontaine et habitations, situées sur son périmètre. Or il se trouve que ces noms sont exactement les mêmes que ceux qui limitent le même territoire dans la charte de Louis VI, de 1127 ; dans celle de 1185, de l'abbé Arnould, pour l'affranchissement des serfs du monastère ; et dans le diplôme de Philippe-Auguste confirmatif de cet affranchissement, de la même année. Est-il vraisemblable que tous ces lieux, de peu d'importance, un champ, une source, quelques cabanes, aient déjà été remarqués suffisamment et désignés, au VI<sup>e</sup> siècle, par les noms qui les désignaient encore au XII<sup>e</sup> ; que ces noms n'aient ni disparu, ni varié, pas même dans leur orthographe, durant un intervalle de plus de six cents ans, alors que nous voyons constamment de bien plus graves modifications survenir dans un temps beaucoup plus court ? Évidemment une telle similitude est inadmissible : un de ces actes ne peut être que la copie de l'autre. Comme nous possédons encore aujourd'hui les originaux authentiques des trois diplômes nommés plus haut<sup>2</sup>, il faut nécessaire-

---

1. Voir Grégoire de Tours (*Hist. Franc.*, lib. III. cap. 11), et Aug. Thierry, *Lettres sur l'Histoire de France*, p. 93.

2. *Archives du Loiret*. Voir les pièces justificatives VIII, XIII et XIV.



ment conclure que celui de Clovis n'est qu'une copie, faite sur un de ces actes.

A quelle époque faut-il reporter sa composition?

Un mot de cette charte nous servira de point de départ. Clovis, y lit-on, veut affranchir tous les hommes nés et à naître dans la banlieue du territoire qu'il donne aux ermites de Bethléem, in *banlieva*. Or ce mot *banlieva* ne se rencontre nulle part, sous cette forme, avec cette orthographe, avant le XII<sup>e</sup> siècle. Dans les deux chartes relatives à Ferrières déjà citées, on lit *banliva*; seul, de tous les titres appartenant à cette abbaye, à notre connaissance, le diplôme confirmatif de Philippe-Auguste (de 1185) porte *banlieva*. Il y a donc lieu de croire que ce mot lui a été emprunté, ainsi que tous les noms qui désignent le périmètre de cette banlieue. Par conséquent, l'acte qui les contient n'est pas antérieur à l'an 1185.

Mais nous devons descendre beaucoup plus bas pour trouver sa date approximative.

Si ce diplôme est postérieur à 1185, quelle circonstance, quelle raison importante a pu être cause de sa composition? Car généralement, quand on était amené à fabriquer de faux actes, c'était pour un motif grave : réparer la perte de titres détruits par les guerres, les incendies ou d'autres malheurs, recouvrer ou défendre des droits légitimes.

Les XII<sup>e</sup> et XIII<sup>e</sup> siècles furent l'âge le plus heureux des abbayes bénédictines. Nulle guerre intérieure ni extérieure ne troubla leur sécurité; elles vécurent florissantes sous la garde bienveillante de la royauté. Mais au XIV<sup>e</sup> siècle, tout changea. L'horrible guerre

de Cent ans ravagea la France, décima ses habitants, et détruisit ce qu'elle possédait de plus précieux, monuments, églises, abbayes, chartes, trésors de tous genres. Ferrières fut particulièrement éprouvée. Les Anglais la pillèrent, puis y mirent le feu; en sorte que les moines, rentrés à la paix, ne trouvèrent plus rien dans leur couvent dévasté, ni les biens qui les faisaient vivre, ni les titres qui leur en garantissaient la possession. Il fallait tout recommencer, relever les églises, rappeler les pèlerins éloignés depuis longtemps, et se procurer les ressources indispensables.

Le moyen le plus efficace qui dut venir à la pensée d'un abbé intelligent fut de présenter aux peuples des titres très anciens, rappelant l'origine du monastère et des domaines qu'il possédait. Ces titres n'existaient plus; il fallait les reconstituer; on se mit à l'œuvre sans tarder.

Naturellement, afin de certifier la haute antiquité de son acte, celui qui le composa l'écrivit sur des membranes tirées du règne végétal, ce que Dom Morin appelle « en écriture de bois ». Pour composer la première partie de son diplôme, celle qui à ses yeux était la plus importante, puisqu'elle avait pour but de relever le culte de Notre-Dame de Bethléem, il n'eut pas à chercher très loin : il ouvrit simplement le Bréviaire que les moines de Ferrières récitaient depuis longtemps, et en transcrivit intégralement la sixième leçon des Matines de l'office de saint Savinien, au 31 décembre, où est racontée la vision miraculeuse de la nuit de Noël; puis, comme il avait sous la main la charte de Philippe-Auguste, de 1185,

échappée à l'incendie allumé par les Anglais, il en copia la partie qui se rapporte à l'affranchissement des serfs et désigne les bornes du territoire jadis concédé à l'abbaye, sans penser aux changements inévitables que six siècles avaient apportés dans les coutumes, les désignations des lieux et les institutions sociales. Dans son inexpérience des formes de la diplomatie, il a encadré sa composition de formules qui ne sont d'aucun siècle, et laissé en blanc ce qui pouvait l'embarrasser. Il n'a pas remarqué que le scribe royal a écrit le mot *banlieue*, *banlieva*, avec une orthographe insolite, qu'on n'avait encore vue nulle part : il l'a reproduite, et donna ainsi à son acte une sorte de signature qui en atteste à jamais la fausseté.

Nous voilà donc à peu près fixés sur l'époque de l'apparition de ce diplôme. Il fut fabriqué après la guerre de Cent ans, du temps des abbés Jacques Miroust ou Jean Chaudard, pendant l'administration desquels on voit apparaître un grand nombre de titres nouveaux<sup>1</sup>. C'était vers la fin du xv<sup>e</sup> siècle, probablement de 1450 à 1480.

Quoi qu'il en soit, Clovis possède assez de titres, en dehors de cette chartre, au nom de fondateur du monastère de Saint-Pierre et Saint-Paul de Ferrières, pour qu'on puisse le lui donner avec certitude. La construction de la grande église abbatiale, les biens dont il la dota, l'intérêt qu'il porta à cette institution, le lui assurent d'une manière incontestable.

---

1. *Gallia christiana*, t. XII (*Eccles. Senon.*, p. 166).

Après la mort de Clovis, les rois de France, ses successeurs, continuèrent à accorder leur protection à l'abbaye naissante. Childebart, son fils, roi de Paris, confirma les donations de son père. Ce prince, bienfaisant et lettré, comprenait lui aussi que les moines lui seraient de puissants auxiliaires dans la grande œuvre de l'organisation et de la civilisation de son royaume. Aussi les favorisa-t-il de toutes ses forces. Il vint souvent dans le Gâtinais, à Ferrières même, et ce fut dans un de ces voyages que, sous l'inspiration de deux pieux solitaires sortis de Bethléem, Paschase et Urcisin, il conçut le projet de fonder le monastère de Saint-Severin, à Château-Landon<sup>1</sup>.

Ainsi s'écoula un siècle tout entier, d'une existence peu connue, mais paisible et féconde en résultats heureux. Les grands bois étaient peu à peu abattus et défrichés, les terres mises en culture, et l'active influence des moines faisait régner une ère de prospérité sur les habitants de la contrée. La ville de Ferrières se peuplait rapidement; elle grandissait en importance d'année en année, à l'ombre de la basilique de Clovis.

Cet état dura jusqu'au temps de Clotaire II. Mais alors un nouveau désastre fondit sur la ville et le monastère.

C'était pendant les guerres sanglantes que suscitait sans cesse la rivalité de deux femmes : Frédégonde et Brunehaut. Théodoric, roi de Bourgogne et d'Orléans, petit-fils de Brunehaut, voulait s'em-

---

1. *Naissance miraculeuse*, p. 137.

parer des États de Clotaire II, roi de Paris, fils de Frédégonde. A la tête d'une armée nombreuse composée d'Austrasiens, de Goths et de Burgondes, il le vainquit une première fois, en 600, à Dormelles<sup>1</sup>, puis plus tard, en 607, près d'Étampes. Dans l'intervalle de ces deux batailles, ses soldats se répandirent dans le Sénonais et dans le Gâtinais, prenant les villes, ravageant les campagnes, et détruisant tout sur leur passage<sup>2</sup>. Ferrières faisait partie des États de Clotaire. Aussi Théodoric vint-il l'assiéger vers l'an 507. Il la prit d'assaut, la démolit en partie, et « fit grande occision de bourgeois en icelle, afin, » disait-il, qu'il ne laissast à son dos aucuns ennemis<sup>3</sup>; puis il y mit le feu. Le monastère fut détruit presque en entier dans cette catastrophe. L'église abbatiale principalement eut beaucoup à souffrir. La charpente fut brûlée, ses murailles à demi-démolies. Les moines furent dispersés et le concours des pèlerins suspendu. La solitude et le silence régnèrent encore dans ces lieux désolés, sans qu'on pût prévoir le jour où la vie leur serait rendue.

Mais le sang généreux des premiers martyrs de Bethléem avait déposé dans cette terre une semence d'immortalité; bientôt l'abbaye de Saint-Pierre se relèvera de ses ruines pour commencer une nouvelle existence.

---

1. Canton de Lorrez-le-Bocage, arrondissement de Fontainebleau (Seine-et-Marne).

2. C. Dareste, *Histoire de France*, t. I, p. 263.

3. *Histoire du Gastinois*, p. 701.

### CHAPITRE III

RELÈVEMENT DE L'ABBAYE PAR VANDELBERT. — FONDATIONS  
ROYALES. — VIE DES ANCIENS MOINES. — LEUR INFLUENCE  
SOCIALE.

(607-794)

Après de longues guerres et la mort de Théodoric, Clotaire II resta seul roi de France et put enfin régner paisiblement. Il s'efforça de réparer les maux que ces luttes sanglantes avaient causés à ses sujets. Ferrières surtout sollicita son attention, car elle se trouvait dans un état lamentable. Afin de rendre la sécurité à ses habitants, il la fit d'abord entourer d'une muraille haute et épaisse, qui lui servit de rempart ; puis il fit construire une grande forteresse, vers le couchant, où d'un côté elle touchait à la Cléry, et de l'autre s'appuyait à la chapelle de Bethléem qui, après avoir été restaurée, lui tint lieu de donjon. C'est dans cette forteresse que logèrent les rois de France quand ils vinrent à Ferrières, ainsi que les soldats de la garnison chargés de défendre la ville. Elle servait aussi de refuge aux habitants des villages voisins, fuyant devant les invasions si fréquentes dans ces temps agités ; c'est pourquoi ils étaient obligés de contribuer à son entretien.

Ces divers travaux furent exécutés pendant les dernières années du règne de Clotaire II qui mourut

en 628, sans avoir pu commencer la restauration de l'église et du monastère de Bethléem.

Dagobert I<sup>er</sup>, son fils, qui lui succéda, s'occupa principalement de l'abbaye. Le plus grand bien qu'il lui fit, fut de lui donner pour administrateur ou préfet, *præfectus*, comme on disait alors, Vandelbert, un des officiers de sa cour, aussi puissant et riche que pieux et dévoué aux œuvres religieuses.

Ce seigneur que Dom Morin appelle tour à tour Gaudebert, Wandabert et Vandelbert, attribuant à plusieurs personnages le nom et les actes d'un seul, était originaire du Hainaut. Il avait épousé Berthile, fille du roi de Thuringe. Après sa mort, survenue en 642, il fut inhumé dans l'église de Consolre<sup>1</sup> où ses reliques devinrent l'objet de la vénération publique<sup>2</sup>.

Vandelbert avait été nommé par le roi duc d'Étampes et gouverneur de toute la région environnante, c'est-à-dire du Gâtinais. Ferrières se trouvait donc sous sa juridiction. Poussé par sa piété, non moins que par le mouvement général qui portait les grands de ce temps-là, princes et seigneurs, à fonder ou à restaurer les monastères, il eut la généreuse pensée de reconstruire entièrement celui de Bethléem qui n'était pas encore relevé de l'état de ruine où Théodoric l'avait mis. Par ses soins, la grande église fut consolidée, pourvue d'une toiture nouvelle, et rendue à sa beauté première. On rebâtit les logis nécessaires aux moines ; de vastes construc-

---

1. Consolre, arrondissement d'Avesnes (Nord).

2. *Annales du Gâtinais*, X (1872), p. 389.

tions remplacèrent les anciennes, dans un ordre parfaitement approprié à leur destination. Le sanctuaire de N. D. de Bethléem fut également l'objet de sa sollicitude. Il le répara, l'orna avec magnificence, et le rendit aux pèlerins qui ne tardèrent pas à y affluer aussi nombreux que par le passé. Enfin, il fit à son monastère de larges donations, tant en revenus qu'en biens fonds, de manière que les religieux fussent à l'abri du besoin et pussent exercer envers tous une généreuse hospitalité.

C'est à raison de la belle œuvre accomplie à Ferrières par Vandelbert que le pape Pascal II, dans sa bulle de 1103, le considère comme fondateur du monastère, et lui en donne le titre. Il ne pouvait mieux louer l'inépuisable munificence et la grandeur des mérites de celui qu'il appelle un homme de *sainte mémoire*<sup>1</sup>.

Lorsque tout fut bien réglé, Vandelbert, d'accord avec les moines, fit hommage de sa fondation au Souverain Pontife; il s'engagea en son nom, et en celui des administrateurs qui lui succéderaient, à payer au pape, tous les trois ans, une redevance d'une once d'or<sup>2</sup> à titre de vasselage. Cette cession fut confirmée par l'usage<sup>3</sup>. Quand plus tard l'Église reçut de Pépin le Bref une souveraineté temporelle, l'abbaye de Bethléem fut considérée comme le *petit*

---

1. Voir pièce justificative VI.

2. Du temps des rois mérovingiens, la livre d'or valait 720 francs de notre monnaie, et comptait 12 onces; une once faisait donc une redevance triennale de 60 francs environ.

3. En 1373, existait encore au monastère une quittance du paiement de cette redevance (*Annales du Gâtinais*, X, p. 392).



*patrimoine* de saint Pierre, et en reçut le nom<sup>1</sup>.

Honorius I<sup>er</sup> était alors pape, en 630. Il accepta la donation du seigneur franc, et, par reconnaissance enrichit son monastère de privilèges importants. Il proclama son indépendance spirituelle, en le déclarant, ainsi que les prieurés et les églises qui dépendaient de lui, exempt de toute juridiction archiépiscopale ou épiscopale, comme ne relevant que du Saint-Siège. Aucun prélat, pas même l'évêque diocésain, ne pouvait y exercer la moindre fonction sans la permission formelle des moines; même dans le cas malheureux où l'abbé serait accusé d'un crime, l'archevêque de Sens devrait s'adjoindre, pour le juger, tous les évêques de la province, et le condamné pouvait toujours interjeter appel à Rome. Plusieurs papes, dans les siècles suivants, confirmèrent ces privilèges qui subsistèrent dans leur intégrité autant que l'abbaye.

Ces faveurs accordées aux institutions monastiques au détriment de l'autorité épiscopale s'expliquent par la situation du clergé séculier qui avait alors beaucoup déchu de la dignité de son caractère, et partant de son influence. Le VII<sup>e</sup> siècle et les deux suivants furent profondément agités par l'ambition et les désordres de prélats ignorants et livrés aux habitudes d'une vie trop mondaine, évêques sans vocation et sans vertus, que la faveur des rois plaçait sur les sièges épiscopaux. Les monastères vivant sous une règle sévère présentaient plus de garantie et inspiraient plus de confiance. On comprend dès

---

1. Dom Morin, *Histoire du Gastinois*, p. 758.

lors la tendance des Souverains Pontifes à les prendre sous leur seule autorité; car il s'agissait là, non seulement de l'avenir de la civilisation, mais aussi des intérêts supérieurs de la religion et de l'honneur de l'Église.

Comme marque authentique de sa dépendance à l'égard du Saint-Siège, l'abbaye de Bethléem adopta plus tard des armes qui sont celles de Saint-Pierre de Rome. Elles portent d'azur à deux clefs en sautoir, l'une d'or et l'autre d'argent, cantonnées de deux fleurs de lys, en chef et en pointe, avec une étoile d'or à dextre et un croissant d'argent à senestre. Les clefs indiquent la sujétion aux papes qui l'ont comblée de privilèges et prise sous leur protection immédiate; les fleurs de lys marquent qu'elle est de fondation royale et fait partie du domaine de la couronne<sup>1</sup>.

Quand Vandelbert eut achevé ses grands travaux, Dagobert lui adressa une lettre de félicitation exprimant sa royale reconnaissance pour l'œuvre belle et utile qu'il venait de faire<sup>2</sup>. En témoignage de l'intérêt qu'il portait à son monastère, il lui donna un calice d'argent, ayant sur le pied l'image de saint Denis, gravée en relief. Ce calice demeura dans le trésor de l'abbaye jusqu'en 1568, année où il fut dérobé par les Huguenots qui la pillèrent alors<sup>3</sup>.

Le même prince, qui avait une dévotion particulière à N. D. de Bethléem, y fonda, en 635, une

---

1. Dom Morin, *Histoire du Gastinois*, p. 759.

2. Dom Morin, *Naissance miraculeuse*.

3. Dom Morin, *Histoire du Gastinois*, p. 719.

messe haute qu'on devait y chanter à sept heures du matin, chaque jour de l'année; on l'appela *la messe du roi*. — Un peu plus tard, il y ajouta plusieurs prières pour le soir, et le chant du *Salve Regina*; ce fut *le salut du roi*. Ces offices, inscrits dans le rituel servant pour l'ordre des fêtes et des services religieux établis dans le monastère, furent célébrés jusqu'à sa suppression par la Révolution de 1790.

Ces faveurs de la munificence des souverains, autant que sa fondation par Clovis, firent dès lors placer l'abbaye de Saint-Pierre de Ferrières au nombre des *abbayes royales*, et elle en porta toujours le titre. C'était un privilège honorable qui la mettait sous la juridiction et protection immédiate du roi, quant au temporel, et attribuait aux moines la liberté d'élire eux-mêmes leur abbé, avec l'agrément du monarque. Telle fut en droit, dès le VII<sup>e</sup> siècle, la situation du monastère vis à vis des rois de France, qui, en fait, ne la respectèrent pas toujours; car nous les verrons fréquemment lui imposer des chefs non élus par les religieux.

En échange des avantages que le titre d'abbaye royale conférait à Ferrières, il lui imposait de lourdes charges. Elle devait fournir aux rois le service militaire pour leurs guerres, où l'abbé était contraint de les suivre à la tête de ses vassaux. Cet abus subsistait encore au temps de Suger, et fut remplacé seulement vers la fin du XIII<sup>e</sup> siècle par un impôt spécial appelé *taxe de milice*. En outre, les souverains s'attribuaient le *droit de gîte* dans les abbayes royales où ils se faisaient héberger, nourrir et entre-

tenir, eux et leur suite, toutes les fois qu'il leur convenait. Cette charge très onéreuse fut convertie, pour Ferrières, en un impôt par Philippe de Valois, en 1332<sup>1</sup>.

Grâce à la protection constante des papes et des rois, l'abbaye de N. D. de Bethléem avait pris un rapide développement, et était devenue une des plus belles de France, tant par le nombre des religieux et l'étendue de ses possessions, que par la faveur de leur vie et l'influence salutaire qu'ils exerçaient autour d'eux.

Le monastère restauré et agrandi par Vandelbert était, comme tous ceux qui existaient à cette époque, construit sur le plan des grandes maisons de campagne ou villas, dont les Romains avaient apporté le type dans la Gaule, et qu'on retrouvait encore en de nombreuses régions. Il se composait, dans ses parties essentielles, d'une vaste cour carrée, rappelant l'antique *atrium*, autour de laquelle se groupait l'ensemble des bâtiments nécessaires à la communauté. Au Nord, s'élevait l'église, orientée vers le Levant; à l'Est, la grande salle capitulaire, où se réunissaient les moines pour leurs exercices, avec une entrée ouvrant directement dans l'église; le réfectoire se trouvait au Midi, ainsi que la demeure de l'abbé et la salle des novices. Le quatrième côté contenait la bibliothèque, l'infirmerie et le dortoir, contigu à l'église, à cause des Offices de nuit. Ces différents cénacles n'avaient alors qu'un étage; le toit et la charpente dépassaient notablement le mur

---

1. Voir pièce justificative XVIII.

intérieur de la cour, et étaient portés par des colonnes de bois, formant ainsi des portiques sur ses quatre faces. C'était le cloître, dont l'existence remonte jusqu'à cette époque, le cloître, centre de la vie monastique, qui y fleurissait dans le recueillement de la prière, loin du bruit et des distractions de la vie mondaine.

En dehors de ce groupe principal, et y attenant, était la cuisine, sur un des côtés d'une seconde cour, publique celle-là, où s'agitait toute la vie extérieure. Autour d'elle, on voyait les bâtiments d'exploitation, la boulangerie, les écuries, les granges et celliers, ateliers pour les industries diverses, logement des serviteurs, enfin l'école ouverte à toute la jeunesse des environs, et les demeures hospitalières destinées aux pèlerins et aux pauvres.

Pour les principaux édifices, tels que l'église et la salle capitulaire, on avait employé de belles pierres; mais toutes les parties accessoires avaient été faites de matériaux moins coûteux, soit en pisé, bois et terre, soit en bois entremêlé de briques; néanmoins elles étaient très solides et pouvaient durer longtemps. Leur plus grand inconvénient provenait du genre même de leur construction; la quantité de bois employé fournissait un facile aliment aux incendies qui causaient rapidement d'immenses désastres. Tel était l'aspect que présentait déjà, au VII<sup>e</sup> siècle, le monastère de Bethléem, bâti par la foi, sanctifié par la piété, véritable colonie agricole, comme on dirait aujourd'hui, exploitée par des travailleurs qui étaient des moines.

Ces moines provenaient de toutes les classes

sociales; on y voyait des nobles et des personnages de distinction confondus parmi les gens de campagne, les artisans des villes, les esclaves rachetés, comme l'avait été Buchin, que son mérite éleva à la dignité d'abbé de Ferrières. Dans ces temps voisins d'une époque éprouvée par tant de calamités et de crimes, la religion exerçait un grand empire sur les âmes, et l'asile pieux, où s'épanouissaient les plus pures vertus, servait aussi de refuge au repentir.

Nous ne savons pas bien quelle règle suivaient les premiers cénobites. Saint Benoît avait déjà composé la sienne, et saint Maur, son disciple, l'avait apportée en Gaule dès l'an 542; mais peu de communautés l'avaient encore adoptée au VII<sup>e</sup> siècle. Dans le plus grand nombre, on observait des pratiques venues de l'Orient et tirées des écrits des Pères, de saint Pacôme, de saint Augustin, de Cassien; la plus répandue était celle de saint Basile.

Quelles qu'aient été ces règles, toutes se proposaient de conduire ceux qui les suivaient à la perfection religieuse. Elles avaient pour base ces trois grandes forces : l'obéissance qui maîtrise et guide la volonté personnelle, la chasteté qui triomphe de la brutalité des instincts naturels, et la pauvreté volontaire qui fait du travail libre une œuvre de charité et d'expiation. Quant aux prescriptions plus particulières, réglementant les détails de la vie monacale, les emplois de la maison et autres choses semblables, c'était l'usage, surtout la volonté et la direction de l'abbé, qui les déterminaient.

Les moines de Bethléem vécurent sous ce régime jusqu'à l'introduction de la Règle de saint Benoît

dans leur monastère, en 817, du temps de Louis le Débonnaire. La prière était la première et la plus importante de leurs occupations, puisqu'elle était celle qui tendait le plus directement au but qu'ils se proposaient, leur sanctification personnelle. Ils y consacraient de longues heures du jour, et quelques-unes de la nuit, remplies par le chant de l'office divin, la méditation, la lecture et les cérémonies du chœur. Avec la prière, le travail des mains se partageait leur vie. Armés de la cognée, de la bêche, de la faucille et du marteau, ils abattaient de vastes portions des forêts qui entouraient leur couvent; ils rasaient les affreux halliers d'épines et rendaient fertiles les terres jusque là stériles. La continuité de leurs travaux, les expériences faites avec soin et transmises avec exactitude, transformaient les déserts arides en riches campagnes. Dans leurs domaines trop étendus pour qu'ils pussent les cultiver seuls, ils appelaient une foule de gens qui accouraient, heureux de trouver à l'ombre du monastère une vie plus sûre et moins pénible; ils bâtissaient pour eux des prieurés et des villages, qui ont été le berceau et le modèle de la vie laborieuse des champs.

Au travail matériel, les moines joignaient la culture de l'esprit par l'étude. A cette époque, l'abbaye avait déjà une double école : l'une intérieure, pour ceux qu'appelait la vocation cénobitique, l'autre externe, pour la jeunesse du pays, toutes deux dirigées par un des religieux les plus savants. L'instruction interne comprenait les sciences ecclésiastiques; l'autre, beaucoup plus simple, avait pour objet la religion, la lecture, le chant et la grammaire. C'est

là le premier exemple qu'on trouve d'une tentative faite pour créer un enseignement élémentaire s'adressant à tous, et le modeste commencement de cette école illustre dans l'Europe entière, que dirigea Alcuin deux siècles plus tard, et que Loup de Ferrières porta à l'apogée de sa gloire.

Ainsi, tout en travaillant à leur propre sanctification, les moines exerçaient sur les habitants du Gâtinais une influence grande et salutaire. Par leur vie austère, par leur pratique de la pauvreté, par leur travail continu et leur dévouement à soulager toutes les misères humaines, ils jouissaient d'un prestige qui subjuguait les natures rudes, mais simples et sincères, de leurs contemporains. Dans ces siècles où les guerres incessantes laissaient rarement au laboureur la joie de récolter la moisson qu'il avait semée, ils encourageaient l'agriculture et favorisaient le commerce; quand les routes étaient semées d'innombrables embûches, ils ouvraient à tous les portes d'une large et sûre hospitalité; et quand les puissants seigneurs, fiers de ne savoir manier que l'épée, se faisaient un titre d'honneur de leur ignorance, ils donnaient aux fils du peuple les premières notions de l'instruction qui agrandit les esprits et adoucit les mœurs.

Telle était l'action vraiment sociale et moralisatrice que le monastère de N.-D. de Bethléem exerçait alors dans notre pays, action qui ne fit que croître dans les âges suivants, malgré les épreuves de toute sorte qu'il eut à subir.

L'histoire des chefs qui le gouvernèrent pendant les VII<sup>e</sup> et VIII<sup>e</sup> siècles est environnée de la plus pro-



fonde obscurité. Nous ne connaissons exactement ni leur nom, ni l'ordre où ils se sont succédé, ni les actes de leur autorité. Cela provient de la constitution même de l'abbaye, qui était gouvernée, au temporel par des *administrateurs* ou *préfets* non revêtus du caractère religieux, comme fut Vandelbert, et nommés par les rois mérovingiens, et au spirituel, par des abbés ou supérieurs, dont les chroniques n'ont pas gardé les noms ; car ils se consacraient entièrement aux pratiques de la vie monastique et à la direction intérieure de leur communauté.

Le premier personnage connu comme administrateur du monastère de Ferrières est Buchin, dont parle saint Ouen, dans sa vie de saint Éloi<sup>1</sup>. C'était un païen fait prisonnier dans une des guerres que les Francs livrèrent aux tribus saxonnes de la Germanie, sous le règne de Clotaire II. Il fut vendu comme esclave, selon l'usage de ce temps. Saint Éloi le racheta pour lui rendre la liberté. Touché de la charité de son libérateur, il renonça au paganisme, se convertit à la foi chrétienne, et bientôt embrassa la vie religieuse. Plus tard son mérite le fit placer à la tête du monastère de Ferrières, sans qu'on puisse affirmer qu'il en ait été le premier abbé. C'était vers l'an 600.

Guy I est nommé après Buchin<sup>2</sup>.

---

1. S. Elegii vita a S. Audoeno scripta, lib. I cap. x (*Patrolog. latina*, vol. LXXXVII, 488, édition Migne).

2. Nous ne pouvons pas inscrire, parmi les abbés de Ferrières, Maurilius et Géronte, dont les noms ne nous sont connus que par deux actes sans

Il eut pour successeur, vers 620, Vandelbert, restaurateur de l'abbaye, dont le nom et la générosité sont rappelés dans la bulle du pape Pascal II<sup>1</sup>.

Après lui vinrent Singulfe, qui aurait gouverné en 740;

Gervais, en 752<sup>2</sup>;

Et Garmond, qui, suivant l'ancien nécrologe du monastère, l'administra dans le cours du VIII<sup>e</sup> siècle, et mourut le 11 mars 771<sup>3</sup>.

D'après le même nécrologe, Gilles I fut abbé après Garmond, et quitta cette vie le 23 février;

Puis Ogier, et Constant, qui mourut en 794 et fut remplacé par l'illustre Alcuin.

La succession de ces chefs obscurs n'empêcha pas le monastère de Bethléem de prospérer dans le cours de ces siècles peu connus. Même quand l'autorité royale eut été usurpée par celle des Maires du palais, ceux-ci lui continuèrent l'appui que les princes mérovingiens lui avaient toujours donné, et inaugurèrent ainsi les dispositions bienveillantes que la dynastie carlovingienne ne cessa pas de lui témoigner.

Seul Charles Martel se montra moins favorable. Soutenant des guerres continuelles contre les ennemis de la nation franque, il eut besoin de s'assurer le concours de soldats nombreux et fidèles; pour se les attacher, il les mit en possession des bénéfices

---

valeur, le premier par la fausse charte de Clovis Ier, et le second par une bulle du pape Grégoire II, également fausse.

1. Voir pièce justificative VI.

2. Ch. Le Coite, *Annales historiæ ecclesiasticæ*.

3. *Gallia Christiana*, XII. p. 158.

pris sur les domaines religieux, qui furent ainsi considérablement amoindris. Notre abbaye souffrit beaucoup de ces spoliations dont l'abbé Loup se plaignait encore cent ans plus tard<sup>1</sup>.

Pépin le Bref vint à Ferrières<sup>2</sup>, suivant en cela l'exemple de ses devanciers qui trouvaient dans la grande forteresse une demeure sûre, et dans les vastes forêts du Gâtinais la facilité de se livrer à la chasse, leur plaisir favori.

On a même prétendu<sup>3</sup> que ce prince, sacré roi une première fois dans la ville de Soissons par saint Boniface, évêque de Mayence, l'avait été de nouveau dans l'église de Ferrières par le pape Étienne III, venu en France solliciter son secours contre les Lombards. C'est une erreur. Ce monarque, ainsi que ses deux fils, Charles et Carloman, reçut cette seconde onction royale dans la basilique de Saint-Denis près Paris, dont Fulrad était alors abbé, en 767 (indiction V<sup>e</sup>), la seizième année de son règne. Le récit très détaillé de cette cérémonie, écrit par un moine de ce monastère, qui en fut le témoin oculaire, ne nous permet de conserver aucun doute à cet égard<sup>4</sup>.

Un fait plus certain est celui dont Ferrières fut le théâtre pendant un séjour qu'y fit Pépin le Bref avec toute sa cour, en 752. Nous empruntons le récit de cet événement, un des plus populaires des premiers temps de l'Histoire de France, au moine de saint

---

1. *Epistolæ B. Lupi Servati* (édition Baluze), lettre XLV<sup>e</sup>.

2. Eug. Thoisson, *Séjours des rois dans le Gâtinais*, p. 34.

3. Dom Morin; cf. l'Astronome, historien de Louis le Débonnaire, du ix<sup>e</sup> siècle.

4. Darras, *Histoire de l'Église*, XVII, p. 264.

Gall, l'un des plus anciens de nos chroniqueurs, qui l'a rapporté moins de cent ans après qu'il fut arrivé<sup>1</sup>. L'astronome de Limoges, son contemporain, confirme son récit<sup>2</sup>, et tous deux sont d'accord pour affirmer que c'est bien à Ferrières du Gâtinais que fut accompli cet exploit célèbre.

Les rois de France se plaisaient à voir des combats de bêtes féroces; ils offraient de temps en temps ce spectacle au peuple, dans les lieux où ils séjournaient. Pépin avait été informé que quelques-uns des chefs de son armée se raillaient de lui, à cause de sa petite taille. Il résolut de leur donner une leçon qui rehausserait son prestige à leurs yeux.

Un jour qu'il était en l'abbaye de Ferrières, il convoqua toute sa cour à une lutte de ce genre, et ordonna de lâcher un lion très féroce contre un fort taureau amené dans l'arène disposée au bas de l'église de Bethléem. Au moment où le lion, d'un bond impétueux, avait terrassé le taureau, et le tenait immobile à terre : « Qui de vous, s'écria le roi, en s'adressant à ses leudes, qui de vous osera séparer ces animaux? » Un silence plein d'effroi fut la seule réponse. Il se leva alors de son siège et descendit par l'escalier de pierre, adhérant au mur, jusqu'au milieu de l'arène. D'un coup terrible de son sabre, frappé avec autant d'adresse que de force, il abat la tête du lion, puis d'un second coup il tue le taureau. Se retournant alors vers sa cour : « Eh bien!

---

1. San Galli Monacus, *de Gestis Caroli Magni*, lib. II, ch. xxiii.

2. Astronomus Lemovicensis, *Vita Ludovici Pii* (Patrolog. latina, t. CIV).

dit-il avec une légitime fierté, ne suis-je pas digne d'être votre seigneur ? »

L'arène où se passa cette scène fameuse est encore reconnaissable, au midi de ce qui reste de l'abbaye.

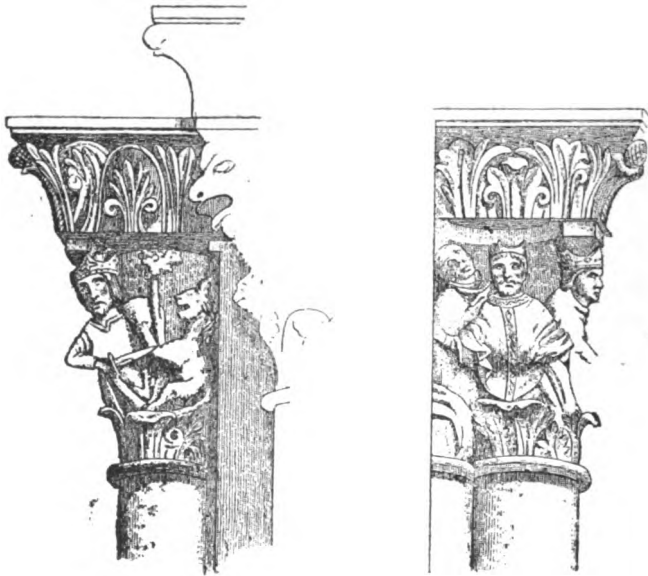


ESCALIER DE L'ARÈNE DE FERRIÈRES  
où Pépin le Bref combattit contre un lion.

C'est un parallélogramme d'environ cinquante mètres de long, sur vingt-cinq de large. Son sol, aujourd'hui occupé par un jardin potager, est dans la vallée même de la Cléry, au pied de la berge qui, dans cet endroit, a été taillée à pic pour en faire un des côtés. Les autres sont formés par des murs très élevés, restes des anciennes fortifications de la ville. Une terrasse, ménagée au sommet et régnant sur toute la longueur de l'arène, permettait au roi et à sa

cour de voir le spectacle de très près et sans danger, car elle domine le préau de quatre à cinq mètres; quant au peuple, il ne pouvait guère se placer que sur le couronnement des murs très épais qui entourent celui-ci. L'ancien escalier s'ouvre encore au bord de la terrasse, d'où il descend jusqu'en bas; des caves à ouvertures cintrées, creusées dans le flanc du coteau, devaient servir de logement aux bêtes gardées pour le combat.

Le souvenir de cet exploit de Pépin le Bref est demeuré si vivant à Ferrières, qu'on en reproduisit



les principales circonstances sur les chapiteaux placés dans l'ébrasement des portails de la grande église abbatiale de saint Pierre, lorsqu'on la reconstruisit entièrement, quatre cents ans plus tard.

Le premier, à droite de la porte dite *porte papale*,

représente un roi perçant un lion de son épée ; sur la face opposée, le second montre un abbé, probablement celui de Ferrières, entouré de ses moines, assistant à ce spectacle. Enfin, le troisième, qui



appartient à l'ornementation du grand portail, a pour sujet quatre hommes jouant de la viole. Ces musiciens remplissaient alors l'emploi que tiennent aujourd'hui les orchestres dans les représentations des hippodromes. Ces sculptures dont les motifs sont encore reconnaissables malgré leur état de dégradation, datent du commencement du XIII<sup>e</sup> siècle<sup>1</sup>.

---

1. Edmond Michel, *Monuments du Gâtinais*, p. 15.

## CHAPITRE IV.

ALCUIN GOUVERNE LE MONASTÈRE. — INTRODUCTION DE LA  
RÈGLE DE SAINT BENOIT PAR SIGULFE. — ADALBERT PREMIER  
ABBÉ RÉGULIER.

(794-820)

Avec le ix<sup>e</sup> siècle commença la période la plus éclatante de l'existence de notre monastère. Nous sortons enfin de la série de ses chefs obscurs, dont on sait à peine les noms, bien loin qu'on en connaisse les actes. Ceux qui vont désormais apparaître furent comptés parmi les hommes les plus distingués de leur temps, et portèrent la gloire de Ferrières dans l'Europe entière.

Le premier fut Alcuin, l'ami, le conseiller de l'empereur Charlemagne, et le restaurateur des belles-lettres en France. Il naquit vers l'an 735, d'une noble famille anglo-saxonne; encore enfant, il fut présenté par ses parents à l'école qui florissait alors à York, sous l'influence de l'archevêque Hébert et la direction de maîtres habiles<sup>1</sup>. Plus tard, il professa à cette même école, dont bientôt il fut officiellement nommé supérieur. Cependant la renom-

---

1. Francis Monnier, *Alcuin et Charlemagne*, p. 9.



mée de son enseignement vint jusqu'en France, où un souverain, dont l'intelligence égalait l'ambition, voulait instruire son peuple pour le civiliser, et attirait à sa cour tous ceux que leur réputation lui désignait comme capables de le seconder dans son entreprise. Charlemagne rencontra Alcuin à Parme, dans un de ses voyages<sup>1</sup> en Italie, et le détermina sans peine à s'attacher à sa personne : « car, dit le célèbre savant dans une de ses lettres, je ne pus le voir sans l'admirer et l'aimer aussitôt<sup>2</sup>. »

Il quitta donc l'Angleterre et vint en France, en 781, accompagné de Fridugise, de Sigulfe, et de quelques autres de ses élèves. Peu après, l'empereur le mit à la tête de l'École palatine, établie dans son propre palais, où pendant douze années il instruisit, avec les enfants du prince, tout ce qu'il y avait alors de plus illustre parmi les fils des seigneurs et des grands de l'empire.

Alcuin avait déjà reçu de Charlemagne la grande abbaye de Saint-Martin de Tours. Lorsqu'il s'y fut retiré, après quelque repos, il y reprit son enseignement, releva les études, et professa lui-même avec une ardeur juvénile<sup>3</sup>. De nombreux jeunes gens accoururent de tous côtés assister à ses leçons ; parmi eux se trouvaient Adalbert et Aldric, venus du Gâtinais, qui furent plus tard abbés de Ferrières. C'est vers cette époque que l'empereur lui confia encore la direction des monastères de Saint-Loup de Troyes

---

1. *Vita Alcuini*, § VI.

2. *Alcuini Epistolæ*, t. I, ep. xxxviii.

et de Saint-Pierre de Ferrières, en 794, après la mort de Constantin<sup>1</sup>.

Le choix de ce dernier était motivé par la ferveur de ses religieux et leur application à l'étude; Charlemagne en avait déjà tiré un moine fort instruit, nommé Bertald, qu'il avait donné pour professeur à ses deux filles dans son palais.

Pendant les sept années qu'Alcuin gouverna Ferrières, il y établit toutes choses avec une régularité parfaite, qui était dans la tendance de son esprit. Il n'y faisait pas sa résidence ordinaire; ses charges nombreuses, les divers bénéfices dont il avait l'administration ne le lui permettaient pas; mais lui-même nous apprend qu'il y venait fréquemment<sup>2</sup>. Parti de Tours avec quelques-uns de ses disciples, il suivait les bords de la Loire, et se dirigeait sur Ferrières; il y passait le temps nécessaire pour en régler les affaires. Il entretenait les moines de la nécessité d'augmenter leurs bâtiments, d'y recevoir un plus grand nombre d'écoliers, et d'y élever le niveau des études dans l'intérêt de la civilisation.

Alcuin avait une dévotion particulière à saint Pierre, patron de son abbaye; il écrivit en son honneur plusieurs inscriptions où il le représente à la manière anglo-saxonne, c'est-à-dire comme porteclefs<sup>3</sup>.

Charlemagne, sachant apprécier l'habileté de son

---

1. *Vita Alcuini*, § VIII.

2. *Alcuini Epistolæ*, t. I, ep. xxxviii.

3. *Opera Alcuini*, t. II, Inscriptioes, ep. xxxvi.

ami dans l'administration des bénéfices ecclésiastiques, lui donna encore l'abbaye de Saint-Josse, qui plus tard fit partie du patrimoine de Ferrières. C'était un petit monastère riche en ressources de tout genre, situé dans le Ponthieu, à trois quarts de lieue de la mer, dans des campagnes toujours blanchissantes par un sable fin, toujours tourmentées par les tempêtes<sup>1</sup>.

Alcuin gouvernait ainsi une immense étendue de domaines relevant de ses diverses abbayes, depuis Saint-Martin-lez-Tours jusqu'à Aix-la-Chapelle, sur lesquels vivaient plus de 20,000 serfs. Mais il n'était pas homme à s'enorgueillir de cette splendide position; il ne la garda que pour le bien de ses subordonnés, et l'abandonna sans regrets dès qu'il lui fut possible.

Accablé d'années, d'honneurs et de travaux, ce grand athlète voulut se préparer de bonne heure à l'éternel repos qui allait succéder aux luttes de sa vie. Il écrivit au roi Charles pour lui annoncer sa résolution inébranlable de tout quitter ici-bas. Il légua ses monastères à ses plus anciens amis : Fridugise eut celui de Tours, Warembaud celui de Saint-Josse; quant à celui de Ferrières, il le donna à Sigulfe, le compagnon de toute sa vie<sup>2</sup>.

Peu de temps après, le matin du jour de la Pentecôte, 4 juin 804, entouré de ses élèves en larmes, il rendit le dernier soupir. Il avait 67 ans.

---

1. *Alcuini Epistolæ*, t. I, ep. XXI.

2. *Vita Alcuini*, § XII.

Alcuin avait la taille médiocre, les membres bien proportionnés, les yeux grands et creusés par le travail, les sourcils épais descendant légèrement sur les tempes, ce qui aurait rendu sa physionomie trop sévère si elle n'eût été adoucie par un sourire habituel de bonté. L'ovale harmonieux de sa figure, limité au bas par la barbe, était brusquement coupé en haut par son capuce qui lui couvrait une partie du front et retombait sur ses épaules. Son nez était droit, ses lèvres un peu épaisses, mais pures et doucement arquées. Sur son front apparaissaient les rides que l'habitude de la réflexion creuse bien vite sur le visage des hommes d'étude et d'action énergique. Un rayon d'intelligence illuminait son regard fixe et prolongé, où l'on sentait la flamme d'une âme ardente. C'était en un mot la physionomie d'un homme qui vous attirait d'abord par le charme de son esprit orné de vastes connaissances, et vous retenait par la séduction d'un cœur aimant et dévoué<sup>1</sup>.

Bien qu'Alcuin eût dirigé de nombreux monastères, il n'était pas moine. Dans l'ordre ecclésiastique, il ne voulut pas s'élever au delà du diaconat; dans l'ordre religieux, il n'avait jamais fait de profession monastique. Son biographe qui tenait ses renseignements de la bouche de Sigulfe s'exprime ainsi : « O véritable moine, sans avoir fait le vœu d'être moine ». Mais s'il ne fut pas bénédictin par

---

2. D'après le portrait authentique d'Alcuin, conservé par les bénédictins d'Einsiedeln (Suisse).

le titre, il le fut de cœur; son amour du travail, de la retraite et de la régularité en faisait un vrai religieux, dans la plénitude de ce nom.

Par les monastères qu'il gouverna, par ceux dont il ranima la ferveur et qu'il remplit de livres, d'élèves et de maîtres instruits, il releva les institutions religieuses et en fit des asiles où se conservèrent pieusement les trésors de l'érudition et de la sagesse antique. A la fois littérateur, mathématicien, philosophe et théologien, mêlé à toutes les grandes affaires de son temps, il mit toujours sa conduite en parfaite harmonie avec ses principes. Des savants, ses contemporains, l'honoraient comme une intelligence supérieure; les moines, qu'il gouverna, le regardaient comme un père; le peuple, témoin de ses vertus, l'invoqua comme un saint.

Sigulfe succéda donc à Alcuin, en 801, dans le gouvernement du monastère de Ferrières. C'était un Anglais, de race noble, qui avait suivi en France son illustre compatriote, et avait professé à ses côtés d'abord à l'École palatine, puis à celle de Saint-Martin de Tours. Il avait pour lui un tendre attachement, et exerçait une grande influence sur ses travaux; car c'est d'après sa demande qu'Alcuin écrivit son livre des Questions sur la Genèse. Sigulfe assista son ami à ses derniers moments. Convaincu de son éminente sainteté, il le pria après sa mort, comme il souffrait d'une violente douleur de tête, et fut guéri par ses mérites<sup>1</sup>.

---

1. *Gallia christiana*, t. XII, eccl. Senon., p. 158.

L'auteur anonyme de la vie de saint Aldric parle de Sigulfe en ces termes : « Sigulfe, anglais d'origine et successeur d'Alcuin, fut recommandable par la pureté de sa vie, la haute distinction de son savoir et sa solide piété. Il gouverna longtemps son monastère d'une manière digne d'éloges, jusqu'au jour où il remit son autorité entre les mains d'Adalbert, son disciple<sup>1</sup>. »

Sous la direction de ce maître habile, l'impulsion donnée à l'étude des lettres à Ferrières prit un plus grand développement. L'enseignement qui, avec Alcuin, était quelque peu mystique et presque exclusivement théologique, reçut de Sigulfe un caractère plus littéraire et plus général. Admirateur passionné des poètes, des orateurs et des historiens profanes, il n'en interdit plus la lecture à ses élèves. C'est là que l'école de Ferrières puisa cette pureté de forme latine, cette élégance de style qu'on trouve dans les ouvrages de Loup Servat et d'autres écrivains sortis de cette maison. Parmi ses meilleurs élèves, il comptait Adalbert et Aldric, qui l'avaient suivi de Tours, et furent plus tard ses successeurs. Une foule de jeunes gens, des familles les plus distinguées, accouraient s'instruire à ses leçons; il en vint même d'Angleterre et d'Allemagne. La renommée de ses vertus et de l'enseignement qu'il donnait se répandit dans toutes les provinces de la domination carolingienne, à tel point qu'Hildegard, évêque de Meaux, dit dans sa vie de saint Faron : « Que la

---

1. *Vita S. Aldrici*, § II.

» réputation de la nouvelle Athènes excitait l'admiration de tout ce qu'il y avait de savants dans l'empire<sup>1</sup>. »

« C'est à cette époque, écrit également un historien moderne, que prirent tout leur développement ces écoles qui acquirent tant de célébrité, et par-dessus toutes les autres celles de Saint-Martin de Tours, de Saint-Denis de Paris et de Ferrières en Gâtinais, qui exercèrent une si haute influence intellectuelle et littéraire<sup>2</sup>. »

Louis le Débonnaire, fils de Charlemagne, avait hérité de la couronne de son père et de sa grande piété. L'Astronome de Limoges, auteur de sa vie, dit qu'il restaura vingt-six monastères, et parmi eux celui de Ferrières<sup>3</sup>. Depuis plus de deux cents ans que Vandelbert l'avait reconstruit, ses vieux bâtiments avaient perdu leur solidité; la plupart menaçaient ruine; d'ailleurs ils étaient devenus tout à fait insuffisants pour contenir le grand nombre de moines et d'écoliers qu'y attirait la réputation toujours grandissante de l'abbaye. C'est ce qui détermina Louis à faire cette restauration. Sa dévotion à N.-D. de Bethléem l'y engagea également. Les travaux commencés sur un plan grandiose, en 814, furent poussés avec activité. Mais leur importance, les troubles qui survinrent dans l'empire, en retardèrent l'avancement. Ils ne furent terminés que du temps où Loup Servat fut abbé, vers 845. L'empe-

---

1. D. Mabillon, *Ann. ord. Bened.*, t. II, p. 400.

2. Guizot, *Histoire de la civilisation en France*.

3. *Astronomus Lemovicensis, Vita Ludovici Pii*, lib. II, cap. VII.

reur confirma en outre tous les privilèges et donations que ses prédécesseurs avaient accordés à l'abbaye, ce qui a fait écrire à l'historien de sa vie qu'il en fut le nouveau fondateur<sup>1</sup>.

Mais ces faveurs de la munificence impériale n'allaient pas jusqu'à exempter les abbés de Ferrières des lourdes charges que leur imposait le régime militaire alors en vigueur, à raison de leurs possessions territoriales. L'assemblée d'Aix-la-Chapelle, en 817, composée d'évêques, d'abbés et de grands dignitaires de la couronne, avait arrêté les conditions de ce régime. Elle avait partagé les abbayes royales en trois catégories : les unes devaient le service de guerre et certaines redevances pécuniaires ; d'autres, les redevances seules ; le reste ne devait ni service ni redevances, mais uniquement le tribut de leurs prières pour l'empereur, ses fils et son empire. La dernière classe était la plus nombreuse ; la seconde comptait quatorze maisons, et la première quatorze également, parmi lesquelles étaient Saint-Benoît-sur-Loire, Corbie et Ferrières<sup>2</sup>, ce qui atteste le rang distingué que notre abbaye tenait alors parmi les institutions religieuses de France, mais nous permet aussi de conjecturer quelles dépenses d'hommes et d'argent, quel trouble un pareil régime devait apporter dans l'exercice de la vie monacale.

Cependant une sorte de malaise pesait dans ce

---

1. Baluze (B. Lupi opera ; Annotationes).

2. Darras, *Histoire de l'Église*, t. XVIII, p. 203.



temps-là sur l'ordre monastique presque entier ; le relâchement s'y introduisait ; beaucoup de moines vivaient à leur guise, ou solitaires, ou réunis dans les villes, dans les campagnes et jusque dans les forêts. Le désordre commençait à gagner les communautés les plus ferventes. Ce mal provenait de diverses causes, mais principalement du manque d'une direction uniforme. Les règles qui gouvernaient alors les monastères étaient si variables ou bien étaient observées avec si peu d'exactitude qu'elles n'empêchaient plus aucun abus.

Il y avait deux sortes de maisons religieuses : les monastères de moines et les monastères de chanoines. Les premiers observaient uniformément la règle de saint Benoît ; les autres suivaient différentes règles : ici, c'était la volonté mobile de l'abbé ; là, un règlement écrit ; ailleurs, la tradition des anciens, qui déterminaient l'ordre de la vie conventuelle.

Ferrières fut un monastère de chanoines jusqu'en 817.

Au milieu de cette diversité, le besoin d'un régime unique et précis se faisait sentir partout.

Louis le Pieux, conseillé par les évêques, avait fait rédiger un règlement général pour les chanoines, dès 816. Mais cette mesure fut peu efficace, et les désordres continuèrent<sup>1</sup>. Il fallait agir énergiquement ; c'était d'imposer à tous une règle commune, recommandable par la perfection de ses préceptes et la sainteté de son auteur.

---

1. Darras, *Histoire de l'Église*, t. XVIII, p. 125.

Tel était saint Benoît, telle était sa règle.

Saint Benoît, abbé du monastère du Mont-Cassin en Italie, avait écrit sa règle en 542, pour ses religieux. La même année, son disciple, saint Maur, l'avait apportée en Gaule. Elle était l'œuvre d'un homme consommé dans la science du salut, d'une simplicité et d'une précision telles qu'elle parut toujours comme le type désiré pour conduire à la perfection l'ordre monastique tout entier.

Plusieurs communautés l'avaient accueillie avec joie; mais à l'époque où nous en sommes, un grand nombre la repoussaient encore.

Louis le Pieux, par un décret daté d'Aix-la-Chapelle, en 817, imposa à tous les monastères de chanoines existant dans son royaume l'obligation de prendre la règle de saint Benoît, menaçant de sévir contre ceux qui n'obéiraient pas à son commandement.

Il ne fut pas nécessaire de recourir à la rigueur pour introduire la règle bénédictine à Ferrières. Dès que ses chanoines eurent connaissance de l'ordre impérial, ils résolurent de quitter leurs coutumes pour devenir de vrais moines<sup>1</sup>. Leur abbé Sigulfe, d'accord avec eux, alla vers l'empereur pour l'informer de leur dessein de quitter l'habit et la règle canonique, afin de prendre l'habit et la règle monacale, c'est-à-dire de saint Benoît. Quant à Sigulfe, il représenta au souverain qu'il était trop usé par les ans et le travail pour pouvoir diriger lui-même la

---

1. Baluze (B. Lupi opera, Annotationes).

communauté dans les nouvelles voies où elle allait entrer. En conséquence, il le pria d'accepter sa démission d'abbé et de mettre en sa place Adalbert, son disciple, à qui il serait heureux d'obéir désormais, comme simple moine « aimant mieux s'asseoir » avec Marie, aux pieds du Seigneur, que de porter » avec Marthe le fardeau des soins temporels<sup>1</sup> ».

Le prince fit ainsi qu'il le désirait, louant l'humilité de Sigulfe et la ferveur de ses religieux. Le pieux vieillard passa les dernières années de sa vie dans les pratiques de la prière et de l'obéissance. Toujours actif, malgré son grand âge, il s'occupait à dicter à un jeune moine nommé Eudes, plus tard abbé de Ferrières, les faits de la vie d'Alcuin, son ami, qu'il ne pouvait oublier. Les détails qui forment cette biographie proviennent donc de la source la plus authentique, et peignent au naturel celui qui en est le héros.

Loup Servat rapporte en ces termes la fin de Sigulfe : « Ce saint abbé, qui avait vécu avec honneur sous l'habit canonique jusque dans un âge avancé, se dépouilla de lui-même du pouvoir, et embrassa notre règle, c'est-à-dire la règle monastique, heureux de se soumettre à son disciple jusqu'au jour de sa mort<sup>2</sup>. »

Adalbert était un des jeunes hommes que la renommée d'Alcuin avait attirés, avec Aldric, son ami, des confins du Gâtinais à l'école monastique de

---

1. *Vita S. Aldrici*, cap. II.

2. *Lupi Servati epistolæ*, XXIX.

Saint-Martin de Tours. Sigulfe y fut leur professeur et conçut pour eux un vif attachement. Un jour il les fit venir dans sa cellule. On prit un Virgile, on lut à voix basse les vers harmonieux du poète latin, et l'on se promit bien de n'en parler à âme qui vive. Mais peu après on vint dire à Sigulfe de se rendre auprès de l'abbé. Il arrive en tremblant : « Ah ! vous voilà, virgilien, dit le maître sévère. Comment se fait-il que malgré ma défense vous lisiez Virgile en cachette ? » et il infligea une pénitence aux trois coupables<sup>1</sup>. Par la suite, on ne lut plus l'Énéide, ou on prit mieux ses précautions.

Quand Sigulfe l'ancien vint se mettre à la tête de l'abbaye de Ferrières, Adalbert et Aldric l'y suivirent, et continuèrent à cultiver les lettres sous sa direction ; puis lorsqu'il voulut donner sa démission d'abbé, il désigna son disciple Adalbert comme son successeur. Les moines l'élurent à l'unanimité, et Louis le Débonnaire confirma son élection.

Le nouvel abbé ne fit que continuer les sages traditions de son prédécesseur. Il n'a laissé aucun monument littéraire de son savoir ; mais il forma à son tour de saints et savants élèves, et pendant le temps trop court où il gouverna l'abbaye, celle-ci progressa encore dans les sciences et dans la régularité monastique.

L'auteur de la vie de saint Aldric en parle ainsi : « Adalbert, d'heureuse mémoire, montra envers Sigulfe, jusqu'à son abdication, la soumission d'un

---

1. *Vita Alcuini*, lib. I, cap. LXVI.

filz, et, après son élection à sa place, l'affectueuse considération due à un père. Après avoir administré l'abbaye d'une manière parfaite pendant quatre ans, il quitta ce monde, heureusement délivré par la mort de la prison où son corps tenait son âme captive<sup>1</sup>. »

Parmi les écoliers que dirigeait l'abbé Adalbert, on distinguait déjà le jeune Adon, devenu plus tard célèbre dans l'Église entière par l'étendue de sa science et les situations élevées qu'il occupa, non moins que par la sainteté de sa vie. Il naquit en 800, proche de l'abbaye de Ferrières, et fut confié de bonne heure par ses parents, pieux et honorables, aux savants moines, leurs voisins, du temps de Sigulfe<sup>2</sup>. Adon, instruit successivement par Adalbert et par Aldric, fit avec de tels maîtres de rapides progrès dans l'étude des belles-lettres, et de plus grands encore dans la pratique des vertus. Aussi fut-il accueilli avec joie lorsqu'il demanda la permission de se faire religieux dans la maison qui avait abrité son enfance.

Dans la suite, il alla professer au monastère de Prüm, en Allemagne, où l'avait appelé l'abbé Marcward, jadis son condisciple à Ferrières, puis en Italie, à Rome, et enfin à Lyon, où l'évêque saint Rémy l'établit *écolâtre*, c'est-à-dire supérieur de ses écoles diocésaines. Mais bientôt son talent et ses mérites le firent élire au siège archiepiscopal de Vienne, devenu vacant en 860.

---

1. *Vita Sancti Aldrici*, cap. II.

2. Mabillon, *Annal. ord. sancti Benedicti*, t. II, p. 630.

C'est ainsi qu'un enfant de notre Gâtinais devint le pasteur d'une illustre Église qui elle-même avait donné à Orléans saint Aignan, un de ses plus saints évêques.

Dans cette haute dignité, Adon redoubla de zèle avec une infatigable activité. Il combattit les hérésies; il travailla à la sanctification de son peuple; en même temps, il composait des ouvrages estimés dans le monde savant. Il reste de lui une *Chronologie générale*, divisée en six âges, souvent citée par les auteurs ecclésiastiques; un Martyrologe rempli de précieux détails, et différentes Vies de saints.

Après avoir longtemps pratiqué les vertus de ces saints dont il aimait à écrire l'histoire, Adon mourut en l'an 875, et l'Église, dont il avait été un des plus illustres enfants, ajouta son nom à celui des Bienheureux qu'il avait inscrits dans son martyrologe<sup>1</sup>.

Ainsi l'abbaye de Ferrières donnait déjà à la France de nombreux savants qui y répandaient les connaissances scientifiques si favorables au développement de la civilisation, et des saints dont la pieuse influence apaisait les passions et adoucissait les rudes mœurs de cette époque. C'était l'aurore de cette période éclatante, dont nous verrons le plein épanouissement avec saint Aldric et Loup de Ferrières.

---

1. Th. Cochard, *Les saints de l'Orléanais*, p. 341.

## CHAPITRE V.

SAINT ALDRIC, ABBÉ DE FERRIÈRES. — LA RÈGLE BÉNÉDICTINE.  
PREMIÈRES ÉPREUVES. — EUDES 1<sup>er</sup>.

(821-840)

« Adalbert ayant été inhumé, Aldric, homme d'une religion éprouvée, fut élu d'un accord unanime, conformément à la Règle monastique<sup>1</sup>. »

Aldric était né dans le Gâtinais, non loin de Ferrières, vers l'an 775, sous le règne de Charlemagne, si l'on s'en rapporte à son biographe anonyme, qui vivait, croit-on, à la fin du ix<sup>e</sup> siècle. Ses parents étaient aussi recommandables par leur piété que par les hautes charges qu'ils occupaient à la cour du souverain. Encore enfant, il se plaisait à aller visiter les moines, à s'entretenir avec eux, et, la veille des grandes fêtes, une de ses plus douces jouissances était d'assister aux offices claustraux. Il désira bientôt faire, dans cette maison, profession de la vie religieuse dont il avait déjà l'esprit. Ses parents, malgré leur chagrin de voir se briser leurs projets pour l'avenir d'un fils si cher, ne voulurent pas contrarier sa vocation. Eux-mêmes le conduisirent au monas-

---

1. *Ex vita sancti Aldrici (auctore anonymo) inter Scriptores Francorum*, t. VI, p. 326.

tère, et l'offrirent à Alcuin pour qu'il le prît au nombre de ses disciples.

Aldric étudia d'abord à l'abbaye de Saint-Martin de Tours, sous la direction de son illustre maître. Sigulfe était son professeur. Il revint à Ferrières quand celui-ci en fut nommé abbé<sup>1</sup>. C'est là principalement qu'il se forma à la piété, et atteignit, dans la pratique des vertus chrétiennes, un haut degré de perfection. Sigulfe le proposait comme modèle à ses moines.

Jérémie, archevêque de Sens, qui avait l'abbaye sous sa juridiction, fut informé du mérite de ce jeune religieux. Il l'appela près de lui, et bientôt, charmé de son savoir autant qu'édifié de sa modestie, il l'ordonna diacre, puis prêtre, deux ans plus tard<sup>2</sup>.

Louis le Débonnaire, à son tour, le fit venir à sa cour, et l'établit modérateur de l'École du palais. Il le nomma également membre de son conseil et de celui de son fils Pépin, roi d'Aquitaine<sup>3</sup>. Mais tous ces honneurs étaient incapables de captiver le cœur du pieux religieux, uniquement épris de l'amour de la retraite. Dès qu'il le put, il rentra dans son monastère où, Adalbert étant mort, les frères le nommèrent abbé à l'unanimité. C'était en 821.

L'empereur confirma cette élection. Afin de témoigner combien elle lui était agréable, il renouvela les privilèges accordés par les princes, ses prédécesseurs; il hâta aussi l'avancement des constructions

---

1. *Vita B. Alcuini*, lib. II, cap. vi.

2. *Gallia Christiana*, t. XII, p. 159.

3. D. Mabillon, *Annal. Ord. sancti Benedicti*, t. II, p.633.



entreprises du vivant de Sigulfe<sup>1</sup>. Lui-même vint à Ferrières en 832 et y séjourna quelque temps<sup>2</sup>.

C'est alors qu'il lui fit définitivement une magnifique donation.

La celle<sup>3</sup> Saint-Josse<sup>4</sup>, située dans le Ponthieu, entre les deux rivières de la Canche et de l'Authie, à trois kilomètres de la mer, devait son origine à un hermitage où s'était retiré, vers l'an 636, saint Josse ou Jodoc, prince breton devenu prêtre, qui y mourut en odeur de sainteté, en 669<sup>5</sup>.

Cet hermitage où les habitants de la contrée venaient en grand nombre vénérer les restes de saint Josse, fut plus tard changé en un monastère. Charlemagne l'avait accordé à Alcuin, à titre personnel, en 792. Celui-ci l'avait légué à un de ses amis, Warembaud, ancien moine de Ferrières. Louis le Débonnaire le donna de nouveau, et pour toujours, à notre abbaye, à titre de patrimoine, comme prieuré, et à la condition que le surplus de ses revenus serait employé en aumônes et à l'entretien des pèlerins qui affluaient à Saint-Josse et à Notre-Dame de Bethléem<sup>6</sup>.

La possession de cette celle était pour Ferrières d'une importance capitale. Bâtie à peu de distance

---

1. *Ex vita S. Aldrici.*

2. Loup de Ferrières, lettre XXV, à Louis le Débonnaire, de la part d'Eudes.

3. On appelait *celle* un petit monastère construit sur les domaines des abbayes, pour des religieux qui en étaient constitués les gardiens.

4. Aujourd'hui Saint-Josse, canton Montreuil-sur-Mer (Pas-de-Calais).

5. Vie de Saint-Josse, par Abelly, évêque de Rodez (1632).

6. Mabillon, *Annal. Ord. sancti Benedicti*, t. II, p. 634.

de la mer qui pénétrait alors dans les terres plus avant qu'aujourd'hui, elle était tout proche de l'antique ville de Quantovic maintenant disparue, et de son port très renommé par son commerce, dans les VIII<sup>e</sup> et IX<sup>e</sup> siècles<sup>1</sup>. Elle servait ainsi de station aux moines pour leurs relations commerciales et littéraires avec les pays étrangers. Quand Loup Servat fut abbé, il y établit une colonie de copistes pour transcrire les manuscrits anciens qu'il recherchait avec tant d'ardeur.

En outre, la celle Saint-Josse, quoique d'un rang secondaire, possédait de grands biens. Le duc Déochtrique et son épouse lui avaient donné, dès l'année 650, un domaine qu'ils possédaient au delà de la Canche; Camiers<sup>2</sup> faisait partie de cette donation. Un autre seigneur, nommé Guntbert, qui se fit moine de saint Bertin, lui avait également donné tous ses biens, en 830<sup>3</sup>. Ils consistaient en une terre et une maison, sur le territoire de Quantovic. Il y avait ajouté ses propriétés de Tingry<sup>4</sup>, de Cormon<sup>5</sup>, de Recques<sup>6</sup> et toute la seigneurie de Sempy<sup>7</sup>.

On comprend combien ces vastes possessions étaient utiles aux religieux de Ferrières, dépouillés à plusieurs reprises par les capitaines francs de leurs domaines du Gâtinais. Ils en tiraient la cire pour leur luminaire, la laine, les légumes, les fro-

---

1. B. Alcuini opera (*Epistolæ*).

2. Arrondissement de Montreuil-sur-Mer (Pas-de-Calais).

3. Iperius, *pars tertia*.

4. Arrondissement de Boulogne-sur-Mer (Pas-de-Calais).

5-7. Arrondissement de Montreuil-sur-Mer (Pas-de-Calais).

mages, le poisson de mer<sup>1</sup>. L'abbé Aldric y envoya un certain nombre de ses moines, sous la conduite d'un prieur.

Après diverses vicissitudes, la celle Saint-Josse demeura définitivement dans le patrimoine de l'abbaye de Saint-Pierre de Ferrières. Le pape Pascal II la nomme encore, dans sa bulle de 1103, parmi les prieurés qui lui appartiennent.

Sous la direction éclairée de saint Aldric, son monastère prospéra de plus en plus. Il forma, en grand nombre, de pieux religieux, des élèves instruits et des maîtres estimés qui portaient dans tout l'empire carlovingien la renommée de son enseignement. Parmi ces écoliers, se distinguait alors, avec Loup Servat, un jeune homme appelé Carénilt. Il profita si bien des leçons d'Aldric que lui-même fut bientôt nommé professeur, puis, plus tard, élevé sur le siège épiscopal de Bayeux, où il brilla par ses vertus<sup>2</sup>.

Le saint abbé était l'âme toujours active de sa communauté. Son influence se fit aussi sentir au loin. Lorsque Louis le Pieux voulut réformer les monastères de France, et les soumettre tous à la règle de saint Benoît, entre autres celui de Saint-Denis, près Paris, celui d'Elnone, dans le diocèse de Tournay, il chargea Aldric de cette mission, qu'il remplit avec succès. Humble dans ses paroles et ses jugements, sévère pour lui-même, plein de bonté pour les autres,

---

1. Des Devises du Désert, *Études sur Loup de Ferrières* (Paris, 1888, in-8°).

2. *Histoire de Bayeux*.

le vrai père de ses moines plutôt que leur supérieur, il était honoré et aimé de tous. Il possédait à un degré éminent les connaissances théologiques et littéraires puisées dans de fortes études; mais, absorbé toute sa vie par des devoirs nombreux, il n'a laissé aucun ouvrage écrit, sauf une lettre adressée à Frotaire, évêque de Toul.

Tant de mérites ne pouvaient pas demeurer cachés dans les murs d'un cloître. Quand Jérémie, archevêque de Sens, fut mort, tous les suffrages se portèrent sur Aldric, pour lui succéder. Son humilité lui fit refuser une charge si honorable, mais Louis le Débonnaire lui ordonna formellement de l'accepter. Il se soumit donc, et fut sacré à Paris le 6 juin 829, jour de l'ouverture du concile provincial tenu dans cette ville, cette année-là<sup>1</sup>.

Les vertus du nouveau pontife ne furent pas moins éclatantes que ne l'avaient été celles de l'abbé de Ferrières. Son zèle pour le bien de ses diocésains, la sage prudence de sa conduite, parmi les conflits des affaires politiques si embrouillées de cette époque, lui concilièrent le respect de tous les partis. Mais Aldric, au milieu des grandeurs, n'avait jamais oublié son monastère. Il restait moine par le cœur et par l'austérité de sa vie; il regrettait toujours l'humble retraite de sa cellule monacale. Le devoir de sa charge le retenait seul sur son siège épiscopal.

Quand il sentit la mort approcher, il réunit ses clercs autour de lui, et leur exprima sa volonté d'être

---

1. B. Lupi Servati opera (epistolæ).

inhumé à Ferrières, où il aurait voulu finir sa vie, dans le tombeau qu'il s'était fait préparer, par un grand sentiment d'humilité, sous la gouttière de l'église abbatiale. Peu après il fut saisi d'une fièvre violente, et mourut saintement, le 6 octobre 841, âgé de 65 ans.

Malgré les pleurs des habitants de Sens, affligés de perdre un si précieux trésor, le corps de saint Aldric fut apporté à Ferrières, qu'il avait toujours considéré comme le berceau de sa vie religieuse. On le déposa, ainsi qu'il l'avait ordonné, sous la gouttière de la grande église<sup>1</sup>, dans un cercueil de pierre, près de la chapelle consacrée à saint André. Plus tard cette chapelle fut remplacée par celle de sainte Élisabeth, où un autel fut élevé sous son vocable. Elle existe encore. On y voit une sorte de cavité, en forme de tombeau, éclairée par une fenêtre carrée, le long du mur latéral de la basilique, du côté du midi. C'est là que reposait le corps du saint abbé.

De nombreux miracles, rapportés par les historiens ecclésiastiques, rendirent bientôt ce sépulcre glorieux. On accourut de toute part implorer l'assistance de celui que la vénération des peuples appelait le *patron du Gâtinais*. Les religieux célébrèrent d'abord sa fête le 6 octobre, jour de sa mort. Ensuite, pour favoriser le culte toujours grandissant rendu aux reliques de saint Aldric, ils exhumèrent ses ossements du lieu qu'avait choisi son humilité,

---

1. S. *Aldrici vita*, cap. xii.

et les transportèrent dans l'église supérieure. Cette translation fut très solennelle; on en célébra la fête le 10 juillet, jour où elle fut faite, tant que l'abbaye exista.

Saint Aldric avait achevé d'introduire dans son monastère la pratique de la Règle de saint Benoît; tant par ses conseils que par son propre exemple, il était parvenu à en réaliser l'observation parfaite.

Cette règle a fait la grandeur de l'Ordre bénédictin tout entier, et en particulier celle de l'abbaye de Ferrières. Tant que ses moines furent exacts à en observer les sages prescriptions, leur maison fut florissante; dès qu'ils les négligèrent, elle tomba dans le relâchement; les abus s'y multiplièrent, et elle languit dans un triste état de décadence. Aussi est-il nécessaire de faire connaître cette Règle, pour pénétrer dans le régime intérieur de la communauté religieuse qu'elle vivifia pendant plus de 900 ans. Par elle, nous saurons quelle était l'existence de ceux qui la composaient, leurs travaux, leurs combats et leurs mérites, les détails intimes de cette ruche monastique, toujours active, où tous, par des moyens divers, concouraient à un but unique, avec une admirable régularité.

Saint Benoît avait écrit sa Règle pour les Religieux de son monastère du Mont-Cassin, en Italie. Elle était d'une simplicité et d'une précision telle qu'elle parut immédiatement le type désiré pour conduire à sa perfection l'Ordre monastique tout entier.

Saint Benoît y pose d'abord les deux bases de la vie religieuse : l'*obéissance*, qui est la libre abdica-

tion de la volonté au profit du salut de l'âme, et le *travail*, qui bannit l'oisiveté, et pourvoit au besoin des corps par les occupations manuelles, et à celui de l'esprit par l'étude. Mais il adoucit ce que l'obéissance et le travail ont parfois de pénibles par le caractère de sage mesure et de tendre charité qui forme le fond de l'institution bénédictine.

Ces principes établis, le législateur indique les conditions dans lesquelles doit être constituée la communauté cénobitique. Il faut que ses moines soient le moins possible distraits de leur vie de recueillement et exposés à rompre les lois sévères de la clôture. Le monastère, véritable cité religieuse, devra donc renfermer dans son enceinte, outre tous les bâtiments nécessaires au logement de son personnel, des jardins, des puits abondants, un moulin, une boulangerie, des ateliers de fabrications diverses, toutes les choses enfin utiles à l'économie domestique d'un établissement peuplé de nombreux habitants<sup>1</sup>.

Ceux-ci étaient divisés en trois classes : les enfants offerts par leurs parents à l'abbaye, sous le nom d'*obtats*, formaient une pépinière inépuisable de nouveaux religieux ; les *novices*, soit venus du dehors, soit élevés dans la maison, étaient instruits pendant un an des devoirs de leur état ; après ce temps, ils prononçaient les trois vœux solennels. Devenus *profès* ou moines, ils entraient entièrement dans les pratiques et les mérites de la vie monacale.

---

1. *Regula S. Benedicti*, cap. LXVI.

XVI.

Ils portaient la tunique longue et le capuchon, se serrant les reins avec une ceinture; pendant les travaux du jour, ils ajoutaient à ce vêtement un scapulaire qui leur couvrait les épaules et la poitrine. Pour les offices du chœur, ils prenaient une *coule*, vaste manteau de couleur noire, auquel on ajouta plus tard des manches larges. Ces habits étaient de laine, d'une étoffe commune, plus ou moins épaisse, selon le climat ou la saison.

Tous les moines de l'abbaye s'asseyaient à la même table, deux fois par jour, pour prendre la frugale nourriture que chacun d'eux préparait à tour de rôle. Deux plats leur étaient servis; les légumes seuls composaient le fond de leur alimentation; ils ne mangeaient de viande que dans les cas d'infirmité grave ou de maladie. Sur la quantité de pain qui leur était distribuée pour la journée, une part devait être réservée pour les pauvres, par la charité de chacun d'eux. Quant au vin, la Règle leur en accordait une certaine mesure appelée *hémine*<sup>1</sup>. Ils dormaient tout habillés dans un dortoir commun, sous la surveillance d'un religieux plus âgé. Ce n'est que beaucoup plus tard qu'ils eurent des cellules particulières.

La prière formait la véritable raison d'être de l'Institution monastique; aussi était-elle le devoir principal imposé par la Règle qui en fixait la pratique avec une extrême précision. L'ordre et la durée des offices étaient établis selon le temps des saisons,

---

1. *L'hémine* équivalait, selon toute probabilité, à l'ancien setier, ou à trois décilitres.



mais toujours de telle sorte que le psautier fut récité en entier pendant le cours de la semaine. Les moines se levaient pendant la nuit pour chanter les matines. Le reste de l'office nocturne se passait dans la méditation et la lecture des Saints Livres. Au point du jour ils reprenaient la psalmodie qu'on répétait aux différentes heures.

Le travail manuel, notamment la culture de la terre et les soins que réclamait la vie matérielle, remplissait le reste de leur temps. Plus tard, vers la fin du ix<sup>e</sup> siècle, lorsque l'industrie de la communauté leur eût assuré des ressources augmentées encore par les libéralités des princes et les donations des fidèles, on modifia peu à peu les prescriptions de la Règle, de façon à consacrer à l'exercice de l'intelligence un temps plus considérable. Les moines agriculteurs devinrent des moines savants et enseignants, sans cesser de travailler à leur sanctification, tant il est vrai que la sainteté, loin d'être opposée à la science, l'élève, la conserve et la propage.

L'organisation intérieure reposait tout entière sur les dignitaires chargés d'assurer la marche régulière des divers actes de la vie monastique. Si nous nous présentons à la porte de la demeure conventuelle, avec le désir d'y être admis, nous sommes reçus par l'*hôtelier*, douce et avenante figure de vieillard, choisi parmi les frères comme le plus capable de bien accueillir les hôtes. Il nous conduit au *prieur*, chargé de suppléer l'abbé dans tous les cas, avec l'aide du *cellerier* ou économe, sur qui incombe tout le gouvernement matériel de la maison. Si nous sommes souffrants ou malades, nous recevons les

soins du frère *infirmier*. Au chœur le *chantre* dirige la psalmodie, le *réfectoier* dispose tout pour le repas de la communauté, et le *jardinier* apporte les produits de sa culture, tandis que l'*aumônier* fait aux pauvres d'abondantes distributions.

Au-dessus de tous s'étend la haute direction de l'*abbé*. Élu comme le plus digne par le libre suffrage de ses frères, il doit unir, selon les circonstances, la douceur à la sévérité, et l'inflexible fermeté du maître à la tendresse affectueuse du père. Afin d'établir une garantie contre tout excès de pouvoir, la Règle voulait que l'abbé, dans chaque circonstance importante, eût recours au conseil des *anciens*<sup>1</sup>, c'est-à-dire des religieux en qui brillait la triple majesté de l'âge, de l'expérience et de la vertu.

Mais c'est principalement dans ce qui concerne l'exercice de l'hospitalité que se révèle le caractère éminemment social de la législation bénédictine. Les voyages, dans l'ancienne France, présentaient de telles difficultés et de tels dangers, il y avait tant de gens souvent sans refuge, que l'organisation d'asiles permanents, où se trouvaient sans frais la sécurité, le repos et la nourriture, était alors un des plus grands bienfaits de l'ordre public. Quand on lit les admirables prescriptions contenues dans le Chapitre sur *la manière dont il faut recevoir les hôtes*, il semble qu'on respire le plus suave parfum de la charité chrétienne. « Que tous les hôtes qui se présentent à la porte du monastère, prescrit la Règle,

---

1. *Regula S. Benedicti*, cap. III.

soient accueillis comme s'ils étaient le Christ lui-même. Mais surtout qu'ils soient traités avec d'autant plus d'égards qu'ils sont pauvres ou étrangers<sup>1</sup>. »

Telle est, en abrégé, cette Règle, dont les soixante-treize chapitres renferment le code le plus parfait de la vie religieuse. Aussi comprend-on que les chanoines de Ferrières l'aient adoptée sans difficulté<sup>2</sup>. Ils y trouvaient le moyen le meilleur de se perfectionner dans la vocation qu'ils avaient embrassée, et le principe de la puissante vitalité qui anima leur abbaye parmi les épreuves dont sa longue existence eut à souffrir.

Quant saint Aldric eût été appelé au siège archiepiscopal de Sens, Eudes lui fut donné pour successeur; Louis le Débonnaire confirma son élection, comme il résidait à Francfort, en 829. C'était un religieux très instruit qui avait fait sa profession à Ferrières, du temps de l'abbé Sigulfe. Encore simple moine, il avait écrit, vers l'an 825, une vie d'Alcuin, d'après les renseignements que lui avait donnés Sigulfe, le compatriote, l'ami et l'inséparable compagnon de ce grand homme. Il l'avait dédiée à Aldric, alors son abbé. Avec des qualités remarquables, cette biographie a de nombreux défauts; elle est mal proportionnée dans ses parties; le style est diffus et manque de simplicité. Eudes ne l'a pas signée de son nom; mais les écrivains ecclésiastiques, et en particulier J. Maan, historien des arche-

---

1. *Regula S. Benedicti*, cap. LIII.

2. Mabillon, *Annales Ord. Bened.*, t. II, p. 357.

vêques de Tours, sont d'accord pour reconnaître qu'il en est le véritable auteur<sup>1</sup>.

Eudes était un abbé très fervent, estimé de tous pour la sainteté de sa vie, d'après le témoignage d'Héribold, évêque de Meaux<sup>2</sup>. Néanmoins son administration fut agitée par des troubles nombreux. Il fut accusé, auprès de Charles le Chauve, fils de Louis le Débonnaire, de se montrer favorable au parti de Lothaire, son frère et son rival. Pour détruire l'effet de cette fausse imputation, Eudes écrivit une lettre pleine de prudence à l'archevêque Louis, chancelier de l'empire, fils, dit-on, de Charlemagne, qui dans sa jeunesse avait été moine à Ferrières. L'intervention de ce puissant personnage détourna l'orage pour cette fois. Eudes rentra en grâce auprès de son souverain, et put quelque temps gouverner en paix son abbaye.

Celle-ci se trouvait alors dans une situation assez précaire. Ses ressources étaient amoindries par les déprédations des séculiers, surtout des chefs militaires qui profitaient de la faiblesse des princes pour envahir ses domaines. Un capitaine, nommé Ruoding, partisan de Lothaire, s'était emparé par ruse de la celle Saint-Josse, et en avait chassé brutalement les moines. La suppression de ses revenus réduisait Ferrières à un état voisin de l'indigence. Eudes fit écrire par Loup Servat, son secrétaire, une lettre pressante au roi et finit par en obtenir la restitution.

---

1. *Histoire littéraire de la France*, t. IV, p. 480.

2. *S. Faronis vita*.

Un abbé du nom de Zacharie, d'un lieu inconnu, avait été banni de son monastère, et, comme on dit aujourd'hui, interné dans celui de Ferrières, pour nous ne savons quel motif. La conduite de ce personnage, ses exigences et son entretien formaient une charge très onéreuse pour l'abbaye déjà fort pauvre. Loup écrivit encore, de la part de son abbé, une lettre où il suppliait Charles le Chauve de décharger sa communauté de ce fardeau<sup>1</sup>; nous ne savons pas quel résultat il obtint.

En outre Eudes fut contraint de suivre son souverain dans plusieurs de ses expéditions avec les vaisseaux de son monastère, notamment dans la guerre qu'il fit en Aquitaine contre le roi Pépin. Ces campagnes causaient de grosses dépenses, entravaient les travaux de l'agriculture et aggravaient la situation bien pénible des religieux.

Une sorte de compensation leur fut heureusement donnée dans ce même temps. Il y avait au monastère de Fontenelle ou Saint-Wandrille, au diocèse de Rouen, un abbé d'un grand âge, riche en vertus, riche aussi des biens de la fortune. Il s'appelait Anségise. Il tomba en paralysie en 831. Se voyant près de mourir, il distribua tous ses biens, à sa communauté d'abord, à ses serviteurs et à de nombreuses abbayes. A Ferrières, à qui l'unissaient des liens d'ancienne amitié, il légua deux livres d'or par son testament<sup>2</sup>.

Eudes ne peut pas achever en paix sa carrière

---

1. Mabillon, *Annales Ord. Bened.*, t. II, p. 622.

2. Mabillon, *Annales Ord. Bened.*, t. V, p. 637. Environ 1500 francs de notre monnaie.

abbatiale. Des intrigues s'agitèrent encore autour de lui ; on rappela les anciennes accusations ; on en porta de nouvelles ; on le représenta à Charles le Chauve comme hostile à ses intérêts. De telle sorte que celui-ci, entièrement prévenu, lui ordonna de se démettre de sa charge et de quitter son monastère. Le malheureux abbé essaya en vain de se justifier. L'empereur fut inflexible. Après une longue attente et de pénibles délais, il fut contraint de partir vers la fin de 840<sup>1</sup>. Il mourut obscurément, dans un âge très avancé, en 875.

Abbé JAROSSAY.

(Sera continué.)

---

1. *Gallia Christiana*, t. XII, p. 159.





LES LOGIS ROYAUX  
AU PALAIS DE FONTAINEBLEAU  
DE FRANÇOIS I<sup>er</sup> A CHARLES IX

---



Il y a plaisir à écouter les guides qui vous promènent à travers le palais de Fontainebleau, quand ils vous montrent pièce par pièce l'appartement du pape Pie VII, ceux de Napoléon et de l'Impératrice sa femme. Rien ne manque à leurs renseignements, et nous sommes informés de l'usage que ces personnages firent de chaque chambre, de chaque couloir et de chaque cabinet. Il y a plus de doute quant aux siècles passés, et quoiqu'il reste peu d'obscurité dans cette géographie intérieure pour qui ne remonte qu'au règne de Louis XIV, au-delà de ce temps-là du moins les difficultés deviennent excessives.

Si on cherche à les éclaircir, ce n'est pas pour le seul amusement de situer l'histoire, d'apprendre en quel lieu précis il convient d'évoquer les souvenirs du passé. Il y a d'autres plaisirs à tirer de ces visites que ceux que les visiteurs ressentent à la vue du fameux guéridon, authentique à ce qu'on dit, de

l'abdication. Mais le fait est que la lecture des pièces exige une parfaite connaissance de ces anciennes destinations. Ceux qui pratiquent les Comptes des Bâtiments, publiés par M. L. de Laborde<sup>1</sup>, savent quelle peine on trouve à s'y reconnaître, et combien de renseignements y demeurent jusqu'ici sans objet, faute de savoir quel est l'endroit qu'ils nomment. Appartement du roi, appartement de la reine, chambres, cabinets, salles de l'un et de l'autre, autant de différentes parties qu'on trouve mentionnées pêle-mêle et que, faute de réussir à les identifier, on se contente de situer par à peu près.

Assez d'exemples découvriront les inconvénients de cette méthode. De ce premier point en grande partie a dépendu le sort des recherches qu'on a faites touchant Fontainebleau et les artistes qui y ont travaillé. Ces études ayant manqué par le fond, se sont trouvées comme nouées dans leurs commencements par cette ignorance fondamentale.

La table même des Comptes est un chaos. On y voit partout traiter séparément les rubriques diverses d'un même lieu, ou supposer un même endroit pour des lieux différents qu'un même nom désigne. Il est vrai que cette confusion ne saurait être corrigée que par des recherches délicates, dont on ne recueille pas même toujours les fruits. Cela ne fait pas qu'on ne doive les aborder, et qu'il ne convienne d'en partager, si courts qu'ils soient, les résultats.

---

1. *Comptes des Bâtiments du Roi* (1528-1571), publiés pour la Société de l'Histoire de l'Art français (Paris, 1877-1880, 2 vol. in-8).



I

Les logis royaux s'étendirent en deux points de cette vaste résidence : d'une part dans les bâtiments qui, près de la Grosse Tour et la Chambre de Saint Louis, séparent le Jardin de Diane de la Cour Ovale ; d'autre part dans l'ancien Pavillon des Poëles, entre la Cour de la Fontaine et la Cour du Cheval Blanc.

Les premiers sont inscrits au devis de 1528, pièce fondamentale et première en date des Comptes :

Item il faut réédifier de neuf les trois corps d'hôtel qui sont outre ladite vieille tour jusques au pavillon ci après déclaré, qui sera édifié pour le logis de Messieurs les Enfants, èsquels trois corps d'hôtel y aura salles, chambres et garderobes en trois étages l'un sur l'autre. (I, p. 31.)

Nous ne considérons ici que les deux premiers de ces corps d'hôtel, allant de la Chambre de Saint Louis jusqu'à la Bibliothèque ou Galerie de Diane. Les suivants se déploient de la Chambre de Saint Louis vers l'ancien portail ou Porte Dorée :

Item faut réédifier de neuf les deux corps d'hôtel, de présent en mesure, entre ladite tour dudit portail devant déclarée et la grosse vieille tour dudit château, èsquels corps d'hôtel y aura deux chambres, garderobes et salle tant par bas que par haut. (I, p. 30.)

Il est vrai que les logis royaux s'étendirent peu de ce côté, mais ils en ont occupé une partie. Le même

devis ajoute la galerie appelée aujourd'hui de François I<sup>er</sup> :

Item faut faire une galerie, pour aller de la salle qui sera joignant la grosse vieille tour, en l'abbaye, ...et faut ériger aux deux côtés de ladite galerie deux cabinets, c'est à savoir un de chaque côté à l'endroit l'un de l'autre. (I, p. 43.)

Cette galerie s'embrancha sur l'enceinte de l'ancien château, que l'on conservait presque intacte. Plus tard seulement, de nouvelles constructions, appliquées contre cette enceinte, doublèrent l'appartement sur le Jardin de Diane, et du côté de la Cour de la Fontaine firent une entière métamorphose. Avec l'enceinte, les tourelles furent gardées ou refaites :

Item faut abattre et démolir partie de la maçonnerie desdites tourelles étant par dehors œuvre du pourtour desdits vieux corps d'hôtel, et refaire de neuf partie desdites tourelles. (I, p. 37.)

Une d'elles, du côté de la Cour de la Fontaine, se voit dans la petite vue du château que la Galerie de François I<sup>er</sup> conserve. Une autre subsiste dans le plan de Du Cerceau, à l'endroit où sous Henri IV la Galerie de Diane vint butter. Enfin, comme ces tourelles se trouvaient dans les angles, nous ne devons pas douter qu'il y en ait eu une autre dans l'angle que faisaient les deux corps de logis entre le salon dit de François I<sup>er</sup> et la Chambre Ovale, appelée Salon de Louis XIII.

De l'autre côté et sur la Cour Ovale, tous ces appartements furent bordés d'un balcon qui servait

de passage de l'un à l'autre, comme il paraît par le texte suivant (I, p. 190) des Comptes de 1541-1550 :

A Jean Legrand dit Picart, peintre et doreur, pour avoir vaqué à étoffer à huile les appuis et garde-fous de fer étant au long et sur les petites galeries qui sont au dedans de la cour du donjon dudit château<sup>1</sup>.

Tel fut en ce temps-là, sauf quelques additions qui seront rapportées tout à l'heure, l'état de cette partie du château. Ni la salle de la Belle Cheminée, ni la salle des Gardes n'étaient bâties du côté de la Cour de la Fontaine, ni de l'autre côté de la galerie l'enfilade de chambres où l'on trouve à présent la Salle du Trône et la Chambre de la Reine. Les K que le P. Dan a relevés sur les bâtiments de ce côté, prouvent assez qu'ils ne furent élevés que sous Charles IX, à quoi les textes plus haut cités s'accordent. Le Salon de Louis XIII, celui de François I<sup>er</sup> et celui des Tapisseries, qui n'ont de vue à présent que sur la Cour Ovale, prenaient alors jour à la fois de cette cour et du Jardin de Diane.

Il faut remarquer que, quand se firent ces choses, le roi était veuf depuis quatre ans, la reine Claude étant morte en 1524, mais la mère du roi vivait encore. C'est elle que l'on rencontre aux Comptes des Bâtiments, sous le titre non de reine-mère, n'ayant jamais été que duchesse d'Angoulême, mais de Madame. Madame et le roi se partagèrent d'abord

---

1. Guilbert, et d'autres après lui, ont cru que ce balcon ne remontait pas au-delà d'Henri IV. Il est possible qu'on l'ait refait sous ce prince.

cette partie du château. Diverses mentions vont nous instruire de la place qu'ils y occupèrent.

Premièrement, nous trouvons que le logis de Madame fut augmenté d'une première annexe, omise tout à l'heure :

Item faut faire et ériger un petit édifice pour servir de cabinets pour le logis de Madame, dont partie sera enclavée dedans œuvre et l'autre partie hors œuvre sur le jardin. (I, p. 35.)

... Les cabinets qui seront faits pour Madame en saillie sur le jardin dudit château joignant la grosse vieille tour. (I, p. 47.)

Nous apprenons par là d'une part l'existence et l'endroit de cette annexe, de l'autre la situation du logis de Madame. Il n'y a point à chercher en ce temps-là d'autre jardin que le présent Jardin de Diane, et l'édifice mentionné se reconnaît avec certitude dans la partie du bâtiment nommée sous Louis XV et aujourd'hui même Salle du Conseil, qui date en effet de cette époque. Au temps de Guilbert on y voyait encore les chiffres de François I<sup>er</sup> dans le plafond (I, p. 119). L'aile que Charles IX édifia a donc trouvé de ce côté cette amorce, qui seule de toute cette aile remonte à ces temps-là.

La Grosse Tour, où se trouve la Chambre de Saint-Louis, faisait partie du logis de Madame : c'est l'autre point que fournissent ces témoignages, que d'autres confirment encore :

... Ériger une chapelle en icelle galerie (*la galerie de François I<sup>er</sup>*) au bout du côté d'icelui logis de Madame. (I, p. 45.)

Item en l'angle dessus dit de la grosse vieille tour, à l'endroit du premier étage, faut faire et ériger un demi-rond en forme

d'allée en saillie hors œuvre pour entrer dudit corps d'hôtel de Madame en ses chambres dedans icelles tours. (I, p. 35.)

Ce demi rond était sur la Cour Ovale :

... Le cul de lampe de pierre de taille de grès qui sera érigé en l'angle de ladite grosse vieille tour en saillie sur la cour dudit château pour porter le demi-rond dont ci-devant audit devis est fait mention. (I, p. 47.)

L'angle dessus dit est remarqué un peu plus haut comme suit :

Faut faire et ériger une grande baie d'huissierie pour entrer au rez de chaussée de ladite tour joignant l'angle et encognure d'icelle tour, où de présent y en a une vieille. (I, p. 33.)

Cette porte n'existe plus, mais Pfnor et Champollion-Figeac en ont connu les restes. « A l'angle au-dessous de la demi-tourelle, écrivent ces auteurs, qui flanque le côté sud de la façade (de la Grosse Tour sur la Cour Ovale), on a vu les restes d'une ancienne porte de style ogival encastrée dans le mur; elle fut remplacée, de l'ordre de François I<sup>er</sup>, par une porte historiée et blasonnée, dont les montants ont été conservés. Elle conduisait au rez-de-chaussée, qui n'a que très nouvellement sa belle entrée par le milieu de la cour. » (I, p. 4)<sup>1</sup>. Ce rapprochement nous

---

1. Champollion-Figeac, à qui nous empruntons ce précieux témoignage, ne laisse pas de se tromper sur presque tous les points, dans l'interprétation qu'il a faite du devis de 1528. Il croit que *Madame* désigne la reine, quoiqu'il n'y eût point de reine à cette époque, et que la Chambre de la Reine, que mentionnent les Comptes ensuite, a dû se trouver de ce côté. Il décide que ce fut la Chambre d'Alexandre, primitivement bâtie pour cet usage avant de servir à la duchesse d'Étampes, et fait de la salle voisine

assure du lieu où se trouva le demi-rond, c'est à savoir entre la Chambre de Saint-Louis et la chambre voisine du côté du midi, laquelle n'a point aujourd'hui de nom depuis qu'on l'a comme réunie, en abattant une partie de la muraille, avec la Chambre de Saint-Louis. C'est donc un fait constant que cette chambre, la Chambre de Saint-Louis et la Salle du Conseil ont fait partie des appartements de Louise de Savoie à Fontainebleau. Des deux dernières nous savons la destination. L'une fut sa chambre, l'autre son cabinet. Les Comptes écrivent ces deux mots au pluriel, mais ce n'est là qu'une façon de parler et c'est le singulier qu'il faut entendre.

Un texte unique, quoique suffisamment clair, nous apprend où logea le roi, selon ce même devis de 1528.

Item faut faire et ériger une petite montée en forme de rempant par dehors œuvre, contre et autour de l'une desdites tourelles, qui servira de cabinet à la garderobe du roi, pour descendre de ladite garderobe dudit sieur en son jardin. (I, p. 38.)

Par plusieurs choses précédemment remarquées, on verra que cette tourelle n'a pu se trouver qu'au

---

de la Chambre de Saint-Louis, une antichambre de la reine. Pour achever cette topographie, le même auteur s'avise que le demi-rond faisait communiquer cette antichambre, non pas avec la Chambre de Saint Louis, mais avec des chambres au-dessus, par le moyen de la vis qu'on y voit à présent, quoiqu'il ne soit pas question de cette vis dans les Comptes. Cet artifice préserve la Chambre de Saint-Louis, on ne nous dit pas pour quel usage. Mais comme il n'est pas probable qu'une reine se soit logée au second étage, les « Chambres de Madame » deviennent, dans ce système, les chambres des *femmes* et du *service* de la reine; *tout ceci*, ajoute-t-il par scrupule, *minutieusement expliqué dans le devis.*

coin soit du Salon de Louis XIII et du Salon de François I<sup>er</sup>, soit du Salon des Tapisseries et du corps de logis suivant, et que par conséquent l'une de ces trois pièces a servi en ce temps-là de garde-robe au roi. Ainsi c'est entre la Grosse Tour et le lieu où fut construit peu après l'escalier, à l'endroit de la Bibliothèque, que le roi se trouva logé d'abord.

## II

En 1530, le roi de France se maria à la sœur de l'Empereur, Éléonore d'Autriche. Louise de Savoie mourut l'année suivante. Le logis de Madame et du roi fit place à celui du roi et de la reine. On n'aura pas manqué de remarquer que le précédent appartement du roi se trouva à l'endroit où, du temps de Louis XIII, les reines avaient leur résidence. Le fait est que le roi cessa bientôt d'occuper cette partie du château et que dès 1533, au temps où paraissent dans les Comptes les décorations antérieures, il était déjà logé ailleurs.

### LE CABINET DU ROI.

C'est une tâche assez facile de marquer le lieu de cette pièce, dont les Comptes nous fournissent une description. Quant aux textes qui s'y rapportent, et qui se trouvent depuis les Comptes de 1541-1550, il serait trop long et de peu d'intérêt de les relever ici. Nous nous contenterons de renvoyer le lecteur aux

pages 200 à 202 du tome I, et de citer les passages indispensables à nos recherches :

A Barthélemy Dyminiato et Germain Musnier, peintres, pour la façon de quatre tableaux qu'ils sont tenus faire sur les ouvrages de menuiserie des fermetures des armoires dudit cabinet du roi, en chacun desquels quatre tableaux ils sont tenus faire une grande figure et par bas une petite histoire de blanc et noir et autres enrichissements. (I, p. 202.)

Aux pages suivantes est mentionnée une partie du détail de ces peintures et d'autres pareilles, où paraissent la Tempérance, la Justice, la Force (p. 203) et la Prudence (p. 204), chacune ayant en pendant une autre figure, dont deux sont nommées : César et Ulysse, et une décrite : « Un roi qui se fait tirer d'un œil. » Il ne faut plus que lire après cela la description que donne le P. Dan de ce qui depuis devint notre Salle du Conseil et qui de son temps faisait encore le Cabinet du Roi, pour établir l'identité cherchée : « Le reste de ce lieu, dit-il, est pareillement couvert d'un lambris doré et de peintures qui couvrent plusieurs grandes armoires pratiquées dans l'épaisseur du mur, sur lesquelles sont peintes plusieurs figures représentant la Force, la Prudence, la Tempérance et la Justice, et autres vertus morales<sup>1</sup>. » (P. 143.)

---

1. Une erreur, dont Mariette est le père, enseigne à reconnaître ces Vertus dans une suite de sept pièces, gravée par Garnier. Robert-Dumesnil l'a répandue. M. Gatteaux l'a suivie dans son recueil de l'École des Beaux-Arts, et M. Herbert l'a laissée se glisser dans son beau catalogue de l'œuvre de L. D. — Mariette avait cru les reconnaître sur la description du P. Dan, mais le détail fourni par les Comptes contredit cette présomption.



Ainsi, le Cabinet du Roi se trouva dans cette seconde époque à la place où celui de sa mère avait été. C'est sous ce nom de Cabinet du Roi qu'il faut, à partir de ce temps-là, rechercher dans les Comptes la Salle du Conseil.

### LE CABINET DES BAGUES.

Le P. Dan nous a laissé la description du troisième étage de la Grosse Tour, où se trouvait ce qu'on appelait de son temps le Cabinet des Curiosités. « Ce cabinet, dit le P. Dan, est par dedans en forme d'un dôme carré où aux quatre coins par le haut sont quatre grands tableaux de paysage que l'on tient être du sieur de Saint-Martin. »

Ce détail est précieux, parce qu'il fait reconnaître la place d'un cabinet mentionné dans les Comptes, et que les tables ont confondu avec le cabinet précédemment décrit :

A Nicolas l'Abbé, peintre, pour quatre tableaux en paysage qui ont été placés au cabinet du roi. (II, p. 51.)

A Nicolas l'Abbati, peintre, pour avoir peint plusieurs toiles en paysages qui restaient à achever pour la décoration du cabinet du roi. (II. p. 52.)

A Nicolas l'Abbati pour, en la chambre où était le trésor des Bagues... quatre grands paysages. (II, p. 195.)

Il est évident que ces trois textes désignent une seule et même pièce, qui est le cabinet marqué dans

---

Nous avons découvert des figures véritables trois dessins de la main du Primatice, représentant : l'un la Justice, l'autre Ulysse, un troisième le Roi *qui se fait tirer d'un œil*.

le P. Dan. Il resterait à se demander si Nicolo peignit ces paysages sur les dessins du Primatice, ou si le P. Dan s'est trompé dans l'attribution qu'il en fait ; mais ce doute ne doit point nous arrêter ici. L'identification n'en est pas moins certaine. Immédiatement avant les textes précédents, on trouve la mention suivante :

A Jacques Fondet, Gaspar Mazerin, Roger Roger et Jacques Canulli, peintres, pour avoir fait plusieurs ouvrages de leur métier au cabinet du trésor du roi.

Et sitôt après, une autre mention du même lieu, sous le titre répété de *cabinet du roi*. Ce cabinet-là fut employé, comme il est évident, par les noms qu'on lui donne, à resserrer les bijoux du roi. Le mot de bagues ne doit tromper personne ; on s'en servait à cette époque pour signifier toute espèce de bijoux. C'est donc une erreur fondée peut-être sur une confusion de noms que Champollion-Figeac a placé ces bijoux dans

#### LE CABINET DE LA GALERIE.

Connu de Dan, de Guilbert et de Mariette, qui nulle part ne rapportent que les bijoux royaux y aient été gardés. Il s'ouvrait à l'endroit précis, où sur le modèle d'une ancienne estampe de Boyvin, MM. Couderc et Alaux ont peint une Diane. On l'a supprimé sous Louis XIII pour doubler la galerie du côté du jardin, des appartements qui s'y voient aujourd'hui. M. Herbet, dans une note fort solide

de son *Catalogue de l'œuvre de L. D.*<sup>1</sup>, a parfaitement éclairci cette histoire.

Ce cabinet se trouve dans une mention que nous avons rapportée plus haut, avec un autre cabinet qu'on ne retrouve ni dans Du Cerceau, ni dans la petite vue à fresque du château. De celui que nos auteurs ont connu, je ne vois plus d'autre trace dans les Comptes que celle-ci (I, p. 133) :

Audit Badouin, peintre, pour ouvrages de peinture par lui faits au cabinet érigé pour ledit sieur en la tour du jardin d'icelui château, du côté et joignant la conciergerie dudit lieu. (I, p. 133.)

#### LA CHAMBRE DU ROI.

Cette chambre n'a pu, évidemment, être fort éloignée du Cabinet du Roi, et j'ai longtemps soupçonné qu'une certaine rubrique, mainte fois citée depuis Mariette, qui le premier l'a mise au jour, avait là-dessus égaré la critique. Les érudits la salueront ici comme une ancienne connaissance :

A Nicolas Bellin dit Modesne, peintre, pour avoir vaqué avec Francisque de Primadicis dit de Boulogne, peintre, aux ouvrages de stuc et peinture encommencés à faire pour le roi en la chambre de la grosse tour de son dit château depuis le 2<sup>e</sup> de juillet jusques au dernier de novembre. (I, p. 94.)

On s'est jusqu'à présent contenté de remarquer qu'il s'agissait de la Chambre de Saint-Louis, et parce que les pages précédentes d'autre part font

---

1. *Annales de la Société du Gâtinais*, t. XIV (1896), pp. 56-102.

mention nommément de la Chambre du Roi, on n'a pas même imaginé que les deux ne fissent qu'une seule et même chose, ce qui est pourtant la vérité. Longtemps j'en ai cherché la preuve, et la voici dans un texte cité seulement en partie tout à l'heure :

A Nicolas l'Abbati pour en la chambre où était le trésor des bagues *au-dessus de la Chambre du Roi*, quatre grands paysages. (II, p. 195.)

Nous venons de voir la place qu'occupait ce cabinet au dessus de la Chambre de Saint-Louis. Il n'y a donc plus de doute sur son identité.

J'en trouve encore confirmation dans ce fait que les stucs de la Chambre de Saint-Louis, tels que Dan et Guilbert les décrivent, consistaient principalement en « vingt figures de termes qui supportent des corbeilles de fruits et font l'entresuite des peintures ». (Guilbert, I, p. 106.) Tel ne fut point, comme on peut voir par la Galerie de François I<sup>er</sup> et la Chambre d'Alexandre, l'ordinaire de ce genre d'ornement. On n'en trouve pas moins dans les Comptes trois fois mentionnés de pareils termes' de stuc (I. p. 88 et 92), et trois fois se rapportant à la Chambre du Roi.

Il n'est pas besoin de copier ici tous les textes où

---

1. Les érudits amis de Fontainebleau ne liront pas sans intérêt une note manuscrite de Mariette, omise des éditeurs de l'*Abécédario* et relevée ici pour la première fois. Ayant mentionné huit figures gravées de termes dont Malvasia a signalé quatre et dont le Cabinet des Estampes ne conserve que six, morceaux gravés par Guérineau à ce qu'il dit, Mariette ajoute : *Ce sont des figures de relief en stuc qui sont dans la chambre de Saint-Louis à Fontainebleau.*

la Chambre du Roi se rencontre et qui n'offrent point de difficulté. Ils se trouvent aux pages 88, 89, 90, 92, 94, 190 du tome I. Nous reparlerons plus loin de ceux qui viennent ensuite. Ce qu'il convient au moins de remarquer, c'est que la mention où figure la Grosse Tour, quoique placée après les premiers de ce texte, est recopiée d'une date antérieure, comme en fait foi la note qui l'accompagne : « Autres parties omises à employer ès cahiers précédents pour lesdits ouvrages de stuc. » Elle aboutit, comme on a vu au 30 novembre 1533, alors que le plus ancien de ces textes part du 1<sup>er</sup> décembre de cette même année. Cette réflexion fera qu'on s'étonnera moins de voir appeler d'abord Chambre de la Grosse Tour, la chambre qui, deux ans plus tôt ayant été Chambre de Madame, n'avait pas encore endossé peut-être le nom de son nouveau possesseur.

Ainsi le roi fit sa chambre de la chambre de sa mère, comme de son cabinet il avait fait le sien.

### LA SALLE DU ROI.

Nommée en plusieurs endroits des Comptes (I, p. 134, 190, 197; II, p. 96), elle n'y porte pourtant pas de désignation capable de la faire directement reconnaître. Voici celles de ces mentions qui donnent là-dessus quelque lumière :

A maître Francisque de Primadicis dit de Boulogne, peintre ordinaire du roi, pour avoir vaqué ès ouvrages de peinture et stuc en ladite salle du roi *près de sa chambre*. (I, p. 197.)

A Nicolas Hachette, doreur, et Nicolas Hurliquet, peintre,

pour avoir nettoyé et mis en ordre toutes les figures de stuc étant au pourtour de la salle du roi *du donjon*. (II, p. 96.)

Ces derniers mots marquent qu'elle avait vue sur la Cour Ovale, et le premier texte nous force de la chercher soit dans le Salon de Louis XIII, soit dans la chambre qui, ainsi que nous avons dit plus haut, communiqua avec la Chambre de Saint-Louis, par le moyen du demi-rond. Il n'y avait alors en effet, on le voit par le plan de Du Cerceau, aux murs de la Chambre de Saint-Louis que deux percées, l'une vers la galerie, l'autre vers le cabinet. Du côté du Salon de Louis XIII, il n'y avait donc de passage que par le balcon, tandis que du côté de l'autre chambre s'en trouvait un fait exprès. C'est une raison sensible de préférer cette dernière.

Une autre raison, c'est que le logis de la reine fut, comme on va le voir, du côté du Salon de Louis XIII et paraît avoir eu trois pièces. Or, ôté ce salon pour le roi, il se fût trouvé réduit à deux, ainsi qu'il est facile d'en faire le compte, puisqu'il n'a pu s'étendre au-delà de l'escalier. Pour ces deux raisons, nous croyons que la Salle du Roi fut la pièce qu'on vient de dire, et qu'au temps de Guilbert on appelait encore Salle du Buffet du Roi.

#### L'APPARTEMENT DE LA REINE.

Comprit au moins trois pièces : une chambre, une salle, une garde-robe. La salle n'est mentionnée qu'une fois, en même temps que la Salle du Roi, dont la mention (II, p. 96) se poursuit ainsi :

... Les figures de stuc étant au pourtour de la salle du roi du donjon, aussi celles étant en la salle de la reine.

Je trouve la garde-robe dans une pièce récemment publiée par M. Herbet dans les *Annales du Gâtinais*, et sur laquelle nous allons revenir. Enfin la chambre occupe au commencement des Comptes un nombre de mentions considérables (I, p. 88, 90, 91, 96, 98, 99, 100, 101, 102, 104, 105, 116, 189, 190), mais sans aucune indication de lieu.

Nous ne saurions donc même pas d'une manière certaine la situation du logis de la reine, sans la pièce que nous venons de dire. C'est le devis d'une annexe construite en 1548, par Philibert Delorme, pour Catherine de Médicis. Comme rien ne fait supposer que cette reine ait fait autre chose que de prendre à Fontainebleau la place laissée par la reine Éléonore, nous en pouvons tirer nos conclusions, savoir que l'ancien appartement du roi devint l'appartement de la reine aussitôt que le roi l'eût quitté. L'édifice bâti par Philibert Delorme est en effet « contre le logis de la reine par dehors œuvre en saillie sur le jardin de la Conciergerie », c'est-à-dire sur le jardin de Diane, ce qui suffit pour situer ce logis de la reine comme nous venons de dire, avec une parfaite certitude<sup>1</sup>.

---

1. Champollion-Figeac entasse ici faute sur faute. Il dit que cette partie a été *expressément* bâtie pour le logis des Enfants, qui fut réellement de l'autre côté de la cour, ainsi que la Salle du Guet, à laquelle attenait ce logis. Le devis porte, en effet, que *trois corps d'hôtel* séparaient le *Pavillon des Enfants* de la Grosse Tour. Il n'y a donc pas d'apparence de le reconnaître dans le corps d'hôtel joignant, et Champollion est inexcusable d'avoir corrigé, par une parenthèse, le mot de *pavillon* en celui

Cet édifice, dont le premier étage doit servir pour un cabinet, s'étend « depuis la joue de la croisée de la garde-robe de ladite dame jusques à la joue de la fenêtre de la tour ronde ». M. Herbet reconnaît cette tour dans la dernière à l'endroit de l'escalier. N'oublions pas qu'il y en avait une autre. Ce qui me fait croire pourtant que M. Herbet a raison, c'est qu'en composant, comme il est vraisemblable, l'appartement de la reine de trois pièces, à savoir le Salon des Tapisseries, le Salon de François I<sup>er</sup> et celui de Louis XIII, il n'y a pas d'apparence que la garde-robe ait été au milieu. Il le faudrait pourtant, si ledit cabinet avait été bâti près de l'autre tourelle. Car quant à le supposer placé entre cette tourelle et le Salon de Louis XIII, le fait est qu'il eût rejoint en ce cas la saillie du Cabinet du Roi, de quoi le devis ferait certainement mention. On peut donc croire que la garde-robe fut dans le Salon des Tapisseries. Nous avons vu déjà la garde-robe du roi contiguë

---

*d'appartement*, qui le met à l'aise. Pavillon est un bâtiment relevé au-dessus du reste, et la partie par lui choisie n'a pas ce caractère. Au contraire, en comptant sur le plan de Du Cerceau les trois corps d'hôtel mentionnés, on trouve au bout des bâtiments remplacés depuis par Henri IV, près de l'endroit où est à présent le Baptistère, ce Pavillon des Enfants, fort reconnaissable dans les vues du même Du Cerceau.

Cette erreur a jeté le même auteur dans des inventions plus étonnantes. Il veut que le *perron*, que le devis mentionne au logis des Enfants, ait été adossé auprès de la Grosse Tour, contre le Salon de Louis XIII, quoique rien ne s'applique ici du détail que le devis présente. Champollion ne laisse pas d'en rappareiller tout, jusqu'aux *communications* qui *existent encore*, dit-il. Je crois qu'il met la Salle du Guet au rez-de-chaussée de la Grosse Tour. Enfin, comme il *s'assure, le compas à la main*, que cette façade est égale en largeur au péristyle qui fait le milieu de l'aile du nord de la Cour Ovale, il ajoute que ce péristyle est fait de ce perron transporté, et qu'on *peut dire bien haut* cette conclusion. C'est trop de confiance mal placée.



d'une tourelle dans ce même appartement. Il est possible que ce soit la même chambre et que, passant du roi à la reine, la disposition n'ait point été changée. Le cabinet de Philibert Delorme serait ce qui devint le Cabinet de Clorinde, aujourd'hui défiguré.

On a peine à croire qu'au milieu n'ait pas été la Chambre de la Reine, qu'il conviendrait de reconnaître dans le Salon dit de François I<sup>er</sup>. Le Salon de Louis XIII eût fait la salle.

Nous avons terminé ce qui regarde le règne de François I<sup>er</sup> et, comme on vient de voir, les commencements de Henri II, qui ne changea d'abord rien aux anciennes dispositions. Le moment est venu de parler du nouveau logis que ce prince fit faire pour lui quelques années plus tard, de l'autre côté du château. La suite naturelle des matières autant que l'ordre des temps nous y convie.

### III

Le Pavillon des Poêles ne paraît pas au devis de 1528, et nous le trouvons, la première fois, mentionné seulement par occasion (I, p. 134). C'est aux Comptes de 1538-1540. Il faut donc qu'on l'ait bâti dans l'intervalle. C'est à tort que Guilbert fixe cette construction en l'an 1545; mais ce qu'il dit, que Charles V y logea en 1539, est peut-être véritable. Ces deux dates se contredisent chez lui, et Piganiol de la Force l'en a repris. Mais je croirais volontiers

à une faute d'attention et que 1535 est ce qu'il a voulu dire.

Arrêtons-nous premièrement à définir exactement la situation et l'état de ce pavillon au temps qui nous occupe. Il terminait l'aile gauche de la Cour de la Fontaine et donnait sur l'étang, ainsi qu'on peut le voir aux plans de Du Cerceau. Ce point lui vaut d'être appelé dans les Comptes *pavillon près l'étang*, *pavillon sur l'étang*, *pavillon de l'étang*, toutes désignations qui, à ce que dit Guilbert, le faisaient quelquefois confondre avec le petit édifice bâti au milieu de cet étang. Le nom de Pavillon des Poêles lui vint des poêles qu'on y plaça, à *la mode d'Allemagne*, disent les vieilles descriptions. C'est un dessein dont les Comptes nous informent dans la première mention qu'ils font de cet édifice. Une aile plus basse d'un étage le relie, dans les vues de Du Cerceau et dans des estampes postérieures à la Galerie de François I<sup>er</sup>. Depuis Du Cerceau, cette aile n'a point changé. Elle présentait, dès ce temps-là, sur la Cour du Cheval Blanc, une façade appuyée d'une part au Pavillon du Fer à Cheval, dit Pavillon des Peintures, de l'autre au Pavillon des Poêles, qu'une tour flanquait de ce côté. Un troisième pavillon, de peu de profondeur, et qui ne paraît pas du côté de la Cour de la Fontaine, la coupait et la coupe encore du côté du Cheval Blanc.

M. Palustre, qui donne pour toute cette partie une interprétation extrêmement sûre des Comptes, a remarqué que cette aile ne fut d'abord que d'un rez-de-chaussée. Il la découvre une première fois dans la mention d' « un corps d'hôtel neuf, entre la basse

cour de ladite abbaye et les prés, auquel corps d'hôtel il y aura trois cuisines et trois gardemangers, et chambres et garderobes au-dessus en forme de galetas ». (I, p. 49.) Mais le projet du galetas fut changé et ce fut une terrasse qu'on exécuta. La preuve en est dans une nouvelle mention de « l'édifice de six cuisines et garde-manger de bouche édifiés de neuf en forme de terrasse en la basse cour de devant le château à l'opposite de l'étang contre et joignant le pan de mur de la grande galerie par où l'on va dudit château à l'abbaye ». (I, p. 58.) Pour qu'il n'y ait point de doute sur cette identité, toujours avec M. Palustre, rapportons la troisième mention des « six cuisines et gardemangers de bouche et allées d'icelles faites et édifiées de neuf contre la grande galerie du côté et à l'opposite de l'étang dudit lieu » (I, p. 78). C'est beaucoup plus tard (II, p. 29) qu'on ajouta le premier étage, comme le prouve, selon notre même auteur, le texte que voici :

A Pierre Girard, dit Castoret, maître maçon, pour ouvrages de maçonnerie par lui faits pour la construction du grand édifice commencé à bâtir et édifier de neuf entre la grande basse cour et la cour où est la fontaine dudit château.

C'était en l'année 1560. Le premier texte est une annexe au devis de 1528. Le second, qui mentionne la terrasse, est de l'année 1535 (1534 anc. st.). Pendant vingt-six ans donc et jusqu'au règne de François II, on ne passa de la galerie dans les chambres du premier étage du Pavillon des Poêles que par une terrasse au-dessus du rez-de-chaussée de l'aile depuis surélevée que nous voyons à présent.

Tout ce minutieux examen importe à ce que nous allons dire. Il n'importe pas moins de remarquer que la tour qui chez Du Cerceau flanque l'angle intérieur du Pavillon des Poêles du côté de la Cour du Cheval Blanc et qui contenait une vis, fut édiflée dès l'origine, étant le seul accès qui pût être alors aux chambres du second étage aussi bien que du galetas du Pavillon des Poêles. Ajoutons encore qu'au devant de ce pavillon, et trempant dans l'étang, se trouvait une « galerie basse voutée et couverte en terrasse ». (I, p. 187.) Cette galerie, qu'on nomma plus tard et au temps du P. Dan la Salle du Conseil, paraît aux Comptes de 1541-1550.

Telle était donc cette partie du château, composée, comme il se voit dans les plans, de deux chambres au premier étage, et de deux au second, mises en communication par une vis, joint devant et derrière l'accès des deux terrasses, quand, en 1556, Henri II entreprit de la disposer pour son usage.

#### LA CHAMBRE ET LE CABINET DU ROI AU PAVILLON DES POÊLES.

Voici les textes qui nous entretiennent de ce dessein :

A Pierre Bontemps, pour ouvrages de sculpture en scoudre qu'il a faits en la cheminée en la Chambre du Roi nommée la Chambre du Poêle audit Fontainebleau.

Audit Bontemps, pour avoir fait et parfait un carré en marbre blanc... pour mettre en la chambre que l'on fait de

neuf pour le roi en son château de Fontainebleau. (I, p. 283 et 284.)

A Nicolas l'Abbé, peintre, pour un tableau qu'il a ci devant fait pour mettre en la cheminée de la chambre du roi étant au pavillon sur l'étang dudit Fontainebleau. (I, p. 285.)

Ambroise Perret, menuisier, confesse avoir fait marché avec maître Philibert Delorme de faire et parfaire les ouvrages de menuiserie du plafond qu'il convient faire de neuf au dessus de la chambre du roi érigée de neuf au premier étage au-dessus du rez de chaussée du pavillon où sont les poêles du côté de l'étang, et pareillement du planchement du parterre de ladite chambre, et du cabinet joignant ladite chambre érigé au-dessus de la galerie basse sur ledit étang, fait et passé triple, 1557, le dimanche 23<sup>e</sup> de janvier (nouv. st. 1558). (I, p. 371.)

Ces textes nous garantissent la position de cette chambre en même temps que du cabinet. On reconnaît ce cabinet sur toutes les anciennes estampes du château. Il était du côté de la Cour de la Fontaine et couvrait la première fenêtre de la façade sur l'étang du Pavillon des Poêles. Nous savons par les plans que les deux fenêtres suivantes appartenaient à la chambre attenante qui fut la nouvelle Chambre du Roi. Elle eut ses vues sur l'étang d'une part et sur la Cour de la Fontaine de l'autre.

Philibert Delorme en fait mention, ainsi que du cabinet, dans ses *Nouvelles Inventions* (liv. II, ch. XII) : « Je ne veux ici faillir d'avertir un chacun des périls et dangers qui adviennent aux bâtiments à cause de la façon des planchers carrés, ainsi que j'en fis faire à Anet malgré moi pource qu'ils m'estoient commandés, pareillement à la Chambre du Roi qui est au Pavillon de l'Étang à Fontainebleau, où j'ai fait faire aussi un petit cabinet sur la

terrasse, qui a fort bonne grâce. » Au chap. xviii du liv. II de son Architecture, il est question de certaines voûtes pour les portes « comme sont celles que j'ai fait faire à Fontainebleau au premier étage du pavillon sur l'étang auquel lieu on délibérait mettre par le dessus le cabinet de la majesté du feu roi Henri ». Dans son Instruction enfin, que feu Berty a publiée, on trouve encore « le cabinet et chambre du roi au pavillon sur l'Étang ».

Cette chambre et ce cabinet ont été décrits par le P. Dan avec les ornements qu'ils eurent à l'origine. Au temps de Guilbert, le cabinet seul, désigné sous le nom de Cabinet de Henri II, avait gardé l'ancienne décoration. On conçoit qu'un nouvel appartement du roi apporte dans le texte des Comptes quelque danger de confusion. Il faudra donc remarquer que les mentions de *cabinet du roi* et de *chambre du roi*, des pages 283 et 374 du tome I, quoique ne portant aucune indication de référence au Pavillon des Poêles, doivent y être cependant rapportées.

#### LA SALLE HAUTE DU PAVILLON DES POÊLES.

On pourra se demander si, constitué ainsi du cabinet sur la terrasse, de la chambre faite de neuf et de la chambre voisine, le logis de Henri II ne doit pas être tenu pour complet. Il ne paraît pas que François I<sup>er</sup> ait eu plus de trois pièces au donjon et le fait est au moins certain pour le temps où, veuf

encore, il habitait le corps d'hôtel que les reines ont eu depuis. La vérité est qu'en un quart de siècle, les exigences s'étaient accrues. Dans l'énumération que Philibert Delorme (Arch., liv. IV, chap. 1) fait de l'appartement du roi à Anet, on trouve salle, antichambre, chambre, garde-robe et cabinet, lequel fut construit en hors d'œuvre et reposa sur cette fameuse trompe d'Anet, tant on regardait comme indispensable les pièces ci-dessus dénombrées. J'ai peine à croire que, disposant pour soi un appartement à Fontainebleau, le roi de France y ait voulu être moins bien logé qu'à Anet. C'est ce qui me fait requérir, pour achever ce logis, le premier étage du Pavillon des Poêles. Deux pièces au second étage, deux pièces au premier, avec le cabinet ajouté, c'est le même compte que ci-dessus. La vis, dont nous avons parlé, se trouvait à propos pour faire de ces deux étages un même appartement. L'une des chambres d'en haut du reste était toute prête, comme on va voir, pour servir au logement du roi.

Les Comptes des Bâtiments mentionnent, depuis la période de 1538-1540, une salle au Pavillon des Poêles, qu'il est impossible de confondre avec la chambre que nous venons de voir, par la raison que la décoration s'en trouva achevée dès ce temps-là.

Aux peintres et imagers ci-dessus dénommés, pour avoir vaqué et besogné ès ouvrages de stuc et peinture faits en la grande salle du pavillon naguère fait de neuf près de l'étang dudit lieu où doivent être mises les poêles dudit seigneur. (I, p. 134.)

A Francisque Scibec, menuisier italien, somme à lui ordonnée pour les ouvrages de lambris de menuiserie qu'il a faits de  
xvi. 8

neuf pour le roi tant en la grande salle haute du grand pavillon près l'étang en sondit château au pourtour des murs, sur l'aire du plancher du long de ladite salle... (I, p. 187.) Marché fait le 25 février 1541 (nouv. st. 1542).

A Claude Badouin, Lucas Romain, Charles Carmoy, Francisque Cachememis et Jean Baptiste Baignequeval, peintres, pour avoir vaqué aux ouvrages de peinture de ladite salle haute du grand pavillon près l'étang. (I, p. 195.)

Aux peintres et imagers ci dessus nommés, pour ouvrages de peinture qui ont vaqué et faits tant en la salle haute dudit grand pavillon près l'étang... (I, p. 201.)

Les derniers textes se trouvent à la période de 1541-1550.

Sans s'arrêter trop à la désignation de salle *haute*, apparemment choisie pour distinguer cette salle de la galerie basse que ces textes mentionnent aussi, il est pourtant certain qu'on ne peut placer cette salle qu'au second étage et au-dessus de la Chambre du Roi : sa désignation de Grande Salle ne permettant pas de la reconnaître dans la chambre de dimensions réduites qui, près de la Chambre du Roi, prenait ses vues sur le Cheval Blanc.

C'est ici qu'il faut se rappeler que, du temps du P. Dan encore, ce second étage du Pavillon des Poêles gardait d'anciennes décorations. Des deux salles qui la composèrent, la plus petite, sur la Cour du Cheval Blanc, était peinte par Roger de Rogery, qui travailla sous Charles IX ; la plus grande, du côté de la Cour de la Fontaine, par Dubreuil. Mais la décoration de celle-ci était, de l'aveu du P. Dan, plus ancienne que ces peintures : « Quant aux lambris de la première chambre, dit-il, les salamandres donnent à connaître de qui il est, mais pour ce qui



est des peintures et tableaux, ils sont tous du règne de Henri le Grand. » Il est bien évident que les peintures de Dubreuil en ont remplacé de plus anciennes, que l'abandon des guerres civiles avaient mises sans doute au point d'être refaites. Des « figures de relief de stuc lesquelles sont au-dessous du plafond » s'entremêlaient, selon le même P. Dan, à ces peintures; et quant à la forme du lambris qui portait lesdites salamandres, Cassano del Pozzo, dont M. Müntz a publié les précieux souvenirs, nous apprend que cette chambre était « foderata all' altezza di poco più d'un uomo, di tavole di noce con intagli ». On reconnaît de point en point une disposition toute pareille à celle de la Galerie de François I<sup>er</sup>. Selon les Comptes, la salle haute du Pavillon des Poëles fut décorée dans le temps que ce style était en vogue; elle eut des peintures et des stucs avec des lambris<sup>1</sup> tout autour. Cette identité d'ornements confirme autant qu'il est possible la place que nous avons assignée à cette salle.

---

1. Nous pouvons d'autant mieux nous faire une idée des salamandres sculptées par Scibec dans le lambris de la Salle du Pavillon des Poëles, que le même Scibec est l'auteur des célèbres boiseries de la Galerie de François I<sup>er</sup>. On sait que ces boiseries ont été gravées et publiées par Pierretz, sous le nom de « l'excellent maître Francisque ». Mariette range à tort cette mention au chapitre du Primateice, égaré par un prénom commun. M. Palustre, qui n'aima point les Comptes, parce qu'il y trouvait trop d'Italiens, a fait venir de province des devis de menuiserie dans l'espoir d'y rencontrer le nom de l'auteur français de ces morceaux. Sauf la nation, voici ce nom, relevé aux *Dépenses secrètes*, t. II, p. 361 des Comptes : « A Nicolas Picart, commis au paiement des édifices de Fontainebleau, pour délivrer à Francisque Scibec, menuisier, sur le lambris de la Grande Galerie dudit lieu, 1000 l. (année 1539). » M. de Champeaux, qui connaît toutes choses, a certainement connu ce texte, ayant nommé avant nous Scibec comme l'auteur de ces boiseries, dans son excellente *Histoire de la Peinture Décorative*.

Nous savons maintenant ce que fut la salle haute du Pavillon des Poêles et quelle était sa situation au-dessus de la Chambre du Roi. Il faut poursuivre cette étude par une nouvelle identification de cette même salle avec une autre, célèbre parmi les érudits et dont on n'a pu fixer encore la place, c'est le fameux Pavillon du Rosso, décrit comme suit par Vasari :

Fece poi una altra sala chiamata *il padiglione*, perchè è sopra il primo piano delle stanze di sopra, che viene a essere l'ultimo sopra tutte l'altre e in forma di padiglione, la quale stanza condusse dal piano del pavimento fino agli arcibanchi con vari e belli ornamenti di stucchi e figure tutte tonde spartite con equal distanza con putti, festoni e varie sorti d'animali, e negli spartimenti de 'piani una figura a fresco a sedere in si gran numero chè in essi si veggiono figurati tutti gli Dei e Dee degli antichi o gentili, e nel fine sopra le finestre è un fregio tutto ornato di stucchi e richissimo ma senza pitture.

En ce qui concerne les travaux du Rosso à Fontainebleau, on aurait tort de prendre Vasari à la lettre. Lui-même s'est chargé de nous donner nos aises, en ce qui concerne son interprétation, par quelques erreurs manifestes. Ainsi il appelle la Galerie de François I<sup>er</sup>, aisément reconnaissable chez lui, « una Galleria sopra la bassa corte », ce qui n'appartient qu'à la Galerie d'Ulysse. Dans cette galerie, peinte de treize sujets seulement, il place « circa ventiquattro storie a fresco », c'est-à-dire le double de ce qu'il y eut. Quant aux sujets, qui sont les allégories que l'on sait, il les rapporte pour être « de' fatti d'Alessandro magno<sup>1</sup> ». Nous n'avons pas de raison de croire que

---

1. Il y aurait vingt pages à écrire sur les erreurs engendrées de ce passage de Vasari. En voici le texte original : *La facciata delle bande fece*

cet auteur ait été plus exact au sujet des parties que nous n'avons plus que de celles qui nous restent.

Par exemple ce nom de *pavillon* donné, comme il fait, à une chambre, est une inexactitude évidente. Nulle part on ne voit qu'en français une chambre ait été appelée un pavillon. Il n'y eut certainement pas à Fontainebleau de chambre ainsi nommée le Pavillon, comme d'autres s'appelaient les Chambres des Étuves ou le Cabinet des Bagues. Qu'il y ait eu une chambre principale dans un principal pavillon, et que celui près de qui Vasari s'informa ait rapporté que le Rosso peignit la chambre du Pavillon à Fontainebleau, c'est tout ce qu'on saurait accorder. Cette chambre était au second étage, comme il paraît par les premières lignes, qui sont d'une précision extrême. Si l'on ajoute qu'elle fut décorée selon une disposition pareille à la Galerie de François I<sup>er</sup>, on aura, je crois, retenu dans ces trois points tout ce

---

*tutte lavorate di stucchi con partimenti bizzarri e stravaganti e di più sorti cornici intagliate con figure ne' regimenti grandi quanto il naturale, adornando ogni cosa sotto le cornici, fra l'un reggimento et l'altro, di festoni di stucchi richissimi, e d'altri di pittura con frutti bellissimi et verzure d'ogni sorte. E dopo in un vano grande fece dipignere col suo disegno (se bene ho inteso il vero) circa ventiquattro storie a fresco, credo de' fatti d'Alessandro magno. Il est clair que cette dernière phrase achève la description de la Galerie, passant des stucs et des ornements peints aux sujets enfermés dans les cartouches. Plusieurs auteurs se sont imaginé que *E dopo* commençait la description d'une autre salle, et Leclanché, dont la traduction est presque partout incorrecte, s'arrange de manière à le faire croire. Ceux qui ne consultent Vasari que chez lui n'ont pas manqué, en conséquence, de reconnaître cette autre salle dans la Chambre de la duchesse d'Étampes, où l'Histoire d'Alexandre est peinte. Comme les Comptes mentionnent Nicolo pour avoir peint de ces sujets, M. Palustre n'a pas balancé à ne lui en accorder que la restauration. Nicolo, dit-il, a peint les peintures de cette chambre, comme Abel de Pujol les a peintes sous Louis-Philippe. Il nous semble que les érudits devraient s'interdire absolument de pareils détournements de texte.*

qu'il convient de retenir du témoignage de Vasari.

Or sur les deux derniers ce témoignage s'accorde parfaitement avec ce que nous savons de la salle haute du Pavillon des Poêles. Et, pour vérifier le premier, il ne faut que passer en revue les pavillons qui, en ce temps-là, se trouvaient au château de Fontainebleau. Il y avait la Porte Dorée, la Grosse Tour ou Pavillon de Saint-Louis, le Pavillon des Enfants, le Pavillon des Armes, le Pavillon auprès sur la Cour du Cheval Blanc. Le Pavillon des Peintures n'existant point alors, au contraire de l'opinion reçue<sup>1</sup>, nous n'avons plus à mentionner que le pavillon suivant sur la même cour, et enfin le Pavillon des Poêles, en tout sept pavillons, dont quatre, à savoir celui des Enfants et les trois autres sur la Cour du Cheval Blanc, doivent être d'abord éliminés. Ces quatre pavillons, en effet, n'ayant point eu de peinture en leur premier étage, il est parfaitement incroyable qu'on y en ait voulu mettre au second. Le dernier étage de la Grosse Tour fut décoré, nous savons de quelle manière, pour servir au Cabinet des Bagues, et ce n'est pas encore là qu'il convient de s'arrêter. Restent la Porte Dorée et le Pavillon des Poêles, mais, outre que rien d'ailleurs ne permet de supposer que la Porte Dorée ait reçu des peintures dans sa chambre du second étage, lequel croit-on de ces deux pavillons qui ait pu être remarqué de telle sorte, qu'on ne se soit servi pour le désigner

---

1. Aux années 1565 et 1567 (t. II, p. 125 et 127), ce pavillon est nommé comme *bâti et fait de neuf*. On ne l'a donc point recouvert de pierre, comme tout le monde jusqu'ici l'a dit, mais édifié sous Charles IX.

que du simple nom de Pavillon? C'est le Pavillon des Poètes, évidemment, le plus vaste et le mieux situé de tous, le plus agréable pour y faire son séjour, isolé comme une tour à l'autre bout du château, édifié enfin après tous les autres, ce qui le met deux fois à part du reste.

M. Palustre a trouvé ailleurs le *pavillon* de Vasari, mais sur des indices si évidemment faux, qu'il ne nous a fallu, dans un précédent article, que citer ses autorités pour démontrer son erreur. Ce raisonnement au contraire est solide, et nous n'avons plus qu'à remarquer que Vasari donne cette salle au Rosso, quoiqu'on la trouve encore mentionnée dans les Comptes après la mort de ce dernier. Mais la première mention s'en trouve à la période de 1538-1540, temps auquel il vivait encore. Si nous essayons de connaître à quels peintres « ci-dessus dénommés » il faut attribuer, selon le texte que nous avons cité plus haut, la salle haute du Pavillon des Poètes, nous trouvons en remontant la liste et venant treizième, le nom du Rosso, portant il est vrai désignation de la « Grande Galerie et lieux susdits »; mais il n'y a pas de lieux susdits qu'on puisse attribuer au Rosso. Rien n'empêche donc de voir dans cette mention une confirmation de ce qui précède. On peut imaginer que cette salle fut terminée, comme la Galerie de François I<sup>er</sup>, après la mort de cet artiste.

Que Henri II, transportant ses logements au Pavillon des Poètes, ait pris cette salle pour son usage, c'est donc ce qui ne saurait faire de doute. Quant à dire sa destination, c'est un point plus dif-

ficile. Quelques réflexions évidentes vont nous permettre cependant d'approcher de la vérité.

Premièrement, nous devons remarquer que la seconde chambre du premier étage n'a pu servir que d'antichambre ; il n'y a pas à demander si de la terrasse on pénétrait tout droit dans la Chambre du Roi. La salle haute risque donc d'avoir été ce qu'en ce temps-là on appelait proprement la salle, à moins que cet usage n'ait été réservé à l'autre chambre du même étang, regardant la Cour du Cheval Blanc. Mais cette hypothèse paraîtra peu probable, à cause que, la salle et la chambre étant les pièces importantes d'un logis de ce temps-là, il y a peu d'apparence qu'on ait fait cette salle dans la plus petite des deux pièces, j'ajoute dans celle qui, comme nous le verrons plus loin, ne paraît pas avoir été pourvue d'aucune décoration à cette époque.

Le fait est que Philibert Delorme a fait mention d'une *salle* aux Pavillon des Poêles, au même chapitre des Nouvelles Inventions que nous avons précédemment cité, après qu'il a parlé de la chambre et du cabinet : « Pareillement aux poutres qui étaient en la salle couverte de tels lambris, lesquelles se trouvèrent toutes pourries sans qu'on le pût connaître pour être cachées desdits lambris, de sorte qu'aucunes fussent tombées sans les moulures de stuc qui faisaient quelques ornements au long des murailles et les entretenaient, étant si fort gâtées que quand il les fallait descendre elles ne pouvaient si bien tenir au cable de l'engin qu'elles ne tombassent par pièces. Je m'assure que si elles fussent tombées d'elles-mêmes elles eussent mis le pavillon par terre. »

Cette salle, ainsi nommée *la salle* absolument, était donc décorée de stucs comme nous savons que fut la Salle Haute. Ce n'est point une raison décisive d'identifier l'une avec l'autre. Au moins est-il bon de remarquer que notre supposition s'accommode parfaitement de ce texte.

Pour résumer donc ce qu'on vient de lire, la Salle Haute du Pavillon des Poêles, ornée de stucs et de peintures par ordre de François I<sup>er</sup>, ainsi que d'un lambris sculpté par Scibec, doit être tenue pour la même que celle qui, depuis repeinte par Dubreuil, montrait encore au temps du P. Dan ses stucs et son lambris décoré de salamandres. Pour le texte de Vasari, il se peut qu'on le dût rejeter absolument comme douteux et chargé de visible incertitude, mais si l'on veut, à l'égard de ce texte, donner quelque ouverture à l'interprétation, rien ne saurait dispenser de reconnaître dans la même Salle Haute le *pavillon* du Rosso. Enfin tout porte à croire, en l'absence de preuve décisive, que cette salle est celle encore que Philibert Delorme mentionne et qu'elle servit de Salle du Roi dans l'appartement du Pavillon des Poêles.

#### IV

Quand mourut Henri II, le 10 juillet 1559, l'appartement des Poêles n'était pas encore achevé. On trouve, en effet, dans une période des Comptes

allant d'octobre 1559 à mai 1560, le passage que voici :

A Jean Fouace, peintre et doreur, somme à lui ordonnée pour ouvrages de peintures et enrichissements d'or faits au plancher' de la chambre du pavillon de l'étang. (II, p. 3.)

Je laisse à décider s'il faut conclure de ce texte que l'appartement qu'on préparait ne fut en effet jamais occupé par le roi; mais ce qui demeure sans contestation, c'est qu'on ne laissait pas, après la mort du roi, d'en achever pour quelque autre la décoration. Pour qui croirons-nous que ce pût être, sinon pour Catherine de Médicis, sa veuve, qu'une tradition transmise par Dan et Guilbert dit avoir été la première à faire dans cette partie le logement des reines mères? Au reste on trouvera plus loin mieux que des conjectures sur ce point.

Il faut noter ici deux choses : la première, c'est que Charles IX ne fut marié qu'en 1570, et que François II étant mort en 1560, il n'y eut, durant ces dix ans, de reine en France que la reine mère. Cette période nous conduit jusqu'au terme des Comptes. Il n'y a donc point à entendre autre chose

---

1. Guilbert a cru et l'on croit encore que ce plafond a disparu avec le reste de cette chambre. La vérité est qu'il n'a que changé de place, sans doute par ordre d'Anne d'Autriche, quand vers 1660 elle fit décorer de neuf, pour son grand cabinet, l'ancienne Chambre du Roi. Il passa dans son antichambre, qui fait aujourd'hui le Salon des anciens appartements du Pape. Il ne faut que comparer la description, que nous omettons pour sa longueur, portée au marché ci-dessus, pour en reconnaître tout le détail. On a seulement changé les chiffres et les devises. C'est une œuvre authentique de Philibert Delorme et du sculpteur Ambroise Perret qu'on ne sera pas fâché de retrouver peut-être.



désormais par les appartements de la reine que ceux de Catherine de Médicis. L'autre remarque est, qu'en 1560, ainsi que nous l'avons dit, répétant M. Palustre, fut édifié le premier étage et le galetas de l'aile, entre le Pavillon des Poêles et la Galerie de François I<sup>er</sup>.

Cette addition fournit aux chambres du premier étage de ce Pavillon des dégagements et des dépendances qui durent permettre quelque remaniement. Il ne sera pas étonnant, au moins, que le premier soin qu'on ait pris alors ait été de transporter l'anti-chambre, placée comme nous croyons qu'elle fut dans la seconde pièce du pavillon, du côté de la Cour du Cheval Blanc. Le fait est que cette pièce prit, comme on va le voir, la destination nouvelle de cabinet.

#### LE CABINET DE LA REINE MÈRE.

Le texte que nous citons garantit ce fait, en même temps qu'il fournit une preuve que Catherine de Médicis fit bien en effet son logis au lieu que la tradition désigne :

A Frémin Roussel, pour une figure qui doit être mise au bout du noyau de la vis qui est entre la chambre et le cabinet de la reine. (II, p. 66.)

Qu'on examine le plan de Du Cerceau, on ne trouvera d'endroit où reconnaître cette vis qu'en celui que nous avons dit, c'est-à-dire dans l'angle intérieur

du Pavillon des Poêles sur la Cour du Cheval Blanc. Cette vis est celle qui mit, dès l'origine, le second étage du Pavillon des Poêles en communication avec les chambres d'au-dessous. Le projet de placer une figure en cet endroit, en pendant sans doute d'une autre que la tour de l'horloge eût portée de l'autre côté de la cour, se trouve d'accord avec l'importance que prit alors cette cour, et avec la régularité qu'on lui donna.

D'accord avec ce texte ainsi expliqué, il faudra donc reconnaître la Chambre de la Reine Mère dans l'ancienne Chambre du Roi au Pavillon des Poêles, et le Cabinet de la Reine Mère dans la chambre contiguë du même pavillon. On trouve sous ces noms ces deux chambres aux pages 48, 49, 52, 66 et 67 du tome II des Comptes des Bâtimens.

Quant au « Cabinet de la Reine qui est sur le jardin » mentionné p. 129, je crois qu'il ne faut pas hésiter à y voir le cabinet dont le devis, publié par M. Herbet, nous a signalé l'existence, également rappelé dans l'Instruction de Philibert Delorme sous le nom de *cabinet de la reine mère*. Quoique Catherine de Médicis n'ait point été reine mère au temps que Delorme fit ce cabinet, elle l'était devenue quand il écrivait cela, et cette manière de parler est naturelle.

Quant aux autres parties du Pavillon des Poêles, il est difficile de savoir ce que Catherine de Médicis en fit. Peut-être les garda-t-elle pour ce qu'elles étaient alors, bornant les changements à ce que nous venons de dire. Aussi bien tout nous manque pour imaginer seulement l'emploi qu'on fit des parties

nouvellement ajoutées. Il est certain au moins, par les témoignages du P. Dan, qu'on voyait les chiffres de Charles IX dans les chambres hautes du pavillon, ce qui prouve que Catherine de Médicis fit travailler à cette partie. Roger de Rogery, dont les ouvrages décoraient la chambre du côté du Cheval Blanc, ne paraît aux Comptes des Bâtiments qu'après la mort de Henri II, preuve que ces peintures furent faites par ordre de la même Catherine de Médicis. Comme il n'est pas possible de croire que des peintures du temps de François I<sup>er</sup> fussent dès lors assez effacées pour qu'on y en substituât de nouvelles, nous avons tout lieu de conclure que la décoration, que C. del Pozzo et le P. Dan ont vue dans cette seconde chambre, remontait seulement à cette époque.

Ce second étage servit, au temps de Henri IV, d'appartement à Gabrielle d'Estrées, duchesse de Beaufort et de Monceaux, comme en témoignent les mêmes auteurs. Les derniers vestiges de ces chambres, déjà supprimées au temps de Guilbert, ont péri quand Louis XV abattit le Pavillon des Poêles<sup>1</sup> pour prolonger l'aile basse du côté de la Fontaine. On n'a gardé de ce pavillon que la façade sur la Cour du Cheval Blanc, avec juste assez de profondeur pour

---

1. Je ne sais pourquoi M. Reiset dit, dans son *Nicolo*, que « tout le Pavillon des Poêles fut jeté bas et rebâti par Louis XIV, en 1703 », quand Guilbert, au contraire, assure qu'en cette année-là il le fit reprendre en sous-œuvre « pour conserver l'ouvrage de ses prédécesseurs », et, qu'écrivant en 1731, il ne laisse pas de décrire, sauf de nombreux remaniements intérieurs, toutes les parties dont nous parlons. Il faut croire que cette erreur était accréditée, car Champollion fait remonter à Louis XIV même le gros pavillon d'angle. Mais il y ajoute une conséquence imprévue, c'est que le Musée Chinois d'aujourd'hui se trouve établi dans l'ancienne Salle du Conseil.

que le second étage n'en soit pas aperçu de l'autre côté. Le gros pavillon, qui maintenant fait le bout de cette aile sur l'étang, a été bâti dans le même temps, tout contre cet ancien Pavillon des Poêles, en partie sur le lieu où s'étendait la galerie basse déjà signalée, dont Catherine, selon le P. Dan, avait fait sa Salle du Conseil.

En même temps que le logis du Pavillon des Poêles devient celui de la Reine-Mère, celui de la Grosse Tour redevient, sans confusion possible, l'appartement du roi. Les mentions qu'on en trouve à cette époque regardent en grande partie le cabinet. Mais elles sont mélangées à celles du Cabinet des Bagues et portent, pour l'en distinguer, la désignation de *cabinet de la chambre du roi* (II, p. 31, 48, 51). Je crois que les rubriques de *cabinet du roi*, répétées p. 49, 51 et 179, désignent le même cabinet. Au contraire, j'ai remarqué au chapitre du Cabinet des Bagues deux textes mêlés à ces derniers (p. 51, 52) portant cette même et pareille rubrique de *cabinet du roi*, qui ne laissent pas de ne convenir qu'au Cabinet des Bagues.

Remarquons encore, pour finir, que ce Cabinet des Bagues, depuis 1562 qu'on porta les bijoux du roi à la Bastille, ne fut plus qu'un souvenir. Un texte par nous cité mentionne le cabinet « où *était* le trésor des bagues ». Il est à croire que c'est depuis lors qu'il fut un cabinet de curiosités seulement, où l'on montra entre autres pièces, dont le P. Dan ne manque pas de vanter le mérite, « le portrait d'une fille qui avait été dix-huit mois sans boire ni manger ».

Je ne saurais dire en quel temps précis l'aile sur

le Jardin de Diane, que Charles IX édifia, fut bâti. On sait que la Chambre du Roi se transporta depuis dans cette aile, précisément de l'autre côté du cabinet, où est ce qu'on nomme aujourd'hui la Salle du Trône. Toujours est-il qu'en 1570, année où finissent les Comptes, rien n'avertit que cette chambre eût encore changé de place, puisque « la chambre où était le trésor des bagues » est dite « au-dessus de la Chambre du Roi ».

Ici prend fin la revue que nous avons entreprise. Nous nous sommes appliqué à n'y rien présenter comme certain qui ne le fût parfaitement. Ce que ces remarques contiennent de conjectures, qu'il était impossible d'éviter tout à fait, est du moins marqué comme tel. Nous voulons espérer que ce qu'il y a d'acquis en paraîtra d'autant plus solide, et servira d'appoint à des recherches à qui trop souvent ont manqué ces modestes préparations.

L. DIMIER.





# DOCUMENTS INÉDITS

SUR LES

## PAROISSES DU GATINAIS

(*Suite*).

—

XXXII

*Officiers de Melun et de Château-Landon.*

(1411-1545)

1411 (26 juillet). — Jean de *Roussay*, souverain maistre d'ostel de la Royne et capitaine du chastel de *Melun*, reçoit de Jean Billebaut, receveur de Melun, 26 ₛ 13 s. 4 d. à cause des gages dudit office de capitaine; au terme de l'Ascension.

1416 (12 juillet). — Jean de *Montblery*, escuyer d'escurie de la Reine et bailly de *Melun*.

1503 (23 août). — Jean de *Genson*, escuyer, prévost de *Chasteaulandon*.

1507 (5 février et 14 mai). — Nicolas *Maudreacky*, alias *Maudrezac*<sup>1</sup>, garde du scel royal aux contrats de la prévosté et chastellenie de *Chasteaulandon*.

1507 (27 décembre). — Philippe *Du Tartre*, garde du scel royal des exemptions pour le Roy ès chastellenies de *Chasteaulandon*, Nemours et Grès.

1510 (7 avril). — Ramonnet de *Caussappée*, alias de *Cauphappée* ou *Causappée* ou *Causaphée*, escuyer, garde des

---

1. On trouve, en 1498, un Guillaume de *Maudrezac*, propriétaire à Nemours (*Archives de Seine-et-Marne*, H. 6).

sceaux royaux aux contrats de la prévosté et chastellenie de *Chasteaulandon*, pour le Roy.

1516 (7 juillet). — Thomas *Cardon*, licencié ès lois, conseiller du Roy notre sire, garde pour ledit seigneur de la prévosté de *Melun*.

1518 (17 août) et 1531 (28 décembre). — Michel *Chevreau*, garde du scel royal aux contrats de la prévosté et chastellenie de *Chasteaulandon* pour le Roy.

1522 (6 mai). — Jacques *Dolibon*, bachelier en lois, commis à la garde du scel aux contrats de la prévosté, des exemptions et anciens ressors des chastellenies de *Chasteaulandon*, Nemours et Grès.

1528 (26 novembre). — Jean *Guiberteau*, licencié en droit, conseiller du Roy notre sire, garde de par ledit seigneur de la prévosté de *Melun*, et Robert Guérin, bourgeois de Melun, garde du scel aux contrats de ladite prévosté.

1531 (16 janvier). — Jean *Le Blanc*, escuyer, licencié ès lois, seigneur de Chevrainvilliers, conseiller du Roy et de très haut et puissant prince Monsieur le duc de Nemoux, baillif de Nemoux et *Chasteaulandon*.

1535 (11 septembre) et 1545 (8 décembre). — Jacques *Le Vignerou*, licencié en droit, conseiller du Roy nostre sire, et baillif de *Melun*.

(*Bibl. nationale*, mss. fr. 20348, f<sup>o</sup> 172, et 20349, f<sup>o</sup> 67.  
— Notes de la main de Gaignières [nous les avons classées chronologiquement].)

### XXXIII

#### *Les Cloches d'Aufferville.*

(1586-1697)

La grosse cloche d'*Aufferville* fut fondue, le 24 juillet 1697, par le nommé Rousseau, demeurant à Bransles. Il y a écrit autour ainsy :

CETTE CLOCHE FUT FONDUE EN 1697. ELLE PÈSE 1500. ET  
BÉNITE PAR M<sup>re</sup> CHARLES PETIPAS, CURÉ DE CE LIEU, VOUÉE

XVI.

9

A S<sup>t</sup> MARTIN. *Le parrain a esté Étienne Cornichon. la marraine Mathuriné Lefebvre, femme de Symon Paillard. les marguilliers Étienne Gourdet et Zacharie Picard tous habitans d'Aufferville.*

Ces deux dernières lignes ont esté effacés<sup>1</sup> exprès dans le moule à cause de la contestations des autres habitans pour lesdits parrains et marraines qui ne laissèrent point toutefois d'estre parrain et marraine, au refus de M. de Baslin, seigneur de Morville.

Elle [en remplaçant une qui] fut cassée à la Bonne Dame des Advens (8 décembre 1695), par le défaut d'un brégeoy qui s'allongea et se déchira.

Il y avoit environ cent ans qu'elle estoit fondue, car le chiffre estoit telle : Mil V<sup>e</sup> IIII<sup>xx</sup> VI. . . . elle avoit pour parrain Denis Jolly, et marraine Marguerite de Drosmon. Marguilliers Jean Dubois et Richard Transy. . . . .

La petite a la même écriture et les mesmes noms, sans chiffre<sup>2</sup>.

La moyenne est un peu plus récente, à voir.

(*Note des Registres Paroissiaux.*)

#### XXXIV

##### *Marché pour la desserte du Prieuré de Souppes.*

(31 mars 16c5)

Du dernier jour de mars mil six cent cinq. Furent présents en leurs personnes vénérables et religieuses personnes frères Nicolle Robellin, antien religieux<sup>3</sup> de l'abbaye de Cercanceau,

- 
1. Cette cloche existe encore, et l'on y constate des traces de lettres.
  2. Cette petite cloche n'existe plus; celle qui l'a remplacée, et dont l'origine est inconnue, porte : *Sancle* (un lis) *Gabriel ora pro nobis* — 1580. — Il n'y a plus de moyenne cloche.
  3. Il y avait d'abord : prieur, puis ce mot a été biffé.



Simon Arcaige<sup>1</sup>, Claude Delisle, Jacques Thion et Marin Ledieu, tous prebtres, relligieux en ladite abbaye, lesquels estans en leur chappitre cappitulaire ont promis et se sont obligés..... envers vénérable et relligieuse personne domp Nicolas Grenier, prebtre, relligieux en l'abbaye de Ferrières et prieur du prieuré de *Souppes*, présent, de dire et scélebrer en l'esglise de *Souppes*, par chacun dimanche, de quinzaine en quinzaine, une petite messe, et dire et scélébrer la haute messe des quatre festes annuelles, le tout pour et à la descharge dudit sieur prieur de *Souppes*; et commencer ledit service du jour et feste des Rameaulx prochain venant<sup>2</sup>, et ung an après ensuiuant, moyennant que, pour raison de ce, ledit sieur prieur de *Souppes* a promis et s'est obligé payer ausdits sieurs relligieux la somme de quinze livres tournois pour ledit an prochain, à deulx termes esgaulx, par esgalle portion, sçavoir les jour et feste Saint Remy et icelluy jour des Rameaulx, le premier terme eschéant audit jour Saint Remy prochain. Si comme promettant... etc. [Intervention de Jean Thion, receveur de *Souppes*, qui s'engage à payer les quinze livres pour le compte du prieur]. Et la lecture dudit accord... etc., etc. (Suivent les signatures).

(*Minutes de Cabin*, notaire à *Souppes*.)

### XXXV

*Marché pour deux tableaux dans l'église de Courtempierre.*

(26 septembre 1643)

L'an mil six cens quarante troys, après midy, à *Courtempierre*<sup>3</sup>, le vingt sixiesme jour de septembre, fut présent en sa personne Anthoine Bayard, maistre peintre demeurant à Montargis, estant de présent en cette paroisse de Courtempierre, lequel a promis et c'est obligé par ces présentes de faire deux

- 
1. Sous-prieur, biffé.
  2. Le 3 avril 1605.
  3. Canton de Ferrières (Loiret).

tableaux, sçavoir ung de Nostre dame du Moncarmel, et ung de Saint Blaise et d'un miracle, repeindre les deux retables à l'huile et bonnes couleurs, et moyennant la somme de trente deux livres que M<sup>re</sup> Toussaint de St. Étienne, docteur en théologie, prestre, curé de Courtempierre, y demeurant, luy a promis payer ladite somme de trente deux livres quand ladite peinture sera faicte. Si comme promettant, etc. (Suivent les signatures).

(Minutes de Jacques Pommier, notaire à Courtempierre.)

### XXXVI

*Marché pour apprendre à jouer de l'orgue.*

(21 novembre 1674)

Fut présent Estienne Jukeau, maître organiste, demeurant à *Puiseaulx*, pour luy d'une part, et Pierre Fortin, bossellier, demeurant audit Puiseaux, pour luy d'autre part; lequel Jukeau a promis et s'est obligé d'apprendre sans rien seller audit Fortin à jouer de l'orgue pendant toutes le temps qu'il conviendra à apprendre entièrement à jouer desdites orgues, du moing jouer les messes et vespres, le tout en plain champ. Pour quoy ledit Fortin promet payer audit Jukeau la somme de cinquante livres, sçavoir : saize livres dans dimanche prochain, et le surplus sçavoir : dans trois mois, quinze livres, et le surplus qui est dix-neuf livres, dans six mois d'huy [les frais de l'acte, payés par moitié].

(Minutes de Victor Plumet-Brossard, notaire à Puiseaux.)

### XXXVII

« *Déclaration* » *intéressant Courances et Dannemois.*

(12 mai 1676)

Cejourd'huy mardy douziesme may mil vi<sup>e</sup> soixante seize, par devant nous, Jean Trumeau, prévost et juge ordinaire de la prévosté de Trézan, c'est comparu en personne Charles

Martin, agent des affaires de l'Hostel-Dieu de Paris<sup>1</sup>, lequel nous a prié de nous vouloir transporter au lieu seigneurial dudit Trézan, où est demeurant Eloy Thoireau, laboureur, demeurant audit lieu, pour prendre la déclaration dudit Thoireau pour certaine affaire particulière de l'Hostel-Dieu de Paris; nous, obtempérant audit requis, nous sommes transporté avec M<sup>e</sup> Pierre Chamault que nous avons désigné d'office pour greffier pour le présent acte, pour l'absence de nostre greffier ordinaire, dans la chambre dudit lieu seigneurial dudit lieu, où avons trouvé ledit Eloy Thoireau, aagé de soixante-douze ans ou environ, lequel nous a dit et déclaré :

Qu'estant n'ay (sic) natif de la paroisse de Dannemois où demuroit le nommé Michel Thoireau, son père, pour lors laboureur demeurant audit lieu, et que de son enfance et ayant aage raisonnable, il a toujours veu et congneu le nommé Anthoine Chabas qui estoit fort infirme et incommodé de la galle et mal aux yeux, lequel estoit nourry et eslevé au chasteau de *Courances*<sup>2</sup> qui appartenoit pour lors à Madame de Marchaumont<sup>3</sup>, laquelle avoit deux<sup>4</sup> garçons yssus d'elle et de deffunt sieur de Marchaumont<sup>5</sup>; l'ung desquels garçons ce rendict relligieux feuillant, de desplaisir qu'il eust de ne pouvoir espouzer<sup>6</sup> la fille de Monsieur de Fleury<sup>7</sup>, grand maistre des eaux et forests de France, sa cousine germaine, laquelle

---

1. On trouve dans *l'Inventaire des Archives de l'Hôtel-Dieu de Paris*, layette 234, liasse 1063, nos 5770 et 5771, mention d'un legs universel fait à cet établissement par Antoine Chabasse, bourgeois de Paris, vraisemblablement la même personne que Antoine Chabas dont il va être question. Ce legs ne fut pas exécuté sans difficultés, puisque le Parlement de Paris dut homologuer une transaction intervenue à ce sujet entre l'Hôtel-Dieu et Marie-Catherine, Henriette et Françoise de la Rochefoucauld, en 1676.

2. Canton de Milly (Seine-et-Oise).

3. Marie Le Picart.

4. Le P. Anselme, t. VIII, pp. 946-947, lui en donne trois : Antoine, qui se fit feuillant à Bordeaux en 1598; François, qui vendit la seigneurie, et Pierre, chevalier de Malte.

5. Pierre Clause, fils de Cosme.

6. Je ne vois citée cette particularité dans aucun ouvrage.

7. Henry Clause, frère de Pierre.

par mesme ressentiment ce rendict religieuse<sup>1</sup>. Qu'il a veu et congneu ledit Anthoine Chabas dans ladite maison de Courances jusques au temps que le sieur de Marchaumont, filz de ladite dame, eust vendu ladite terre à Mons. de Gallard, recepveur des consignations. Que pendant ledit temps il agissoit et ordonnoit dans ladite maison comme m<sup>e</sup> d'hostel et ensuict comme intendant de ladite maison ; que dans les premières années, il y avoit ung cuisinier dans ladite maison qui se nommait Jacques Chabas et avoit une jambe de bois, et avoit espouzé Louise Quarteron, demeurant en la paroisse de *Dannemois*<sup>2</sup>, guérisoit du mal de rage et servoit de matrone dans ledit Dannemois. Que dans son enfance ledit Anthoine Chabas appelloit ledit Jacques Chabas son père, et tousjours ouy dire que ledit Anthoine Chabas estoit battard de la maison de Monsieur de Marchaumont ; ne sçait qui estoit sa mère. Il croit qu'il a esté baptisé en la paroisse de Dannemois ou en celle de Courances. Sçait que pendant la guerre du siège de la ville d'Étampes, qui fut en l'année mil vi<sup>e</sup> cinquante deux, le sieur marquis de Bucy avec son régiment vindrent ung soir audit lieu de Dannemois, où il pillia tout le village et notamment tous les meubles qui estoient dans le presbitaire et dans l'église dudit lieu, et mesme les tiltres, pappiers et enseignement, et qu'ils emportèrent partyes et l'autre ils deschirèrent, pour en avoir veu les morceaux tant dans ladite église, presbitaire que dans les rues dudit lieu. Que depuis ledit temps le sieur curé de Dannemois luy a dit par plusieurs [fois] qu'il n'avoit peu recouvrer les antiens registres baptistaire, mariage et mortuaires. Laquelle déclaration leu audit Thoireau... etc. [Suivent les signatures].

(*Minutes de Pierre Chamault*, notaire à Heurtebise-lès-Augerville.)

---

1. Marguerite Clausec, veuve de Henri, seigneur de Fours-en-Vexin, épousa, le 22 avril 1597, Salomon de Béthune, qui fut tué au service du Roy, le 19 septembre de la même année. Elle n'avait que 22 ans lors de ce second veuvage, et se fit feuillantine à Toulouse (P. Anselme, IV, p. 217).

2. Canton de Milly (Seine-et-Oise).



XXXIX

*Assemblée des habitants de Lorrez-le-Bocage  
pour avoir foires et marché.*

(26 mars 1786)

Aujourd'hui dimanche vingt six mars mil sept cent quatre vingt six, sur la réquisition des habitans du bourg et paroisse de *Lorrez-le-Bocage*, baillage et élection de Nemours, nous Dominique Michel d'Outreleau, notaire au baillage roial de Nemours, soussigné, nous sommes transporté au banc de l'œuvre de ladite paroisse, issue de la messe paroissiale qui a été cejourd'hui dite, chantée et célébrée en l'église dudit Lorrez, en l'assemblée générale des habitans dudit bourg et paroisse convoquée au son de la cloche en la manière accoutumée, et en laquelle étaient : M<sup>e</sup> Louis Joseph Lebon, conseiller du Roy, substitut de son procureur en la prévôté roiale dudit Lorrez; sieur Louis de Barnouville, maître en chirurgie; Jean Yvonet, charon, syndic annuel (suivent les noms de 30 habitans) et un grand nombre d'autres particuliers de différens états, composant tous le général des habitans dudit bourg et paroisse de Lorrez.

Tous lesquels habitans ont unanimement déclaré que de tems immémorial, il y avait des foires et marchés établis audit bourg de Lorrez, ce qui est constaté par la chartre donnée en mil cent soixante par le Roy Louis Septième du nom, en son Palais à Lorrez, en présence des grands officiers de la couronne, par laquelle Sa Majesté accorde aux habitans dudit Lorrez plusieurs privilèges concernans notamment lesdits foires et marchés<sup>1</sup>; que cette chartre a été confirmée par

---

1. M. Luchoire, *Études sur les actes de Louis VII*, ne cite aucune chartre donnée à Lorrez en 1160, ni aucune concession de foires en faveur de cette ville.

Philippe le bel en 1292, par Charles huit en 1492, suivant ses lettres qui confirment trois foires à Lorez : l'une le vingt deux janvier, la seconde le premier may et la troisième le vingt sept juillet, et le marché le mardi de chaque semaine.

Et successivement par les rois François premier en l'année 1528, Henry second en may 1547, Charles neuf en 1562, Henry trois en 1575, Henry quatre en 1598 et Louis treize en 1619.

Que la peste qui a infesté le bourg de Lorrez ès années 1628, 1629 et 1630, et les guerres civiles aiant dépeuplé cette paroisse et en aiant éloigné les étrangers, cet accident a occasionné la discontinuation desdits foires et marché, et a donné lieu aux habitants de Chéroy, bourg distant de Lorrez d'environ deux lieux, de solliciter pour leur plus grande commodité, que leur marché qui (tant que celui de Lorrez existait) se tenait le mercredi, fût avancé au mardi de chaque semaine, changement qu'ils ont obtenu du consentement des seigneurs de Lorrez qui sont toujours restés propriétaires des droits à eux acquis de ces foires et marchés, ainsi qu'il est constaté par les aveux et dénombremens successivement fournis au Roy, qui comprennent les droits de plaçage, hallage, minage et autres ès jours de foires et de marché.

Que par lettres patentes de Louis quinze en date du mois de may mil sept cent dix sept, registrées en Parlement le six juin mil sept cent quarante neuf, Sa Majesté, en aprouvant et confirmant les chartres et lettres susdattées des Roys ses prédécesseurs, a créé et établi audit lieu de Lorrez trois foires qui seraient tenues aux jours marqués par les lettres patentes de Charles huit, de 1492, et un marché le mercredi de chaque semaine et ce sur les remontrances de Charles Lecomte, lors seigneur dudit Lorrez.

Que par autres lettres patentes du même Roy, du mois de mars audit an mil sept cent quarante-neuf, registrées au Parlement ledit jour six juin audit an 1749, Sa Majesté a, sur les remontrances de Charles Louis de Rogres de Lusignan, baron de Champignelle, seigneur dudit Lorrez, approuvé et confirmé lesdites chartes et lettres patentes et créé et établi en tant que

de besoin lesdites trois foires aux jours marqués par les anciennes lettres, et un marché le mercredi de chaque semaine.

Que ces différentes lettres patentes étans restées sans exécution tant que M. Lecomte et M. le baron de Champignelles ont possédé ladite terre de Lorrez, dès l'instant que haute et puissante dame Marie-Louise Jolly de Fleury, veuve de M<sup>re</sup> Gaspard Nicolas Braïer, a eu fait l'acquisition de ladite terre de Lorrez et de tous les droits qui en dépendent, lesdits habitans ont verbalement supplié madite Dame de vouloir bien, en exécution des lettres patentes accordées à M. le baron de Champignelles, faire rétablir lesdits foires et marchés, mais que sur les représentations qui leur ont été faites par Madame Braïer que ce rétablissement ne pouvait avoir lieu sans que préalablement les anciennes chartes et lettres patentes n'aïent été confirmés, lesdits habitans reconnaissans tout l'avantage qui résulterait pour ledit bourg de Lorrez du rétablissement desdits foires et marchés, ils ont cru devoir se réunir en la présente assemblée générale pour supplier Madame Braïer... de vouloir bien..... solliciter auprès de Sa Majesté lettres patentes confirmatives des précédentes et portant création et établissement de trois foires dans ledit bourg de Lorrez, les jours marqués par les lettres patentes du Roy Charles VIII... et un marché le mercredi de chacune semaine.....

A l'effet de quoi sera par nous adressé à Madite Dame Braïer au nom desdits habitans une expédition du présent acte d'assemblée et copies par nous collationnées... desdites chartres et lettres patentes, se soumettans lesdits habitans de païer tous les droits.....

Dont et de ce que dessus, etc. etc. (suivent les signatures).

*(Minutes de d'Outreleau, notaire à Nemours).*

EUG. THOISON.

*(Sera continué.)*







LA

## MAISON DE SAINT-LAZARE D'ÉTAMPES

PROPRIÉTAIRE A AUDEVILLE

(Loiret)

---



N lit dans Dom Fleureau, *Antiquités d'Etampes*, p. 459 : « Le prieur et les frères de cette maison de Saint-Lazare acquirent de Guillaume de Champ-tembre, damoiseau, et d'Aalès sa femme, vingt arpens de terre assis en la paroisse d'Audeville, mouvans du fief de Guillaume de Tignonville, che-valier, qui consentit avec Jeanne sa femme qu'ils leur demeurassent à perpétuité moiennant la somme de trente livres et un denier qui lui furent payées pour son droit d'indemnité, comme il appert par acte du mois d'avril 1221, scellé du sceau de ce chevalier. »

Cet acte d'avril 1221 nous a été communiqué récemment en original, sur parchemin; malheureusement le sceau appendu sur double queue a disparu depuis l'époque où Dom Fleureau a écrit son ouvrage. Nous l'avons transcrit et nous le publions ici pour le sauver de l'oubli, en faisant observer que

Chantembre est aujourd'hui un château de la commune de Buno-Bonnevaux (Seine-et-Oise), dont les anciens seigneurs sont à peu près inconnus.

H. HERLUISON.

Universis presentes litteras inspecturis, Guillelmus de Taignonvilla, miles, salutem. Vestra noverit universitas quod Guillelmus de Chantembre, domicellus, et Aales uxor ejus recognoverunt ante presenciam nostram quod domui sancti Lazari de Stampis viginti arpentos terre sitos in parrochia de Audevilla mensuratos ad perticam que currit in villa illa pro LX et decem libris vendiderunt. Dicta vero Aales vendicionem illam cum marito suo vendidit et quitavit et pro vendicione illa a priore et fratribus dicte domus sancti Lazari de Stampis centum solidos integre percepit. Sciendum vero est quod dictus Guillelmus et Aales uxor ejus fidem dederunt corporalem quod in viginti arpentis supradictis nichil de cetero reclamarent vel revocarent. Ego autem dictus Guillelmus de Taignonvilla, in cujus feodo dicti viginti arpentis continebantur, et Johanna uxor mea pro precio triginta librarum et unius denarii dicte domus sancti Lazari supradictos viginti arpentos tantummodo in perpetuum possidendos quitavimus et concessimus, et dicta Johanna uxor mea pro quitacione dictorum viginti arpentorum a priore et fratribus dicte domus LX solidos parisienses integre percepit. Quod ut ratum esset et stabile, presentes litteras sigilli mei munimine roboravi. Actum auno Domini M<sup>o</sup> CC<sup>o</sup> vicesimo primo, mense aprili.





ESSAI HISTORIQUE  
SUR  
SAINTE - GENEVIÈVE - DES - BOIS  
(LOIRET)

---

I

SITUATION ET ORIGINES



deux kilomètres de Châtillon-Coligny se trouve la commune de Sainte-Geneviève-des-Bois (*Castrum Sanctæ Genevifæ*), à 140 mètres d'altitude, sur le chemin vicinal de Châtillon à Ouzouer-sur-Loire, à 76 kilomètres d'Orléans et à 25 de Montargis. La superficie de cette commune, qui fait partie du canton de Châtillon-Coligny, est de 3996 hectares; elle a huit kilomètres de largeur en tous sens, et sa population, répartie dans le bourg et dans quarante-deux hameaux, est de 1324 habitants<sup>1</sup>. Elle est traversée par un petit ruisseau dit de l'*Étang de Beaumont*, ancien affluent du Loing, qui se jette aujour-

---

1. Le fond de cette notice est emprunté à un travail de M. J.-B. Rim-bault, ancien instituteur à Sainte-Geneviève, travail qu'il nous a communiqué et que nous publions revu et augmenté.

d'hui dans le canal de Briare, au-dessous de l'écluse de l'Épinois, dans la même commune, après avoir reçu le ruisseau de Feins. Le canal de Briare arrose aussi Sainte-Geneviève au nord-est et à l'est, et y possède un port dit de Châtillon. Dans cette commune on remarque deux tombelles, dont l'une, située au nord du pays, non loin de Benne (Bennæ), hameau de Montbouy, élevée sur un vaste plateau, est sans doute d'origine gauloise. D'après M. Boyard, cette éminence ne serait que les restes d'une tour ou d'un fanal qui communiquait avec Châtillon, Montbouy et Montargis<sup>1</sup>; mais cette opinion est erronée, car on n'a découvert à cet endroit aucun vestige de substructions. Du tumulus de Benne on pouvait correspondre aussi avec celui qui est situé dans le voisinage de la ville gallo-romaine de Craon<sup>2</sup>, sur la commune de Montcresson.

Rien, dans la commune de Sainte-Geneviève-des-Bois, ne rappelle le séjour des Romains, et nous arrivons au vi<sup>e</sup> siècle sans rencontrer aucun document qui la concerne. Clovis avait établi en 511, à Paris, des chanoines dans une église nommée quelque temps après Sainte-Geneviève-du-Mont, dès que le corps de cette sainte, morte le 3 janvier 512, y fut déposé<sup>3</sup>; les chanoines de Sainte-Geneviève fondèrent plus tard un prieuré près de Châtillon-sur-Loing et lui donnèrent le nom de Sainte-Geneviève<sup>4</sup>.

- 
1. Boyard, *Statistique de l'arrondissement de Montargis* (1836).
  2. Jollois, *Antiquités du Loiret*.
  3. Cette église fut érigée en abbaye en 1147.
  4. L'abbé Patron, *Recherches historiques sur l'Orléanais*.

II

L'ÉGLISE

La chapelle de Sainte-Geneviève qui se trouve dans l'église actuelle est éclairée par quatre fenêtres romanes, au milieu desquelles on voit une cinquième ouverture formée d'un arc en tiers-point légèrement accentué. Elle fut donc construite à l'époque de transition de la fin du XI<sup>e</sup> siècle et du commencement du XII<sup>e</sup>, où l'ogive fit sa première apparition dans nos églises. Le sanctuaire et le chœur sont aussi de cette époque, ainsi que l'ancien clocher qui s'élevait encore, en 1856, sur une tour énorme, bâtie à l'entrée du chœur, et coupait l'église en deux parties. Une arcade de style roman, pratiquée au pied de cette tour, ouvrait sous le clocher un passage pour communiquer avec le reste de l'église. De chaque côté de cette arcade, en regard de la nef, se dressaient deux autels adossés au mur de la tour, l'autel de la sainte Vierge à droite, et celui de sainte Geneviève à gauche. M. l'abbé Serain, ancien curé de Sainte-Geneviève, fit démolir, sous la direction de M. Legrand, architecte de l'arrondissement de Montargis, le vieux clocher et la tour qui le supportait pour les réédifier à l'entrée de l'église, en 1856. Ainsi le clocher actuel se trouve devant la façade et sert de porche<sup>1</sup>.

---

1. Edmond Michel, *Les Monuments religieux, civils et militaires du Gâtinais*.

L'église de Sainte-Geneviève représente une croix latine dont les bras, en s'étendant à droite et à gauche du chœur, forment deux vastes chapelles, celle de la Sainte-Vierge au midi, et celle de Sainte-Geneviève au nord. Le sanctuaire, en demi-cercle, et sa voûte en plein cintre appartiennent au style roman pur. Il en est de même des deux grandes arcades qui ouvrent du chœur dans les chapelles, et du portail qui sert de base au clocher, ouvert dans le mur du pignon, surbaissé et flanqué de deux courts pinacles.

L'ogive se dessine dans toutes les autres parties de l'église : dans les voûtes de la nef, du chœur et des deux chapelles, ainsi que dans les arcades intérieures qui longent la nef à droite et à gauche, et dans les fenêtres qui sont percées sous ces arcades.

Reconstruite au xiv<sup>e</sup> siècle, l'église de Sainte-Geneviève-des-Bois n'était primitivement, selon la tradition du pays, qu'une chapelle seigneuriale, probablement fondée sous le titre de Saint-Jean-de-Briquemault<sup>1</sup>, et se composait des parties qui forment aujourd'hui le chœur, le sanctuaire et la chapelle de Sainte-Geneviève, et auxquelles la nef actuelle ne fut ajoutée que plus tard pour les besoins du culte paroissial, quand la population fut devenue plus nombreuse. Il existait autrefois, à gauche de la nef actuelle, une petite nef aboutissant à la chapelle de Sainte-Geneviève. Cette nef latérale est tombée de vétusté en 1824, la paroisse et la commune étant trop pauvres pour la faire restaurer. Les arcades en

---

1. Voir plus loin, au § IV.

Pierre de taille sur lesquelles elle s'appuyait furent alors murées, mais très légèrement, de telle sorte qu'elles sont restées en saillie à l'intérieur de l'église.

La chapelle de la Vierge a été construite en 1858, sur le plan de l'antique chapelle de Sainte-Geneviève, à laquelle elle fait face et dont elle reproduit exactement le style et les proportions. La grande arcade qui la fait communiquer avec le chœur a été ouverte en 1859. L'église, telle qu'elle est aujourd'hui, a été complètement restaurée en 1863 par M. le curé Beaubois. Cette restauration intelligente n'a eu pour but et pour résultat que d'embellir et de consolider l'édifice en laissant à chaque partie son style primitif et le cachet de son temps. Seulement on condamna toutes les anciennes fenêtres qui avaient été ouvertes dans la nef à différentes époques, sans ordre ni harmonie, les unes à un mètre cinquante et les autres à trois mètres du sol. En revanche on ouvrit, dans la chapelle de Sainte-Geneviève, du côté du levant, deux fenêtres, et, dans le sanctuaire, quatre autres fenêtres qui avaient existé dans le principe et qui se trouvaient murées depuis un temps immémorial.

Enfin, comme les arcades en saillie dans la nef n'existaient qu'à gauche, on en simula de toutes semblables à droite par des ouvrages en briques fortement cimentées, et, sous ces arcades ogivales, on perça, de chaque côté de la nef, quatre autres fenêtres de même style, en fer de lance<sup>1</sup>, en regard les

---

1. Edmond Michel, *Les Monuments religieux, civils et militaires du Gâtinais*.

unes des autres; de sorte que l'église, depuis le portail jusqu'au fond du sanctuaire, et depuis le fond de la chapelle du midi jusqu'au fond de la chapelle du nord, est d'une régularité qui ne laisse absolument rien à désirer, ni dans l'ensemble ni dans les détails.

Le sanctuaire est éclairé par quatre fenêtres, dont deux sont géminées et se trouvent au-dessus du maître autel, les deux autres, un peu en retour, sont au-dessus de deux belles crédences en chêne sculpté. Les deux chapelles ont chacune cinq fenêtres, dont la plupart ont été garnies, en 1864, de grisailles et de vitraux peints, représentant les patrons des donateurs, qui sont M<sup>lle</sup> Madeleine et Marguerite de La Roche-Poncié; Gabrielle Ruffin; M<sup>me</sup> Louis Boyenval; Charles de Vilmorin; Joachim Christille (alors maire); et François Beaubois, curé.

La chaire de l'église de Sainte-Geneviève-des-Bois, de style roman et d'un très bel effet, a été donnée, en 1865, par M. Jean Boyenval, propriétaire du domaine de Bellecour. Elle se compose de plusieurs panneaux où figurent les quatre évangélistes avec leurs attributs légendaires.

L'autel de la Sainte-Vierge, soutenu par des colonnes sculptées, est en pierre, et a été donné, en 1869, par M. Alfred Maugé, à l'occasion de son mariage avec M<sup>lle</sup> Madeleine de La Roche-Poncié.

Les belles statues de la Sainte Vierge et de Sainte Geneviève ont été offertes, la première par M<sup>me</sup> la comtesse de La Roche-Poncié en 1869<sup>1</sup>; et la seconde par M<sup>me</sup> Louis Boyenval en 1873.

---

1. Née Adélaïde-Claire-Antoinette des Acres de l'Aigle.



L'église de Sainte-Geneviève a dû posséder autrefois une statue de Saint Louis, car, le 4 octobre 1600, un marché fut conclu entre cette église et Etienne de Vérienne, peintre et vitrier demeurant à Montargis, qui s'engageait à faire pour six écus et deux sols, une image de Saint Louis en noyer, de quatre pieds et demi de haut, « semblable à la peinture qui existe à la Madeleine<sup>1</sup> ».

On remarque, dans la nef, un chemin de croix donné par le gouvernement de Napoléon III, à la demande de M. Charles Abbaticci, conseiller d'Etat, alors propriétaire du château de La Fontaine.

L'église possède encore huit grands tableaux, dont plusieurs sont excellents, entre autres une « Descente de croix », un « Saint-Jean-Baptiste au désert », « Sainte-Geneviève de Nanterre », la « Nativité de Notre-Seigneur Jésus-Christ », la « Résurrection de Lazare », et « la Vierge au Rosaire ».

Elle possède aussi une relique de la patronne de Paris et de la France. L'église Sainte-Geneviève de Paris avait également des reliques de la sainte; mais elles furent brûlées en place de Grève le 1<sup>er</sup> frimaire an II (3 décembre 1793), avec la châsse qui les contenait. Ce ne fut que trente ans plus tard que M<sup>sr</sup> de Quélen<sup>2</sup>, archevêque de Paris, ayant eu connaissance de la relique de l'église de Sainte-Geneviève-des-Bois, en demanda et en obtint le partage. Robert-Augustin Tonnellier, curé de Saint-

---

1. Henri Stein, *Inventaire sommaire des Archives municipales de la ville de Montargis*.

2. Hyacinthe-Louis, comte de Quélen (1778-1839).

Pierre de Châtillon-sur-Loing, archidiacre de Montargis, remit à l'archevêque les reliques qui lui avaient été accordées, et assista à la restauration du culte de la patronne de Paris, le 3 janvier 1822<sup>1</sup>. Le *Journal du Loiret* a publié, vers 1857, plusieurs articles relatifs à la translation des reliques de Sainte-Geneviève-des-Bois au Panthéon.

L'église de Sainte-Geneviève possède aussi des reliques de Saint Blaise, évêque de Sébaste en Arménie, martyrisé en 316, dont la fête tombe le 3 février, jour anniversaire de son martyre.

La cloche de l'église porte l'inscription suivante :

« L'an 1791, j'ai été bénite par M. Jacques-François-Edme de Beauregard, curé de cette paroisse, et nommée Etiennette-Adélaïde par Étienne-Odile-Alexandre de Falaiseau, capitaine de chasseurs au régiment d'Alsace, ci-devant seigneur d'Escrignelles, la Revaudière et autres lieux, et par M<sup>me</sup> Marie-Joséphine-Adélaïde Desnouets de Kerjean, son épouse. — P. Lebert (mairie), P. Gésu, procureur de la commune; E. Bourlé, R. Armeveau, J. Cailla, off<sup>rs</sup>; E. Thibault et P. Carriau, off<sup>rs</sup> et m<sup>rs</sup>. »

La sacristie, très vaste, a été construite en même temps que la chapelle de la Sainte-Vierge, à laquelle elle s'appuie au couchant sous forme d'appentis.

Le presbytère n'est qu'une des dépendances de l'ancien prieuré de Sainte-Geneviève; il attient au clocher dont il s'éloigne en se profilant vers le midi.

---

1. M. Eugène Tonnellier, *Notes historiques sur Châtillon-sur-Loing*.  
2. Notes de M. J.-B. Rimbault.

Le prieuré lui-même, avec ses cloîtres, a disparu. La maison actuelle a été vendue et acquise révolutionnairement vers 1793, et, faute de logement convenable dans le village, les curés de Sainte-Geneviève, de 1798 à 1827, ont été obligés de prendre leur résidence à Châtillon-sur-Loing, à deux kilomètres de leur église<sup>1</sup>.

L'ancien cimetière est situé à l'extrémité du bourg, vers le couchant, et n'offre rien de remarquable. Un nouveau cimetière, dû à la munificence de M. Louis d'Eichthal, a été construit sur la route de Châtillon, et le très grand nombre de monuments qui s'y élèvent prouve que le culte des morts est très vivace dans la paroisse.

Il y avait probablement autrefois une chapelle érigée en l'honneur de la Sainte-Vierge au hameau de la Bonne-Dame. Une statue de la Vierge y existe encore dans une niche au pignon d'un bâtiment, ainsi qu'une croix, qui indique l'emplacement du cimetière des Ladres. Les gens du hameau portent chaque année le pain bénit en souvenir de la peste qui eut lieu autrefois au Puirault, faubourg de Châtillon dépendant de Sainte-Geneviève.

---

1. En 1869, M. Louis d'Eichthal dépensa environ 3,000 francs consacrés à la restauration du vieux presbytère dont il fit une habitation convenable, tant à l'intérieur qu'au dehors.

### III

#### LES CURÉS

Au XVIII<sup>e</sup> siècle, Sainte-Geneviève-des-Bois, prieuré-cure, était du diocèse de Sens, de l'intendance d'Orléans et de l'élection de Montargis. L'archevêque de Sens nommait le curé et la paroisse comptait alors 1040 habitants. Sa population était de 1234 habitants en 1872 ; elle est aujourd'hui de 1324. Elle a été desservie, jusqu'à la Révolution et pendant plusieurs siècles, par des religieux Génovéfains qui en avaient fait un prieuré de leur ordre. Les Génovéfains étaient des chanoines réguliers de Sainte-Geneviève de Paris, qui suivaient la règle de saint Augustin. Cet ordre prit un grand développement, surtout après la réforme introduite par le cardinal de La Rochefoucauld, en 1621.

Voici la liste des curés-prieurs depuis 1500 jusqu'à 1792, époque où le prieuré disparut. A cette liste viennent s'ajouter les noms des prêtres séculiers qui ont desservi la paroisse depuis 1798 jusqu'à ce jour, et ceux de quelques vicaires dont nous avons retrouvé les noms dans les registres paroissiaux.

Étienne Imbault<sup>1</sup>, de 1500 à 1544;

---

1. Les armes de la famille Imbault, dont sortait peut-être le curé de Sainte-Geneviève, étaient : *d'azur, couronné et armé de gueules, et à cinq fleurs de lys d'or.*

Le « Révérendissime » Odet de Coligny, frère de l'amiral, cardinal de Châtillon (1544-1571);

(Lacune de 1571 à 1597.)

En 1593, un chanoine de Châtillon-sur-Loing résidait « par nécessité » à Sainte-Geneviève, parce que le revenu du Chapitre était trop petit. Il y exerçait sans doute le saint ministère;

Maximilien Guillaut (1597-1598);

Jean Chevelot (1598-1601);

Claude Rafelin, chanoine (1601-1603);

Christophe François (1603-1607);

Valentin Boutillier<sup>1</sup>, prieur commendataire (1607-1610);

Jean Dolet (1610-1631);

François Brillet<sup>2</sup>, chanoine (1631-1654);

Jean Régnier<sup>3</sup>, peut-être fils de Nicolas Régnier, « maître de fourreau de feu Renée de France<sup>4</sup> », qui fut baptisé à Montargis le 13 juillet 1593, et eut pour parrain J. Pietro Vagnarello (d'Urbino), architecte à la suite de M<sup>sr</sup> le duc du Maine (1654-1667)<sup>5</sup>;

Isidore de la Chaussée d'Eu (1667);

Jean-François Régnier, chanoine de Sainte-Geneviève de Paris, inhumé dans l'église le 20 mai 1688,

---

1. Probablement originaire de Sainte-Geneviève-des-Bois, où la famille Boutillier existe encore. — Sébastien Boutillier a été évêque d'Aix à la même époque (1623-17 janvier 1625).

2. Roland Brillet, officier de la reine Marie de Médicis, a été parrain à Montargis le 14 septembre 1627, et Caroline Brillet, dite sœur Sainte-Ursule, décédée le 19 janvier 1773, a été la sixième prieure du couvent des Bénédictines de Châtillon-sur-Loing.

3. Un prêtre du même nom a été curé de Boësses de 1632 à 1644.

4. Fille de Louis XII, duchesse de Ferrare et dame de Montargis.

5. Voir plus loin, § IV.

fil de Jean Régnier, écuyer, seigneur des Marets, l'Enclouse, la Perrière, Petit-Bois et autres lieux<sup>1</sup>, et de Marie Faure de Martinval, sœur du Père Charles Faure<sup>2</sup>, abbé de Sainte-Geneviève, premier supérieur général et réformateur de l'ordre des chanoines réguliers de la congrégation de France. Son père était né en Saintonge et sa mère, d'une famille noble, était originaire de Louveciennes, près de Saint-Germain-en-Laye. Il était sans doute parent du précédent prieur, Jean Régnier;

Pierre Raux (1688-1710);

Léonor Regnard de Clerbourg (1710-1747);

Cormont, vicaire (1746);

Jacques Boutray (1747-1785);

Bouchet, vicaire (1783);

Jacques-François-Edme Raffiase de Beauregard<sup>3</sup>, qui bénit la cloche en 1791, et épousa, l'an II de la République, à Sainte-Geneviève même, Louise-Marguerite Pallier (1785-1798);

Claude-Martin de Boissy, d'abord vicaire et grand chantre à Châtillon-sur-Loing (1798-1827);

Jean-Baptiste Lallemand, aussi curé à Montbouy (1827-1830);

Jean-Victor Trousseau, né le 23 juillet 1805 (1830-1840), ensuite curé de Dry;

Louis-Julien Serain, né le 30 octobre 1812 (1840-

---

1. Ces quatre seigneuries se trouvaient dans le village de Barateau, en Saintonge.

2. Pierre Faure était curé de Saint-Germain de Sully en 1697. Était-il de la même famille ?

3. Domaine situé près de Lorris, qui rapportait deux cents écus par an au XVI<sup>e</sup> siècle.

1858), ensuite vicaire à Montargis et actuellement curé-doyen de Châtillon-sur-Loire ;

Pierre-François Beaubois, né le 13 mai 1824 (décembre 1858), aujourd'hui aumônier de Saint-Euverte, à Orléans.

Outre les revenus de l'église, la fabrique de Sainte-Geneviève-des-Bois avait des prés à Montbouy.

#### IV

##### SAINT-JEAN DE BRIQUEMAULT

Au sud-est de Sainte-Geneviève-des-Bois et sur son territoire se trouve, à deux kilomètres de Châtillon, le château de Briquemault ou de Pré-Grimault (*de Prato Grimaldi*), et il exista longtemps une paroisse connue sous le vocable de Saint-Jean de Briquemault, dédiée à Saint-Jean l'Évangéliste, et desservie par des prieurs de l'ordre de Saint-Augustin, dépendant, comme ceux de Sainte-Geneviève et de Nogent-sur-Vernisson, des archevêques de Sens, qui étaient en même temps abbés de Saint-Jean de Sens. Voici la liste des curés-prieurs de Saint-Jean de Briquemault, de 1669 à 1719 :

1<sup>o</sup> Nicolas Régnier, chanoine, de 1669 à 1682, inhumé dans l'église de Sainte-Geneviève le 14 juin 1682. Il était neveu de Jean Régnier, seigneur des Marets, qui avait épousé Marie Faure de Marsinval, inhumée dans la même église le 26 mars 1683. Les pierres tombales de Jean-François Régnier, de Nicolas Régnier et de Marie Faure

de Marsinval, de grandes dimensions, existent dans le carrelage de la nef et l'on peut en lire encore les longues inscriptions latines ;

2° Edme Bourdin, ..... 1697<sup>1</sup> ;

3° Charles Foulques, de 1697 à 1719 ;

4° Louis Croiset, cordelier, 1719.

A partir de 1719, la paroisse de Saint-Jean de Briquemault a été transformée en desserte et l'administration en a été confiée à quatre acolytes, dont trois du diocèse de Sens et un du diocèse de Liège (Belgique). En dernier lieu elle fut desservie par les membres du Chapitre de Châtillon-sur-Loing, et par le vicaire de la même ville jusqu'en 1792.

Les registres paroissiaux de Briquemault, depuis 1640 jusqu'en 1792, ont été déposés à la mairie de Sainte-Geneviève-des-Bois.

L'église de Saint-Jean de Briquemault tomba en ruines pendant la Révolution. On montre encore la place où elle se trouvait, mais il n'en reste plus de trace. En 1860, il existait encore au bourg de Sainte-Geneviève un octogénaire qui disait y avoir servi la messe autrefois. La paroisse de Briquemault, comme celle de Sainte-Geneviève, était de l'archidiaconé du Gâtinais, du doyenné de Ferrières, de la conférence de Châtillon, du Gâtinais orléannais, et de l'élection et grenier à sel de Gien. Elle comptait, en 1772, 20 feux et 50 communiants, soit environ quatre-vingts habitants<sup>2</sup>.

---

1. Thomas Bourdin était curé de Presnoy en 1641, et Gaston Bourdin, supérieur de l'abbaye de Ferrières en 1655. Peut-être étaient-ils de la même famille que le prieur-curé de Saint-Jean de Briquemault.

2. Un endroit de Sainte-Geneviève porte le nom de sainte Potentienne,



V

LA SEIGNEURIE DE BRIQUEMAULT

Le domaine de Briquemault formait, dès le xiv<sup>e</sup> siècle, une seigneurie qui appartenait à une famille du même nom, ainsi qu'il résulte d'un aveu et dénombrement fait par Jean Goos, boucher et bourgeois de Châtillon-sur-Loing, à « noble homme » Adam de « Prégrimaut », écuyer, à cause de sa maison de la Chapelle de « Boismorant », en 1374, et d'un autre aveu rendu le dimanche après Notre-Dame d'Août, en 1381, pour plusieurs mesures et censives, par Pierre du Soichaut, écuyer, à Adam de « Prégrivault », à cause de sa seigneurie de « Faings » (Feins). Jeanne de Briquemault, sans doute fille d'Adam, épousa Étienne Flory, qui rendit aveu et dénombrement à Denis de Corquilleroy, à cause de son fief de Chastres, pour le fief de Bois-Garnier et le moulin de Nailly à Dammarie-sur-Loing, passés sous le scel de Châtillon-sur-Loing, le 28 juillet 1406. Guillaume de Formelle succéda à Étienne Flory et rendit foi et hommage, le 15 décembre 1468, à Pierre Boyard, sieur de Feins, pour son fief de « Prégrivault », qui passa ensuite à Jean

---

vierge romaine, seconde patronne de Châtillon, qui a consacré toute son existence à des actes de charité et à recueillir les restes mutilés des martyrs. La tête, une côte et plusieurs ossements de la sainte sont conservés dans l'église de Châtillon. M. Bourgon, ancien curé-doyen de cette ville, a publié sa vie.

de « Prégrimaud ». Celui-ci, par Guillaume Patin de la Brûlerie, fit un acte de foi et hommage pour le fief de la Faucherie, près de Châtillon-sur-Loing, le 5 avril 1516. Il faut croire que Briquemault avait été partagé en deux seigneuries, puisque, dix-sept ans auparavant, le 13 septembre 1499, « noble » Charles de Cointault, écuyer, seigneur de « Prégrivault », avait rendu aveu et dénombrement à « noble et puissante dame » Eléonore de « Corcelles », veuve de Messire Jean de Coligny, chevalier, ayant la garde noble de ses enfants, pour le lieu de la Ségoigne, relevant de la châtellenie d'Aillant. Au xvi<sup>e</sup> siècle, le domaine de Briquemault appartenait à Jean de Beauvais<sup>1</sup>, seigneur de Briquemault et de Beauvais. La famille de Briquemault qui portait *de gueules à trois fasces d'or, à la bande d'hermine brochant sur le tout*, était originaire des environs de Montargis (1245-1667)<sup>2</sup>, et s'allia avec les de Scépeaux, de Sainville<sup>3</sup>, de Jaucourt<sup>4</sup>, de Langeac (1562), Robert, de la Marche, Guillard<sup>5</sup> (1600), et du Bernay. Elle avait pour fiefs Rivières, Villemongis, Dammarie<sup>6</sup>, Milleron, Briquemault, Ruère et Pré-Martin. Elle s'allia, par les filles, aux de Fougères, de Buffeven, du Val, de Cassiguet (1555), et de Montelon<sup>7</sup>. Antoinette de Briquemault épousa,

- 
1. Beauvais en Gâtinais, canton de Nemours (Seine-et-Marne).
  2. Hubert, *Manuscrits*, t. VII, fo 49 (Bibliothèque d'Orléans).
  3. Canton d'Auneau (Eure-et-Loir).
  4. Canton de Bar-sur-Aube (Aube).
  5. Un hameau de Sainte-Geneviève-des-Bois s'appelle *les Guillards*.
  6. Sans doute Dammarie-sur-Loing, près de Briquemault.
  7. Canton de Seiches (Lot-et-Garonne).

en 1420<sup>1</sup>, Henri du Val, chevalier, fils de Jean II, chevalier, et de Jeanne de Dampierre, qui servit le roi Charles VII. Sollicité par Guy de Pontailler, maréchal de Bourgogne, son parent et son ami, de prendre le parti de Philippe-le-Bon, duc de Bourgogne, Henri du Val resta fidèle à son roi qui lui donna une compagnie de cent hommes d'armes. Sous les ordres du connétable de Richemont, il combattit à Patay (1429), où il reçut une grave blessure. Il prit part ensuite à la conquête de la Normandie et de la Guyenne, et il mourut à Bordeaux en 1451<sup>2</sup>.

François de Beauvais, seigneur de Briquemault, né en 1502, probablement fils de Jean de Beauvais, servit d'abord avec distinction en Italie, où il se fit remarquer par son courage et son intrépidité. Il était lié d'amitié avec l'amiral de Coligny, son voisin; aussi fut-il investi de la confiance des princes huguenots et chargé de plusieurs commissions importantes, où il se montra habile négociateur. Pendant la première guerre civile, le prince Henri I<sup>er</sup> de Condé et Coligny l'envoyèrent en Angleterre (1562), pour traiter avec la reine Élisabeth, qui soutenait les protestants, et lui demander les secours qu'elle leur avait promis. « Le traité fut conclu à Hamptoncourt » le 20 septembre 1562<sup>3</sup>. » Après avoir pris part à la première guerre de religion, Briquemault, qui

---

1. Clémence de Beauvais était, à la même époque, censitaire en la châtellenie de Château-Renard.

2. Comte de Magny, *Dictionnaire de la Noblesse française*.

3. Le baron Kervyn de Lettenhove, *Les Huguenots et les Gueux; étude historique sur vingt-cinq années du xvi<sup>e</sup> siècle* (Bruxelles, 1884).

était l'un des chefs les plus éminents de l'armée protestante, assista, à Châtillon-sur-Loing, le 19 juillet 1567, à un conciliabule politique, où se rencontrèrent Coligny, le prince de Condé, le cardinal de Châtillon, d'Andelot, Téligny, les comtes de Montgomery et de La Rochefoucauld, de Mouy, etc., et un grand nombre de ministres protestants.

François de Beauvais prit aussi à la troisième guerre civile, 1569-1570, et on lui reproche, comme à d'autres chefs protestants et catholiques, d'avoir laissé se commettre, par ses soldats, des actes de pillage. C'est ainsi que sa compagnie et celle de l'amiral, en 1570, « estans à Montargis, entra en » l'église, rompit les autels et images, mesme partie » des cloches et vistres, vendit le métal et plomb » d'icelle, prirent les calices d'argent, chappes, cha- » subles et ornemens, y estans, ensemble tous les » papiers, tiltres et livres concernant tant les affaires » de la ditte ville que l'Église, les firent brusler<sup>1</sup>. » Aussi les administrateurs de la ville de Montargis se plaignaient-ils, vers la fin du xvi<sup>e</sup> siècle, de n'avoir point de papiers. Il faut déplorer aussi, pour notre histoire locale, cet auto-da-fé des archives de l'ancienne capitale du Gâtinais orléanais.

Briquemault, de concert avec les princes calvinistes, s'empara, en 1570, de la ville de Saint-Étienne en Forez, et leur amena, de La Charité-sur-Loire, cinq compagnies, tant d'infanterie que de cavalerie, soit quinze cents hommes et deux mille fantassins.

---

1. Henri Stein, *Inventaire sommaire des archives municipales de la ville de Montargis*.

Il partagea ensuite la fortune et les disgrâces de ses coreligionnaires.

A la Saint-Barthélemy, le 24 août 1572, il était à Paris et se réfugia dans l'hôtel de l'ambassadeur d'Angleterre, précisément dans le même quartier qu'un autre seigneur protestant de ses amis, Arnaud de Cavagne, âgé de plus de quatre-vingts ans; mais, découverts après le massacre, ils furent arrêtés par ordre du roi, conduits à la Conciergerie, où la justice instruisit contre eux et les déclara complices de Coligny. Soumis à la question, torturés, jugés et condamnés comme criminels de lèse-majesté à la même peine que l'amiral, ils furent traînés en place de Grève sur une claie, à travers les rues, où ils subirent les injures de la populace<sup>1</sup>. On avait proposé à ces deux braves gentilshommes, « au nom de Sa Majesté », de leur rendre la liberté s'ils consentaient à s'avouer les chefs d'une conjuration avec l'amiral pour renverser la royauté. « Eux bien avisés » ne le voulurent point entreprendre, sachant bien, » puisqu'il fallait mourir, qu'il valait mieux que ce » fut sans honte ni remords<sup>2</sup>. » Cependant Briquemault avait d'abord essayé de se soustraire à la mort en promettant de donner au roi les moyens assurés de prendre La Rochelle, et s'était engagé à déclarer publiquement qu'en effet il était complice de l'amiral et à prouver que ce dernier avait conspiré contre la royauté. Mais la Cour n'accueillit ces propositions qu'avec dédain, et Cavagne, fâché contre Brique-

---

1. Mézeray.

2. Saulx de Tavannes.

mault, lui reprocha vivement son peu de fermeté.

Alors celui-ci eut honte de sa conduite et témoigna désormais le plus grand mépris pour la mort. Néanmoins, comme on le menait au supplice, il se lamentait sur ses enfants, et Cavagne lui dit alors : « Rappelle en ton cœur ce courage que tu as si souvent montré dans les combats<sup>1</sup>. » Il fut décapité le 27 octobre 1572<sup>2</sup>.

Des historiens ont rapporté que Charles IX et sa mère allèrent à l'hôtel de ville pour être témoins de l'exécution de Briquemault et de Cavagne, et que l'on obligea Henri de Navarre et le prince de Condé à accompagner le roi.

Le château de Briquemault dut être rasé comme celui de Châtillon; mais la mémoire de François de Beauvais fut réhabilitée par un édit de pacification rendu par Henri III en faveur des religionnaires le 15 mai 1576.

Anne de Beauvais, de la même famille que le seigneur de Briquemault, épousa, vers 1653, Amador-Jean-Baptiste de Richelieu-Duplessis, parent du fameux cardinal, et dont les armes étaient *d'argent à trois chevrons de gueules*. Elle en eut un fils, Louis, qui reçut « les sacrées cérémonies baptismales en la » chapelle haute », à Avon<sup>3</sup>, le 19 août 1661, âgé de « six ans neuf mois ou environ », par « l'illustissime » évêque de Rodez (Hardouin de Péréfixe), et

---

1. Tarbé, *Almanach de la ville, bailliage et diocèse de Sens pour 1772*.

2. Selon Moréri il fut pendu ainsi que Cavagne.

3. Près Fontainebleau.

eut pour parrain Louis XIV, et pour marraine la reine-mère, Anne d'Autriche.

Six ans après, Madeleine de Briquemault, dame de Briquemault, Marc, Auguste et Louise de Briquemault, ses enfants, furent inscrits sur la liste des nobles de l'élection de Montargis, le 26 juillet 1667. Louise-Henriette de Briquemault, peut-être la fille de Madeleine, a été marraine à Montargis le 27 juin 1704, et elle était au couvent des Dominicaines de cette ville, le 12 octobre suivant<sup>1</sup>.

Quelques procédures des XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles au bailliage de Châtillon-sur-Loing ont trait à la famille de Briquemault et sont conservées à la mairie de cette ville. En 1733, Briquemault appartenait à Charles-Sigismond de Montmorency-Luxembourg, duc de Châtillon, marquis de Royan, etc., ainsi qu'il résulte d'un aveu et dénombrement à lui rendus par Antoine-Thomas Sadoc, seigneur de Prye et du Mesnil, en la paroisse de Rogny, maître en la Chambre des Comptes.

Il ne reste plus, de l'antique château de Briquemault, qu'un moulin et une maison bourgeoise surmontée d'une tourelle et entourée de fossés pleins d'eau. On y remarque d'épaisses murailles, vestiges de l'ancien manoir seigneurial. C'est aujourd'hui la propriété de M. François Baqué.

---

4. *Annales de la Société du Gâtinais*, t. XII (1894), p. 109.

## VI

### LES SEIGNEURIES DE SAINTE-GENEVIÈVE, DE LA RIVIÈRE ET DE LA GRANGE-ROUGE<sup>1</sup>

Le « noble seigneur » des Réaux<sup>2</sup> ou Ruaux, chevalier, dont les armes étaient *de sable semé d'étoiles d'or, à un cheval cabré d'argent, brochant sur le tout*, était seigneur de Sainte-Geneviève en 1530, en même temps que de Montcresson, Nogent-sur-Vernisson, Solterre et Villoseau<sup>3</sup>. Il était capitaine de Montargis, et son bailli, Jean Prévost, seigneur de l'Alleur<sup>4</sup>, comparut pour lui à la revision des Coutumes de Lorris-Montargis, en 1530. La famille des Ruaux était originaire de l'Angoumois.

Le château de la Rivière appartient aujourd'hui à M. Lévêque de Vilmorin<sup>5</sup>, d'une famille de célèbres horticulteurs, dont chacun connaît la maison de commerce fondée en 1781, à Paris, sous la raison sociale Vilmorin-Andrieux et C<sup>ie</sup>, pour la culture

---

1. Nous ne disons rien, dans cette notice, des guerres et des invasions qui ont affligé Sainte-Geneviève-des-Bois. Cette commune a dû subir toutes les vicissitudes de Châtillon-Coligny, dont elle est voisine. Voir à ce sujet les *Notes historiques sur Châtillon-sur-Loing*, par M. E. Tonnelier, et les *Souvenirs historiques sur l'amiral Coligny, sa famille et son château de Châtillon-sur-Loing*, par Becquerel.

2. Hameau de Sainte-Geneviève.

3. Commune de Chevillon.

4. Commune de Pannes.

5. M. de Vilmorin a publié plusieurs ouvrages, parmi lesquels nous citerons : *Les fleurs de pleine terre*, renfermant plus de 1600 gravures (Paris, 1894, un vol. in-8°).



sélectionnée de toutes les graines de semences. L'établissement des Barres, à Nogent-sur-Vernisson, domaine forestier qui contient les plus riches espèces de France, a été créé et amélioré par un membre de cette famille.

Le hameau de la Grange-Rouge, situé au nord-est de Sainte-Geneviève-des-Bois, a été la propriété d'Antoine Godin, sieur de la Grange-Rouge, seigneur de Montarlot<sup>1</sup> et de Gratereau<sup>2</sup>, receveur du domaine de la comtesse de Moret en 1612. Son successeur fut sans doute Jacques Buzard, seigneur de la Grange-Rouge, qui demeurait à Gy-les-Nonains, et que nous voyons parrain à Montargis le 21 mai 1655.

## VII

### LES AUTRES SEIGNEURIES DE SAINTE-GENEVIÈVE

*Les Pointards*, sis au centre de la commune, ont eu pour seigneur Jean Ozon, écuyer, valet de garde-robe du roi, qui épousa Anne Baillard et en eut une fille, Anne, baptisée à Montargis, le 6 septembre 1653, dont le parrain fut Pierre Gratian, écuyer, seigneur de Presles. Presque en même temps, en 1656, Étienne Ozon, de la même famille, conseiller du roi au bailliage et siège présidial de Montargis, était seigneur de Maltaverne, autre

---

1. Canton de Moret (Seine-et-Marne).

2. A La Genevraye, canton de Nemours (Seine-et-Marne).

hameau situé à l'est de Sainte-Geneviève. Jacques Ozon, son fils ou son petit-fils, aussi seigneur de Maltaverne, commissaire aux revues des troupes royales, épousa Louise Fadeau à Montargis, le 29 octobre 1694<sup>1</sup>.

*Le Buisson*, sis au nord de Sainte-Geneviève, a eu pour seigneur Pierre de Courbemale, écuyer, secrétaire de la marine, qui épousa Marie Legay à Montargis, le 26 février 1679.

A la fin du même siècle, « très haute, très puissante et très illustre princesse Madame » Élisabeth-Angélique de Montmorency, veuve de Christian-Louis, duc de Mecklembourg, avait des biens à Sainte-Geneviève et en fit donation à son neveu Paul-Sigismond de Montmorency-Luxembourg<sup>2</sup>, par acte passé à Paris, le 17 septembre 1694, devant le notaire Baudry. Le neveu de la princesse de Mecklembourg abandonna de son vivant le duché de Châtillon, et les terres de Sainte-Geneviève qui en dépendaient, à son fils unique Charles-Paul-Sigismond de Montmorency-Luxembourg, duc de Boutteville et de Châtillon, marquis de Royan<sup>3</sup>, qui fut nommé gouverneur du Maine, du Perche, du comté de Laval, de la ville de Bruxelles, et devint enfin lieutenant-général du royaume<sup>4</sup>. Le duc de Boutte-

---

1. Pour plus amples renseignements sur la famille Ozon, voir notre *Essai historique sur Montbouy* (Orléans, Herluison, 1895; extr. des *Annales du Gâtinais*).

2. La famille de Luxembourg portait : *d'argent au lion de gueules, la queue fourchue et passée en sautoir, armé et couronné d'or et lampassé d'azur*.

3. Chef-lieu de canton de la Charente-Inférieure.

4. Nous avons vu plus haut que le fief de Briquemault appartenait en 1733 au marquis de Royan. Il devait sans doute y joindre celui de

ville avait pour « capitaine des chasseurs » Étienne de la Haye<sup>1</sup>; qui avait épousé Marie-Anne Josse. Leur fille, Madeleine-Louise-Félicité de La Haye, épousa, le 10 février 1746, en l'église de Sainte-Geneviève-des-Bois, Nicolas-Alexis Amyot<sup>2</sup>, fils de « noble homme » Charles Amyot, conseiller du roi, lieutenant criminel au siège de Château-Renard, et de dame Marie-Anne-Françoise Brideron<sup>3</sup>. Le ma-

---

l'Épinoy (de Sainte-Geneviève), ancienne propriété des Coligny, ainsi que le prouve une transaction du 20 mai 1493, entre « noble et puissante dame » Éléonore de Courcelles, veuve de Messire Jean de Coligny, seigneur de Châtillon et d'Aillant-sur-Milleron, et maître Robert de Foville, licencié en lois, lieutenant général du gouverneur d'Orléans, relativement aux étangs de Champscevet et de l'Épinoy.

1. Probablement de la même famille que Pierre-Joseph de La Haye, conseiller du roi et lieutenant-général de l'amirauté de France, marié à Montargis, le 19 mai 1749, l'aïeul du célèbre vicomte de Cormenin.

2. Peut-être de la même famille que Jacques Amyot, l'évêque d'Auxerre et le savant traducteur de Plutarque. Un membre de cette famille s'était déjà appelé Nicolas et vivait en 1595. Un autre, Françoise-Eustache-Alexis Amyot, épousa Jean-Hubert Bouail, propriétaire du château de Gondreville-la-Franche à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle. La famille Amyot possédait le château de Courtempierre depuis 1585. Elle portait d'azur au chevron d'or, chargé d'un croissant de gueules, accompagné de deux trèfles en chef et d'une étoile en pointe, le tout d'or. Ces armes sont indiquées par le Père Anselme, mais d'après un écu peint du temps d'Amyot lui-même dans les verrières de la cathédrale d'Auxerre, le *chevron* ne serait pas chargé d'un *croissant*. Nicolas-Alexis Amyot descendait probablement de « maître » Jean Amyot, avocat au bailliage et prévôt de Montargis, qui eut pour fils, Jacques, né de sa femme Françoise de Montvuillon, baptisé à Montargis, le 1<sup>er</sup> décembre 1567, et dont le parrain fut Jacques de Montvuillon, receveur et grainetier à Montargis. Son second fils, Jean, fut aussi baptisé, à Montargis, le 6 août 1570. Un autre Jean Amyot était procureur au bailliage de Sully en 1697.

3. Claude Brideron, avocat en Parlement, prévôt de Chantecoq et lieutenant de Courtenay, a été parrain à Montargis le 13 juin 1640. « Messire » Etienne Brideron, aussi avocat en Parlement, demeurant à Montargis, avait épousé Anne Bertault, et en eut un fils, Pierre, baptisé en cette ville, le 23 avril 1662. « Maître » Charles Brideron, « notaire » tabellion juré au comté de Beaumont », y exerçait, en 1695, en ce qui dépendait de Boësses, Eschilleuses et Grangermont; il mourut à Boësses, âgé de cinquante ans, le 30 juin 1714. Enfin, Michel-François Brideron a été maire de Montargis de 1731 à 1733.

riage fut célébré par « messire » Eustache Josse<sup>1</sup>, prêtre, chanoine de l'église métropolitaine de Sens, oncle de l'épouse.

Le fief de *la Fontaine*, au nord-est de Sainte-Geneviève, a pu appartenir à Georges de France, seigneur du Pèlerin, qui épousa Marie-Madeleine de La Fontaine, et en eut un fils, Georges-Charles, baptisé à Montargis, le 21 juin 1726. La Fontaine a été, sous l'Empire, la propriété de M. Charles Abbattucci, fils du ministre de la justice, et appartient aujourd'hui à M. Pophillat<sup>2</sup>.

Le château *du Brochard*, également au nord-est, a appartenu, aussi sous l'Empire, à la famille de La Roche-Poncié, puis à M. Alfred Maugé; il appartient aujourd'hui à M. Morris<sup>3</sup>. Celui *des Pail-lards*, au centre, a été la propriété de M. Christille, qui a vécu sous l'Empire, et dont le successeur actuel est M. Hardy. Citons encore le château *de la Ronce*, au nord-est, dont le possesseur est actuellement M. Gangnat.

Le *Grand* et le *Petit Colombier*, sis au nord de Sainte-Geneviève, ont probablement été la propriété de Thomas Bordat, écuyer, seigneur du Colombier,

---

1. Eustache Josse, né à Montbouy, fut d'abord vicaire dans son pays natal, puis curé de Notre-Dame de Courtenay, en 1705, de Piffonds (Yonne), en 1711, et enfin de Montbouy (1719-1723).

2. On trouve, à La Fontaine, des ruines gallo-romaines et une voie antique, dite « chemin de la Suisse », venant d'Autun par Entrains, et se dirigeant, par Montargis, probablement à Boulogne-sur-Mer. Entre Sainte-Geneviève et Nogent-sur-Vernisson, cette voie est enterrée et a été exploitée comme une carrière (P. Leroy, *Notes sur la topographie du Gâtinois*, dans les *Annales de la Société du Gâtinois*, t. I).

3. Le général Louis-Michel Morris, né le 17 octobre 1803, est mort en 1867.

qui épousa Geneviève de Birague<sup>1</sup> de Pourpry<sup>2</sup>, et en eut une fille, Marthe, baptisée à Montargis le 6 juin 1642. Geneviève de Birague vivait encore vingt-neuf ans plus tard, car nous la voyons marraine à Larchant en 1671.

Au commencement du XVIII<sup>e</sup> siècle, le Colombier appartenait à la famille Cornier, mentionnée dans les registres paroissiaux de Montbouy à cette époque. Messire Antoine-Gabriel Cornier, seigneur du Colombier, écuyer, conseiller du roi, ancien contrôleur des guerres, avait épousé Marguerite-Octavie-Angélique-Charlotte de Garsement<sup>3</sup> et habitait le château de Benne, à Montbouy, en 1760. C'était « un bon citoyen, se livrant sagement » à la régie de ses biens qu'il administrait avec « intelligence et zélé pour le bien public<sup>4</sup> ». Le seigneur du Colombier était neveu de Jeanne-Euphémie Taffoureau de Fontaine<sup>5</sup>, dite sœur Anne-Euphémie, décédée le 18 janvier 1768, cinquième prieure du couvent des Bénédictines de Châtillon-sur-Loing. Il eut au moins quatre enfants : 1<sup>o</sup> Anne-Philippe Cornier, qui épousa Louis-Hector Becquerel de la Chevrotière, grand-père du chimiste, né à Paris en 1736, conseiller du roi et son dernier

---

1. La famille de Birague portait : *d'argent à trois fasces brelessées et contre-brelessées de gueules de cinq pièces, chacune chargée d'un trèfle d'or.*

2. A Saint-Germain-des-Prés.

3. Garsement de Fontaine fut chanoine de Sens au XVIII<sup>e</sup> siècle.

4. Pelée de Varennes, *Notes sur l'histoire du Gâtinais* (mss.).

5. Charles-Nicolas Taffoureau de Fontaine a été évêque d'Alet (Aude), de novembre 1698 à octobre 1708. Voir P. Quesvers et H. Stein, *Inscriptions de l'ancien diocèse de Sens*, t. I (1897), p. 549.

lieutenant à Châtillon-sur-Loing, qui a possédé Bennes de 1791 à 1801; 2° Anne-Adélaïde Cornier, décédée à Bennes, le 21 juin 1860; 3° Anne-Angélique Cornier, qui épousa Antoine-Florent Girodet, directeur et receveur de l'apanage des ducs d'Orléans, morte au château du Verger, à Chuelles, le 21 octobre 1787, à l'âge de cinquante-cinq ans, et inhumée à Chuelles, le lendemain, en présence de son fils, le célèbre peintre, Girodet-Trioson de Roucy, d'Antoine-François Cornier, son neveu, bourgeois de Châtillon, et de Louis-Hector Becquerel; 4° enfin, Antoine-François Cornier, né en 1758, qui demeurait à Bennes en 1793. Le Colombier dépend encore aujourd'hui de Bennes<sup>1</sup>.

## VIII

### BELLÉCOUR ET LES BEZARDS

Le château le plus remarquable de Sainte-Geneviève-des-Bois est celui de *Bellecour*, au sud-est, qui portait autrefois le nom de la Revaudière<sup>2</sup> et où il y avait une chapelle construite par M. de Falaiseau pour la somme de 5,800 francs. On conserve, dans les archives de la paroisse, un titre de permission pour bénir cette chapelle, accordée à la demande de M. et de M<sup>me</sup> de Falaiseau, et sur le rapport de

---

1. A. F. Cornier avait, en 1789, à Bennes, un revenu de 80 livres.

2. On écrivait aussi, et peut-être avec plus de raison, l'Arvaudière.

l'abbé Gigot de Boisbernier, archidiacre du Gâtinais, par Etienne-Charles de Loménie de Brienne, archevêque de Sens, le 17 septembre 1788. Sous le premier Empire on disait encore la messe dans cette chapelle. Le marquis de Falaiseau, chevalier, ancien mousquetaire, seigneur de la Revaudière, d'Escrignelles et autres lieux, était « un des » hommes les plus instruits sur l'administration » champêtre, réunissant, aux connaissances utiles, » l'amour du bien et beaucoup de zèle pour l'opé- » rer' ». M<sup>me</sup> de Falaiseau était née Marie-Joséphine-Adélaïde Desnos de Kerjean ou Kerjan, châtelainie du Finistère, qui, réunie à plusieurs autres, fut, par lettres de juillet 1618, érigée en marquisat en faveur de René Barbier, seigneur de Kerjean, qui portait *d'argent à une tour à dôme ou couverte de sable*. Elle était fille de Jacques Desnos de Kerjean et de Jeanne de Carvalho, et épousa M. de Falaiseau en 1787, à l'âge de 27 ans.

Le marquis de Falaiseau, né en 1756, eut pour précepteur Marat, qui fut chassé pour vol de la Revaudière. Il appartenait à une famille protestante, originaire de Touraine, et déjà connue dans cette province au xv<sup>e</sup> siècle. Dans le siècle suivant, un Falaiseau servait dans les mousquetaires. En 1786, à trente ans, M. de Falaiseau était capitaine des mousquetaires dans le régiment de Boufflers, où avait servi son père, qui mourut en 1788, trois ans après la mort de sa femme, Anne-Marthe Nicon de la

---

1. Pelée de Varennes, *Notes sur l'histoire du Gâtinais*.

Chauvinière. Il eut trois fils et deux filles : 1° Alexis, qui, né en 1788 à la Revaudière, mourut à Paris, le 5 octobre 1801 ; 2° Auguste, né aussi à la Revaudière, qui vécut dix-huit mois et fut inhumé dans la chapelle du château ; 3° Charles-Philippe-Marie, né à Coblenz, le 17 juillet 1792, qui entra sous la Restauration aux mousquetaires, où avaient servi son père et son grand-père, et mourut, en 1887, à l'âge de 94 ans ; 4° Adèle-Catherine-Wilhelmine, née à Amsterdam, le 21 janvier 1796, qui fut reçue chanoinesse du chapitre de Sainte-Anne de Munich, et se consacra aux œuvres de piété et de charité, spécialement à celle des enfants délaissés, où elle fut la collaboratrice et l'amie de la comtesse de Saisseval, née de Lastic, et mourut au château des Feugerets, en 1879 ; et 5° Jenny-Charlotte-Joséphine, mariée, en 1825, au vicomte de Romanet de Beaune, garde du corps de Louis XVIII, aide-maître des cérémonies de Charles X, et morte aussi au château des Feugerets, en 1890, laissant une fille, la comtesse Adrien de Semallé.

M. de Falaiseau, après avoir longtemps hésité et malgré l'avis de sa belle-mère, M<sup>me</sup> de Kerjean, émigra avec sa femme, en 1791<sup>1</sup>, et se rendit à Aix-la-Chapelle, puis à Coblenz, où il entra dans l'armée des Princes. Il alla à Rotterdam en 1793, puis en Angleterre, fit un voyage en France en 1796 et ren-

---

1. M. le vicomte de Broc, cousin du marquis de Falaiseau, a publié : *Dix ans de la vie d'une femme pendant l'émigration. Adélaïde de Kerjean, marquise de Falaiseau, d'après des lettres inédites et des souvenirs de famille* (Paris, Plon, 1893, in-8°).



tra à l'étranger en 1797, séjourna à Bruxelles, à La Haye et à Amsterdam. Revenu de nouveau en France, le marquis de Falaiseau y fut reconnu, arrêté et enfermé au Temple, en mai 1800, dans la chambre même où Louis XVI avait passé les derniers moments de sa vie. Relâché le 14 messidor an VIII, sur l'ordre de Fouché, il se rendit à Hambourg, revint une troisième fois dans sa patrie, où il se cacha à Paris, rue de Seine, et où il perdit son fils Alexis, mort en 1801. Après de longs jours de détresse, rayé enfin de la liste des émigrés en 1808, grâce au général Gudin, le marquis de Falaiseau fut nommé receveur principal des droits réunis, d'abord à Tonnerre, 1808, puis à Corbeil, 1809. Successivement secrétaire du Corps législatif et président du collège électoral de Fontainebleau, il posa sa candidature à la députation, fut élu et résigna ses fonctions. La marquise de Falaiseau, dont le portrait est conservé au château d'Escrignelles, mourut à Paris, le 5 mai 1812. M. de Falaiseau, qui lui avait survécu, reçut, en 1825, comme indemnité, la somme de 312,995 fr. 93, en exécution de la loi de 1825 en faveur des émigrés. Il s'éteignit à son tour en 1826. Son fils Charles-Philippe-Marie épousa M<sup>lle</sup> de Maumigny et en eut quatre enfants : 1° Charles, marquis de Falaiseau, seul représentant actuel de son nom, lieutenant d'artillerie dans l'armée pontificale, capitaine commandant la brigade des volontaires de l'Ouest en 1870, marié à M<sup>lle</sup> de Trémiolles ; 2° Henry de Falaiseau, capitaine d'infanterie, tué le 29 janvier 1871, au combat de Chaffois, près de Pontarlier ; 3° Marie de Falaiseau, morte en 1859 ; et 4° M<sup>me</sup> de

la Servièrre. — Escrignelles et la Revaudièrre, qui composaient le patrimoine des Falaiseau depuis la révocation de l'édit de Nantes, ont été vendus comme biens nationaux; mais le château d'Escrignelles, racheté en 1815 par le marquis de Falaiseau, appartient aujourd'hui à son petit-fils, dont les armes sont *d'azur à trois lions d'or, lampassés de gueules*.

Depuis, la Revaudièrre a changé son nom pour celui de Bellecour, la chapelle a disparu, le château a été magnifiquement restauré à neuf en 1874, et l'ancienne ferme détruite de fond en comble pour devenir une ferme modèle, comprenant au moins onze cent vingt hectares de terres<sup>1</sup>, dirigée, sous l'Empire, par Jean-Louis Boyenval, élu conseiller général du canton de Châtillon-sur-Loing le 10 mai 1874, promu chevalier de la Légion d'honneur en 1884 et mort en 1893, laissant pour veuve Gabrielle-Marie Ruffin et deux enfants mineurs : Alfred-Guy-Raoul et Françoise-Catherine-Gabrielle.

La ferme des Bezards, située à 170 mètres d'altitude, à l'extrémité sud-ouest de Sainte-Geneviève, est aussi très remarquable et habilement exploitée<sup>2</sup>. Elle appartient, depuis 1866, à M. Louis d'Eichthal, fils d'Adolphe d'Eichthal, ancien député de la Sarthe, ancien régent de la Banque de France, etc., (1805-1895). M. Louis d'Eichthal, maire de Sainte-Geneviève-des-Bois depuis 1876, conseiller général,

---

1. Les fermes de la Foucetterie (66 h. a.), des Liziards (85 h. a.), des Tremblais (30 h. a.), à Sainte-Geneviève; et celles des Bouchants (130 h. a.), des Maisons Brûlées (125 h. a.), et des Aulnoys (105 h. a.), à Adon, dépendaient de Bellecour.

2. Notes de M. J.-B. Rimbault.

chevalier de la Légion d'honneur, a fait de la terre des Bezards une des exploitations agricoles les mieux conduites.

## IX

### ÉCOLES ET MAIRIE. — SITUATION ACTUELLE

L'ancienne maison d'école et la mairie de Sainte-Geneviève-des-Bois ont été affermées pendant de longues années à l'acquéreur de l'ancien prieuré, qui y avait fait quelques travaux. Mais, en 1830, la commune acquit un local pour son école et sa mairie. Une école spéciale de filles fut installée, en 1862, dans l'ancien presbytère, et deux sœurs de la congrégation de Saint-Aignan d'Orléans l'occupèrent pendant deux ans avec leurs élèves. En 1864, la commune ayant trouvé, au bas du bourg, une maison plus convenable, y transféra son école de filles.

Aujourd'hui, la mairie et l'école des garçons ne forment qu'une seule maison qui appartient à la commune. Elle a été construite, en 1867, sur l'emplacement de l'ancienne et se trouve à cent cinquante mètres de l'église à l'ouest. Nous pouvons citer, parmi les instituteurs de Sainte-Geneviève, MM. Petitberghien, transféré à Saint-Ay et à Meung-sur-Loire; Houzé, ensuite à La Chapelle-Saint-Mesmin et à Ingré; Desboëuf (1871), aujourd'hui en retraite; Rimbault (1872-1881), puis à Chilleurs-aux-Bois et à Beaulieu, actuellement en retraite; Nainville (1881-

1886); Barthélemy (1886), aujourd'hui à Ouzouer-sur-Loire, et Frot, instituteur actuel depuis 1893.

Comme les trente ou quarante enfants des Bezards suivaient mal l'école communale, M. d'Eichthal ouvrit à ses frais, en 1871, un cours d'adultes aux Bezards, qui, en 1875, fut transformé en école mixte libre, toujours à ses frais. Changée plus tard en école de hameau, M. d'Eichthal fit don des bâtiments (comprenant la classe, le logement de l'instituteur, les cours, les préaux couverts), du jardin et du mobilier scolaire<sup>1</sup>. En outre, il a fondé, au bourg de Sainte-Geneviève, une bibliothèque populaire qu'il entretient de ses deniers.

Nous donnons ci-après la liste des maires de la commune depuis 1778 jusqu'à nos jours.

Étienne Thibault, syndic, 1778; — P. Lebert, maire, 1791; — Louis-François Gésu, 1792; — Jacques de Beauregard, en même temps curé, 1795; — Edme Bourset, en l'an IV (1796); — Louis Bourgeret<sup>2</sup>; — Edme Gauthier, en l'an IX (1801); — Louis Becquerel; — Séguin; — Jacques Pallard; — Jean-Baptiste Langlet, chevalier de l'ordre royal de la Légion d'honneur; — Gille; — Boutin, 1832-1835; — Dominique Grenet; — Gille; — Joachim Christille, 1846-1876, conseiller d'arrondissement

---

1. Nommons, parmi les instituteurs des Bezards, MM. Ramondot (1882), Moreau (1884), et Milan (1888).

2. Pendant que M. Bourgeret était maire, le 18 fructidor an VIII, naquit à Sainte-Geneviève Louis-Alexis Ravault, probablement de la même famille que les seigneurs de Mousseaux, à Montbouy. — Notons aussi que deux divorces ont eu lieu à Sainte-Geneviève pendant la période révolutionnaire, l'un, le 17 ventôse an III; l'autre, le 11 nivôse an VIII.

pour le canton de Châtillon-sur-Loing; — M. Louis d'Eichthal, maire actuel depuis 1876.

Le territoire de Sainte-Geneviève-des-Bois est fort bien cultivé et les plus grands progrès agricoles s'y sont accomplis, grâce aux féconds exemples du marquis de Falaiseau et à des agriculteurs émérites tels que MM. Boyenval et d'Eichthal. L'industrie locale, qui consiste surtout dans l'extraction de la marne et dans la fabrication du charbon de bois, a également progressé. Quant au commerce, il s'agrandit chaque jour depuis l'établissement du canal de Briare et du port de Châtillon en 1642. Mais il serait bien plus considérable si la commune était reliée à la gare de Nogent-sur-Vernisson et à son chef-lieu de canton par une voie ferrée. Souhaitons ici, en terminant ces notes, que cette amélioration ne se fasse pas trop longtemps attendre.

ALF. CHARRON.





## CHRONIQUE BIBLIOGRAPHIQUE GATINAISE

---

Notre confrère M. MAURICE PROU a inséré dans la *Revue historique du droit français et étranger*, XXI (1897), pp. 600-620, un travail sur la charte de coutumes de Saint-Julien-du-Sault (Yonne), accompagné du texte de cette charte (1259), dont il démontre la connexité avec les coutumes de Lorris jadis étudiées par lui avec beaucoup d'érudition ; les rapprochements, soigneusement établis, sont intéressants pour l'histoire locale autant que pour l'histoire du droit.

\*  
\* \*

M. G.-A. BAFFOY, notre autre confrère, a fait imprimer dans l'*Abeille de Fontainebleau* et tiré à part une notice intitulée : *Château-Landon ; la destruction des vieux monuments* (Fontainebleau, 1898 ; in-16 de 36 pp.), qui est une juste et intelligente protestation locale contre les disparitions de monuments archéologiques, les mauvaises restaurations et les changements de noms de rues (rappelant des souvenirs anciens) ; on y trouve, avec quelques indications historiques généralement exactes, une intéressante monographie de l'ancien atelier monétaire royal de Château-Landon, dont M. Baffoy a étudié les origines et le développement avec une compétence particulière.

\*  
\* \*

La Société historique et archéologique de Corbeil, d'Étampes et du Hurepoix vient de publier : *L'église de Saint-Germain-lez-Corbeil*, par M. L. VOLLANT (Paris, Picard, 1897 ; in-8° de iv-42 p. et 16 pl.), charmante monographie d'un monument du XIII<sup>e</sup> siècle restauré avec beaucoup de goût et de soin dans le cours de ces dernières années.

HENRI STEIN.

---

# L'ACQUISITION DU GATINAIS

PAR

PHILIPPE I<sup>er</sup>

---



Geoffroy Martel, comte d'Anjou, étant mort le 14 novembre 1060<sup>1</sup>, sans laisser d'enfants, ses héritiers se trouvaient être ses neveux Geoffroy le Barbu et Foulque Rechin, fils de sa sœur Ermengarde, qui avait épousé Aubri de Châteaulandon<sup>2</sup>, comte du Gâtinais.

---

1. La date du 14 novembre est donnée par la Chronique de Saint-Maixent : « Eodem anno (MLX) obiit Ainricus rex..... Goffredus quoque comes, filius Fulconis, xviii kal. decembris, feria iii..... » (Marchegay et Mabille, *Chroniques des églises d'Anjou*, p. 402.)

2. Les chroniqueurs ne sont d'accord ni sur le nom du père ni sur celui de la mère de Geoffroy le Barbu et de Foulque Rechin. L'auteur de l'*Historia Andegavensis* mise sous le nom de Foulque Rechin, fait dire à celui-ci, au début de son œuvre, qu'il était fils de Geoffroy de Châteaulandon et d'Ermengarde, fille de Foulques Nerra (Marchegay et Salmon, *Chroniques d'Anjou*, p. 375). Thomas de Loches, *Historia comitum Andegavensium* (*Chroniques d'Anjou*, p. 333), dit que Geoffroy le Barbu et son frère étaient fils d'Adèle, sœur de Geoffroy Martel, et d'Aubri, comte du Gâtinais, en ce dernier point d'accord avec la Chronique de Saint-Maixent, qui ajoute au nom d'Aubri le surnom de *Contractus* (*Recueil des Historiens de France*, t. XI, p. 220; et Marchegay et Mabille, *Chroniques des églises d'Anjou*, p. 402), avec Orderic Vital (*Recueil des Historiens de France*, t. XI, p. 244), et Hugues de Fleury (*Monumenta Germaniæ historica, Scriptores*, t. IX, p. 390). Il semble bien que la Chronique de Saint-Maixent, Orderic Vital et Hugues de Fleury, les plus autorisés des auteurs mentionnés, aient raison, quant au nom du comte du Gâtinais, car leur dire est confirmé par un document diplomatique, daté de la 30<sup>e</sup> année du roi Robert (1026), et dans lequel on voit paraître un certain Aubri, fils et

Eudes, auteur des *Gesta consulum Andegavorum*, qui écrivait entre 1124 et 1137, rapporte qu'il laissa ses domaines à ses neveux Geoffroy et Foulque, assignant les comtés d'Anjou et de Saintonge au premier, et la Touraine avec Châteaulandon au second<sup>1</sup>. On remarquera d'abord que Geoffroy Martel n'a pu laisser à l'un de ses neveux, Châteaulandon, c'est-à-dire le Gâtinais, qu'il n'avait jamais possédé. Dès avant la mort de Geoffroy Martel, le Barbu était devenu comte du Gâtinais, sans doute par la mort de son père Aubri<sup>2</sup>. De plus, il est probable que Geoffroy le Barbu fut seul désigné par son oncle comme son héritier et que seul il lui succéda dans les comtés d'Anjou et de Touraine.

Dans une charte de l'an 1062, par laquelle Geoffroy fait remise aux moines de Saint-Florent de Saumur

---

héritier de Geoffroy, comte de Châteaulandon (Dubois, *Hist. eccles. Paris.*, t. I, p. 636; et J. Devaux, *Étude chronologique sur les comtes de Gâtinais*, dans *Annales de la Société du Gâtinais*, t. III, p. 81; cf. J. Devaux, *Ibid.*, p. 75 à 78, et t. X, p. 257).

1. « Gosfridus Martellus, filius Fulconis, cum filios non haberet, comitatum suum, scilicet Andegaviam et Santonas Barbato, Turoniam cum Landonensi castro Fulconi donavit. » Telle est la leçon du manuscrit latin 6218 de la Bibliothèque nationale, qui représente la rédaction d'Eudes; les autres manuscrits donnent : « Andegaviam et Santonas Fulconi, Turoniam cum Landonensi castro Barbato donavit. » (Marchegay et Salmon, *Chroniques d'Anjou*, p. 131.) Cette dernière leçon a été reproduite par Thomas de Loches. Voy. Mabille, *Introduction aux chroniques des comtes d'Anjou*, p. xx. Les *Gesta Ambaziensium dominorum* n'indiquent pas le partage : « Fulco comes. . . . terram suam Martello filio suo reliquit, qui, cum heredem non haberet, duobus nepotibus suis Gosfrido Barbato et Fulconi Richin Turoniam et Andegaviam donavit et dimisit. » (Marchegay et Salmon, *Chroniques d'Anjou*, p. 174.)

2. On lit en effet dans une charte du *Cartulaire de Saint-Père de Chartres*, t. I, p. 125 : « Ego Landricus, cœnobii s. Petri Carnotensis. . . . adii præsentiam Gausfridi Andegavorum comitis, cognomine Martelli, apud eum querimoniam faciens de ejus nepote, Gausfrido, territorii scilicet Guastinensis comite, qui terram quæ Villula dicitur, quondam a Teduino, milite, sancto Petro datam, suo cuidam militi injuste dederat. . . . »



de certaines coutumes, il déclare agir avec le consentement de son frère Foulque, mais celui-ci n'y est pas qualifié comte, et dans sa souscription il ne prend que le titre de frère du comte<sup>1</sup>. Il n'eut que quelques fiefs, entre autres Vihiers<sup>2</sup>, sous la suzeraineté de son frère<sup>3</sup>. Si Orderic Vital dit que les neveux de Geoffroy Martel lui succédèrent, il ajoute que Geoffroy le Barbu obtint, par droit d'aïnesse, le principat<sup>4</sup>. Cette inégalité entre les deux frères fut la cause d'une lutte acharnée entre eux.

---

1. « In nomine Domini notum fore volumus, ego Gaufridus ipsius gratia non pauci populi sui princeps et Francorum regis comes. . . . Igitur audivimus eos et litteras inde fieri cum voluntate et assensu germani nostri Fulconis, præsente eo, mandavimus. . . . S. Goffridi comitis. . . . S. Fulconis fratris comitis. » Extrait du « Cartulaire rouge de Saint-Florent », Bibliothèque nationale, *Collection de Touraine*, vol. II<sup>2</sup>, fol. 102-103 vo.

2. Vihiers, arrondissement de Saumur (Maine-et-Loire).

3. Nous avons à ce sujet le renseignement précis d'une charte-notice de Saint-Florent de Saumur : « Noverint præsentis sive futuri temporis fideles. . . . quia Gosfredus, Fulconis filius, Andegavensium comes, cognoscens sibi diem mortis imminere, condonavit Gosfrido, nepoti suo, comitatum suum, Fulconi vero, fratri hujus, inter cœtera Vierensium castrum, præcipiens tamen ut omnia a fratre suo teneret. . . . » (Bibliothèque nationale, *Collection de Touraine*, vol. II<sup>2</sup>, fol. 86, n° 631, extrait du Cartulaire noir de Saint-Florent, fol. 29 v°.) Nos conclusions sont donc celles qu'a prises M. L. de Grandmaison dans ses positions de thèse à l'école des Chartes : « Geoffroy le Barbu, neveu de Martel, déjà comte du Gâtinais, du chef de son père, recueillit tout l'héritage de son oncle. Le frère du Barbu, Foulque le Rechin eut seulement Vihiers et quelques autres châteaux qu'il devait tenir de son frère; peut-être obtint-il, sans le titre de comte, le gouvernement de la Saintonge, mais rien ne le prouve. » (*École nationale des Chartes, Positions des thèses*, 1887, p. 56.) L'hypothèse de l'attribution de la Saintonge à Foulque ne se fonde que sur un passage de l'*Historia Andegavensis*, mise sous le nom de celui-ci, et qui est une chronique de peu d'autorité : « In hujus extremo vitæ anno me nepotem suum ordinavit (Gausfridus) in militem, in civitate Andegavis, festivitàte Pentecostes, anno ab incarnatione Domini MLX et commisit mihi Santonicum pagum cum ipsa civitate. » (Marchegay et Salmon, *Chroniques d'Anjou*, p. 379.)

4. Orderic Vital : « Successerunt ex sorore duo nepotes ejus, filii Alberici comitis Wastinensium, e quibus Goisfredus jure primogeniti obtinuit principatum. » (*Recueil des Historiens de France*, t. XI, p. 244.)

Cependant, après la mort de leur oncle, nous les voyons unis pour résister aux attaques de Gui-Geoffroy, duc d'Aquitaine, qui s'efforçait de saisir la Saintonge. Ils remportèrent sur leur ennemi une grande victoire à Chef-Boutonne, le 20 mars 1061<sup>1</sup>. Mais l'année suivante, le duc d'Aquitaine mit le siège devant la ville de Saintes et la prit par la faim.

Nous ne savons ni à quelle époque, ni à quelle occasion le désaccord éclata entre les deux héritiers de Martel. En 1064, Geoffroy le Barbu exerçait encore sa puissance en Touraine. Après la mort d'Albert, abbé de Marmoutier, survenue le 20 mai 1064<sup>2</sup>, Geoffroy prétendit à donner l'investiture au nouvel élu, l'abbé Barthélemy<sup>3</sup>. Les moines s'y opposant, il les accabla de vexations. Ni leurs prières, ni même celles du vénérable abbé de Cluny, Hugues, qui tout exprès vint trouver le comte à

---

1. Cette date est donnée par la Chronique de Saint-Maixent, *Recueil des Historiens de France*, t. XI, p. 220. Cependant cette chronique dit que la bataille eut lieu le mardi jour de la fête de saint Benoît 1061 ; or la fête de saint Benoît tombe le 21 mars qui est un mercredi en 1061 ; mais les auteurs de l'*Art de vérifier les dates* remarquent que la célébration des fêtes à cette époque commençait la veille.

2. L'obit d'Albert est marqué au 20 mai dans l'obituaire de Notre-Dame de Chartres (R. Merlet et l'abbé Clerval, *Un Manuscrit chartrain du XI<sup>e</sup> siècle*, p. 164). Il en était de même dans l'obituaire de Saint-Bénigne de Dijon (D. Martène, *Histor. Majoris monasterii*, Bibliothèque nationale, ms. lat. 12878, fol. 194 v<sup>o</sup>). D'autre part, on lit dans la chronique de Vendôme : « MLXIV. Obiit Albertus abba Majoris monasterii. » (*Chronicon Vindocinense*, dans Marchegay et Mabille, *Chroniques des églises d'Anjou*, p. 168.) Sur la date de la mort de l'abbé Albert, voy. Mabillon, *Annales ordinis Sancti Benedicti*, l. LXII, § LVIII, t. IV, p. 658.

3. *Gesta consul. Andegav.* : « Instigavit (diabolus) igitur comitem Andegavensium, nomine Gosfridum, cognomento Barbatum, ut locum Majoris monasterii suo dominatui subjugaret et abbatem loci cogeret ut de manu illius baculum pastoralem reciperet. » (Marchegay et Salmon, *Chroniques d'Anjou*, p. 134.)

Tours, ne purent le fléchir. Il ne cessa de molester les religieux. Mais Dieu, dit le chroniqueur Eudes, veillait sur ses serviteurs. Geoffroy trouva sa punition dans la révolte de son frère<sup>1</sup>. Peu après, en effet, le Rechin prit les armes contre lui.

L'Anjou et la Touraine furent dès lors en proie aux déchirements intérieurs. Les barons prirent les armes, les uns soutenant le Barbu, les autres le Rechin, la plupart avec l'inconstance qui caractérise les hommes de ce temps-là, passant d'un parti à l'autre<sup>2</sup>. L'an 1067, le mercredi 4 avril<sup>3</sup>, Geoffroy fut livré par ses barons, en même temps que la ville d'Angers, à Foulque Rechin. A la tête du complot se trouvaient Geoffroy de Pruillé, Robert le Bourguignon, Adelard *Ticio*, Renaud de Châteaugontier, Gérard Berlai. Mais les traîtres payèrent de la vie leur trahison, car le peuple, se soulevant en faveur

---

1. *Gesta consul. Andegav.* : « Postquam enim comes contempsit abbatem Bartholomæum et abbatem Cluniacensem et monachos exaudire, parvo intervallo interposito, frater ejus, Fulco nomine, adversus eum cum manu valida insurrexit. » (Marchegay et Salmon, *Chroniques d'Anjou*, p. 138.)

2. *Gesta consulum Andegavens.* : « Fulco subdolosus frater suum nimium cœpit impugnare et consulatum totum turbare, et tunc totius comitatus barones unus in alium cœperunt insurgere, nunc Barbato nunc Fulconi favere, et tunc proditionen multæ inter eos exortæ sunt. » (Marchegay et Salmon, *Chroniques d'Anjou*, p. 138.)

3. La date du 4 avril est donnée par la chronique de Renaud, archidiacre d'Angers : « Anno MLXVII.... Ipso iterum anno Goffridus junior quem Barbatum cognominaverunt traditus est a suis Fulconi fratri suo et civitas Andecavis pridie nonas aprilis, IV<sup>a</sup> feria hebdomadæ quæ dicitur Pœnosa scilicet inter duos Pascha. » (Marchegay et Mabile, *Chroniques des églises d'Anjou*, p. 12.) Mais Hugues de Fleury, *Modernorum regum Franciæ actus*, rapporte cet événement au jeudi 5 avril : « Hoc etiam anno.... Turonensium et Andegavensium proceres suo principi Gaufrido bellum intulerunt, et eum in ipsa quinta feria, quæ Parasceven antecedit, intra civitatem Andegavensium ceperunt custodiæ et mancipaverunt. » (*Monumentæ Germaniæ historica, Scriptores*, t. IX, p. 390.)

du comte, les mit à mort au milieu des plus atroces supplices<sup>1</sup>.

Mais Geoffroy n'en était pas moins tombé aux mains de son frère. Il faut croire qu'il parvint à s'échapper. Car l'année suivante, en 1068, Foulque s'empara à nouveau de Geoffroy; mais cette fois il le mit en lieu sûr et sut le retenir. Il est probable que Geoffroy fut fait prisonnier dans une bataille, car l'archidiacre d'Angers dit que ce fut dans une guerre publique<sup>2</sup>, et l'auteur de l'histoire de Foulque Rechin indique le lieu de la bataille sous les murs de Brissac<sup>3</sup>. Cette victoire de Foulque doit être antérieure au 11 mars 1068, car, à cette date, ce per-

---

1. Hugues de Fleury : « Hujus maliciæ et prodicionis capita fuerunt frater ipsius Gaufridi, Fulco, et Gaufridus de Pruliaco et Rotbertus Burgundio et Adelardus Ticio, Rainaldus quoque de Castro Guntarii et Girardus Berlai filius. Super quos irruit divina ulcio ipsa eadem die. Nam pleps ejusdem urbis una conspiratione hora circiter nona, Gaufridum de Pruliaco interfecit. Rainaldus etiam de Castro Guntarii et Girardus Berlai filius ipsa eadem die perempti sunt, et Adelardus Ticio igne crematus et Rotbertus in frusta dissecatus. » (*Monumenta Germaniæ historica, Scriptores*, t. IX, p. 390.) Les *Gesta consul. Andegavens.* sont moins explicites : « Quo tempore fit proditio apud Andegavem. Anno verbi incarnati MLXVI proditores perimuntur. Tunc Gosfridus de Pruliaco occisus est, pater illius Gosfridi qui comes Vindocini fuit. » (*Marchegay et Salmon, Chroniques d'Anjou*, p. 138.)

2. Chronique de Renaud : « In sequenti anno, scilicet MLXVIII, captus est iterum supradictus comes Gaufridus a Fulcone fratre suo in bello publico; ac Fulco in comitatu ab Andecavinis vellent nolent receptus. »

3. « Cum etiam fratrem meum de vinculis ubi eum teneram liberassem jussu papæ Alexandri, invasit me iterum idem frater ponens obsidionem circa quoddam castrum meum quod vocabatur Brachesac; ubi equitavi contra illum cum proceribus quos Dei clementia mihi permiserat et pugnavi cum eo campestri prælio, in quo eum Dei gratia superavi, et fuit ipse captus et mihi redditus et millē de civibus suis cum eo. Proinde accipi civitatem Andegavem et Turonum et Lochas castrum et Lausdunum, quæ sunt capita honoris Andegavorum, consulum. » (*Marchegay et Salmon, Chroniques d'Anjou*, p. 379.) — Brissac, canton de Thouarcé (Maine-et-Loire).

sonnage souscrivit, en qualité de comte, une charte pour Saint-Florent de Saumur<sup>1</sup>.

Quant au lieu de détention assigné à Geoffroy, l'auteur des Gestes des seigneurs d'Amboise désigne Chinon<sup>2</sup>, et une charte du Ronceray, Sablé<sup>3</sup>; peut-être le prisonnier fut-il transféré de l'un à l'autre de ces châteaux.

Foulque Rechin prit possession de tous les domaines de son frère et fit reconnaître son autorité en Touraine et en Anjou. Cependant il dut abandonner le Gâtinais au roi de France, Philippe I<sup>er</sup>. Les chroniqueurs angevins ne précisent pas la date de cette cession et les renseignements qu'ils nous donnent ne concordent pas entre eux. Si nous en étions réduits aux chroniques d'Anjou, il serait difficile de décider si la cession du Gâtinais au roi a précédé ou suivi la seconde capture de Geoffroy le Barbu. Mais la date d'un diplôme de Philippe I<sup>er</sup>

---

1. Cette charte est ainsi datée : « Acta et pacta sunt hæc apud cœnobium s. Florentii, anno ab incarnatione Domini MLXVII, regnante rege Philippo, anno nono præsidente eidem cœnobio domno abbate Sigone anno XII, mense martio, v idus ejusdem mensis, testibus quamplurimis... Signum Fulconis comitis qui hæc monachis restituit pro anima Gausfredi avunculi sui... » (Bibliothèque nationale, *Collection de Touraine*, vol. II<sup>2</sup>, fol. 137 v<sup>o</sup>, n<sup>o</sup> 702.) « L'année de l'incarnation commençait en Anjou, au XI<sup>e</sup> siècle, non pas à Pâques, mais au 25 mars; de nombreux exemples établissent ce fait. » (L. de Grandmaison, *École nationale des chartes, Positions des thèses*, 1887, p. 57.) Le 11 mars 1067 est donc en nouveau style le 11 mars 1068.

2. *Gesta Ambaziensium dominorum* : « Fulco Richin Barbatum fratrem suum captum tenuit et in vinculis Cainoni castro posuit et utrumque comitatum in proprietatem sibi suscepit. » (Marchegay et Salmon, *Chroniques d'Anjou*, p. 176.)

3. « Quando erat comes Gaufridus junior in prisione apud Sabloliium. » (Bibliothèque nationale, *Collection de Touraine*, vol. II<sup>2</sup>, fol. 146, n<sup>o</sup> 711, extr. du Cartulaire du Ronceray, fol. 9; publ. par Marchegay, *Archives d'Anjou*, t. III, p. 116.)

peut apporter sur ce point quelque éclaircissement. Cette chartre est celle par laquelle Robert de Sablé et sa femme donnèrent à l'abbaye de Marmoutier l'église Saint-Malo de Sablé, et qui fut confirmée par le roi, souscrite par ses grands officiers et expédiée à Chaumont-sur-Loire par son chancelier<sup>1</sup>. Robert de Sablé déclare que pour rendre sa donation inviolable, il l'a fait confirmer par l'autorité de Philippe, roi de France, alors qu'il était au siège du château de Chaumont, et par Baudouin (de Mons), cousin du roi et fils du comte de Flandre, par le comte Geoffroy (le Barbu), du fief duquel relevait Sablé, par sa femme, Julitte, et par Foulque, frère dudit Geoffroy, Après les souscriptions, vient la date, ainsi formulée : « Donné le 7 des ides d'août, l'an 8 du très glorieux roi Philippe. Fait au château de Chaumont. »

Si l'on compte les années du règne de Philippe à partir de la mort de son père Henri, c'est-à-dire du 4 août 1060, nous obtenons la date du 7 août 1067. Ce qui concorde avec une note très ancienne ajoutée au bas de la chartre : « Anno ab incarnatione Domini millesimo LXVII. »

L'autorité de Geoffroy le Barbu était donc encore reconnue en Anjou et en Touraine. Il confirme une donation avec son frère, et il est qualifié comte, tandis que Foulque ne reçoit pas ce titre : « Auctoritate.....

---

1. L'original est conservé aux archives départementales d'Indre-et-Loire sous la cote H. 306, n° 2. Elle a été publiée par Ménage, *Histoire de Sablé*, t. I, p. 77; Dachery, *Spicileg.*, t. XI, in-4<sup>o</sup>, p. 291 et t. III, in-fol., p. 406; Baluze, *Miscellanea*, t. VII, p. 195; Dom Piolin, *Histoire de l'église du Mans*, t. III, p. 663 (cette dernière édition d'après l'original).

comitis Gausfredi de cujus casamento erat, et uxoris ejus nomine Julittæ, et fratris ejus Fulconis. » Ainsi, à la suite de la surprise d'Angers du 4 avril 1067, et de la première capture momentanée de Geoffroy par Foulque, les hostilités entre les deux rivaux avaient cessé et elles n'avaient pas encore repris le 7 août 1067. Il est vrai que si Foulque donna son assentiment à la donation de Robert de Sablé, il ne fut pas présent lorsque cet acte fut confirmé par le roi. En effet, sa souscription ne figure pas au bas du parchemin, tandis qu'on y trouve celle de Geoffroy, qualifié comte d'Anjou, à côté de celle du roi. Il n'est pas davantage mentionné parmi les témoins. Mais de la présence simultanée de Philippe et de Geoffroy à Chaumont, le 7 août 1067, on peut conclure qu'il n'y avait encore à cette époque aucune alliance entre le roi et Foulque.

C'est au contraire comme allié de Geoffroy que se présente le roi Philippe. On ne sait rien du siège de Chaumont. Ce château était alors tenu par Sulpice, fils de Lisoie d'Amboise, à qui Geoffroy de Chaumont avait donné sa nièce Denise en mariage, avec, pour dot, la moitié de Chaumont<sup>1</sup>. S'apprêtant à suivre Guillaume de Normandie en Angleterre, Geoffroy de Chaumont avait cédé à Sulpice et à

---

1. *Gesta Ambaziensium dominorum* : • Supplicio Lisoi filio Gosfridus de Calvo monte, filius Gelduini, quamdam neptam suam, sororis suæ Chanæ filiam, nomine Dionisiam, . . . . in matrimonio copulavit eique medietatem Calvimontis et omnium quæ possidebat in vita sua donavit atque post obitum suum omnia ex integro habenda concessit, quod factum est assensu et voluntate comitis Theobaudi et Stephani filii sui, qui ambo hominagium a Supplicio pro honore Calvimontis quiete et pacifice susceperunt. » (Marchegay et Salmon, *Chroniques d'Anjou*, p. 173.)

Denise tout ce qu'il avait conservé à Chaumont, et ses autres possessions en Touraine et dans le Blésois<sup>1</sup>. Ce Sulpice, que l'auteur de l'histoire des seigneurs d'Amboise nous représente comme un homme sage<sup>2</sup>, et qui sut s'abstenir de prendre part à la lutte entre le Barbu et le Rechin, n'en était pas moins un seigneur belliqueux et qui donna de grands embarras au Rechin après son triomphe définitif sur son frère<sup>3</sup>. Il est donc possible qu'il ait refusé de reconnaître la suzeraineté de Geoffroy le Barbu, d'autant plus qu'il avait rendu hommage à Thibaud, comte de Blois, et à son fils Étienne, pour son château de Chaumont. Mais il importait à Geoffroy d'avoir à Chaumont un homme qui lui fût dévoué; c'était un lieu particulièrement fort, dans une position avantageuse, au sommet d'un rocher qui domine la Loire et en commande le cours. Une querelle de suzeraineté, sans doute, aura donné lieu au siège de Chaumont. Quoiqu'il en soit, Philippe I<sup>er</sup> ne s'était pas encore prononcé en faveur de Foulque contre Geoffroy.

C'est donc à tort que Hugues de Fleury rapporte la cession du Gâtinais, prix de l'alliance du roi avec

---

1. *Gesta Ambaziensium dominorum* : « Temporibus eisdem, Willelmus. . . . dux Normannorum, . . . . regnum Anglorum invadere parabat; ad quem cum ex diversis regionibus optimi milites et bellicosi gregatim convenientes, inter eos etiam Gosfridus de Calvomonte. . . . venit. Qui ducem adire deliberans, quidquid sibi retinuerat in pago Blesensi et apud Calvimontem, illud similiter quod Turonis habebat in vigifera Castri novi censumque et ecclesiam sancti Cirici et burgum cum decima totius parochiæ, totum Supplicio et nepti suæ Dionisiæ quiete et in dominio possidendum reliquit. » (Marchegay et Salmon, *Chroniques d'Anjou*, p. 174.)

2. Voyez les *Gesta Ambaziensium dominorum*, pp. 174 et 176.

3. *Ibidem*, p. 176 et suiv.



Foulque, ou plus exactement de sa neutralité dans la guerre entre les deux frères, immédiatement après la trahison d'Angers, du 4 avril 1067; il croit d'ailleurs que cette trahison a été le dernier acte de la lutte et a déterminé le triomphe de Foulque, en même temps que l'emprisonnement définitif de Geoffroy<sup>1</sup>. Le chroniqueur, dont les renseignements paraissent les plus exacts, est l'auteur anonyme d'une compilation qui fait suite aux *Gesta Francorum* d'Aimoin.

Foulque, mécontent de l'exiguité de la part qui lui était revenue dans la succession de son oncle et ayant résolu de l'agrandir au détriment de son frère Geoffroy, avant de prendre les armes contre lui, alla trouver le roi et lui promit de lui abandonner tout le Gâtinais, pourvu seulement qu'il ne le contrariât pas dans son entreprise. C'est alors qu'avec l'aide de barons angevins et tourangeaux, il marcha contre Geoffroy et, l'ayant vaincu dans une bataille, l'emprisonna. Puis il céda le Gâtinais au roi, conformément à sa promesse<sup>2</sup>.

---

1. Hugues de Fleury commet encore d'autres erreurs; ainsi, il prétend que l'un des traîtres, Robert le Bourguignon, fut mis en pièces par le peuple d'Angers; or ce personnage survécut à cet événement. Voici les termes dans lesquels Hugues de Fleury, après avoir mentionné l'affaire d'Angers, rapporte la cession du Gâtinais : « Fulco vero comes, qui fratris honorem sibi rapuerat, formidans ne rex Philippus pro perpetrata nequicia super eum irrueret et honore privaret, Vastinensem comitatum ei reliquit. » (*Monumenta Germaniæ historica, Scriptores*, t. IX, p. 390.)

2. « Postea vero motum est bellum inter Gaufridum Barbatum Andegavensium comitem et fratrem ejus Fulconem Rechin, comitem Wastinensium. Conquerens siquidem prædictus Fulco de fratre suo super eo quod ei parvam terræ partem dedisset, regem adiit et fideliter compromisit quod totum Wastinense ei relinqueret, si de bello sibi non noceret. Rex autem super hoc, accepto consilio, quid petebat concessit. Invadens igitur Fulco fratrem suum, per auxilium Andegavensium et Turonensium baro-

Il est bien visible que le chroniqueur, quand il parle de la guerre qui éclata en Anjou, n'entend pas désigner la première prise d'armes de Foulque contre Geoffroy, celle qui aboutit à l'affaire d'Angers, mais seulement la seconde guerre, que termina la bataille de Brissac. Son récit n'est pas en contradiction avec la charte datée de Chaumont. Ce n'est qu'après le 7 août 1067 que Foulque, avant d'engager contre son frère une lutte, qui devait être décisive, conclut un pacte avec le roi. La cession du Gâtinais comprend deux actes : d'abord Foulque s'engage à céder au roi de France le Gâtinais, s'il s'abstient de toute intervention ; puis, la guerre terminée à son avantage, il réalise sa promesse. Le contrat, en effet, ne pouvait recevoir d'exécution avant que Foulque n'eût dépouillé son frère et que la clause essentielle, à savoir la neutralité du roi, eût été remplie. Pour que Philippe I<sup>er</sup> pût toucher le prix de son abstention, il fallait qu'il eût tenu sa parole de ne pas nuire à Foulques.

A en croire l'auteur des Gestes des comtes d'Anjou, les choses se seraient passées un peu différemment. Le Barbu ayant été emprisonné, Hélie, comte du Mans, et plusieurs de ses fidèles, ne cessaient de harceler Foulque pour obtenir de lui qu'il délivrât son frère. Ils firent plus, et, secondés par Philippe I<sup>er</sup> et par Étienne, comte de Blois, ils s'efforcèrent de

---

num. hominum multa strage facta, cum in campo devicit, cepit et usque ad finem vitæ suæ in carcere tenuit. Qua peracta expeditione Wastinense sicut promisit regi verpivit. Rex autem juravit se servaturum consuetudines terræ illius; aliter enim nolebant milites ei facere sua hominia. » (*Recueil des Historiens de France*, t. XII, p. 217. — *Aimoini Histor. Francor. lib. V*, éd. 1567, pp. 750-751.)

tirer Geoffroy de prison. Foulque apaisa le comte de Blois en lui rendant hommage. Quant au roi de France, il en eut raison en lui cédant Châteaulandon<sup>1</sup>. Ce récit se concilie avec celui de l'anonyme, puisque Foulque, bien qu'il eût promis à Philippe de lui livrer le Gâtinais, ne le fit qu'après s'être rendu maître de son ennemi et de ses comtés.

La liberté d'un de ses vassaux ne pouvait, aux yeux du roi, être mise en balance avec les avantages qui devaient résulter pour lui de l'acquisition du Gâtinais. Par là, en effet, il reliait ses domaines de la vallée de la Seine à ceux de la Loire, il s'ouvrait un libre chemin entre ses résidences préférées, entre les villes les plus importantes de ses États, Paris, Melun et Orléans. Il devenait le suzerain direct de tous les petits seigneurs du Gâtinais, en même temps qu'il agrandissait son domaine propre de toutes les possessions du comte du Gâtinais, et qu'il enrichissait son trésor de tous les revenus, cens, tonlieux et autres, jusque là perçus par le comte de ce pays.

Cependant l'annexion n'alla pas sans soulever une opposition du côté des chevaliers du Gâtinais, peu empressés à passer de la dépendance d'un suzerain, dont la résidence ordinaire était assez éloignée, sous celle d'un suzerain, plus puissant par le prestige de

---

1. *Gesta consulum Andegavorum* : « Fulco Richin Barbatum fratrem suum subdole captum in vinculis posuit et utrumque comitatum veluti suum suscepit. . . . Helias, consul Cenomannicus et complures sui consularatus proceres Fulconem pro Barbato graviter expugnabant et ut Barbatum deliberaret petebant, et, auxilio Philippi regis Francorum et Stephani comitis Blesis, ipsum vi abstrahere a carcere nitebantur; sed Fulco cum Stephano, hominagio sibi facto concordatus, regem Francorum adiit, et cum eo fœderatus Philippo regi Landonense castrum concessit ».

sa dignité royale, dont le centre d'activité se trouvait être sur les confins de leur pays, et sous la surveillance duquel ils allaient être immédiatement placés. Aussi ne consentirent-ils à rendre hommage au roi qu'après que celui-ci eut juré de respecter les coutumes de leur terre<sup>1</sup>. Le transfert du Gâtinais, du comte d'Anjou au roi de France, se fit dans une cour, c'est-à-dire une assemblée présidée par le roi<sup>2</sup>.

En résumé, à la fin de l'année 1067, ou au commencement de 1068, et certainement après le 7 août 1067, Foulque promit au roi Philippe I<sup>er</sup> de lui abandonner ses droits sur le comté du Gâtinais, s'il n'intervenait pas dans la lutte qu'il entreprenait contre son frère Geoffroy; puis, cette guerre terminée, avant le 11 mars 1068, Foulque réalisa sa promesse et céda au roi Châteaulandon avec le comté de Gâtinais.

MAURICE PROU.

---

1. Voyez plus haut le texte transcrit en note.

2. *Gesta Ambaziensium dominorum* : « Itaque Fulco Richin a rege Francorum utrumque comitatum suscepit ipsique Landonense castrum in perpetuum concessit. Dum a curia regis Fulco rediret. .... » (Marchegay et Salmon, *Chroniques d'Anjou*, p. 176.)





L'ÉGLISE SAINT-LOUIS  
DE FONTAINEBLEAU  
ET SON ARCHITECTE

---

I. — *L'Église.*



Il est admis que l'église Saint-Louis de Fontainebleau a été construite par Louis XIII, en 1624, l'année même où Richelieu devenait ministre. C'est la date que donnent MM. Th. Lhuillier<sup>1</sup> et Ernest Bourges<sup>2</sup>, toujours si précis et si exactement renseignés : « Construite de 1624 à 1626, on y officiait à cette dernière date, comme on peut s'en rendre compte par le plus ancien des registres conservés à la Mairie de Fontainebleau. »

La même indication est fournie par l'abbé Guilbert : « L'église paroissiale de Saint-Louis que l'on voit dans la Grande-Rue au milieu du bourg, n'étoit autrefois qu'une chapelle bâtie par Louis XIII, l'an

---

1. *Érection de la Paroisse Saint-Louis de Fontainebleau*, 1893, p. 9.

2. *Recherches sur Fontainebleau*, p. 123.

mil six cent vingt-quatre, pour la commodité des habitants de ce bourg<sup>1</sup>. »

L'historien du château, Champollion, a adopté cette opinion, mais en faisant à ce propos une confusion grossière : « C'est en l'année 1624 que ces dispositions auraient été prises. Mais cette création eut des difficultés; elles furent portées devant l'ordinaire civil et canonique; des mémoires volumineux furent échangés; la discussion fut de longue durée et la chapelle du village d'Avon dut céder à l'église du bourg de Fontainebleau et reconnaître un curé du château, bourg et paroisse de Fontainebleau<sup>2</sup>. »

M. Champollion a confondu la construction de l'église, qui n'a donné lieu à aucune difficulté, et l'érection de l'église en paroisse distincte d'Avon, qui a été, au contraire, l'occasion de multiples procédures, mais qui ne s'est produite qu'en 1661, comme l'a démontré M. Th. Lhuillier<sup>3</sup>.

Et d'ailleurs, comment pourrait-on douter de cette date de 1624, alors que nous paraissons avoir les témoignages contemporains du P. Dan et des Comptes des Bâtimens?

Le P. Dan nous apprend, en effet, que le premier

---

1. *Description historique des château, bourg et forest de Fontainebleau*, II, p. 342.

2. *Le Palais de Fontainebleau*, p. 342.

3. Le 17 août 1666, le père Aguenin Le Duc reconnaît et confesse, en exécution de l'arrêt du Conseil d'État du 2 du présent mois et an, et suivant les offres faites le 11 du dit mois, avoir reçu des Prêtres de la Mission, curés de la nouvelle Paroisse, par les mains de Mr Guillaume Michel, l'un d'eux, la somme de trois mille six cents livres, pour le dédommagement de tout le passé jusqu'au premier jour de juillet, sans préjudice des dîmes à lui adjudgées par le dit arrêt. (*Acte Tamboys.*) Ainsi finit la procédure.

chapelain qui a commencé à desservir l'église du Bourg et à y célébrer le service divin est le P. frère Jehan Caron, mort le 7 juillet 1631, après huit années de service. Le calcul indique bien 1624 pour la première année de son ministère.

Les Comptes des Bâtiments<sup>1</sup>, publiés par M. Molinier, relatent pour les années 1639 et 1640 à 1642 des paiements effectués pour la réfection des lambris, le rétablissement du comble, des travaux de peinture, dorure et enrichissement à la contretable de l'autel et à la voûte.

On comprend, dès lors, ma surprise, lorsque j'ai trouvé dans des actes notariés de 1614 et de 1615 la mention de « l'Église neufve » pour compléter la désignation des immeubles qui faisaient l'objet des contrats.

Le 5 mai 1614, Jehan Breton, maçon, et Marthe Bellard, sa femme, achètent à Mathieu Dodun, marchand boulanger, la mitoyenneté du pignon de leur maison ayant sa sortie en la ruelle allant de la rue Basse à la Grande-Rue, *devant l'Église neuve* (rue du Citron, aujourd'hui rue du Parc).

Le 12 décembre 1615, Jehan Fredin, marchand, donne à bail à Nicolas Loison, chirurgien, une partie de maison sise Grande-Rue, *près l'Église neuve*.

Entre le notaire et les historiens, il n'y avait pas d'hésitation possible : le notaire ne pouvait pas se tromper, et c'est à prouver qu'il avait raison, que l'église avait été construite au moins dix ans avant

---

1. *Le Château de Fontainebleau au XVII<sup>e</sup> siècle*, par Eugène Muntz et Em. Molinier, pp. 39, 49, 51, etc.

l'époque admise par tout le monde, que Richelieu n'y était pour rien, que la régente Marie de Médicis devait en avoir tout l'honneur, c'est au rétablissement de ce point d'histoire que je me suis attaché.

Reprenons les raisons exposées tout à l'heure; nous allons voir combien elles sont faibles.

Les Comptes des Bâtiments se réfèrent aux années 1639 et suivantes; ils prouveraient trop s'ils constataient des travaux neufs : mais le rédacteur a eu soin de spécifier qu'il s'agissait de réfection, de restauration pour les lambris et pour le comble. Rien ne s'oppose à ce que la construction primitive remonte à vingt-cinq ans en arrière.

Le P. Dan n'a jamais fixé de date; c'est par le calcul des années de service de Jehan Caron qu'on arrive à l'année 1624. Or, voici son texte :

« Le Roy a estably en cette église deux chapelains, dont le premier qui a commencé à la desservir et y célébrer le service divin, *sous l'obéissance et la charge du R. Père ministre et supérieur de notre couvent de la Sainte-Trinité de ce chasteau*, a été le P. frère Jehan Caron<sup>1</sup>. » Or, il est fort possible que le premier chapelain nommé par Sa Majesté n'ait pas été placé *sous l'obéissance et la charge du supérieur du couvent*.

Dans un mémoire sur la question de savoir qui doit supporter la charge de l'entretien de la paroisse royale de Fontainebleau<sup>2</sup>, je lis : « Ce Prince (Louis XIII)

---

1. *Le trésor des Merveilles de la Maison Royale de Fontainebleau*, p. 328.

2. *Archives nationales*, O<sup>1</sup> 1439.



fit ériger en conséquence une Église que desservoient deux Prêtres, *tantôt séculiers, tantôt réguliers* et stipendiés par le Roi, comme simples chapelains, toutes les fonctions curiales s'exerçant par le religieux vicaire curé d'Avon. »

D'ailleurs, dans un acte du 12 novembre 1627, nous voyons figurer « vénérable et discrète personne M<sup>e</sup> Raollin Pauly, prestre, chapelain du Roy en l'Église neufve du bourg de Fontainebleau », qui n'appartient pas au couvent de la Sainte-Trinité : son nom se retrouve encore dans les Comptes de 1639 et 1640.

Ajoutons enfin que le P. Dan dit que l'église a été bâtie par Louis XIII *au commencement de son règne*; cela s'accorde mieux avec les années 1613 et 1614 qu'avec l'année 1624, qui est la quinzième de ce règne. Le témoignage du P. Dan ne peut donc pas nous être opposé.

La question ainsi dégagée, les preuves directes vont affluer. Voici d'abord un passage du manuscrit de N. de Fer, publié par M. Bourges<sup>1</sup> : « Il (Henri IV) fit commencer l'Église de la paroisse en cette année (1610); mais il n'eut pas le temps de la faire achever par ce qu'il décéda le 14 mai à Paris. »

Il est naturel que Henri IV, ayant gêné considérablement les communications entre Avon et Fontainebleau par les agrandissements apportés au parc du château, ait pensé, le premier, à dédommager les habitants du bourg en les dotant d'une nouvelle église.

---

1. *Recherches sur Fontainebleau*, p. xxv.

Voici maintenant, dans Champollion, un passage resté inaperçu de l'auteur lui-même : « Cette même année 1612, à la date du 26 juin, les Comptes mentionnent déjà l'Église que Sa Majesté fait bâtir de neuf à Fontainebleau. Pour son emplacement, le roi achète trois maisons au prix de 2000 livres (1200, 500 et 300 livres), et la donation du terrain occupé par l'hôtel de Mercœur (alors démoli) fut l'occasion de cet établissement religieux<sup>1</sup>. »

Voici enfin un acte qui ne laisse aucun doute sur l'avancement des travaux au 27 novembre 1613. C'est un contrat de marchandage entre ouvriers. Quoiqu'il contienne des détails indifférents, nous le donnons *in extenso*; il va nous révéler le nom de l'architecte, Claude Martin.

Du mardy vingt-septième novembre mil six cent treize, fut présent en sa personne Nicolas Lair, scieur de long, demeurant à présent à Fontainebleau, confesse avoir cédé, quitté et délaissé et par ces présentes cedde, quitte et délaissé à Pierre de Gournay, aussi scieur de long, demeurant en ce dict lieu,

---

1. Page 316 (avec référence à : *Archives Impériales*, E. 20.248). La donation ne comprenait certainement pas la totalité de l'hôtel de Martigues ou de Mercœur (alors non démoli). Le 17 février 1645, par devant les notaires au Châtelet de Paris, César, duc de Vendôme, Mercœur, etc., prince d'Anet et de Martigues, et Françoise de Lorraine, son épouse, vendent par procureur, moyennant 7000 livres, à Guillaume Languet, conseiller et notaire du Roi, une maison sise à Fontainebleau, dite Hôtel de Martigues, avec deux places joignant une cave, séparées d'une muraille contenant seize cents toises de superficie, faisant face sur deux rues, joignant d'un côté l'hôtel des Écossais et d'autre côté l'Église des Mathurins établis au dit Fontainebleau, appartenant à la dite duchesse de son propre.

C'est de cet hôtel que Louis XIV dut faire plus tard l'acquisition, le 18 mars 1662, moyennant 20000 livres, pour loger la Congrégation de la Mission, à qui il confiait le service de la nouvelle paroisse. L'église n'a pas été agrandie à cette occasion.

présent acceptant, tout tel marché et entreprise par luy et Sanson Criquet, scieur de long, demeurant en ce dict lieu, fait et entrepris à scier avec CLAUDE MARTIN, maistre architeque des bastimens du Roy, — de tout le boys qu'il conviendra au dict Martin pour la charpenterye de l'Église qu'il fait faire et edifier de neuf en ce lieu de Fontainebleau, pour, par icelluy de Gournay, à la descharge du dict Lair, et pour la part et moytié dont il est et peult estre tenu du dict marché, scier tout le boys qu'il conviendra au dict Martin avec le dict Criquet, selon et ainsy qu'il luy sera commandé par icelluy, et en ce qui reste à parachever des dictes sciages, le tout ainsy et de la forme que les dictes Lair et Criquet sont tenuz et obligés par le contract et marché fait entre eux et le dict Martin, passé par devant Langloix, notaire à Fontainebleau, et aux clauses et conditions et pour le mesme pris y contenu, duquel marché le dict de Gournay a dict avoir oy la lecture, — et faire en sorte par icelluy de Gournay que le dict Lair ne soit à l'advenir pour raison de sa dicte moictié du dict marché en ce qui reste à parachever, recherché, inquiété, ny poursuivy à peine de tous despens, dommages et intérêts, — accordans par le dict Lair que le dict de Gournay se puisse faire paier par le dict Martin en vertu du dict marché pour les ouvrages qui seront par luy faicts tout ainsy qu'icelluy Lair eust peu et pourroit faire en vertu d'icelluy et au mesmes pris y déclarez, — mesmes a ledict Lair ceddé et transporté le droict qu'il a et luy appartient ès ouvrages de sciage par luy et autres ouvriers faicts dans le chantier dudict Martin depuis quinze jours en ça et qui n'ont encore esté receuz ny thoisés au dict Martin — avec le droict qui luy appartient ès pièces servant d'estaiz et eschaffaudages dans la dicte Église et devant icelle qui sont sciez dès long a — lesquelles pièces sont au nombre de six, quatre desquelles, le droit du sciage appartient entièrement au dict Lair, et les deux autres y a moictyé seulement au dict droict. Pour les dictes droicts de sciage délivrer et thoiser au dict Martin et en recevoir le pris à raison du dict marché — et ce moyennant la somme de six livres tournois pour les dictes ouvrages de sciages faicts à présent, laquelle somme icelluy de Gournay a promis

et sera tenu paier au dict Lair à la vollunté et première requeste d'icelluy Lair et encores à la charge que le dict de Gournay sera tenu paier en l'acquit dudict Lair ce qui peult estre deub à Pierre Couvray, scieur de long, pour avoir par luy aydé à faire les dicts ouvrages faicts depuis quinze jours en ça au dict Lair, et faire aussy en sorte qu'il n'en poursuive à peyne de tous despens, dommages et intérests. En outre, promet le dict de Gournay au dict Lair scyer pour luy et pour sa part et moicyté la pièce de boys qui est en la vente de La Boissière pour le dict Martin à raison de deux sols pour thoise, laquelle pièce les dicts Lair et Criquet ont promis scier pour le dict Martin, outre le contenu en le dict marché. Sy comme etc., promettant etc., obligeant etc., le dict Gournay corps et biens, etc., renonçant, etc. Faict et passé à Fontainebleau, en l'estudde du dict notaire, après midy, en présence de M. Louis Dubourg, demeurant à Fontainebleau, et Robert Bergeron, clerc, demeurant en ce lieu. Les partyes et les témoins ont signé ces présentes avec le notaire.

DUBOURG.

N. LAIR.

DE GOURNAY.

1613.

MORLON.

En résumé, l'idée de construire une église pour les habitants du bourg de Fontainebleau remonte à Henri IV; son projet allait être mis à exécution quand il fut frappé à mort. La régente, Marie de Médicis, le reprit; le terrain donné par la duchesse de Mercœur, qui n'était qu'une partie des jardins de l'hôtel de Martigues, fut jugé insuffisant; il fallut acheter trois maisons voisines; l'entreprise fut confiée à Claude Martin, qui se hâta de dresser ses plans et de recruter des ouvriers. Le marchandage n'était pas alors défendu, puisque nous voyons des ouvriers se repasser leurs marchés. En novembre 1613, il y a déjà longtemps que les échafaudages sont dressés; le chantier est en pleine activité; la maçon-

nerie est sans doute terminée; on en est à la charpente, qui ne tardera pas à être achevée. Au mois de mai 1614, l'église est prête à recevoir les chapelains, que le roi choisit tout d'abord en dehors de l'ordre de la Sainte-Trinité; l'un d'eux est M<sup>e</sup> Raollin Pauly.

Ne serait-ce pas dans cette église, plutôt que dans la chapelle de la Sainte-Trinité, alors sans décoration et dans laquelle le service divin allait être suspendu l'année suivante, que le jésuite Arnould aurait prononcé, en 1617, ce fameux sermon contre les Protestants qui donna lieu à une si vive polémique? On pourrait le croire, à la lecture du manuscrit de De Fer, et le P. Dan ne dit pas expressément que la cérémonie a eu lieu dans la chapelle de la Sainte-Trinité.



ÉGLISE DE FONTAINEBLEAU.

L'église Saint-Louis a subsisté fort longtemps telle qu'elle était sortie des mains de son premier architecte. Quand on compare l'eau-forte d'Israël Silvestre, gravée vers 1662, et la lithographie de Ch. Rivière, souvent reproduite, on n'aperçoit aucun

changement notable. L'abbé Guilbert dit bien que l'on a été obligé de détruire les huit chapelles particulières qui ornaient les bas-côtés pour donner plus de dégagement; mais cette destruction doit s'entendre d'un nouvel aménagement intérieur. A l'extérieur, les chapelles subsistent aussi bien sur la gravure du xvii<sup>e</sup> siècle que sur l'image du xix<sup>e</sup>. C'est en 1868 seulement que l'église a subi d'importantes restaurations qui ont modifié son aspect général.

## II. — *L'Architecte.*

Le nom de Claude Martin apparaît quelquefois dans les registres paroissiaux d'Avon et dans les minutes des notaires; mais les documents qui nous initient à quelques-unes de ses affaires ne sont pas relatifs à des travaux d'architecture. L'église Saint-Louis, qui ne donne pas une très haute idée de son talent, paraît être le seul monument qu'il ait construit.

C'était, en somme, un maître maçon, probablement le descendant d'un peintre du même nom, employé dès 1536 aux travaux du château. On trouve aussi, d'après Bauchal, qu'un Claude Martin fut chargé, en 1569, d'estimer les travaux du canal de décharge entrepris par le premier des Francini.

Les actes de 1593 et 1596 qualifient notre Claude Martin de maître maçon du roi; il devient, en 1597, maître entrepreneur des bastimens et chasteau de Fontainebleau; en 1599, « maistre architecteur » pour le Roy; en 1609, architecte et juré de Sa Majesté.

La femme est appelée, dans la transcription des registres d'Avon par M. de Laborde, Léa Fournier, Marie Formier, Liene Formier, Lauvalle Formier.

Il a une fille, Michelle, plusieurs fois marraine, et un fils, Claude, baptisé le 13 décembre 1593, dont nous reparlerons.

Le 13 juin 1596, il prête à Paul Hue, maréchal des logis de la compagnie du baron de Raffles, cinquante écus d'or sol. Le notaire le qualifie de seigneur d'Ury en partie, ordonnateur pour le Roi des bâtiments de son château de Fontainebleau. (*Acte Langloix.*)

En 1609, il présente requête au Roi, disant qu'il avait fait construire à grands frais, sur un terrain mouvant de la terre du Monceau, un moulin à eau dont il ne peut plus tirer aucun profit depuis que le Roi a fait enclaver dans le Parc de Fontainebleau une des sources qui l'alimentaient et trois arpents de pré qui en dépendaient. Par arrêt du 4 août 1609, le Conseil d'État renvoie la requête aux Trésoriers de France à Paris<sup>1</sup>.

En 1612, il est porté dans les Comptes des Bâti-ments pour 300<sup>ns</sup> par an<sup>2</sup>. C'est à ce moment qu'il commence la construction de l'église Saint-Louis.

Le 27 janvier 1613, il emprunte, probablement pour les travaux de l'église, 170 livres à François Pauly, maître charpentier, le grand entrepreneur d'alors, le futur constructeur de l'hôtel du Cardinal de Richelieu, qu'on trouve mêlé à toutes les opéra-

---

1. *Inventaire des arrêts du Conseil d'État*, par Noël Valois, n° 14126.

2. Champollion, p. 314.

tions immobilières importantes de cette période.  
(*Acte Morlon.*)

Il était, en outre, receveur et amodiateur de la terre et seigneurie de Samoreau. Cette qualité, acquise à beaux deniers, lui donnait le droit de pêche sur la Seine, depuis la fin du territoire de Champagne jusqu'au commencement du territoire d'Héricy, et d'en tirer profit. Il n'était pas tendre avec les délinquants, et le notaire royal de Thomery, René Verron, surpris pêchant aux endroits prohibés, n'évite le procès dont il est menacé qu'en payant 55 livres.  
(*Acte Morlon*, du 8 janvier 1618.)

Claude Martin était mort avant le mois de mai 1624, laissant, paraît-il, une situation embarrassée, car nous voyons Marthe Biguet, créancière de la succession, poursuivre ses héritiers et saisir sur eux le moulin dont nous avons parlé. Nicolas Le Sueur, d'Avon, le prend à bail judiciaire; sa veuve transfère ses droits à Fiacre Bourdillon, charpentier au Monceau. Le loyer était de six boisseaux de blé par semaine, et un setier en fin d'année, ce qui fait supposer que Claude Martin exagérait, en 1609, les conséquences de l'expropriation qu'il avait subie, et que le moulin était encore capable de tourner, travailler et faire de blé farine. (*Acte Morlon*, du 18 novembre 1624.)

Le fils de Claude Martin, nommé Claude comme son père, embrassa la même profession : les actes qui le concernent nous donnent quelques détails sur les travaux dont il fut chargé.

Le 29 décembre 1625, il traite avec un carrier pour la livraison de huit cents quartiers de grès, et le 31



du même mois il passe un marché avec Pasquier de La Noue, tailleur de pierres, par lequel celui-ci s'engage à tailler et à piquer les pierres qu'on lui fournira pour un logis et bastiment que le dit Martin fait de neuf dans le château de Fontainebleau pour la commodité du logement de M<sup>r</sup> « d'Anguien »<sup>1</sup>. (*Actes Morlon.*)

Le 14 mars 1626, il établit le devis de la charpenterie qu'il convient faire pour le roi en son château de Fontainebleau pour la commodité du logement de M<sup>r</sup> Daulthiers et traite avec François Pauly. (*Acte Morlon.*)

En 1627, il s'associe avec Esmery Legros pour l'entreprise de travaux au logis de M. d'Allincourt, appelé le Grand et le Petit Villeroy. Dans les marchés qui sont dressés à cette occasion, apparaît Antoine de Salomel, écuyer, s<sup>r</sup> de Champerny, serviteur de M. d'Allincourt, qui paie des à-comptes aux ouvriers, avec l'agrément des entrepreneurs<sup>2</sup>. (*Actes Morlon*, du 18 mars 1627.)

Le 21 mai 1627, l'association entre Esmery Legros et Claude Martin est rompue : ce dernier reste seul chargé des travaux entrepris en commun. (*Acte Morlon.*)

Voici maintenant une série de marchés passés par

---

1. Il s'agit, sans doute, de travaux au Pavillon du Prince de Condé, à l'angle du Parterre (agrandi par l'adjonction de l'hôtel de Rosny), pour le logement du jeune fils du prince, Louis, duc d'Enghien, né le 8 septembre 1621.

2. L'hôtel Villeroy était situé Grande-Rue, aujourd'hui rue des Bons-Enfants, entre le Couvent des Mathurins et la Chancellerie ; il appartenait alors à Charles de Neufville, baron d'Allincourt, auteur des ducs de Villeroy.

Claude Martin avec des maçons, avec des charpentiers, avec des marchands de bois, pour ouvrages au logis de MM. les gardes du corps du Roi<sup>1</sup>. L'un d'eux, Nicolas Girard, intervient pour payer les à-comptes. (*Actes Morlon*, des 23 juin, 3 et 6 novembre 1627.)

Quand nous aurons dit que Claude Martin, comme son père, a été quelque temps receveur et amodiateur de la terre et seigneurie de Samoreau, et que la cession de cette charge, dans laquelle il avait des associés, a été l'origine de comptes assez confus qu'un acte du 20 septembre 1627 (*Morlon*) a la prétention d'éclaircir, nous aurons épuisé tout ce que nous savons sur ces architectes dont le nom, sans mériter de passer à la grande postérité, n'est peut-être pas indigne d'être honorablement cité dans l'histoire de Fontainebleau.

FÉLIX HERBET.

---

1. L'hôtel des Gardes du Corps du Roi était situé rue Saint-Honoré. Converti en caserne à la Révolution, il a formé une partie du grand quartier de cavalerie de la place Solférino (E. Bourges, *Recherches sur Fontainebleau*, p. 65).





HISTOIRE DE L'ABBAYE  
DE  
FERRIÈRES EN GATINAIS

DE L'ORDRE DE SAINT BENOIT

(VI<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> SIÈCLES)

(*Suite*).

---

CHAPITRE VI

LOUP DE FERRIÈRES, ABBÉ. — DIPLÔMES DE CHARLES LE CHAUVÉ.  
— AFFAIRE DE LA CELLE SAINT-JOSSE. — SAGE ADMINISTRATION ET VERTUS DE LOUP SERVAT.

(840-862)

L'abbé Loup fut la gloire de Ferrières; son nom est demeuré inséparable de la ville qu'il a illustrée, comme celui de la ville reste inséparablement uni au sien. L'histoire, depuis dix siècles, l'a toujours appelé Loup de Ferrières.

Il naquit dans la province de Sens, vers la fin du règne de Charlemagne, en 813 ou 814; l'époque et le lieu précis de sa naissance sont également inconnus. Son père se nommait Antelme et sa mère Frotilde, tous deux de race noble et gallo-romains, si

l'on en croit Baluze<sup>1</sup>. Son zèle pour l'étude se manifesta dès l'enfance; et, comme à cette époque il n'y avait pas d'autres écoles que celles des monastères, ses parents le confièrent à Aldric, alors abbé de Ferrières; sous la direction de cet habile et saint maître, il acquit avec le goût de la science un profond amour de Dieu. Il demanda bientôt à prendre l'habit religieux.

Devenu moine, Loup fit de rapides progrès dans la littérature sacrée et profane; il avait un attrait prononcé pour la lecture des auteurs anciens; il y puisa cette pureté de style, cette recherche et cette grâce d'élocution qu'on admire dans ses lettres. « J'ai eu le bonheur, écrit-il à un de ses amis, de trouver à Ferrières un professeur de grammaire qui m'enseigna les préceptes de son art. De la grammaire, j'ai passé à la rhétorique, puis à tous les autres arts libéraux; j'ai enfin étudié quelques livres des écrivains profanes<sup>2</sup>. »

Quand Aldric quitta l'abbaye de Ferrières pour devenir archevêque de Sens, en 829, il envoya Loup à l'école monastique de Fulda, dirigée alors par l'illustre Raban Maur, dont l'enseignement attirait la jeunesse studieuse de l'Europe entière. Là, le jeune moine perfectionna ses connaissances, lut beaucoup, professa même, et commença la composition de plusieurs ouvrages qu'il acheva plus tard. Il y donna de telles preuves d'une intelligence supérieure que sa réputation s'étendit au loin, et les

---

1. *B. Servati Lupi opera*, edidit Baluzius, *Annotationes*.

2. Loup de Ferrières, Lettre I, à Éginhard.

hommes les plus savants de ce temps se firent honneur d'entrer en relations avec lui.

Après un séjour de sept ans à Fulda, Loup revint en France, où Louis le Débonnaire, instruit de son mérite, et Judith, son épouse, l'appelèrent à la Cour et l'accueillirent avec faveur. Il rentra enfin à Ferrières. Eudes, successeur de saint Aldric, le nomma aussitôt *écolâtre*, c'est-à-dire directeur des études, et se l'attacha personnellement comme secrétaire.

C'est deux ans plus tard qu'arriva un événement extraordinaire dans la vie de Loup. Il allait à Francfort avec Eudes, quand il fut obligé de s'arrêter en route, à Saint-Trond en Hesbaye, au diocèse de Liège. Un abcès lui était survenu dans l'aîne, et la douleur fut si violente qu'il sentit ses forces l'abandonner. Il croyait bientôt mourir, quand au milieu de la nuit il vit apparaître, debout, près de son lit, un vieillard vénérable, qui lui dit : « Sache que je suis l'évêque et le patron de la ville de Meaux; mon nom est Faron. Aie confiance en celui qui m'a envoyé et tu guériras par l'onction que je vais te faire en son nom. » En même temps, il toucha l'abcès avec sa main trempée dans l'huile d'un vase qu'il portait. Au matin, Loup se réveilla guéri, le côté encore humide de l'onction miraculeuse<sup>1</sup>. Lui-même raconta plus tard, étant abbé de Ferrières, cet événement à Hildegarde et en parla à plusieurs de ses amis<sup>2</sup>. Il adopta dès lors, par reconnaissance, le nom de

---

1. Hildegarde, *Vie de S. Faron*, évêque de Meaux, chap. cxviii.

2. Loup de Ferrières, Lettre XX, à Alcuin, son ami.

*Servat*, — du latin *servatus*, — *sauvé*, et en signa la plupart de ses lettres<sup>1</sup>.

Cependant, comme nous l'avons dit au chapitre précédent, Eudes, ayant encouru la disgrâce de Charles le Chauve, avait été contraint de quitter le siège abbatial de Ferrières. Loup, ami du jeune roi Charles, protégé par l'impératrice Judith, fut nommé abbé en sa place, élu par les moines, confirmé par le souverain, et béni en cette qualité par Wénilon, archevêque de Sens, le 22 novembre 840<sup>2</sup>. Une telle élévation excita l'envie; on accusa le nouvel abbé d'avoir contribué au renversement d'Eudes pour obtenir sa place. Loup se défendit énergiquement dans une lettre adressée à Jonas, évêque d'Orléans, où il raconte comment les choses se sont passées, et affirme qu'il n'a été que l'instrument de la volonté royale<sup>3</sup>.

L'année qui suivit son élection, Loup sollicita et obtint de Charles le Chauve une charte de protection pour son monastère, par l'entremise de Louis, abbé de Saint-Denis, grand-oncle du souverain et personnage influent. Ce précieux diplôme, dont les Archives du Loiret conservent l'original<sup>4</sup>, est un des rares titres carolingiens encore existants; c'est

---

1. D. Mabillon, *Annales Ord. Bened.*, t. II, p. 581.

2. La *Gallia christiana* donne 841. Ce doit être une erreur, car dans le diplôme authentique accordé par Charles le Chauve en faveur de Ferrières, le 10 mai 841, Loup est déjà qualifié du titre de *vénérable abbé*. Comme d'autre part il est constant que sa promotion eut lieu au mois de novembre, ce ne peut être qu'en 840.

3. Lettre XXI, à Jonas, évêque.

4. *Archives du Loiret*, série H, dossier 9, n° 8.

pourquoi nous en donnons le texte aux pièces justificatives.

« Nous accueillons volontiers, dit le prince, les demandes des serviteurs de Dieu, et nous sommes heureux d'accorder de nouveaux biens aux saints lieux, ou de confirmer ceux qu'ils ont déjà reçus, afin de nous concilier la miséricorde divine et d'assurer notre salut. Sachent donc tous que le vénérable Loup, abbé du monastère jadis appelé Bethléem, maintenant Ferrières, est venu rappeler à notre Majesté les privilèges jadis accordés à sa maison par les anciens rois, et en particulier par l'empereur Louis, notre père, de bien heureuse mémoire. Entre autres faveurs, les moines avaient reçu la permission, quand leur abbé serait mort, d'en choisir un autre qui les gouvernerait selon la Règle de saint Benoît. En outre, notre glorieux père avait concédé au couvent de Ferrières la celle Saint-Josse, dans le Ponthieu, avec toutes ses dépendances légales, pour servir à donner l'hospitalité aux pèlerins, et le surplus être employé au besoin des religieux. Tenant en main les actes de notre vénéré père, le dit abbé a supplié notre mansuétude de renouveler les grâces accordées par la bienveillance paternelle et de confirmer les immunités octroyées par les princes nos prédécesseurs. Voulant imiter cette conduite royale, témoigner notre affection pour les actes de notre père, et désireux surtout de mériter les récompenses divines, nous accordons audit abbé

et à son couvent tout ce qu'il désire, savoir : Que ses religieux aient le pouvoir d'élire eux-mêmes son successeur après sa mort; qu'il dispose raisonnablement de la celle Saint-Josse et la gouverne comme son propre monastère; et qu'enfin aucun juge public, aucun de nos sujets, ni laïc ni homme d'Église, ne leur cause dommage, pas plus dans leurs personnes que dans leurs biens. Nous leur faisons remise de tout ce que le fisc pourrait présentement exiger d'eux, afin qu'ils l'emploient à leur propre besoin, au soulagement des pauvres, et qu'ils aient cœur à prier pour le salut de notre âme, la paix de notre règne, et le bien de notre postérité.

» Afin de donner à cet acte une inébranlable autorité, nous l'avons signé de notre main et ordonné de le sceller de notre sceau. Donné le VI des ides de mai (10 mai 841) de la première année du règne du très glorieux roi Charles, en notre palais d'Attigny. Amen<sup>1</sup>. »

Loup Servat sut toujours conserver les bonnes grâces de Charles le Chauve. Il usa de son influence sur le monarque pour lui donner des conseils d'une haute sagesse, rendus nécessaires par son caractère bon, mais indécis et peu ferme. Il lui écrivait : « Ne vous abandonnez pas au premier venu, au point de suivre toutes ses volontés. Pourquoi portez-vous le titre de roi, si ce n'est pour régner? Que le riche et le pauvre trouvent auprès de vous la même justice

---

1. Voir pièce justificative II, diplôme de Charles le Chauve.



dans la même cause. Évitez la légèreté; devenez un homme sérieux, afin de faire profiter vos sujets de votre sagesse. Ne permettez à personne de transgresser les lois divines, et ce qu'il y a d'équitable dans les lois humaines<sup>1</sup>. »

Si le prince n'écoutait pas toujours dans la pratique ces éloquents paroles, du moins il les accueillait avec plaisir et en savait bon gré à celui qui les lui adressait. Il fit don à Loup, pour son monastère, d'un reliquaire de cristal, fort exquis, garni d'or, dans lequel étaient, a-t-on prétendu, des cheveux de la Vierge Marie<sup>2</sup>. Ce présent royal demeura dans le trésor de Ferrières jusqu'en 1568. Il lui confia fréquemment des missions délicates et très honorables.

Chaque année, le prince nommait des légats pour inspecter les abbayes et lui faire un rapport sur leur situation, tant spirituelle que matérielle. A plusieurs reprises, notamment en 843 et en 844, l'abbé Loup fut chargé avec Prudent, évêque de Troyes, de visiter toutes les maisons religieuses des diocèses de Sens et d'Orléans<sup>3</sup>.

Quand Léon IV eut été élu pape, en 849, Loup fut député pour lui porter à Rome les félicitations du roi de France, et traiter avec lui de plusieurs affaires ecclésiastiques<sup>4</sup>.

Rien ne montre mieux combien le mérite et les talents de Loup de Ferrières étaient appréciés, que

---

1. Lettre LXIV, au roi Charles.

2. D. Morin, *Histoire du Gâtinois*, p. 720.

3. Lettre LXIII, à Prudent, évêque.

4. Lettre LXVII, à Marcward.

le rôle qu'il remplit durant de nombreuses années auprès de l'épiscopat français. Il en fut comme le secrétaire général et le rédacteur des décisions prises dans les Conciles tenus fréquemment à cette époque pour réformer les abus et combattre le relâchement des mœurs. Il assista, en cette qualité, aux conciles de Germigny, en 843; de Verneuil, de Paris, en 849; de Moret, en 850; de Soissons, en 853; à celui de Quierzy, en 856, où il écrivit, au nom des évêques, une éloquente lettre au peuple français pour l'exhorter à pratiquer plus soigneusement les vertus chrétiennes<sup>1</sup>.

Ces travaux, bien que le distrayant de ses devoirs d'abbé et l'appelant souvent hors de son monastère, plaisaient à Loup Servat et convenaient admirablement à son talent de théologien et d'habile écrivain. Ce qui convenait beaucoup moins à son caractère, c'était l'obligation où il se vit plusieurs fois de suivre le roi à la guerre, pour combattre à la tête des vassaux de l'abbaye, « quoiqu'il n'eût jamais appris à frapper un ennemi, ni à parer ses coups, et qu'il ne comprit rien aux manœuvres de la cavalerie ni à celles de l'infanterie<sup>2</sup>. »

Dans une des guerres faites par Charles le Chauve à Guillaume, duc de Languedoc, qui tenait le parti de Pépin, roi d'Aquitaine, révolté contre son souverain, Loup faillit perdre la vie. Il était allé à cette expédition avec Hugues, abbé de Saint-Quentin;

---

1. Lettre XCIX, rescrit des évêques.

2. Lettre CXXVIII, à Pardule.

Riboton, abbé de Saint-Riquier; Ebroïn, évêque de Poitiers, et Ragenaire, évêque d'Amiens.

Le 7 juin 844, les troupes royales furent surprises, non loin d'Angoulême, par l'armée de Guillaume, et, après un combat acharné, taillées en pièces. La plupart de leurs chefs furent tués ou faits prisonniers; deux abbés tombèrent morts sur le champ de bataille; les évêques, et Loup avec eux, restèrent prisonniers; il y perdit en outre ses dix chevaux et tous ses bagages. Grâce à l'intervention de Turpion, comte d'Angoulême, il fut peu après rendu à la liberté, remerciant Dieu d'être sorti sain et sauf d'une pareille aventure<sup>1</sup>.

Dès qu'il le pouvait, Loup se hâtait de rentrer à son cher couvent; il s'appliquait à le gouverner avec autant de sollicitude que d'habileté. C'était une lourde tâche d'administrer une communauté de près de quatre-vingts religieux et de pourvoir à sa subsistance au milieu de l'insécurité et du trouble profond qui agitait alors la société tout entière. Malgré la renommée de leur maison, les moines de Ferrières étaient fort pauvres. Leur abbé trace un tableau lamentable de leur situation : « Nous sommes réduits à une telle misère, écrivait-il, que cette année nous n'avons plus de froment et à peine de la nourriture pour deux mois. Nos serviteurs, dont l'aide nous est indispensable, sont presque nus; nos frères n'ont pour se couvrir que des vêtements usés et déchirés; notre pauvreté nous empêche d'exercer

---

1. Lettre XCI, à Marcward.

comme jadis l'hospitalité. Dans ces temps malheureux, nous avons épuisé les ressources de nos pères, et nous ne pouvons plus que demander au roi son assistance et à Dieu la patience<sup>1</sup>. »

Cet état de détresse provenait de causes multiples. Les guerres continuelles des princes enlevaient les vassaux des terres de l'abbaye pour le service militaire; celles-ci demeuraient ainsi incultes et improductives. Ces mêmes princes laissaient les seigneurs envahir les biens ecclésiastiques, et souvent se les approprier, soit par faiblesse, soit par nécessité, afin de s'assurer leur appui contre leurs ennemis.

Une autre lettre de Loup est plus poignante encore : « Nous manquons de tout, ne mangeant pas de viande, mais seulement du pain noir, des légumes et un peu de poisson, quand un fidèle ami, comme Paschase Ratbert, nous en envoie. Nous buvons un peu de vin ou de cidre, et souvent nous n'avons que de l'eau. Mais nous espérons que Dieu nous viendra en aide<sup>2</sup>. » Cette espérance ne fut pas vaine. Une dame, pieuse et riche, fit aux moines une généreuse aumône qui leur permit de subsister en attendant des jours meilleurs.

Un grand personnage de ce temps, nommé Maurice, pillait les domaines de Ferrières avec une troupe de soldats; il incendiait les métairies, enlevait les vassaux et portait ses exactions à un tel point que les moines, ne se trouvant plus en sûreté dans leur

---

1. Lettre XLII, à Hincmar.

2. Lettre LVI à Paschase Ratbert, son ami.

couvent, furent contraints de l'abandonner. Ils se réfugièrent à Villemoutiers<sup>1</sup>, au milieu de la grande forêt d'Orléans, dans un prieuré appartenant aux religieux de Vézelay, et y demeurèrent jusqu'à ce que ce seigneur eût changé de conduite et juré de les laisser en repos, converti, dit la Chronique, par la puissance de saint Aldric, dont les religieux ne cessaient d'invoquer la protection<sup>2</sup>.

Les chefs de guerre étaient plus redoutables encore par leur dureté et leur avidité insatiable. Les rois avaient sans cesse besoin d'eux; aussi étaient-ils obligés de payer largement leurs services et ceux de leurs hommes d'armes. Ils le faisaient en leur constituant des bénéfices aux dépens des terres appartenant aux églises et aux abbayes. Charles le Chauve, malgré son amitié pour Loup Servat, donna la celle Saint-Josse au comte Odulphe, un de ses fidèles leudes. Celui-ci chassa les moines et s'empara de tous les revenus de ce beau domaine.

On voit éclater dans cette affaire l'énergie de Loup de Ferrières, son activité et la beauté du talent qu'il déploie pour faire triompher sa juste cause. Il réclame d'abord avec respect et fermeté. Le roi ne répondant pas, il fait intervenir tous les personnages influents, capables d'obtenir la restitution demandée : Louis, grand-oncle du roi, abbé de Saint-Denis; Hincmar, archevêque de Reims; Adhallard, homme de guerre, dont Charles le Chauve avait épousé la

---

1. Aujourd'hui commune du canton de Bellegarde (Loiret).

2. D. Mabillon, *Annal. Ord. Bened.*, t. II, p. 579.

petite-fille Irmentrude, les évêques assemblés au concile de Verneuil.

Et rien n'aboutissait!

Charles, tour à tour, promettait et retirait sa promesse. Entouré de dangers, il différait toujours, et paraissait plus compter sur l'épée d'Odulphe que sur les prières des moines. Loup lui écrivit alors une lettre admirable où, sans manquer au respect dû au prince, il fait appel à sa justice sur un ton de noble fermeté et de touchante grandeur. « O roi, lui écrit-il, ce n'est pas le mendiant qui s'abaisse à solliciter, c'est la voix de l'abbé qui plaide la cause de ses frères, défend leurs justes droits, et, au-dessus de la majesté royale, fait apparaître l'autorité divine, aujourd'hui son refuge, et un jour son vengeur, si sa prière est rejetée. Voilà près de quatre ans que vous m'avez confié soixante-douze moines; ils prient sans cesse pour votre salut et votre prospérité; cependant ils se voient privés de leurs ressources, ils souffrent de la disette et manquent de poisson, de légumes, de vêtements, des choses les plus nécessaires à leur existence. Nous n'avons jamais joui d'une abondance coupable; même lorsque le monastère avait tous ses biens, nous pouvions à peine nous procurer ce que la Règle permet. Maintenant que nous avons moins, nous devons vivre dans la privation de beaucoup de choses nécessaires. Ce que nous demandons est juste, possible à l'autorité royale, indispensable pour nous, et utile à vous-même autant qu'à nous<sup>1</sup>. »

---

1. Lettre XLV, au roi Charles.

Vaincu par cet éloquent plaidoyer, le roi adressa à Loup un diplôme, encore existant aux Archives du Loiret<sup>1</sup>, curieux monument de l'indécision d'un souverain qui reconnaît le bien-fondé de la demande et veut rendre le domaine usurpé, sans cependant en priver l'usurpateur.

Dans cet acte, Charles le Chauve confirme le droit déjà reconnu aux moines de Ferrières d'élire leur abbé et d'administrer librement leurs biens.

« Quant à la celle Saint-Josse, dit-il, que notre sérénissime seigneur et père Louis, d'heureuse mémoire, a donnée à ce monastère, contraint par une certaine nécessité, nous l'avons concédée au comte Odulphe; mais maintenant nous décrétons et nous déclarons qu'elle reviendra aux moines de Ferrières, dès que nous aurons pu accorder audit comte un bien semblable, ou quand lui-même sera mort, afin que ces serviteurs de Dieu aient cœur à prier sans cesse pour nous, pour notre épouse, nos enfants, et pour la prospérité de notre royaume. Donné le IV des calendes de Janvier, la quatrième année de notre règne (27 décembre 844). Fait à Tours, au monastère de Saint-Martin<sup>2</sup>. »

Malgré cet acte, ou plutôt à cause de lui, la celle Saint-Josse ne fut pas encore rendue à l'abbaye de Ferrières. Les pirates northmans arrivèrent à l'improviste, un matin, à Quentovic, port de la Celle,

---

1. *Archives du Loiret*, série H, dossier 9, n° 9.

2. Voir pièce justificative III, diplôme de Charles le Chauve.

en 845. Ils la pillèrent de fond en comble, tuèrent une partie de ses habitants et emmenèrent en captivité tous ceux qu'ils purent saisir. Ils ne laissèrent debout que les bâtiments dévastés<sup>1</sup>.

C'est en cet état que la celle Saint-Josse fut rendue aux moines de Ferrières, en 849, soit qu'Odulphe fût mort, soit autrement. Loup la fit restaurer; il y envoya des religieux et y établit même une salle de copistes, où il faisait transcrire les manuscrits que lui envoyait d'Angleterre son ami Altsig, abbé du monastère d'York<sup>2</sup>.

L'abbé Loup apportait un soin égal à sauvegarder tous les intérêts matériels et spirituels de sa communauté. La grande église de Saint-Pierre, dont la reconstruction avait été commencée par Louis le Débonnaire, puis continuée, grâce aux libéralités de Charles le Chauve, venait d'être achevée; il restait seulement à la couvrir. En ce temps-là, l'ardoise était inconnue, la tuile fragile et commune. Loup résolut d'y placer une couverture faite de larges feuilles de plomb. Pour en obtenir, il écrivit à Édilufe, roi de Wessex, en Angleterre, qui possédait une mine abondante de ce métal dans ses États. Il le pria en outre de le faire déposer à Quentovic, où il l'enverrait prendre par des hommes de son abbaye<sup>3</sup>. Ce prince, gendre de Charles le Chauve, accueillit favorablement cette demande, et le plomb envoyé par lui protégea le sanctuaire de Ferrières jusqu'au jour où

---

1. *Annales de saint Bertin*, chap. XLII.

2. Lettre LXI, à Guimond, évêque d'York.

3. Lettre XIII, au roi Édilufe.



les descendants de ses sujets le détruisirent, en 1426, en incendiant la basilique couverte par la générosité d'un de leurs anciens rois.

Loup Servat veillait attentivement au bon gouvernement de sa maison ; il se faisait rendre un compte exact de toute chose, écartant ce qui était inutile, sans rien négliger de ce qui pouvait être profitable à ses subordonnés. Agriculteur intelligent, il aimait à introduire dans les jardins et sur les terres de son couvent les cultures nouvelles et les meilleurs procédés pour le travail des champs. Il importa ainsi dans sa région la plantation de la vigne, et dota le Gâtinais d'arbres fruitiers encore inconnus. Les monastères voisins envoyaient à Ferrières, quand ils voulaient avoir de beaux fruits, des semences ou des plants peu répandus.

Il fit porter des pommes de pin à Hincmar, à Reims<sup>1</sup>, et de belles pêches à Eudes, son ami, abbé de Corbie. « Je vous adresse les pêches promises, lui écrit-il ; mais si, comme je le crains, le messager les mange en route, faites-vous au moins donner les noyaux, s'il ne les a pas avalés ; vous pourrez ainsi avoir part plus tard à ces fruits délicieux<sup>2</sup>. »

L'abbaye de Saint-Denis, près Paris, était alors célèbre pour l'habileté de quelques-uns de ses moines dans l'art de l'orfèvrerie et la ciselure des métaux précieux. Loup y envoya deux de ses hommes apprendre ce genre de travail. Quand ils furent

---

1. Lettre LXXVI, à l'évêque Hincmar.

2. Lettre CXI, à Eudes.

habiles à leur tour, ils revinrent à Ferrières et formèrent un atelier qui acquit une certaine réputation durant le moyen âge<sup>1</sup>.

Loup enfin, que rien ne lassait de ce qui pouvait être utile, étudia la médecine et la fit étudier à plusieurs de ses disciples, afin de pouvoir donner aux malades les soins nécessaires.

Telles étaient les occupations matérielles qui remplissaient une partie de la vie de notre infatigable abbé. Mais, sans parler encore ici de ses travaux littéraires<sup>2</sup>, on peut dire que l'accomplissement de ses devoirs religieux, la sanctification de ses frères et la sienne propre avaient à ses yeux une importance bien autrement grande.

Il avait été fait diacre à Fulda et ordonné prêtre peu après son retour en France; il se montra toujours moine fervent, le modèle de ceux qu'il gouvernait. Quoiqu'il eût un amour passionné pour la science et les belles-lettres, il ne considérait leur étude que comme le chemin qui mène au ciel. Sa piété était sincère et éclairée. « Si nous nous appliquons à polir notre élocution, écrivait-il, il convient bien plus que nous nous efforcions d'acquérir la vertu et la justice. » La science par Dieu, et Dieu par la science, telle a toujours été la règle de sa conduite dans la direction de son monastère.

Aussi n'est-il pas étonnant qu'il en ait fait une communauté parfaite, où, selon le témoignage d'un

---

1. Lettre XXXV, à Ébrard, son parent.  
2. Voir au chapitre suivant.

évêque contemporain<sup>1</sup>, soixante-douze religieux, adonnés tour à tour à l'étude, à la prière et au travail manuel, observaient dans toute sa pureté la Règle de saint Benoît et excitaient l'admiration du monde entier par la ferveur de leur sainte vie<sup>2</sup>.

Quand les prélats voisins voulaient ramener l'exacte pratique des prescriptions monastiques dans les couvents soumis à leur autorité, ils écrivaient à Loup, lui demandaient de leur envoyer quelques-uns de ses moines, et bientôt on voyait ces maisons, animées d'une généreuse émulation, faire de rapides progrès dans leur avancement spirituel<sup>3</sup>.

Bien que le supérieur de ses frères par son autorité abbatiale, il partageait toutes leurs privations, travaillant plus qu'aucun d'eux, ne se regardant élevé au-dessus d'eux que pour leur témoigner plus de sollicitude, et non pour se procurer plus de jouissances. Il exigeait une grande régularité de la part de ses subordonnés; mais, en même temps, il savait tempérer la rigueur du commandement par une telle bonté que, durant vingt-deux ans qu'il fut abbé de Ferrières, deux moines seulement quittèrent le monastère. Encore l'un d'eux revint-il bientôt repentant se remettre sous sa direction<sup>4</sup>.

L'isolement des communautés bénédictines pouvait nuire à cet état de ferveur; afin de le maintenir et de l'accroître encore, Loup Servat faisait avec

---

1. Hildegarde, évêque de Meaux.

2. D. Mabillon, *Annal. Ord. Bened.*, t. I, p. 49.

3. Lettre CXVIII, à Hérard, évêque de Tours.

4. Lettre CVIII, à Marcward.

d'autres couvents de son Ordre des alliances spirituelles, où les relations pieuses entretenaient une constante émulation de vertu. Il en forma ainsi avec les religieux d'York, dont Altsig, son ami, était abbé; de Saint-Germain de Paris, et avec ceux de Prüm, dans le pays de Trèves, gouvernés par Marcward, son parent, à qui il écrivait : « La véritable charité n'a jamais cessé d'embraser réciproquement nos moines ; mais c'est maintenant surtout qu'elle se fait sentir à leur âmes dans la plus vive ardeur' . »

Il s'unit encore par un mutuel échange de prières et de suffrages à l'évêque d'York, à l'archevêque de Tours et à plusieurs autres prélats<sup>2</sup>.

Les vertus de l'abbé de Ferrières ne demeurèrent pas inaperçues de ses contemporains; ils l'estimèrent et l'honorèrent comme un élu de Dieu. Quand un moine inconnu, appartenant à son monastère, transcrivit dans un précieux manuscrit encore existant, les lettres adressées par Loup Servat à tant de personnages, sur toutes les questions qui intéressaient son siècle, environ cinquante ans après sa mort, il ne fut que l'interprète du sentiment général en lui donnant, au commencement de ce recueil, le titre de Bienheureux : *Beati Lupi Servati Opera*<sup>3</sup>.

---

1. Lettre CVIII, à Marcward.

2. D. Mabillon, *Annal. Ord. Bened.*, t. II, p. 684.

3. Bibliothèque nationale, fonds latin, n° 2858.

## CHAPITRE VII

ÉCOLE MONASTIQUE DE FERRIÈRES. — SON INFLUENCE. — TRAVAUX  
LITTÉRAIRES DE LOUP. — SES RELATIONS. — LES NORTHMANS.

(ix<sup>e</sup> siècle)

L'école monastique de Ferrières fut longtemps une des plus célèbres de l'Europe entière. C'est au ix<sup>e</sup> siècle, sous la direction de Loup Servat, qu'elle atteignit l'apogée de sa gloire et de son influence. « Elle était, a dit un des plus grands historiens modernes, un foyer de lumière, un centre de vie intellectuelle comme on n'en a pas vu depuis dans le monde, une académie de vertu et de science ouverte à toutes les nations<sup>1</sup>. » Elle était comme une ruche féconde où se formaient sans cesse des essaims de savants, théologiens, grammairiens, philosophes, poètes et historiens, qui en partaient ensuite pour porter de tous les côtés, avec les connaissances qu'ils y avaient puisées, le nom et la réputation de Ferrières.

Aussi priverions-nous ses moines et leur illustre abbé de leur plus beau titre de gloire, si nous omettions de montrer la part qu'ils ont prise au grand mouvement de restauration littéraire inauguré par Charlemagne. Pour Loup Servat, cultiver toutes les sciences connues à cette époque, et employer à les répandre une infatigable activité, ce fut, dans une vie si occupée, l'œuvre qu'il sembla le plus affec-

---

1. M. de Montalembert, *Les Moines d'Occident*, t. VI, p. 147.

tionner, et par un juste retour, celle qui contribua le plus à rendre son nom immortel.

C'est qu'il comprenait parfaitement que l'étude des lettres, l'instruction largement répandue, était le moyen le plus efficace de tirer la société carolingienne des souffrances de la barbarie et de la faire avancer de plus en plus dans les voies de la civilisation. Il partageait sur ce point le sentiment de tous les hommes supérieurs de son temps, du grand empereur surtout dont le règne se résume en un immense et glorieux effort pour mettre un terme au chaos né des invasions, et régénérer les peuples par la science et la religion.

Voilà pourquoi l'action de Loup de Ferrières déborda les murs de son monastère et de sa province, pour s'étendre bien au-delà.

En prenant possession du siège abbatial, il trouva l'école monastique de Ferrières déjà fondée, et dirigée avant lui par des maîtres éminents : Alcuin, Sigulfe et saint Aldric. Lui-même, d'ailleurs, y avait été instruit dès sa jeunesse. Il n'eut donc qu'à continuer leurs traditions en donnant aux études une impulsion conforme à la tendance de son génie.

Les écoliers qui remplissaient les classes du monastère venaient des régions environnantes ; Sens, Château-Landon, Nemours et Montargis en donnaient le plus grand nombre. Il en venait aussi des contrées les plus lointaines de la France, appartenant à toutes les races qui la peuplaient. La réputation de Loup Servat, répandue au loin, attirait autour de lui une légion de disciples.

Cette jeunesse studieuse était partagée en deux

groupes, instruits dans des classes distinctes : l'une intérieure pour les novices, les futurs religieux, se destinant à la vie claustrale ; l'autre pour ceux qui devaient rentrer dans le monde, leurs études achevées. Tous recevaient la même éducation dans cette école, où la charité des moines accueillait avec un soin égal les fils des seigneurs, pour les rendre capables de remplir plus tard les devoirs de leur haute condition, et les enfants des plus pauvres serfs, pour les affranchir et les ennoblir par la science.

Les professeurs étaient des moines choisis parmi les plus instruits de la communauté. On voulait qu'ils fussent d'une vertu éprouvée et d'une grande érudition pour leur confier l'instruction des élèves. L'Écolâtre ou l'Abbé avait la haute direction de ces maîtres ; lui-même, qu'il s'appelât Alcuin, Aldric ou Loup, conseiller des rois, archevêque ou secrétaire de l'épiscopat français, ne dédaignait pas d'enseigner, et aimait à se reposer des autres travaux dans l'exercice de cette belle mission.

L'aspect des lieux d'étude, où se réunissaient les écoliers, n'avait alors rien de bien somptueux. Le plus souvent, ils s'assemblaient sous une des galeries du cloître contigu à l'église, et écoutaient, assis par terre, la leçon du maître, qui se plaçait au milieu d'une des arcades, leur faisant vis-à-vis. En hiver, on répandait une épaisse couche de paille sur le sol, c'était tout le luxe connu en ce temps-là. Il y avait aussi, dans le couvent, de grandes salles où ils se retiraient pour étudier et écrire sur leurs tablettes, puis sur des cahiers de parchemin, ce qu'ils avaient retenu de la leçon du professeur.

L'enseignement, au ix<sup>e</sup> siècle, différait peu, quand au fond, de celui qui se donne aujourd'hui dans les Universités. Il faut seulement tenir compte des difficultés matérielles de cette époque, où maîtres et élèves n'avaient ni papier ni livres imprimés, de rares feuilles de parchemin, et si peu de facilités pour transmettre et retenir les connaissances intellectuelles.

Naturellement, à la base de l'enseignement, se trouvait *la lecture*. Les lettres étaient tracées sur des tablettes enduites de cire. Les jeunes élèves gravaient dans leur mémoire les formes si nombreuses et si bizarres de ces caractères gothiques qui déroutent encore la science de bien des gens érudits. *L'écriture* était apprise en même temps. On leur faisait d'abord former les lettres sur le sable, puis sur leurs tablettes. Le bout aigu de leur stylet creusait les caractères; le bout plat effaçait ce qui était mal fait; plus tard seulement, quand leur main avait acquis une plus grande sûreté, on leur confiait des feuilles de parchemin, leur rareté et leur haut prix ne permettant pas de les gâter inutilement.

Quand l'enfant savait lire et écrire, on commençait l'enseignement proprement dit, celui des *sept arts libéraux*. C'était l'ensemble de toutes les notions alors connues, formant comme un arbre immense, partagé en deux vastes branches, le *trivium* et le *quadrivium*, qui correspondaient à peu près à ce que nous appelons aujourd'hui les *lettres* et les *sciences*. Le trivium comprenait la grammaire, la rhétorique et la dialectique; dans le quadrivium, on plaçait l'arithmétique, la géométrie, l'astronomie et la musique.



Ces études avaient pour couronnement la théologie, qui était alors le terme de toute haute éducation intellectuelle. La tendance uniforme, et aussi le véritable mérite des écolâtres du moyen âge, était de diriger toutes les sciences de manière à les faire aboutir à la science unique, qui a Dieu pour objet.

Le plus sérieux obstacle au développement large et rapide de l'instruction à Ferrières, comme dans toutes les autres écoles monastiques de ces temps reculés, était le manque de livres et la rareté des œuvres des maîtres de la littérature sacrée et profane. Aussi Loup, comprenant leur indispensable utilité, mit-il la recherche des manuscrits et leur transcription au rang des devoirs les plus importants de sa charge ; il l'identifiait, pour ainsi dire, avec les pratiques de la vie religieuse.

Ferrières possédait déjà une salle spéciale, dite *salle des copistes*, où des moines reproduisaient sur le parchemin les textes mis sous leurs yeux, d'une manière correcte et régulière. Loup perfectionna cette institution et en établit une semblable à la celle Saint-Josse, quand elle lui eut été rendue, afin d'éviter les pertes de temps et les dangers que faisaient courir aux livres leur transport à de longues distances. Il y créa un véritable entrepôt littéraire, où de nombreux ouvrages, envoyés d'Angleterre par Altsig, son ami, abbé du monastère d'York, furent copiés par ses moines, et de là répandus dans toute la France. Il avait mis à leur tête un religieux fort habile, nommé Lantramne, et alla les visiter plusieurs fois<sup>1</sup>.

---

1. Lettre LXII, à Altsig.

Lui-même aimait à se reposer des fatigues de ses autres travaux en copiant des manuscrits, ou en transcrivant ses propres ouvrages ; il imitait en cela l'exemple d'Alcuin, qui avait mis en usage, pour l'écriture, le petit caractère romain, plus beau et plus lisible que le lourd caractère mérovingien.

Dès que l'abbé Loup apprenait l'existence d'un traité manquant encore à la bibliothèque de son couvent, il usait de tous les moyens pour se le procurer et le faire transcrire ; car il savait bien que multiplier les livres, c'était conserver le flambeau de la science civilisatrice sans cesse menacée par la barbarie. Son amour pour les livres sollicitait ses nombreux amis et tous ceux que ses vastes relations dans l'empire des Francs lui permettaient d'atteindre.

C'est ainsi que la bibliothèque bénédictine de Ferrières devint une des plus riches de notre pays, en livres et en manuscrits, avant les désastres qui l'anéantirent.

Pendant que Loup, encore fort jeune, étudiait à Fulda, en Germanie, il avait emprunté et copié plusieurs livres de Cicéron et les Nuits attiques d'Aulu-Gelle<sup>1</sup>. Plus tard, il écrivit à Ursmard, archevêque de Tours, pour le prier de lui envoyer les Commentaires de Boèce sur les Topiques de Cicéron<sup>2</sup>. Une autre fois, il demanda à Régimbert, savant professeur de ce temps-là, de lui apporter le Catilina et le Jugurtha<sup>3</sup> de Salluste, avec les Verrines de Cicéron.

---

1. Lettre V, à Eginhard.

2. Lettre XVI, à l'évêque Ursmard.

3. Lettre VII, à Régimbert.

Non seulement la France, mais l'Allemagne, l'Angleterre et l'Italie furent mises à contribution. Il fit venir de Prüm la Vie des Césars, de Suétone, pour comparer et corriger l'exemplaire qu'il possédait. A plusieurs reprises, il s'adressa à Altsig, en Angleterre, pour lui demander différents ouvrages : les Questions de saint Jérôme sur l'Ancien et le Nouveau Testament, le Traité de Bède sur Jérémie, les Institutions Oratoires de Quintilien, et plusieurs autres<sup>1</sup>.

L'Italie surtout attirait l'attention de Loup; elle avait été de tout temps la source des sciences humaines et possédait de nombreux trésors littéraires. Il envoya à Rome deux de ses religieux, Alnaric et Adulfe, porteurs d'une lettre adressée au pape Benoît III, pour solliciter de sa bienveillance plusieurs livres inconnus en France<sup>2</sup>. Celui-ci accueillit avec faveur les envoyés du savant abbé et leur donna ce qu'ils désiraient. Après cinq mois d'un voyage plein de fatigues et de périls, les deux moines rentrèrent à Ferrières, apportant les manuscrits encore inédits de l'Orateur de Cicéron, des Institutions de Quintilien, avec d'autres œuvres de Donat et de saint Jérôme.

Cette sollicitude pour la recherche et la transcription des livres amenait naturellement un échange de services réciproques entre les différentes abbayes. On se les demandait, on se les envoyait de loin, et l'esprit d'union y gagnait aussi bien que la science.

---

1. Lettre LXII, à Altsig.

2. Lettre CVII, au pape Benoit III.

Les lettres de Loup contiennent sur ce sujet des détails aussi touchants qu'instructifs.

On peut difficilement se faire une idée, aujourd'hui, de l'activité des relations qui existaient alors entre le monastère de Ferrières, perdu au milieu des forêts du Gâtinais, et de nombreuses abbayes fort éloignées les unes des autres. Le mauvais état des chemins, l'insécurité des voyages, les longues distances à parcourir auraient dû, semble-t-il, rendre ces communications impossibles. Cependant elles existaient nombreuses et fréquentes. Les messagers de Loup Servat allaient sans cesse à York, en Angleterre; à Prüm, à Fulda, en Allemagne; à Rome, en Italie, et en bien d'autres lieux, sans parler de leurs courses en France, où les difficultés n'étaient pas moindres. L'obéissance, l'amour des belles-lettres faisaient surmonter tous les obstacles à ces pèlerins de la science; les moines prenaient leur temps, allaient coucher de monastère en monastère et se regardaient comme bien récompensés de leurs fatigues quand, après un voyage qui souvent avait duré plusieurs mois, ils rentraient à leur couvent, apportant, caché sous leur robe de bure, un manuscrit rare et absent de leur bibliothèque.

L'abbé Loup de Ferrières composa lui-même de savants ouvrages. « Aucun écrivain de son siècle, dit Mabillon, ne réunit, comme il le fit, l'étendue et la profondeur des connaissances à l'élégance et la pureté du style. » Ce jugement est confirmé surtout par ses Lettres, au nombre de cent trente-quatre, qui ont rendu son nom immortel. Dans un style digne de Cicéron, clair, nerveux et d'une harmonieuse cor-

rection, le moine, dont la science paraît universelle, donne de nombreux et intéressants détails sur les hommes et les choses de son temps. Il s'y montre tour à tour subtil théologien, grammairien, historien exact, philosophe, agriculteur, toujours homme pratique et sincèrement religieux.

Quant à leur classification, ces lettres offrent de grandes difficultés. Aucune d'elles ne porte de date; en sorte qu'il est à peu près impossible de les ranger dans un ordre chronologique et de savoir quand se sont passés les faits dont elles parlent, à moins qu'ils n'aient été également rapportés par un autre historien. Loup Servat conservait probablement une copie de chacune de ses lettres; après sa mort, un moine de son couvent les transcrivit et les réunit en un manuscrit encore existant, d'une écriture fine et régulière, que certains indices permettent de faire remonter au x<sup>e</sup> siècle, c'est-à-dire environ cinquante ans après que Loup eut quitté ce monde. Ce précieux manuscrit, composé de soixante-sept feuillets de parchemin, portant 158<sup>m/m</sup> de hauteur sur 198<sup>m/m</sup> de largeur, fit partie de la Bibliothèque de Ferrières jusqu'au xvi<sup>e</sup> siècle. Quand les Huguenots pillèrent l'abbaye, en 1569, Guillaume de Beaumont, qui commandait une de leurs bandes, l'emporta dans son château du Boulay, près de Souppes, avec beaucoup d'autres. Plus tard, en 1660, il se trouva entre les mains de Nicolas Coquelin, docteur en Sorbonne et ami de l'érudit Baluze qui, sur ces feuilles originales, donna, en 1664, la meilleure édition de ces lettres publiée jusqu'à ce jour. Il passa ensuite dans la Bibliothèque de Colbert, et enfin dans celle du

roi, aujourd'hui Bibliothèque Nationale, où il est catalogué sous le n° 2858 du fonds latin.

Loup de Ferrières écrivit plusieurs autres ouvrages. Il fit, contre l'hérétique Gotescalc, un traité théologique, intitulé *les Trois questions*, où il parle du Libre arbitre, de la Prédestination et de la Rédemption, et expose sur ces points délicats sa doctrine, conforme à celle des Saints Pères, et principalement de saint Augustin. On lui doit aussi une Vie de saint Maximin, archevêque de Trèves, une autre de saint Wigbert, abbé de Fritzlar, en Allemagne, des homélies et plusieurs hymnes. Il avait encore écrit une Vie des Empereurs, qui n'existe plus, et un Commentaire sur la Bible, très estimé durant tout le moyen âge, dont l'original, écrit de sa main, fut détruit par les Huguenots en 1569.

Parmi les nombreux écoliers qu'instruisirent les leçons du docte abbé de Ferrières, plusieurs parvinrent à la célébrité. Pour quelques-uns, leurs ouvrages ont disparu et leur nom est maintenant presque inconnu. D'autres vivent encore dans l'histoire; leurs écrits attestent toujours leur talent. Il est juste de rappeler ici leur mémoire, au moins en quelques lignes. Leur gloire n'est-elle pas aussi celle de l'abbaye qui les a formés?

Après saint Adon, devenu archevêque de Vienne, dont il a été parlé dans un des chapitres précédents et qui fut un des premiers élèves de Loup, le moine Bernegaud le fut également. Il étudia la théologie avec succès et écrivit plusieurs ouvrages aussi remarquables par la beauté du style, où l'on reconnaît la manière de son maître, que par l'élévation de la doc-

trine<sup>1</sup>. Il composa trois livres sur l'Invention de la sainte Croix, et un Commentaire sur l'Apocalypse, grandement admiré par Bossuet, qui lui a fait l'honneur de le copier quelques fois.

Héric apprit aussi les belles-lettres à l'école de Loup. Il y acquit tant d'habileté qu'on le considérait comme le poète le plus remarquable et le théologien le plus instruit de son époque. Philosophe distingué, il formula, huit siècles avant Descartes, la théorie du *doute méthodique*. Après avoir longtemps vécu au monastère de Saint-Germain d'Auxerre, où il écrivit plusieurs ouvrages, il alla à Reims, puis à Paris<sup>2</sup>. Sa science le fit nommer *modérateur* des écoles, et il fut un des précurseurs de l'Université de cette grande ville. Ses vertus éminentes, égales à ses talents, le firent mettre au nombre des saints.

Rémy, collègue et ami d'Héric, comme lui sorti de Ferrières, alla également enseigner à Reims et à Paris, où il jeta avec lui les premiers fondements de l'Université.

On doit encore considérer, comme appartenant à l'école de Ferrières, un moine anonyme qui écrivit, vers ce temps, la Vie de saint Aldric, insérée au Recueil des Historiens de France.

Ainsi, sous l'habile direction de Loup, son monastère fut une retraite sévère et studieuse, où de nombreux disciples accouraient puiser, comme dans leur source, la science autant que la piété. Ferrières fut véritablement alors un foyer littéraire d'une puis-

---

1. D. Rivet, *Histoire littéraire de la France*, t. V, p. 653.

2. D. Rivet, *Histoire littéraire de la France*, t. V, p. 535.

sante intensité, où, non seulement les élèves, mais encore les maîtres les plus célèbres, venaient éclairer leur esprit et réchauffer leur cœur auprès de Loup, son abbé.

C'était assurément un beau spectacle qu'offrait en ce temps-là ce lieu aujourd'hui si paisible.

A l'ombre des grands arbres de la forêt environnante, au milieu desquels se cachait le monastère, comme un nid dans le feuillage, au bord de cette jolie rivière de la Cléry, qui promène autour de ses murailles ses eaux limpides, on voyait réunis souvent ces hommes distingués, dont notre siècle connaît à peine la vie, mais qui furent si renommés, il y a mille ans, et exercèrent une si grande influence sur leurs contemporains.

C'étaient Héribold, frère de Loup, que son mérite fit plus tard élever à l'évêché d'Auxerre et que ses vertus firent placer au nombre des saints; Albon, aussi frère de Loup, qui devint également, après Héribold, évêque d'Auxerre; Ratram, abbé du monastère de Corbie; Éginhard, secrétaire de Charlemagne, aussi habile à diriger des travaux d'architecture qu'à négocier un traité, et auteur d'une Vie du grand empereur, d'un mérite inappréciable; Héric; Bolivald, secrétaire de Charles le Chauve, élève de l'école de Ferrières, où il revenait souvent pour se reposer, orner de sa main les manuscrits des moines de si curieuses enluminures; l'illustre et docte Marcward, abbé de Prüm, parent et l'ami de cœur de Loup; l'énergique Hincmar, qui fut trente-sept ans archevêque de Reims, célèbre par ses luttes contre les hérétiques de son temps; et le plus renommé de



tous, Raban Maur, abbé de Fulda, qui devint archevêque de Mayence et a tant fait pour la conversion de la Germanie, qui a composé le *Veni Creator* et a écrit de nombreux et savants ouvrages.

On voyait encore venir Wénilon, archevêque de Sens; Jonas, évêque d'Orléans, qui apportait ses écrits à Loup, son ami, afin qu'il les lui corrigéât; Prudent, évêque de Troyes; Énée, de Paris; Eudes, de Beauvais; Louis, Hugues, Hilduin, abbés de Saint-Denis, tous princes de l'Église et lumières de la Gaule.

Tous ces hommes avaient été ou étaient encore disciples, collègues et amis de Loup, pendant les cinquante années qu'il vécut à Ferrières, trente comme élève et professeur, vingt comme abbé. Ils lui écrivaient sans cesse et venaient souvent le visiter. L'hospitalité qu'ils trouvaient près de lui était généreuse et cordiale, mais sans magnificence ni superfluité, à cause de la pauvreté de sa maison. Puis, après quelques jours passés dans de longues et graves conversations, loin du bruit du monde, chacun d'eux retournait à sa demeure, rempli d'un nouveau courage pour répandre la science et vivifier ces écoles d'où sont sortis la plupart des bienfaits dont la société humaine leur a été redevable aux siècles suivants.

Ces beaux jours furent troublés, et tant d'efforts anéantis par les invasions des barbares qui, d'année en année, étendaient leurs ravages dans la France. Les Northmans, dont la vue avait arraché des larmes à Charlemagne, après sa mort dévastaient impunément ses vastes États mal défendus par ses faibles

successeurs. Ils ne se bornaient plus à descendre sur les côtes, où les conduisaient leurs barques légères; ils remontaient les cours des fleuves, pénétraient jusqu'aux retraites les plus cachées, y portaient le fer et le feu, le pillage et la mort. Pendant plus de cent ans, ce fut une terreur et une désolation complète dans toute la France. Les villes étaient ruinées, des cantons entiers restaient abandonnés et en friche; les paysans s'expatriaient ou mouraient de misère ou de faim<sup>1</sup>. Les Northmans s'attaquaient de préférence aux églises et aux abbayes, dont les vases sacrés et les riches ornements excitaient leur cupidité. Ils les surprenaient à l'improviste, enlevaient tout ce qu'ils pouvaient saisir, massacraient prêtres et moines, et, en partant, incendiaient les édifices. Une telle épouvante régnait partout que sur les routes on ne rencontrait que troupes de gens en fuite. C'était un spectacle lamentable que de voir, de tous côtés, prêtres, chanoines et religieux quitter précipitamment leurs retraites, et, portant seulement avec eux leurs manuscrits les plus précieux et les reliques de leurs saints patrons, chercher au fond des forêts des asiles impénétrables aux dévastateurs.

En l'année 857, les Northmans remontaient la Seine, détruisant tout sur ses rivages et menaçaient Paris.

Hilduin, abbé de Saint-Denis, écrivit à Loup pour lui demander de recevoir ses livres, ses ornements et ses reliques, trésor inestimable de son abbaye.

---

1. Depping, *Histoire des expéditions maritimes des Normands*, t. I, p. 160.

Loup, craignant avec raison que l'appât de ces richesses n'engageât les barbares à venir attaquer son monastère, s'excusa auprès d'Hilduin de ne pouvoir l'obliger. « Vous ignorez sans doute, lui répondit-il, la situation de notre abbaye, pour penser à lui confier tant de trésors. Ils n'y seraient pas trois jours en sûreté. Notre maison est cachée au milieu des bois, mais c'est là précisément ce qui fait son danger ; les féroces barbares peuvent arriver inopinément à l'abri des arbres, et comme nous n'avons qu'un très petit nombre d'hommes pour nous garder, ils peuvent fondre sur nous, s'emparer de nos biens et se retirer chargés de dépouilles<sup>1</sup>. » Les moines de Saint-Denis transportèrent alors tous ce qu'ils voulaient sauver dans leur ferme de Nogent-en-Hurepoix<sup>2</sup>.

Ce qu'il refusait par prudence à Hilduin, Loup l'offrait volontiers à Ausbald, nouvel abbé de Prüm, successeur de Marcward, parce qu'il s'agissait là d'une pauvre communauté, n'ayant rien qui pût exciter la convoitise. Les Northmans avaient pénétré dans les Ardennes et s'avançaient vers Prüm. Loup lui écrivit pour offrir à lui et à ses moines un refuge à Ferrières<sup>3</sup>. Ceux-ci y vinrent, en effet, et y demeurèrent jusqu'au jour où ils purent retourner en sûreté dans leur abbaye.

Charles le Chauve résolut enfin de tenter un effort énergique pour délivrer son royaume des barbares

---

1. Lettre CX, à Hilduin.

2. Depping, *Histoire des Normands*, t. I, p. 176.

3. Lettre CXXIII, à Ausbald.

qui y causaient tant de maux. Il ordonna la formation d'une flottille de deux cents barques pour combattre les Northmans par leurs propres moyens et les chasser de l'île d'Oissel, dans la Seine, dont ils avaient fait leur repaire et un camp retranché, où ils entassaient le butin enlevé dans leurs expéditions. L'abbé de Ferrières fit, par ordre, construire une barque pour la joindre à la flottille royale<sup>1</sup>. Ce fut un travail inutile. Une conjuration des seigneurs francs, qui voulaient détrôner le roi, fit échouer son projet. Les Northmans s'emparèrent de tous les bateaux qu'il avait rassemblés autour de l'île et abandonnés dans sa retraite<sup>2</sup>.

L'année suivante, une nouvelle troupe de pirates danois remonta la Seine, dépassa Paris et pénétra jusqu'à Sens, qu'elle ravagea avec la province environnante. Les moines de Ferrières craignant leur arrivée, envoyèrent au monastère de Saint-Germain d'Auxerre, qui était entouré de fortes murailles, leurs manuscrits, ornements et vases sacrés, afin de les mettre à l'abri d'une surprise. L'ennemi s'étant retiré, Loup écrivit à ces religieux pour les remercier<sup>3</sup>.

Mais le malheureux abbé n'était pas au terme de ses épreuves. En 861, Weland, un des chefs les plus hardis des Northmans, remonta également la Seine et se porta jusqu'à Melun, vers la fin de l'année. L'hiver étant survenu, il campa le long du fleuve et y prit ses cantonnements<sup>4</sup>. La crainte fut extrême à

---

1. Lettre CXXV, à Bertaud.

2. Depping, *Histoire des Normands*, t. I, p. 174.

3. Lettre CXVI, aux frères de Saint-Germain.

4. Depping, *Histoire des Normands*, t. I, p. 180.

Ferrières; Loup ne s'y crut plus en sûreté et se prépara à l'abandonner. Quelque temps auparavant, Foucher, évêque de Troyes, lui avait offert un asile dans un de ses domaines, à Aix-en-Othe, à sept lieues de sa ville, mettant généreusement cette demeure à sa disposition. Loup lui adressa une lettre éloquente pour le remercier de cette offre. Il lui dépeint les angoisses de ses religieux au récit des cruautés exercées par les barbares, et leur joie à la nouvelle de sa grande charité; il lui exprime toute leur gratitude et termine par l'indication de quelques dispositions à prendre pour rendre cette retraite propre à sa nouvelle destination<sup>1</sup>.

Cependant, il ne paraît pas que les moines aient quitté Ferrières ni que les Northmans y soient jamais venus. Aucun historien ne nous l'apprend. Quelques années plus tard, les moines de la celle Saint-Josse et ceux de Tournai s'y réfugièrent, en 881; les rois Louis et Carloman y furent solennellement sacrés, en 879. Il est évident que si les terribles pirates du Nord avaient pénétré jusque là, ils auraient mis le monastère dans un tel état, brûlant et détruisant tout, selon leur coutume, que ces faits n'auraient pas pu s'y accomplir.

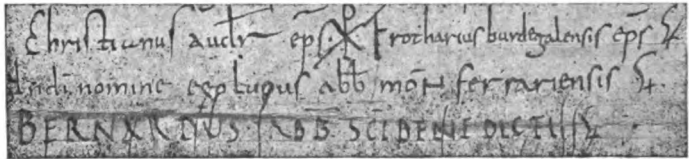
Tant de travaux, de voyages, et surtout de cruelles angoisses avaient épuisé les forces de l'abbé de Ferrières. Son corps était usé; une toux violente lui déchirait la poitrine; plus que la maladie, la douleur de voir les études interrompues, ses élèves dispersés,

---

1. Lettre CXXV, à Foucher, évêque.

ses frères toujours tremblants de crainte, abrégèrent sa vie. Il n'avait pas cinquante ans.

Nous le retrouvons encore au concile de Soissons, où il prit part aux décisions arrêtées par les évêques, pour le partage des biens du monastère de Saint-Denis, entre l'abbé et les religieux, en 862. Il apposa aux actes de cette assemblée sa signature, probablement sa dernière, que nous sommes heureux de reproduire ici<sup>1</sup>.



Puis il disparaît tout à coup, étant sans doute mort en cette même année.

Il ne reste aucun monument élevé en l'honneur de Loup Servat dans la ville de Ferrières, dont il a été la gloire. Sa tombe même n'existe plus, depuis que les Huguenots ont jeté ses cendres au vent, avec celles de tant d'autres moines illustres ou obscurs<sup>2</sup>. Mais ses lettres ont survécu ; elles suffisent pour sauver sa mémoire de l'oubli, faire apprécier et aimer le fin littérateur, le politique prudent, le pieux religieux que fut Loup de Ferrières<sup>3</sup>.

Il a exercé sur son siècle une influence salutaire

---

1. *Archives nationales*, K. 13, n° 102.

2. *Gallia christiana, Eccles. Senon.*, t. XII, p. 162.

3. M. de la Rocheterie, *Un abbé au IX<sup>e</sup> siècle*.

en entretenant, avec une active sollicitude, le flambeau de la science, menacé de s'éteindre. Conseiller des rois, secrétaire des évêques assemblés, éducateur de la jeunesse, défenseur et père de ses moines, il a été un des bienfaiteurs de son pays. Si son nom n'a pas été un des plus éclatants, il a été un des plus purs et des plus justement honorés.

## CHAPITRE VIII

WÉNILON, ABBÉ DE FERRIÈRES. — SAGE ADMINISTRATION D'ALBUSTE. — COURONNEMENT DE LOUIS ET CARLOMAN. — ENCORE LES NORTHMANS. — ABBÉS FÉODAux : NOTRANNE ET ARCHAMBAUD. — PLUSIEURS CHEFS INCONNUS.

(862-962)

La sage administration de Loup de Ferrières avait donné à son abbaye une ère de glorieuse prospérité. Les temps qui suivirent furent une période d'épreuves, de craintes continuelles et de deuil. On entraît alors dans le dur régime de la féodalité.

Profitant de la diminution de l'autorité royale qui, sous les faibles successeurs de Charlemagne, leur avait abandonné la principale partie de ses pouvoirs, les grands vassaux de la couronne, ducs, comtes et barons, jusqu'alors simples gouverneurs des provinces, s'en firent les maîtres absolus. Ils s'y rendirent héréditaires et donnèrent ainsi à la France une multitude de petits souverains indépendants et irresponsables. Abrisés derrière les fortes murailles de leurs donjons, bâtis sous le prétexte d'arrêter les Northmans, ils ne mirent plus aucune retenue à leur

ambition, à leurs violences et à leurs usurpations. Ils disposèrent à leur gré des dignités et des biens ecclésiastiques ; ils envahirent les évêchés et les abbayes. Les uns les gouvernaient eux-mêmes, c'est-à-dire s'en attribuaient tous les revenus, laissant à peine à quelques malheureux moines les ressources indispensables à leur vie ; d'autres distribuaient ces biens à leurs créatures, parents, amis ou serviteurs, pour payer leur aide. Ces singuliers chefs, qu'on appelait *abbés laïcs*, n'avaient, comme on le pense bien, aucun droit spirituel sur les religieux ; toute la juridiction intérieure était remise entre les mains d'un moine appelé *prévôt*, qui, aux yeux de l'Église, était le véritable abbé. On voyait même des évêques, déjà pourvus de riches sièges épiscopaux, s'emparer des abbayes établies dans leur diocèse, pour accroître leurs revenus et pourvoir à leurs fastueuses dépenses.

Le monastère de Ferrières fut ainsi, pendant près de deux siècles, livré à des chefs, tantôt ecclésiastiques, tantôt séculiers, qui tour à tour possédèrent l'autorité abbatiale, affaiblirent la discipline monastique, dilapidèrent ses biens et le mirent plus d'une fois au seuil d'une ruine complète.

Le premier abbé de ce genre que nous rencontrons fut Wénilon. Déjà archevêque de Sens depuis vingt et un ans, il succéda à Loup Servat, en 862. Les auteurs de la *Gallia Christiana* paraissent en douter, parce qu'ils n'ont pas lu son nom dans l'ancien Nécrologe du monastère<sup>1</sup> ; mais Robert

---

1. *Gallia Christiana, Eccles. Senon.*, t. XII, p. 161.



d'Auxerre l'affirme dans ses Chroniques, disant qu'il joignit à l'honneur de l'épiscopat le titre d'abbé de Ferrières. Ce que nous connaissons du caractère de ce prélat, qui s'était déjà emparé de l'abbaye de Sainte-Colombe de Sens, nous rend cette opinion fort probable. Homme d'une rare intelligence et d'une activité prodigieuse, mais d'un esprit inconstant et d'une insatiable ambition, il avait joué un grand rôle sous le règne de Charles le Chauve et parut avec éclat dans les assemblées du clergé et des seigneurs, si nombreuses à cette époque. Il avait donné la consécration royale au fils de Louis le Débonnaire, en 843, dans la basilique de Sainte-Croix d'Orléans, et servi fidèlement ce prince pendant de longues années. Quand Loup Servat fut mort, Wénilon sollicita sa place, et l'obtint de la faiblesse du prince. Ce fait paraît étrange; il est contraire aux engagements pris par Charles le Chauve dans les chartes où il accordait aux moines la liberté d'élire eux-mêmes leur abbé parmi les membres de leur communauté. Mais l'étonnement cesse quand on connaît le peu de fermeté de caractère de ce roi et la dépendance où il se trouvait à l'égard de l'ambitieux et puissant archevêque de Sens. Celui-ci, d'ailleurs, ne jouit pas longtemps de son nouveau bénéfice; il mourut moins de trois ans après l'avoir reçu, le 5 mai 865, et fut enterré, selon ses dernières volontés, à Vareilles, près de Sens, dans le monastère de Saint-Rémy<sup>1</sup>, dont il avait

---

1. Clarius, *Chronique de Saint-Pierre-le-Vif*.

achevé la construction, commencée par saint Aldric, son prédécesseur.

Gausbert fut élu abbé de Ferrières après la mort de Wénilon. L'auteur anonyme du Livre des Miracles de saint Aldric, qui vivait à la fin du x<sup>e</sup> siècle, en fait mention dans son ouvrage, ainsi que Raoul Tortaire, dans son Histoire des Miracles de saint Benoît, du xi<sup>e</sup> siècle. Celui-ci dit que Gausbert était un religieux pieux et de bonne conduite, mais qu'il avait peu d'instruction et manquait de l'énergie nécessaire pour bien diriger son monastère dans les conditions où il se trouvait.

C'est qu'en effet les guerres continuelles des princes entre eux, les invasions des Northmans, les craintes incessantes, avaient rendu fort difficile le maintien de la vie régulière dans les monastères. A Ferrières, les moines, effrayés du voisinage des redoutables pirates qu'ils voyaient assiéger successivement Meaux, Sens et Melun, et piller toute la région environnante, étaient sans cesse en alerte et parfois contraints de s'enfuir dans les grands bois du Gâtinais, emportant avec eux ce qu'ils avaient de plus précieux. Au milieu de cette existence aventureuse, il devenait impossible d'observer les règles monastiques; puis, quand ils rentraient dans le cloître, les habitudes prises au dehors ne pouvaient plus se plier à leur austérité. La tiédeur augmenta, le goût des études s'affaiblit; le relâchement de la discipline s'accrut parmi le désordre général; cette maison d'édification ne fut plus qu'un lieu de trouble et de vie mondaine.

Gausbert essaya bien de remédier à ces maux,

mais il fut impuissant à ramener ses subordonnés à leur devoir. Découragé, ne voulant pas se rendre complice de leur mauvaise conduite, il se démit de son inutile autorité et se retira au monastère de Fleury-sur-Loire, par amour pour saint Benoît, en 875<sup>1</sup>. Il vécut là au milieu des simples moines et y finit paisiblement ses jours.

Le successeur de Gausbert fut Albuste, ou Adalbuste, ou encore Albéric; car ces trois noms ne paraissent désigner qu'un seul personnage, qui occupa le siège abbatial de Ferrières de 875 à 882<sup>2</sup>.

Les annales de ce monastère font un grand éloge d'Albuste. Il menait, disent-elles, une vie très sainte et pratiquait en perfection les observances monacales. Ses exemples, plus encore que ses sages conseils, ramenèrent la régularité parmi ses religieux dont il se montrait le père plutôt que le supérieur. Il assista au concile de Ponthion<sup>3</sup>, en Champagne, convoqué par Charles le Chauve, au nom de l'autorité apostolique. Trois légats du pape, neuf archevêques, quarante-deux évêques et cinq abbés prirent part à cette assemblée, où furent rédigés différents décrets concernant les mœurs et la discipline du clergé. Albuste y souscrivit avec tous les membres du concile<sup>4</sup>.

Les relations des moines de Ferrières, si intimes avec les premiers empereurs carolingiens, conti-

---

1. Clarius, *Chronique de Saint-Pierre-le-Vif*.

2. *Gallia christiana, Eccles. Senon.*, t. XII, p. 162.

3. Commune du département de la Marne, arrondissement de Vitry.

4. *Concil. Gallican.*, t. XIII, p. 447.

nuèrent avec leurs successeurs. Ainsi, l'histoire de notre abbaye se rattache toujours par quelques faits à l'histoire générale de la France et nous intéresse davantage à sa destinée.

Le mérite de l'abbé Albuste contribua à les rendre plus fréquentes. En 879, Louis le Bègue, fils et successeur de Charles le Chauve, vint à Ferrières et y séjourna quelque temps. C'est là qu'il donna et signa de sa main une charte en faveur du célèbre couvent bénédictin de Saint-Médard de Soissons, le 8 février<sup>1</sup>.

Un événement plus considérable eut lieu dans l'abbaye, quelques mois plus tard. Louis le Bègue, mort après un règne très court, avait laissé deux fils, Louis et Carloman, dont l'aîné atteignait à peine sa dix-septième année. Quelques seigneurs, gagnés par les promesses du souverain germanique, Louis de Saxe, voulurent lui donner la couronne; mais le parti des princes français, plus nombreux, l'emporta. « Hugues l'Abbé<sup>2</sup> et les autres barons de France, qui estoient avecque les enfants, sceurent bien les nouvelles que le roy Loys de Germanie et sa femme volaient venir en terre de France. Tantôt envoièrent aucuns évesques avecque les deux enfants en l'abbaye de saint Pierre de Ferrières en Gastinais, et les firent là sacrer et couronner à roys<sup>3</sup>. »

---

1. Mabillon, *De re diplomatica*, p. 569.

2. Il était cousin germain de Charles le Chauve, et comte d'Auxerre. On l'a surnommé *l'abbé*, à cause de plusieurs monastères qu'il possédait, le nom *d'abbé* étant alors un titre dont se glorifiaient les grands seigneurs, propriétaires d'abbayes.

3. *Grandes chroniques de saint Denys*.

La cour royale, un grand nombre de seigneurs, d'évêques et de clercs se transportèrent donc à Ferrières. Les deux jeunes rois furent sacrés, le vendredi saint, 10 avril 879, dans la grande église de Saint-Pierre, magnifiquement ornée de tentures, par Anségise, archevêque de Sens, qui avait reçu du pape Jean VIII le titre de vicaire apostolique et de primate des Gaules. Avant de les couronner, les évêques leur firent promettre de respecter et défendre les biens, droits et privilèges de l'Église. Tous deux firent le serment suivant, écrit sur une feuille de parchemin, qu'ils déposèrent ensuite sur l'autel :

« Nous, Louis et Carloman, établis rois par la miséricorde de Dieu et l'élection du peuple, promettons en présence de la sainte Église, à tous les Ordres, tant des évêques que des prêtres, des chanoines, des moines et des religieuses, que nous observerons toujours à leur égard les règles des Pères, confirmées par les traditions apostoliques. Nous promettons aussi d'observer à l'égard de notre peuple les lois et les décrets portés par les empereurs et les rois nos prédécesseurs. Nous, Louis et Carloman, faisons cette promesse de notre plein gré, par amour de la justice, et l'avons signée de notre main<sup>1</sup>. »

Quand la cérémonie fut terminée, les jeunes rois déposèrent devant le grand autel de la basilique les insignes de leur sacre, la couronne, le sceptre, la main de justice, le tout en or, avec le manteau royal.

---

1. *Annales S. Bertini ad annum 879.*

Ces précieux souvenirs furent placés dans le trésor de l'abbaye, où ils demeurèrent jusqu'en 1568. Les Huguenots s'en emparèrent alors et ils disparurent pour toujours<sup>1</sup>.

Louis mourut trois ans plus tard, le 4 août 882. Carloman, reconnu roi de la France entière, fut de nouveau couronné à Carisey<sup>2</sup>, et renouvela dans cette circonstance le serment de son premier sacre, « selon qu'il était contenu dans l'écrit donné par lui-même sur l'autel, dans le monastère de Ferrières, et qu'il avait signé de sa main, conjointement avec son frère<sup>3</sup>. »

Carloman régna seul à peine un an et demi. Il mourut, en 884, d'une blessure reçue à la chasse. Ces deux rois, disparus si jeunes, après avoir donné des preuves d'une grande valeur, furent inhumés dans l'église de Saint-Pierre de Ferrières, où ils avaient été sacrés, au milieu du bras gauche du transept. On y voyait encore naguère les restes de leur caveau sépulcral, vides depuis longtemps de leurs ossements, que les Anglais avaient dispersés en 1427.

Ces jours glorieux furent bientôt suivis de cruelles appréhensions. Les Northmans continuaient leurs invasions ; ils multipliaient leurs ravages sur tous les points de la France, avec une audace qu'encourageait la faiblesse de ceux qui auraient dû les combattre. Ils ne se contentaient plus de descendre sur

---

1. D. Morin, *Histoire du Gastinois*, p. 720.

2. Commune du département de l'Yonne, arrondissement de Tonnerre.

3. Mabillon, *Annal. Ord. Bened.*, t. III, p. 221.

les rivages de la mer et de piller les villes voisines ; sur leurs flottilles de barques légères, ils remontaient le cours des rivières, pénétraient au loin dans l'intérieur des terres, attaquaient villes, bourgs et villages, les prenaient d'assaut ou par surprise, et, après avoir tout mis à feu et à sang, rentraient chargés de butin dans leurs camps fortifiés, établis généralement près de l'embouchure des grands fleuves.

La région gâtinaise dut particulièrement souffrir des incursions de ces terribles pillards ; car nous savons qu'à plusieurs reprises des bandes venues, les unes par la Seine, jusqu'à Paris et Sens, les autres par la Loire, jusqu'à Orléans et au-delà, opérèrent leur jonction entre ces villes, suivant probablement les anciennes voies romaines qui sillonnaient ces contrées<sup>1</sup>. Les malheureux habitants, mal protégés par leurs forêts qui donnaient plutôt aux barbares le moyen de s'approcher sans être vus et de les surprendre à l'improviste, creusaient ces *soulerains de refuge* qu'on retrouve en si grand nombre un peu partout, dans la Beauce, dans le Gâtinais, sous le sol de Ferrières, et jusque sous les bâtiments de l'abbaye.

Les historiens sont d'accord pour affirmer que ces cavités furent pratiquées vers cette époque pour donner asile aux populations impuissantes à se défendre<sup>2</sup>. Elles offrent toutes le même type de construction : plusieurs entrées ou sorties dissimu-

---

1. Depping, *Histoire des expéditions maritimes des Normands*, t. I, passim.

2. Dareste, *Histoire de France*, t. I, p. 482.

lées au milieu d'amas de roches ou de buissons épais, un dédale de couloirs peu larges, voûtés en ogive et aboutissant à plusieurs chambres de forme conique, percées au sommet d'un petit trou circulaire, pour donner accès à l'air extérieur. Dans plusieurs de ces souterrains, abandonnés depuis des siècles, qu'on découvre de temps en temps, on trouve des traces de cheminées, des bancs creusés dans les parois, des débris de vases de terre, des cendres et parfois des ossements<sup>1</sup>.

Dès que l'approche des Northmans était signalée, une partie de la population, les femmes, les enfants, les vieillards se réfugiaient dans ces retraites avec des vivres et ce qu'ils possédaient de plus précieux. On cachait soigneusement les entrées, puis on attendait, pour sortir, le départ des ennemis, qui d'ordinaire ne séjournaient pas longtemps dans le même lieu.

Nous ne savons pas d'une manière certaine si les Northmans entrèrent dans l'abbaye même de Ferrières. Mais les moines, continuellement menacés d'en voir arriver quelque bande à l'improviste, creusèrent de pareils souterrains aboutissant à des puits, dont on retrouve encore les restes sous d'anciennes caves aujourd'hui abandonnées<sup>2</sup>. Ils y cachaient tout ce qu'ils tenaient le plus à sauver, leurs vases sacrés, leurs titres et papiers, leurs provisions, et eux-mêmes, quand le danger semblait trop pressant.

Ces craintes, souvent justifiées, n'empêchaient pas les moines de remplir les devoirs d'une généreuse

---

1. *Annales du Gàlinais*, année 1893, p. 325.

2. Notes de M. Ronceray, habitant de Ferrières, 1837.



hospitalité à l'égard de leurs frères plus malheureux.

Vers l'an 881, une troupe nombreuse de Northmans, conduite par le féroce Hasting, débarqua en Flandre et dévasta horriblement toutes les villes situées sur le littoral de la mer, entre l'Escaut et la Somme. Ils passèrent même cette rivière. Hasting ravagea le pays, détruisit les églises, incendia les monastères ; il tua une foule d'habitants et emmena un grand nombre d'hommes, de femmes, avec les chevaux et beaucoup de bétail<sup>1</sup>.

Dans cette expédition, la ville de Quentovic fut prise et renversée de fond en comble. Sa destruction fut si complète qu'elle ne s'est jamais relevée de ses ruines ; on ignore encore aujourd'hui le lieu exact où elle s'élevait. La celle Saint-Josse, située tout auprès, subit le même sort. Les Northmans massacrèrent tous les moines qu'ils purent atteindre. Une partie d'entre eux avait pu cependant s'échapper. Ils traversèrent le nord de la France et vinrent demander asile à leurs frères de Ferrières. L'abbé Albuste les recueillit dans son monastère, où ils restèrent jusqu'en 917, époque à laquelle ils retournèrent à Saint-Josse, qu'ils reconstruisirent.

Dans cette même année, Hasting ravagea tout le Brabant, détruisit la ville de Théroouanne et se dirigea sur Tournai<sup>2</sup>. La terreur s'empara de ses habitants qui, impuissants à se défendre, cherchèrent leur salut dans la fuite. « Cette guerre des North-

---

1. Depping, t. I, p. 231.

2. Depping, t. I, p. 228.

mans (en 881), si dangereuse et si épouvantable, a fait fuir les plus advisez de nostre pays. Les moines de saint Martin de Tournay, emportant leurs écrits, chartes, joyaux de l'église et autres choses saintes, s'en allèrent en une abbaye au diocèse de Paris<sup>1</sup>, en la villette dicte lors Ferrières, à deux lieues de Supes<sup>2</sup>, métairie du revenu de laquelle ils se sustentèrent<sup>3</sup>. »

Un capitaine franc, originaire du Gâtinais, avait été grièvement blessé dans un des combats livrés aux Northmans, sous les murs de Tournai, avant la prise de cette ville. Les moines de Saint-Martin le recueillirent, le soignèrent et le guérirent. De retour dans son pays, il leur fit don de son domaine de Souppes, par reconnaissance, quand eux-mêmes furent contraints d'abandonner leur couvent en ruines. Plus tard, à la demande d'Enguerrand, comte de Château-Landon, le roi Charles le Simple accorda un privilège, scellé de son sceau, par lequel il confirmait la donation faite à ces moines<sup>4</sup>. Ceux-ci restèrent unis à ceux de Ferrières; ils ne retournèrent jamais dans leur monastère de Tournai, qui cessa d'exister jusqu'en l'année 1092, où Ratbode, évêque de Noyon, le réédifia entièrement<sup>5</sup>.

Les soins de l'hospitalité envers ces frères exilés

---

1. Erreur de l'historien; Ferrières a toujours appartenu au diocèse de Sens.

2. Aujourd'hui *Souppes*, commune du département de Seine-et-Marne, arrondissement de Fontainebleau.

3. Cousin, *Histoire de Tournay*, p. 234.

4. Hermann, *Livre de la restauration de l'église de Tournay*, chap. III.

5. Voir, au sujet de cette restauration, le chapitre X de cette *Histoire*.

occupèrent les derniers jours de la vie de l'abbé Albuste. Il mourut en odeur de sainteté, en 882, peu après les événements que nous venons de rapporter.

Albuste eut pour successeur Gauthier I<sup>er</sup>, neveu de Gauthier, évêque d'Orléans. Il était chanoine de la cathédrale de Sens, recommandable par la noblesse de sa naissance et l'étendue de sa science. Il dirigea cinq ans l'abbaye de Ferrières. Nous ne savons rien de son administration. Après ce temps, il fut élu archevêque de Sens, et dirigea ce grand diocèse avec autant de sagesse que de fermeté, jusqu'à sa mort arrivée en 923.

Quelques historiens placent ici un abbé Zacharie, qui aurait occupé le siège abbatial de Ferrières après Gauthier. Mais selon la judicieuse observation de la *Gallia Christiana*, ce personnage, dont on ne trouve aucune trace dans les titres de l'abbaye, ne serait autre que ce Zacharie qui fut interné à Ferrières du temps de l'abbé Eudes<sup>1</sup>, et dont Loup Servat se plaint dans une de ses lettres<sup>2</sup>. On ne peut donc pas le placer au rang des chefs de notre abbaye.

La triste situation où la féodalité, dès son origine, avait mit la France, s'aggravait de jour en jour. On ne voyait de tous côtés que confusion, désordre et luttes continuelles. Le goût des lettres s'affaiblissait; les historiens devenaient rares; on ne connaît que très imparfaitement les faits de cette période calamiteuse.

---

1. *Gallia christiana, Eccles. Senon.*, t. XII, p. 162.

2. *Lupi Servati epistola XXIII, ad regem Ludovicum, ex parte Odonis.*

Ferrières disparut presque au milieu de l'obscurité générale. A peine connaît-on le nom des abbés qui gouvernèrent alors le monastère. La *Gallia Christiana* en donne une liste dont elle ne garantit pas l'exactitude; D. Morin en présente une autre, encore plus incomplète.

Heureusement existe à la Bibliothèque Vaticane, à Rome, un manuscrit écrit à Ferrières, au commencement du XI<sup>e</sup> siècle, que signale l'abbé Migne, au volume LXXXI, colonne 848, de sa Patrologie Latine. Nous aurons occasion, au chapitre suivant, d'étudier ce très curieux et probablement unique débris de l'ancienne bibliothèque de l'abbaye; mais ce qui surtout nous intéresse présentement, c'est qu'au verso du feuillet 126, le copiste a écrit une note donnant la liste des abbés de Ferrières, de 887 à 986, avec l'indication des rois, sous le règne desquels ils ont vécu<sup>1</sup>.

Tout imparfaite que soit cette liste, elle peut servir à rectifier et à compléter celle de la *Gallia Christiana*, qui a seulement quatre noms sur les neuf fournis par le manuscrit, et en donne, au contraire, plusieurs n'y figurant pas.

Grâce à elle, nous pourrions donc établir exacte-

---

1. Voici cette liste :

Engelelmus, abbas tempore Odonis regis;  
Atto, abbas in hoc loco, tempore Caroli et Rodulfi;  
Hildemannus, tempore Lotharii;  
Christianus, Archembaldus et Rodulfus, abbates tempore Ludovici;  
Vulfaudus, abbas tempore Clotarii;  
Wuido et Vuitbaldus, abbates tempore Lotharii et Ludovici.

ment la série des abbés pendant ces cent ans, avec l'époque et la durée de leur administration.

Engelme paraît le premier. Il fut abbé vers 887-898, sous le règne du roi Eudes. Nous ne connaissons aucun fait de sa vie, non plus que de celle des abbés suivants.

Après lui vint Atton, également inconnu. Il gouverna Ferrières dans les premières années du x<sup>e</sup> siècle, tandis que Charles le Simple et Raoul régnaient en France.

Malgré le peu de renseignements que nous possédons sur l'abbaye durant cette période de près d'un demi-siècle, il y a lieu de présumer que la discipline religieuse y fut gardée et que l'amour avec le culte des lettres y demeurèrent en honneur. Vers l'année 920, un moine de Ferrières, nommé Ecfride, pieux et instruit, composa un poème à la gloire du pape S<sup>t</sup> Grégoire le Grand. Le style un peu rude et diffus de cet ouvrage révèle l'époque où il fut écrit. Il possède cependant certaines qualités qui l'ont justement sauvé de l'oubli<sup>1</sup>.

Avec Notranne, successeur d'Atton, reviennent les mauvais jours de Ferrières. C'était un chef militaire, ami du luxe, entouré d'une foule de parents aussi ambitieux que lui<sup>2</sup>. Déjà maître des abbayes de Saint-Pierre-le-Vif, de Saint-Rémy et de Saint-Éracle de Sens, il s'empara de Ferrières en 936. Pour se procurer de l'argent et satisfaire à l'avidité

---

1. D. Rivet, *Histoire littéraire de la France*, t. VI, p. 34.

2. Clarius, *Chronique de Saint-Pierre-le-Vif*, p. 283.

des siens, il vendit les biens, les fermes, les ornements et les églises même de ces communautés, sans respecter les choses les plus sacrées. Plus tard, à la tête d'une troupe d'hommes d'armes qu'il équipa avec le produit de ses rapines, il s'empara de Nevers, dont il chassa l'évêque Gérard, et s'installa sur le siège épiscopal de cette ville<sup>1</sup>. On dit qu'une fois évêque, il mena une vie plus édifiante<sup>2</sup>. Il mourut le 6 des calendes de mars, vers l'année 979.

Quand Notranne eut quitté Ferrières, il fut remplacé par un moine de Saint-Denis, nommé Hildeman, homme vertueux et instruit, auteur d'un Traité sur la musique religieuse. Il ne resta que quatre ans, de 950 à 954, à la tête du monastère. Le roi Louis d'Outre-Mer, son ami et son protecteur, le plaça sur le siège archiépiscopal de Sens, qu'il occupa cinq ans seulement. Il mourut en 959 et fut enterré dans l'église de Saint-Pierre-le-Vif.

Chrétien, dont le nom seul est connu, dirigea Ferrières après Hildeman, et Archambaud succéda à Chrétien, sous le règne de Louis d'Outre-Mer.

Ce dernier agit aussi mal que Notranne et fit pis encore. Il était fils de Robert, comte de Troyes, et parent de Renaud le Vieux, comte de Sens. Jeune, avide de biens, vicieux et débauché, cet homme de guerre dut aux puissantes protections dont il était appuyé la haute situation où il parvint. L'autorité du

---

1. *Gallia christiana, Ecc. Senon.*, t. XII, p. 162.

2. D. Mabillon, *Ann. Ord. Bened.*, t. III, p. 544.

roi Lothaire l'imposa à l'archevêché de Sens, où il apporta les vices grossiers des seigneurs du temps. Il fut sacré, vers la fin de 959, par le pape Jean XIII, dont la bonne foi fut trompée, et profita de son élévation pour se livrer à tous les genres d'excès. C'était, hélas ! la lutte de la barbarie féodale contre la civilisation chrétienne.

Archambaud se mit en possession de plusieurs abbayes, de Saint-Pierre-le-Vif et de Saint-Pierre de Ferrières. Dans ces bénéfices ecclésiastiques, il ne vit qu'un moyen de satisfaire ses passions et de contenter l'avidité de ses proches. Églises, villas, terres et forêts, il vendit tout ou en employa les revenus à des usages criminels<sup>1</sup>.

Renaud le Vieux était son plus ferme soutien. En reconnaissance de sa protection, il lui donna un vaste domaine que l'abbaye de Ferrières possédait dans la vallée de l'Ouanne, à égale distance de Montargis et de Courtenay<sup>2</sup>. Renaud voyant le roi Lothaire indisposé contre lui, à cause de ses excès, fit bâtir sur cette terre, en 961, un château fort, au sommet du coteau qui domine la vallée. Il le munit de quatre bastions, d'un cavalier et de tours puissantes ; en outre, il l'entoura de fossés profonds, revêtus de glacis. Cette redoutable forteresse prit le nom de son auteur, ainsi que la ville qui se bâtit à

---

1. *Chronicon S. Petri Vivi Senonensis*, auctore Clario, apud Duru, *Bibliothèque historique de l'Yonne*, t. II, p. 487.

2. Depuis lors ce domaine ne fit jamais retour aux religieux de Ferrières.

ses pieds, appelée encore aujourd'hui Château-Renard<sup>1</sup>.

Archambaud périt misérablement, tué par la foudre, au milieu d'une orgie, le 28 juillet 968. Par respect pour le caractère dont il était revêtu, on l'inhuma dans une chapelle du monastère de Saint-Pierre-le-Vif, mais sans aucune marque qui rappelât son souvenir.

Raoul et Vulfaud suivent Archambaud sur la liste du manuscrit de la Bibliothèque Vaticane. La *Gallia Christiana* leur ajoute Eudes, et paraît croire que les deux personnages nommés Eudes et Raoul pourraient bien être les deux rois de ce nom, qui, tout en portant la couronne de France, ne dédaignaient pas la possession des abbayes, dont les revenus augmentaient leur fortune.

Ce sentiment ne nous paraît pas pouvoir être soutenu ; car Eudes fut proclamé roi en 888, et Raoul en 923, dates qui se rapportent à des époques où le siège abbatial de Ferrières était occupé par d'autres abbés. De plus, l'auteur de la liste du Vatican, à peu près contemporain de ces princes, dit expressément qu'Engelme fut abbé du temps du roi Eudes, et Atton du temps du roi Raoul. Il exclut ainsi ces deux souverains du nombre des chefs du monastère. Quand au Raoul qu'il inscrit plus tard sur sa liste, sans parler d'Eudes, il le place sous le règne de Louis d'Outre-Mer.

---

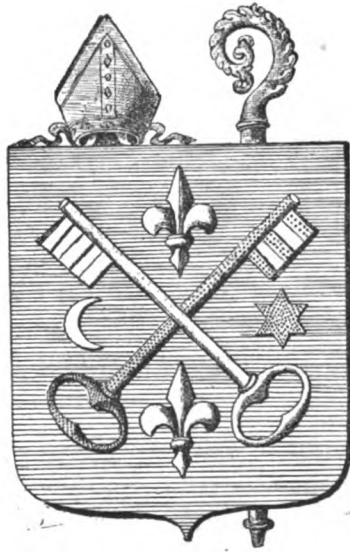
1. Aujourd'hui chef-lieu de canton du département du Loiret, arrondissement de Montargis.



Il y a donc tout lieu de croire que Raoul, Vulfaud et Eudes furent des seigneurs du Gâtinais, que la faveur des rois imposa successivement à l'abbaye de Ferrières comme supérieurs temporels. On ne possède d'ailleurs aucune notice sur ces obscurs personnages.

Abbé E. JAROSSAY.

*(Sera continué.)*



ARMOIRES DE L'ABBAYE DE FERRIÈRES.



## NOTE COMPLÉMENTAIRE

SUR

### SAINTE-GENEVIÈVE-DES-BOIS<sup>1</sup>

---



U commencement du XVIII<sup>e</sup> siècle, le Colombier appartenait à la famille Cornier, mentionnée dans les registres paroissiaux de Montbouy en 1707. Antoine - Gabriel Cornier, fils de Gabriel Cornier de Vincelot (1700-1733), possédait des immeubles tenus à cens et rentes du domaine de Montargis<sup>2</sup>. Messire A.-G. Cornier, seigneur du Colombier, écuyer, conseiller du roi, ancien contrôleur des guerres, avait épousé Marguerite-Octavie-Angélique-Charlotte de Garsement de Fontaine<sup>3</sup>. Il habitait Châtillon-sur-Loing et le château de Bennes, à Montbouy, en 1760. C'était « un bon citoyen, se livrant sagement à la régie de ses biens qu'il administrait avec intelligence, et zélé pour le bien public<sup>4</sup>. » Le seigneur du Colombier était neveu de Jeanne-Euphémie Taffoureau de

---

1. Cette note complémentaire a été rédigée d'après les documents que M. Henri Becquerel a bien voulu communiquer à l'auteur.

2. *Archives départementales du Loiret*, A. 353.

3. Garsement de Fontaine fut chanoine de Sens au XVIII<sup>e</sup> siècle.

4. Pelée de Varennes, *Notes sur l'Histoire du Gâtinais* (mss.).

Fontaine<sup>4</sup>, dite sœur Anne-Euphémie, décédée le 18 janvier 1768, cinquième prieure du couvent des Bénédictines de Châtillon-sur-Loing. Il eut cinq enfants : 1° Anne-Antoine-Christophe, né en janvier 1758, mort en 1764; 2° Antoine-François, né en décembre 1758, qui possédait Bennes en 1793, et y avait un revenu de 80 livres en 1789, mort sans postérité en 1797; 3° Alexandrine-Marie (1761-1764); 4° Anne-Adélaïde, 1762, morte en bas âge; et 5° Anne-Philippe (1764-1842). Cette dernière épousa, en 1784, Louis-Hector Becquerel de la Chevrotière, né à Paris en 1756, conseiller du roi et son dernier « lieutenant » à Châtillon-sur-Loing, qui a possédé le Colombier, les Bezards, Feins et Bennes. Il mourut à Châtillon-sur-Loing en 1823, laissant un fils, Antoine-César, et une fille, Anne-Françoise, mariée à François-Étienne Sanglé-Ferrière.

Antoine-César Becquerel, né en 1788, à Châtillon-sur-Loing, et mort à Paris en 1878, fut d'abord chef de bataillon du génie sous le premier Empire, puis s'occupa de sciences et devint membre de l'Institut (section de physique; Académie des Sciences), et professeur administrateur au Muséum d'histoire naturelle. La ville de Châtillon-Coligny possède de lui une belle statue en bronze due à M. Guillaume.

Son fils, Alexandre-Edmond Becquerel, et son petit-fils, Antoine-Henri, ont occupé successivement les mêmes fonctions au Muséum d'histoire naturelle,

---

4. Charles-Nicolas Taffoureau de Fontaine a été évêque d'Alet (Aude) de novembre 1698 à octobre 1708. Voir P. Quesvers et H. Stein, *Inscriptions de l'ancien diocèse de Sens*, I (1897), p. 549.

et ont fait partie de la même section de physique à l'Institut.

Anne-Angélique Cornier, sœur d'Antoine-Gabriel, avait épousé Antoine-Florent Girodet, directeur et receveur de l'apanage des ducs d'Orléans, et mourut au château du Verger, à Chuelles, le 21 octobre 1787, à l'âge de 55 ans. Elle fut inhumée à Chuelles le lendemain, en présence de son fils, le célèbre peintre Girodet-Trioson de Roucy, d'Antoine-François Cornier, son neveu, bourgeois de Châtillon, et de Louis-Hector Becquerel.

Le Colombier dépend encore aujourd'hui de Bennes.

ALF. CHARRON.





## RECHERCHES SUR LA TOPOGRAPHIE GATINAISE

---

### V

## LE PONT DE SAMOIS

---

**D**IVERS projets à l'étude, dans les hautes sphères administratives du département de Seine-et-Marne, pour la reconstruction du pont de Samois, actuellement en ruines, donnent quelque intérêt à ces notes rétrospectives où j'ai le dessein d'exposer brièvement l'importance de ce passage sur la Seine, à une époque où, entre Melun et Moret, il n'y avait pas d'autre communication entre la Brie et le Gâtinais.

La topographie exacte du pont de Samois n'est pas difficile à déterminer ; les piles à demi détruites que l'on aperçoit encore en Seine, lors des basses eaux, à proximité de l'écluse, entre le village du même nom et celui d'Héricy, indiquent aussi bien que possible son emplacement. Le pont devait exister à une époque très ancienne, sans que l'on puisse dire à quel siècle remontent les fondations ; toutefois, comme il ne se trouvait pas être la continuation d'une voie romaine, et comme les localités qu'il réunissait étaient d'une importance évidemment secondaire, je

ne crois pas que l'on puisse admettre son existence au-delà du XI<sup>e</sup> siècle. La première mention certaine que nous ayons est dans une charte du roi Louis VII (1177) où, spécifiant l'étendue des biens appartenant à l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés, il en indique les limites : le village de Champagne d'une part, le pont de Samoï de l'autre<sup>1</sup>. Comme tous les vieux ponts, celui-là supporta longtemps des moulins<sup>2</sup>.

Samoï était alors une localité plus importante qu'aujourd'hui. A côté des anciennes halles, on en avait construit, avant 1285, de nouvelles<sup>3</sup>, indice de la prospérité d'un pays ; c'était le siège d'un prévôt<sup>4</sup>, et un hôpital y avait été fondé au plus tard sous le règne de Louis IX<sup>5</sup>.

Il paraît évident que le pont de Samoï a dû jouer un rôle pendant la guerre de Cent ans ; nulle part, cependant, nous n'avons trouvé confirmation de cette hypothèse pour le XIV<sup>e</sup> siècle. Nous voyons seulement que le 24 et le 25 mai 1385, à l'aller et au retour d'un voyage à Moret, où le roi se trouvait alors, le duc de Bourgogne Philippe le Hardi dina au « Pont à

---

1. Tardif, *Monuments historiques* (Paris, 1866, in-4°, p. 328) : « A villa que Campania dicitur usque ad pontem Samesii. »

2. On en trouve la preuve dans une Charte du Cartulaire de Barbeau, de décembre 1244 : « Haoynus de Hyriciaco, talemerarius, et Adelina ejus uxor, recognoverunt se dedisse in puram elemosynam pro remedio et salute animarum suarum fratribus Sacri Portus decem solidos parisiensium annui redditus super suum molendinum situm super pontem de Samesio » (*Bibl. nationale*, ms. latin 10943, f° 37 v°).

3. Dom Bouquet, *Historiens de France*, t. XXII, pp. 574 et 658.

4. En 1328, l'inventaire de Clémence de Hongrie signale Geoffroy Challot, prévôt de Samoï.

5. On le trouve mentionné en 1269 (P. Quesvers et H. Stein, *Pouillé de l'ancien diocèse de Sens*, p. 230).

Septmois<sup>1</sup> ». Comme tous les points stratégiques, c'était un passage à surveiller sérieusement, pour la sécurité du pays et des troupes qui campaient aux environs. Un officier particulier, pris sans doute parmi les hommes d'armes voisins, en avait la garde ; en 1411, Guillebaut de Chailly est, dans un document, qualifié de « capitaine » du pont de Samoie<sup>2</sup>. En 1429, raconte une vieille chronique, « se mist la » ville de Melun en l'obéissance du Roy ; et la » manière comme elle fut réduite fut que des gens » de ladite ville virent que la pluspart de la garnison » estoient allés courir devers Yèvre en Gastinois,.... » et envoyèrent quérir promptement le cappitaine » du lieu de Chamois, le commandeur de Giresme, » et messire Denys de Chailly qui se boutèrent<sup>3</sup>.... »

Cette graphie nouvelle, provenant sans doute d'une mauvaise prononciation (*Chamois*), a dérouté quelques historiens qui n'ont pas su l'identifier pour cette raison.

Au moment de la guerre du Bien Public, vers le mois de mai 1465, si l'on en croit Jean de Roye<sup>4</sup>, « le roy ordonna de rompre et abatre les ponts de » Chamois, de Beaumont sur Oyse et autres ». Mais, comme on le verra, l'ordre de Louis XI ne fut pas exécuté. L'officier, quelques années plus tard, qui commandait le passage du pont de Samoie,

---

1. Ern. Petit, *Itinéraires de Philippe le Hardi et de Jean sans Peur* (Paris, 1888, in-4°). p. 178.

2. *Bibliothèque nationale*, ms. français 20692, p. 187.

3. *Idem*, ms. français 23144, f° 66.

4. *Chronique de Jean de Roye*, édition de B. de Mandrot (Soc. de l'histoire de France), t. I (1894), p. 45.

s'appelait le capitaine Lafosse<sup>1</sup>; on trouve son nom dans un compte des dépenses royales pour janvier 1471. Louis XI se trouvait à cet endroit au commencement d'octobre de l'année 1474<sup>2</sup>. Et c'est là que mourut, au mois de juillet 1482, Jean VI de Graville<sup>3</sup>.

En 1562 encore, le chroniqueur Claude Haton qualifie le pont de Samois « l'un des plus beaux ponts de pierre qui soient sur ladite rivière<sup>4</sup> ».

Le curé briard raconte un fait intéressant pour l'histoire de ce point topographique. « Mr de Guise » y avoit mis de si bonne garde et fidelles capitaines » que les explorateurs ne s'en retournèrent tous luy » dire les nouvelles; et si avoit donné commission » ledit seigneur aux capitaines qu'il avoit envoyé en » garnison audit Samois que, au cas qu'ilz fussent » forcez de lever ledit passage, ilz en se retirant » fissent rompre ledit pont au milieu de la rivière, » au lieu le plus dangereux et périssable. Ce qu'ilz » firent, après avoir entendu que ledit prince y vou- » loit faire cheminer son camp pour passer, et se » retirèrent tous dans Héricy au bout dudit pont qui » est du costé de la Brie, pour attendre là ledit sieur » prince [de Condé], qui ayant eu nouvelle de la » rupture dudit pont, ne s'en approcha. » Et plus

---

1. « A Cardin Jourdain, chevaucheur de l'escuirie dudit seigneur, la somme de XLII sous III deniers tournois pour avoir esté partant de Paris au pont de Chamoiz près Moret porter lettres de par ledit seigneur au cappitaine La Fosse » (*Bibliothèque nationale*, ms. français 6759, f° 85).

2. *Lettres de Louis XI*, publ. par J. Vaesen (Soc. de l'histoire de France), t. V (1895), pp. 292-293.

3. *L'amiral de Graville*, par Michel Perret, p. 3.

4. *Mémoires*, publ. par F. Bourquelot, t. I, p. 310.



loin : « Les reistres allemans traversent le pont de  
» Samois où ilz séjournèrent cinq jours pour le  
» moings, en attendant que ledit pont fust réparé pour  
» le passer, et y passèrent (je croy) le jour de Pasques  
» premier jour de ceste présente année [1563]<sup>1</sup>. »

Mais les réparations avaient dû être faites rapidement, à la légère. La solidité du pont était en tous les cas compromise. Il fut décidé que, pour parer à sa réfection, il serait levé deux deniers sur chaque muid de vin passant « dessous et dessus », mais cet octroi amena entre les habitants d'Héricy et ceux de Melun un différend que le Conseil d'État fut appelé à régler<sup>2</sup>.

« Visitation et devis » du pont furent ordonnés; le 16 avril 1567, à Fontainebleau, « fust leue au Conseil pour les finances la visitation faicte par Grandrémy<sup>3</sup> pour les réparations à faire au pont de Chamois, laquelle se montera à xviii<sup>m</sup> livres ». Ces réparations, baillées au rabais, étaient en cours d'exécution lors du passage et des opérations de l'armée du duc d'Anjou en Gâtinais, au mois de décembre 1567<sup>4</sup>.

Vingt ans après, c'étaient d'autres projets; car il existe, à la date du 16 décembre 1587, une commission royale<sup>5</sup> « pour rompre le pont de Samois de

---

1. *Mémoires*, publ. par F. Bourquelot, t. I, pp. 301 et 346.

2. *Bibliothèque nationale*, ms. français 18156, f° 35.

3. L'architecte-expert parisien Étienne Grandrémy était un des plus renommés de l'époque; nous nous proposons de lui consacrer prochainement un article spécial.

4. *Bibliothèque nationale*, mss. français 16222, f° LIII, et 15543, f°s 42 et 88.

5. Qu'a bien voulu nous signaler notre confrère et ami Eug. Thoison, avec d'autres indications précieuses utilisées dans le présent article.

trop difficile fortification et garde »<sup>1</sup>. C'était une mesure prise, là comme ailleurs, contre les menées protestantes.

Il est permis de douter que cet ordre ait reçu pleine et entière exécution, s'il faut en croire les rapports des intendants qui, en 1698, dans l'énumération des ponts situés sur la rivière de Seine, disent de celui de Samois « qu'il est tombé il y a quarante ans et n'a pas été rétabli depuis ce temps<sup>2</sup> ». Sa ruine définitive daterait donc de l'époque de la Fronde<sup>3</sup>.

Quoi qu'il en soit, et la tradition aidant, rompu ou non, le pont avait toujours son capitaine; en 1604 il s'appelait Claude Bréau, aux appointements de cinquante livres par an<sup>4</sup>; un siècle après, ce fut Jean du Val, puis sa veuve, Jeanne Lamballe<sup>5</sup>, qui jouirent dudit office, on pourrait dire de ladite sinécure.

On trouve encore bien, à partir du xvii<sup>e</sup> siècle, quelques mentions du pont de Samois; mais rien n'implique qu'il pût encore servir de moyen de communication entre la Brie et le Gâtinais. On trouve ainsi, à la date du 5 février 1620, une ordonnance<sup>6</sup> qui contraint la communauté des mar-

---

1. *Bibliothèque nationale*, ms. français 3394, f<sup>o</sup> 38 : « Nous avons advisé d'en faire oster les poultres qui sont sur les pilles et servent à passer sur ledit pont, pour le mettre en tel estat que les dessusditz de la nouvelle oppinion ue s'en puissent prévaloir et servir au désavantage de nostre service. »

2. *Mémoires des intendants*, publ. par A. de Boislisle (Doc. inédits), t. I, p. 361.

3. A. Hugucs, *Les routes de Seine-et-Marne avant 1789* (Melun, 1897, in-8), p. 74.

4. *Archives nationales*, E 11 b, f<sup>o</sup> 310.

5. *Bibliothèque nationale*, ms. français 6335, p. 765.

6. *Archives nationales*, Z<sup>1</sup> t 565, f<sup>o</sup> 54.

chands de bois et celle des marchands de vin de Paris à faire enlever dans le délai d'un an les deux roches « estans en la rivière de Seyne proche le pont de Samoïs et la ville de Montereau », pour rendre la navigation plus libre; la vente au sieur Gaultier, en 1718, du droit de pêche des « cinq arches » du pont de Samoïs<sup>1</sup>; et enfin, en 1741, le bail<sup>2</sup> au sieur Claude Dumont, voiturier par eau, de l'île Thérouanne sise en Seine, entre le pont de Samoïs et le port à l'Anguille (même paroisse), moyennant douze livres par an.

Dès lors ce pont, dont quelques lignes ont suffi à raconter l'histoire, n'existe plus qu'à l'état de souvenir; les fondations sur lesquelles reposaient les cinq arches s'aperçoivent encore dans le fleuve, lorsque les eaux sont basses, et la navigation les évite sagement. Dans ce siècle, on en a construit deux nouveaux, l'un en amont à Valvins, l'autre en aval à Chartrettes. Mais, avec le développement du réseau des routes, et après la création de la nouvelle voie ferrée qui suit la rive droite de la Seine, on conçoit que l'idée de restituer le pont de Samoïs dans son état primitif ait germé dans quelques esprits, et il n'est pas impossible que le projet soit pris quelque jour en sérieuse considération.

HENRI STEIN.

---

1. *Archives nationales*, Q<sup>1</sup> 1405.

2. *Bibliothèque nationale*, ms. français 6335, p. 663.



## CHRONIQUE BIBLIOGRAPHIQUE GATINAISE

---

M. C. MILLON DE MONTHERLANT a inséré dans la *Revue des questions historiques* (avril 1898, pp. 509-516) un petit article sur le siège de Montargis en 1427. Bien qu'animé des meilleures intentions, cet auteur ne connaît ni les sources ni la bibliographie du sujet qu'il traite, et son récit n'a aucune valeur critique; on croirait qu'il date d'un autre âge : il n'est plus permis en effet, aujourd'hui, d'écrire sur une matière historique de cette façon.

\* \* \*

M. PAUL PINSON vient de publier une brochure intitulée : *Un excentrique au XVIII<sup>e</sup> siècle; étude biographique sur l'abbé Desforges, chanoine de l'église collégiale de Sainte-Croix d'Étampes (1723-1792) d'après des documents inédits* (Paris, 1898, in-12), qui contient quelques détails sur l'histoire littéraire de ce temps.

Le même auteur a publié dans le *Bulletin de la Société historique et archéologique de Corbeil, d'Étampes et du Hurepoix* (1897, n<sup>o</sup> 2), quelques documents inédits sur J.-G. Simonneau, le maire d'Étampes assassiné (pp. 66-73), puis une courte relation de la réception faite à Louis XIV à Étampes en septembre 1668 (pp. 74-79), et plus récemment (1898, n<sup>o</sup> 1), la relation de la réception faite au roi d'Espagne Philippe V dans la même ville en décembre 1700 (pp. 18-23), ainsi qu'une note (p. 31) qui tend à prouver que Dom Basile Fleureau est mort à Étampes au mois d'avril 1674.

De son côté, M. A. DUFOUR a signé dans ce même *Bulletin* diverses communications sur une tentative d'assassinat à Corbeil en 1614, sur la dédicace de l'église Saint-Spire de la même ville en 1437, et y a commencé la publication du *Journal d'un bourgeois de Corbeil* en 1740. M. l'abbé EUG. COLAS y a inséré une intéressante notice sur les sœurs de Saint-Vincent-de-Paul à Corbeil (depuis 1762).

Ne quittons pas cette ville sans annoncer un article de M. MAURICE PROU sur les monnaies de Bouchard, comte de Paris et de Corbeil, dans le *Bulletin de la Société de l'histoire de Paris et de l'Île de France*, 1897, pp. 36-40; — et l'analyse du poème de l'abbé A.-C. Guiot sur la bibliothèque de Corbeil (conservé en manuscrit à la bibliothèque de Rouen), par M. F. Bouquet dans *La Normandie*, XIII (1898), pp. 1-14.

Des notes sur l'ancien et le nouveau collège d'Étampes, par M. LÉON MARQUIS, et accompagnées de planches, ont été imprimées dans l'*Ami des monuments et des arts*, XI (1897), pp. 192-203.

Le *Bulletin archéologique du Comité des travaux historiques* (1897), p. xxiii, contient une courte notice sur une sépulture préhistorique aux Boutards, près Étampes.

Le tombeau de Pierre Dauvet à Saint-Valérien (Yonne) a été gravé dans la *Gazette des Beaux-Arts*, 1897, p. 19, accompagnant un article de M. P. VITRY.



D'un mémoire sur les francs archers, par M. O. DE POLI, qu'a publié l'*Annuaire du Conseil héraldique*, 1896, pp. 26 et suiv., nous retiendrons ce fait que le premier capitaine des francs archers créés par Charles VII fut un noble breton, Yvon de Carnazet, seigneur de Lardy « où estoit sa tombe » et dont il avait fait restaurer l'église. Deux autres capitaines de francs archers, du règne de Louis XI, ont eu des attaches avec notre pays : Pierre Aubert, bailli de Melun (*Idem*, pp. 41-48), et Aymar de Poisieu, dit Capdorat (*Idem*, pp. 57-74 et 369-371).

\* \* \*

Dans l'*English historical Review*, XII (1897), p. 518, W.-E. RHODES publie le « compte des joyaux et autres choses appartenans à l'aournement du roi », achetés par Hugues de Bouville en 1289. On sait de quelle faveur jouissait à la cour de Philippe IV ce grand seigneur du Gâtinais.

On trouvera quelques détails, dans le *Neues archiv für die aeltere deutsche Geschichtsforschung*, XXIII (1898), pp. 389-398, sur l'abbé Thomas de Morigny, auteur du second livre du « *Chronicon Mauriniacense* »; on y trouvera publiée une bulle du pape Pascal II, de 1112, pour l'abbaye de Morigny, d'après le manuscrit latin 13368 de la Bibliothèque nationale, f° 68 v°.

\* \* \*

M. Eug. THOISON continue à nous doter de petites publications d'une lecture agréable, et qui sont en même temps des raretés, étant tirées à un très petit nombre d'exemplaires. La dernière, imprimée à l'occasion du mariage de M. Maurice Bourges avec M<sup>lle</sup> Madeleine Colin (Fontainebleau, 19 avril 1898) est intitulée : *Faits divers lyricantois* (1360-1414). Ce petit in-4° de 24 pp. (Nemours, impr. Bouloy, 1898) nous révèle quelques épisodes de la vie des gens de Larchant à l'époque de la guerre de Cent ans. Ce sont de ces faits divers d'un autre âge où paraissent successivement un laboureur, un cordonnier, un cabaretier, un homme d'armes et des huissiers; et les titres des chapitres indiqueront suffisamment la matière traitée : Dispute après boire; Triste fin d'une partie de main chaude; En revenant de la procession. Le rédacteur de ces quelques pages, imprimées d'une manière charmante, a soin de prévenir le lecteur qu'il n'a rien inventé; il a puisé aux Archives nationales, dans l'immense fonds du Trésor des Chartes, le canevas des petites scènes qu'il a exhumées.

HENRI STEIN.



# L'ABBÉ D'AUBIGNAC ET SA FAMILLE

D'APRÈS DES DOCUMENTS NOUVEAUX

---

**B** IEN que le genre « précieux », auquel il dut surtout son éphémère célébrité, soit heureusement tombé dans le discrédit et l'oubli; bien que les théories dramatiques qui demeurent aux yeux de la postérité son titre littéraire le moins contestable, n'aient plus pour nous qu'un intérêt rétrospectif, et ne provoquent plus guère la discussion, François Hédelin, abbé d'Aubignac, a été, jusqu'en ces dernières années, l'objet de travaux sérieux. Il semble même difficile d'ajouter beaucoup à ce qu'ont dit de lui après Boscheron<sup>1</sup>, Nicéron<sup>2</sup>, et MM. Ch. Livet<sup>3</sup>, Th. Lhuillier<sup>4</sup> et Ch. Arnaud<sup>5</sup>.

Aussi n'ai-je pas l'ambition de renouveler sa bio-

---

1. Lettre sur la vie de d'Aubignac, dans les *Mémoires de littérature de Sallanges*, t. I.

2. *Mémoires*, t. IV.

3. *Précieux et Précieuses* (Paris, 1860, in-12).

4. *Almanach de Seine-et-Marne*, 1879, p. 135, et 1880, p. 134 (omis dans la bibliographie de M. Arnaud).

5. *Les Théories dramatiques au XVII<sup>e</sup> siècle* (Paris, 1888, in-8°).

graphie, mais seulement de la compléter sur quelques points de détail. Les documents nouveaux que j'apporte, en éclairant sa vie intime et en particulier ses rapports avec les siens, contribueront peut-être à montrer son caractère sous un jour plus favorable que celui sous lequel on le voit généralement. En même temps, l'emploi de manuscrits connus, mais inutilisés jusqu'ici, me permettra de grossir encore la liste déjà longue de ses productions.

Dès le commencement du xvi<sup>e</sup> siècle (1508), on trouve établie en Bourbonnais, en la personne de François, sieur du Moulin-le-Roy, une famille Hédelin, d'origine allemande<sup>1</sup>. François Hédelin eut, entre autres enfants, Antoine qui continua le nom et hérita du titre. Un des fils d'Antoine fut Jacques, sieur des Courilles et du Moulin-le-Roy, qui eut lui-même Jacques, sieur de Saint-Maur, avec lequel les Hédelin font leur entrée dans l'histoire littéraire.

« Jacques Hédelin, conseiller au Thrésor... avoit fait la profession d'avocat au Parlement de Paris. Il est parlé de lui dans le *Dialogue des Avocats*, d'Antoine Loisel. Il était homme d'esprit et de belles-lettres. Il a fait plusieurs vers qui sont rapportez dans le recueil intitulé : *Les Muses françoises*. Il avoit épousé Magdelaine Bouvot, fille de Claude Bouvot, thrésorier et payeur des compagnies des gendarmes, duquel sont descendus M. Hébert,

---

1. En 1360, Jacques Hédelin, écuyer, est seigneur de Tussen en Souabe (*Archives de l'Hôtel-Dieu de Nemours*, H. 8). Il existe bien, en effet, en Bavière, à quelques kilomètres de Turkheim, une localité de Tussenhausen qui doit être celle-là. — Les Hédelin portaient *d'azur au chevron d'or, au rossignol de même en pointe*.



maître des resquestes; Mad<sup>me</sup> Bignon de Blanzly, Mad<sup>me</sup> de Vincens, MM. Dupré, Du Troussel de Valincourt et [Du Troussel] d'Héricourt<sup>1</sup>, et plusieurs autres personnes de nom...<sup>2</sup> »

De ce couple si bien apparenté naquit, vers 1574, Claude Hédelin, qui fut sicur de Chauffour, Montatelon et Bois-Regné.

« Ce Claude Hédelin étoit aussi homme d'esprit et de belles-lettres. Nous avons quelques ouvrages de lui. Monsieur de Marolles, abbé de Villeloin, en parle dans ses *Remarques sur les Héroïdes d'Ovide*<sup>3</sup>. »

Claude Hédelin traduisit en effet et publia plusieurs de ces *Héroïdes*, en collaboration avec Du Perron et de Lingendes. On lui fait même généralement honneur de la mention de Loisel, ainsi que du *Royaume de Febve*, inséré dans les *Muses françaises ralliées*, que nous venons de voir attribués à Jacques. Je laisse à de mieux documentés que moi le soin de trancher la question, d'ailleurs d'intérêt secondaire. Je ferai seulement remarquer que l'auteur de mes deux citations est un arrière-petit-fils de Claude Hédelin.

Quoiqu'il en soit, celui-ci paraît avoir succédé à son père dans l'office de conseiller en la Chambre du Trésor, et, le 29 septembre 1603, demeurant à

---

1. Bénigne du Troussel d'Héricourt achète, en 1706, les terres de Poligny et du Boulay, voisines de Nemours. — On a d'un Du Troussel de Valincourt une *Vie de François de Lorraine, duc de Guise* (Paris, 1681, in-12).

2. *Archives de l'Hôtel-Dieu de Nemours*, H. 8.

3. *Archives de l'Hôtel-Dieu*, ms. cité.

Paris, sur la paroisse de Saint-Germain-le-Vieil, en la Cité, il épousa, dans l'église de Saint-André-des-Arts, Catherine, fille du célèbre chirurgien Ambroise Paré. Elle avait vingt-deux ans; il allait en avoir trente.

Un peu moins d'un an plus tard, le 4 août 1604, Catherine donnait le jour à un fils qui reçut au baptême le nom de François, et fut l'aîné d'une nombreuse lignée.

François avait six ans quand son père acheta de Jean Lebeau la charge de lieutenant général civil et criminel au bailliage de Nemours, qu'il semble avoir cumulée avec celle de receveur des aides, tailles et taillon en l'élection<sup>1</sup>. Je ne saurais dire ce qui attira Claude Hédelin dans cette petite ville; peut-être le hasard seul l'y conduisit-il. Les fiefs dont il prend les titres sont bien situés en Gâtinais, mais assez loin de Nemours; de plus, il ne les tenait pas de son père, et il semble ne les avoir acquis de ses deniers qu'après 1610<sup>2</sup>.

Dans tous les cas, il y eut, du chef de son vendeur, des oppositions au sceau. Plusieurs années même se passèrent avant qu'elles fussent levées; aussi, le 8 février 1615, se décide-t-il, n'étant encore réellement pourvu d'aucun office judiciaire, à acheter la charge de lieutenant particulier qu'il exerce par interim jusqu'à ce qu'enfin reçu dans celle de lieute-

---

1. *Bibliothèque nationale*, ms. fr. 25985, dossier 34002, n° 3.

2. Chauffour et Montatelon furent d'abord deux paroisses réunies plus tard à Auxe (canton de Beaune-la-Rolande, Loiret). Bois-Regné (ou Bois-Regnier) était un fief sis dans la même paroisse d'Auxe.

nant général il vende la lieutenance particulière à Marin Berthelot<sup>1</sup>.

Entre temps, quatre enfants au moins lui étaient nés ; deux fils : Anne, le 28 juillet 1611, et Jacques, le 8 avril 1614 ; tous les deux à Nemours ; et deux filles : Michelle, née à Paris, plusieurs années avant 1610<sup>2</sup>, et Madeleine, à Nemours, le 12 avril 1613.

En arrivant à Nemours, Claude Hédelin s'était logé sur la place Saint-Jean, presque en face de l'église, dans une maison qui, agrandie et transformée, demeura la propriété de ses descendants jusqu'au commencement de ce siècle<sup>3</sup>. S'il faut en croire l'ancêtre des historiens du Gâtinais, dom Morin, il ne tarda pas à y réunir « une des grandes et rares bibliothèques de France » ; et, dans son cabinet, « un grand nombre de médailles de toutes sortes très antiques que l'on ne sauroit trouver de plus. Ice-luy faisant fouiller, en l'an 1610,..... en un jardin qu'il a....., trouva entre autres choses une petite statüe de bronze d'un tiers de pied, laquelle est toute nüe. C'est un Théocrite tenant un sifflet à neuf tuyaux

---

1. *Archives de l'Hôtel-Dieu de Nemours*, ms. cité.

2. M. Le Paulmier (*Ambroise Paré*) fait naître Anne Hédelin le 20 juillet. L'acte ci-après, en rectifiant cette légère erreur, nous montre que Michelle pouvait avoir cinq à six ans en 1611 : — « Le vingt huitiesme jour de juillet [1611] naquit Anne Hédelin, sur les quatre à cinq heures du soir, fils de noble homme Claude Hédelin, lieutenant général civil et particulier au baillage de Nemours. Le parrin fut maistre Charles Chappotin, conseiller du Roy, président en l'eslection de Nemours, et sa marrine damoysele Anne Paré, femme de Maistre Henry Simon, conseiller du Roy, recepveur général des finances à Paris, représenté (*sic*) par Michelle Hédelin, et fut baptisé le dimenche trentiesme et dernier (*sic*) jour dud. moys par moy, prieur curé de Nemours. — *Signé* : CHEVETARTE. »

3. J'en ai donné l'histoire sommaire dans mes *Rues de Nemours*, p. 52-54. — Il ne reste rien aujourd'hui des constructions primitives.

que les anciens Grecs appelaient *Encaphenon*; il a une jambe en l'air, comme un homme qui danse, et à l'entour de sa teste et sur ses épaules il a un *Sinus* qui estoit un habillement qui se faisoit tout d'une pièce sans couture et servoit de chapeau et manteau.....; au bout du pied qui touche la base est un petit panier de fruicts<sup>1</sup>. »

Dom Morin n'a probablement qu'un peu exagéré l'importance de la bibliothèque, mais aucun des inventaires successifs que j'ai pu consulter ne mentionne ni médailles ni antiques. Anne-Antipas Hédelin, qui fut maire de Nemours sous Napoléon I<sup>er</sup>, déclare dans une lettre<sup>2</sup> à son beau-frère, Claude Bernard de la Fortelle<sup>3</sup>, qu'il n'a nulle connaissance du prétendu médailler de son ancêtre. Comme je ne puis oublier certaine mystification historique dont le bon père Guillaume Morin fut l'innocente victime, et l'auteur, Claude Hédelin lui-même<sup>4</sup>, j'ai grand'peur que les médailles et le Théocrite, voire le mot grec lui-même, ne soient une invention de plus du facétieux lieutenant général.

Il n'en reste pas moins établi — et c'est là l'objet de cette digression — que le futur abbé d'Aubignac vit s'écouler son enfance auprès d'un père parfaitement en état de lui donner des goûts littéraires et

---

1. *Histoire du Gastinois*, p. 323-324.

2. Collection de M. Th. Lhuillier, de Melun.

3. C. Bernard de la Fortelle avait épousé Nathalie Hédelin, sœur de Anne-Antipas. Celle-ci n'est morte qu'en 1873, laissant 80,000 francs à l'Hôtel-Dieu de Nemours.

4. A. Dupont, *Curiosité bibliographique*...., dans : *Annales de la Société historique et archéologique du Gâtinais*, t. I, p. 249.

l'amour de l'antiquité classique. — « Dès l'âge de onze ans, écrit-il lui-même, je commençai d'entendre un peu la langue latine<sup>1</sup>. » Malheureusement il prit encore dans la maison de son père « devenue le centre de tous les esprits cultivés et comme l'hôtel de Rambouillet de la province », cette tendance à la préciosité et au « pointu » qui, loin de l'abandonner, ne fit que se développer chez lui avec l'âge.

La première manifestation, semble-t-il, de cette fâcheuse disposition intellectuelle est considérée comme perdue par le dernier historien de d'Aubignac, bien que M. Lhuillier, qui la possède, l'ait citée, en 1880, dans son étude<sup>2</sup>. C'est une plaquette anonyme, de 16 pages, imprimée à Paris et portant pour titre : *Explication d'un tableau énigmatique proposé en la ville de Nemours, le dimanche 24 du mois de mars 1624*. On sait que les « tableaux énigmatiques », exercice scolaire en faveur au xvii<sup>e</sup> siècle, n'étaient autre chose que des rébus. L'*Explication* est en vers..... hélas ! pourquoi n'est-elle pas vraiment perdue ? L'auteur, quand il la composa, allait avoir vingt ans ; c'est sa meilleure excuse.

Mais j'ai dit que je n'entreprenais pas d'écrire à nouveau la vie souvent écrite de François Hédelin. Je rappellerai donc brièvement qu'après avoir exercé peu de temps la profession d'avocat, il entra dans les ordres, et qu'à peine prêtre, il fut chargé de l'éducation du jeune Jean-Armand de Maillé-Brézé,

---

1. Cité par M. Arnaud : *Théories dramatiques*, p. 13.

2. *Almanach de Seine-et-Marne*, 1880, p. 138.

duc de Fronsac, neveu du cardinal de Richelieu. Vers 1631, il fut pourvu de l'abbaye d'Aubignac, au diocèse de Bourges, et devint plus tard aumônier et prédicateur ordinaire du Roi. On sait encore qu'il demeura quinze ans dans la maison de Brézé, soit comme précepteur, soit comme secrétaire et intendant du jeune amiral. Il reprit sa liberté à la mort de son élève, et put alors se livrer tout entier à des travaux littéraires.

Je n'ai pas non plus à apprécier ses œuvres; d'autres se sont acquittés de ce soin avec conscience et autorité, et leur sévérité n'est sans doute que de la justice. Leur jugement nous le montre prédicateur éloquent quelquefois, critique souvent avisé, comme lorsque, le premier, il soutient l'impersonnalité d'Homère; poète plus que médiocre et détestable romancier. De l'homme, ils n'ont rien dit, n'ayant guère vu que l'écrivain vaniteux, prétentieux et infatué de son propre mérite.

Ce n'est peut-être pas là d'Aubignac tout entier : derrière le confrère rageur et bilieux, le polémiste enfiellé, l'aristarque pédant, il y eut, je crois, un homme généreux au moins pour les siens, la preuve vivante qu'un mauvais caractère se peut concilier avec un bon cœur. Ses défauts qui lui vinrent sans doute de son éducation première, pleine de succès faciles et d'admiration familiale, furent rachetés, à mon sens, par des qualités naturelles. Excellent fils, excellent frère, il vit la fortune lui sourire, et il voulut faire des heureux autour de lui.

La fortune lui sourit : c'est bien là l'expression dont on se sert ordinairement; mais fut-il jamais

vraiment riche ? Il est permis d'en douter, permis, dans tous les cas, de se demander comment il le serait devenu. Et puisque la question se trouve ainsi posée, je vais chercher, à l'aide des documents connus et des actes inédits que j'ai pu rencontrer, à évaluer ses ressources et à montrer l'usage qu'il en fit. Ce sera bien ainsi la personne privée qui nous apparaîtra, et c'est la seule que nous ayons présentement en vue.

A aucune époque, il faut s'en souvenir tout d'abord, il ne tira profit de ses livres..... même de ceux qui se vendirent. — « Il n'y a personne au monde, déclare-t-il avec orgueil<sup>1</sup>, qui puisse dire m'avoir donné un teston pour quelque ouvrage que j'ai fait imprimer; s'il le dit, je puis le couvrir de honte. » Pas un éditeur n'a relevé le défi.

Passons à ses bénéfices ecclésiastiques. L'abbaye d'Aubignac<sup>2</sup> ne lui rapportait guère que 680 à 700 livres<sup>3</sup>; celle de Meymac, au diocèse de Limoges, valait 1500 livres, mais il n'en fut pourvu qu'en 1665, et il la résigna en 1670. Ce sont les deux principaux, ou plutôt les deux seuls bénéfices qu'on lui connaissait jusqu'à présent; il en eut au moins un autre : le prieuré de Sainte-Catherine de Grillaud, au diocèse de Nantes<sup>4</sup>, qu'il reçut vers la fin de 1672. Mais il n'en jouit — et encore en jouit-il ? — que sous la

---

1. *Dissertation contre Corneille*, cité par M. Ch. Arnaud, p. 41.

2. Aujourd'hui Aubignat, commune de Saint-Sébastien, canton de La Souterraine (Creuse).

3. *Requête à Monseigneur le Prince*.

4. Paroisse de Châtenay, près de Nantes.

forme d'une pension de 300 livres<sup>1</sup>. Je crois qu'il fut de plus chanoine de Châtillon-sur-Loing; je ne saurais pourtant l'affirmer. Le 6 octobre 1659, le titulaire Charles Pérault résigne son canonicat en faveur d'un François Hédelin, dont la signature ressemble singulièrement à celle de l'abbé d'Aubignac, et l'acte est passé à Nemours<sup>2</sup>. Il y a donc de graves présomptions d'identité. Nous ignorons d'ailleurs à quelles conditions, quelle était la valeur de la prébende, et si même cette résignation fut suivie d'effet.

Ses titres d'aumônier et de prédicateur ordinaire du roi furent plus honorifiques que productifs<sup>3</sup>, et son ami Chapelain s'efforça vainement de lui faire obtenir une pension : ses attaches anciennes, sa fidélité à la famille de Condé et, dit-on, aussi l'inimitié de Colbert éloignaient de lui les faveurs royales. Quelques oraisons funèbres, quelques panégyriques lui furent-il payés? Peut-être.

Arrivons à son préceptorat. Ou il faut récuser absolument le témoignage de d'Aubignac, ou il faut tenir pour vraie cette affirmation formelle : — « Ce qui semblera à peine croyable, c'est que j'ai dépensé mon patrimoine au service de mon élève, sans avoir jamais reçu de gratification... quelconque<sup>4</sup>. » Un acte notarié de 1648 viendrait, s'il en était besoin, attester sa sincérité, puisqu'il s'y déclare, comme nous le verrons tout à l'heure, créancier pour plus de

---

1. Voir ci-après, p. 287.

2. Il se trouve aux minutes du notaire Debonnaire.

3. Les gages ordinaires de cet office étaient de 300 livres par an (*Archives nationales*, KK. 209).

4. *Requête à Monseigneur le Prince.*



4000 livres de la succession du jeune duc de Brézé. Celui-ci pourtant, dont il était demeuré le secrétaire, ne se montra pas ingrat jusqu'au bout : en 1644, il lui constitua sur le comté de Dammartin<sup>1</sup> une rente viagère de 4000 livres, récompense princière des services rendus.

On voudrait connaître enfin l'importance de ce patrimoine auquel il vient d'être fait allusion ; c'est le dernier élément de l'enquête. Mais en l'absence de toute pièce décisive, on doit malheureusement se contenter d'une vague approximation, en se souvenant toutefois que Claude Hédelin eut *douze* enfants. Sans doute François dut recueillir, comme aîné, la plus grosse part de l'héritage paternel. Il eut notamment la propriété des trois seigneuries de Chauffour, Montatelon et Bois-Regné<sup>2</sup> ; la propriété seulement du reste, car sa mère, Catherine Paré, en avait le revenu, et celle-ci reconnaît un jour que, depuis la mort de son mari, elle jouit seule desdites terres, sans que l'abbé d'Aubignac, son fils, en ait « manié ny reçu aucune chose ». On est inquiet sur la régularité d'une pension qu'elle lui doit servir, quand on lit certaine lettre où elle lui demande tout doucement s'il tient beaucoup à ce qu'elle lui en envoie les quartiers<sup>3</sup>.

François eut encore, ainsi que nous l'apprend une

---

1. Cette affectation spéciale nous est révélée pour la première fois par une minute de Debonnaire, notaire à Nemours, du 21 avril 1674.

2. Trois de ses frères se partagèrent les titres de ces seigneuries : Anne fut sieur de Chauffour, Jacques, de Montatelon, Henri, de Bois-Regné. Un cinquième fils, Claude, fut sieur de Saint-Père.

3. Original, aux *Archives du château de Paley*.

déclaration du 5 août 1641, la propriété de l'office de lieutenant général du bailliage de Nemours. Cet office pouvait valoir 20 à 25000 livres en principal<sup>1</sup>, mais Anne Hédelin l'exerçait depuis 1637, en ayant été pourvu du vivant de son père, et prélevait certainement une partie des profits.

En résumé donc, et même tenant compte de quelques omissions probables et de l'abaissement considérable de la valeur de l'argent, on semble autorisé à dire que l'abbé d'Aubignac n'eut jamais de gros revenus. Très répandu dans le monde littéraire de son temps, il lui fallut sans doute s'imposer une admirable simplicité de vie intime, vie qu'il qualifie lui-même d'obscur et de « cachée<sup>2</sup> », pour trouver dans ses ressources, relativement modestes, le moyen de satisfaire aux exigences de ses relations tout en comblant ses proches de bienfaits et de largesses. Mais quand, accablé par la maladie plus que par l'âge, il a dit adieu aux amitiés mondaines, il multiplie avec une sorte de hâte les témoignages de son amour pour les siens et de cette infatigable générosité dont il nous reste à fournir les preuves.

Après la mort de son père, arrivée le 18 avril 1638, il est comme le banquier de sa mère<sup>3</sup>; les actes qui

---

1. En 1757, Louis Miotte de Ravanne achetait pour son fils ledit office 33000 livres de la veuve de Louis-Marie Le Petit, mais dans cette somme étaient compris le mobilier du bureau et la bibliothèque comptée seule pour 6000 livres, bien qu'elle eût été estimée plus de 7000. *Vide infra*.

2. Voir Appendice I. — Lettre à l'abbé de Pure.

3. Catherine Paré mourut, à près de 79 ans, le 11 novembre 1659. Elle vivait avec son fils Anne dans la maison de Nemours, conformément à un accord retrouvé par M. Le Paulmier dans les archives du château de Paley (*Ambroise Paré*, p. 331) :

— • Ce jourd'huy, premier jour de septembre mil six cent cinquante

l'établissent sont nombreux. C'est, par exemple, une reconnaissance du 23 octobre 1643, pour 160 livres 16 sous : 120 livres 16 sous pour du plomb à mettre à deux gouttières de la maison de la place Saint-Jean, et 40 livres pour aider aux frais des vendanges présentes<sup>1</sup>. C'est un arrêté de compte, du 18 février 1642, qui constitue la veuve apparemment peu fortunée de Claude Hédelin, débitrice de son fils aîné d'une somme de 7290 livres 16 sous 6 deniers, pour des causes diverses<sup>2</sup>. C'est encore un arrêté de compte, mais non daté, qui se solde par 1489 livres au profit de l'abbé. C'est une reconnaissance du 11 septembre 1644 constatant le rachat, des deniers de François Hédelin et moyennant 4000 livres, de quatre parties de rentes, d'ensemble 230 livres 10 sous 2 deniers, dues par sa mère. C'est encore une reconnaissance du 16 octobre 1644, la troisième signée par la même Catherine Paré et suivant de près la deuxième, pour 292 livres 5 sous, dont 100 livres pour réparations à la maison de Nemours, et 192 livres 5 sous pour rachat d'une rente.

Catherine trouvait sans doute de sérieux avantages à remplacer ses multiples créanciers par un seul et accommodant prêteur, car, si à chaque règle-

---

un, nous soussignez avons fait ce traicté qui ensuit : c'est à scavoir que moy, Catherine Paré, ne désirant plus tenir le mesnage, et pour vivre en repos, j'ay promis à mon fiz pour la pension de moy et de ma fille et d'une servante la somme de deux cens livres par an, moyennant quoy mon fiz sera quitte de son loyement comme estant entré dans le prix de ladicté pension, ce que moy Hédelin ay accepté..... »

1. Le Paulmier. *Ambroise Paré*, p. 127.

2. Tous les actes qui vont être successivement analysés sont tirés des minutes des notaires de Nemours : Debonnaire, Carré et Brochard.

ment la débitrice s'engage à payer les intérêts des sommes avancées, elle avoue invariablement, lors de l'acte suivant, qu'elle doit tous les arrérages échus.

Il y a plus d'un détail curieux dans ces relations financières d'un caractère particulier. Un jour, Anne et Jacques Hédelin doivent faire « montre » assez loin de Nemours, et par infortune leur bourse est plate; celle de leur mère l'est à peu près autant, mais Catherine connaît son abbé : elle emprunte à une Parisienne, de passage à Nemours, 9 écus qu'elle prie son fils de rendre au retour de la dame<sup>1</sup>, — ce qu'il fait sans récriminer.

Lorsque, le 5 novembre 1645, Marie, une des sept filles de Claude Hédelin, épouse Pierre Marchant, Catherine Paré dépense en habits de noces, pour la mariée et plusieurs de ses autres enfants, 910 livres 10 sous : 759 livres 5 sous de soieries et 151 livres 5 sous de passementeries. D'Aubignac paie les 910 livres 10 sous.

Parfois, Catherine a comme honte de ses demandes répétées, et pour quelque nouveau service qu'elle réclame de son fils, elle use de précautions oratoires : — « Je l'écrivais à votre frère, ne voulant pas vous en donner la paine, voiant que vous en prenez tant de tous cottez...<sup>2</sup> »

Elle fit si bien qu'elle mourut, devant à d'Aubignac pour le moins 15000 livres. Les années passèrent sur ses dettes oubliées, jusqu'à ce que celui-ci en fit

---

1. Lettre originale aux *Archives du château de Paley*.

2. Orig. (*Archives de Paley*).

don à son neveu Louis plutôt que d'en réclamer lui-même leur part à ses cohéritiers.

Car sa mère n'était pas le seul objet des largesses de François. Le 3 février 1645, sa sœur Louise prenait l'habit de novice à la Congrégation<sup>1</sup>, à Nemours, et à cette occasion il lui transportait 3000 livres à lui dues par les religieuses du Val-d'Osne. Jeanne, une autre de ses sœurs, vient-elle, le 12 janvier 1648, à épouser Jacques Langlois, il la dote de 7000 livres : 3000 livres espèces et 4000 livres sur ce que lui doit la succession du duc de Brézé. Ce n'est pas tout encore : les prêtres succèdent aux dons, et Jacques finit par se trouver débiteur de 12000 livres envers son beau-frère. Loin de lui en tenir rigueur, celui-ci semble n'acheter, le 28 mai 1667, la terre de Chaubourg<sup>2</sup> que pour pouvoir la donner, deux ans après (3 novembre 1669), à sa nièce, fille dudit Langlois.

Pourvu par le pape du prieuré de Sainte-Catherine, près de Nantes, il résigne son bénéfice, le 28 avril 1673, avant même d'en avoir pris possession, en faveur de son neveu Pierre, abbé du Tremblay et second fils de Anne. Il se réserve bien 300 livres de pension, mais on prévoit ce que put valoir avec lui cette stipulation. Ce mot de « pension » me rappelle qu'au contraire il s'engage, le 11 octobre 1654, à en servir une à sa sœur Catherine, demeurée célibataire.

C'est la providence de la famille ; encore est-il

---

1. Elle prononça ses vœux, en février 1648, sous le nom de Louise de Sainte-Geneviève.

2. Paroisse de Villebougis, aujourd'hui canton de Chéroy (Yonne).

bien certain que les actes authentiques ne nous ont conservé que les manifestations les plus importantes de cette généreuse protection. Mais il faut reconnaître qu'aucun de ses parents n'en reçut de marques aussi éclatantes que celles qu'il prodigua à son frère Anne et au fils aîné de celui-ci, Louis. Pour eux, il se dépouille littéralement.

A son frère, il fait, le 15 octobre 1654, don pur et simple, « et pour la bonne amitié qu'il lui porte », de la charge de président lieutenant général civil et criminel, commissaire enquêteur, etc., et lieutenant criminel au bailliage de Nemours, en même temps que de la nue propriété de la terre du Colombier-Martroy, en la paroisse de Nargis<sup>1</sup>. Il venait d'acquérir cette terre, le 26 novembre 1652, de Guy Chauvelin, écuyer. Au même il abandonne, le 14 novembre 1672, sans réserve ni compensation, tous ses droits sur les fiefs, terres et seigneuries qu'il avait hérités de son père : Bois-Regné, Montatelon et Chauffour. Pour que le sacrifice soit complet, et que tout le patrimoine vienne se reconstituer entre les mains de ce frère bien-aimé, il renonce en sa faveur à sa part de propriété dans la maison paternelle, qu'il a pourtant augmentée de ses deniers et dans laquelle il s'est, dès longtemps, préparé une studieuse retraite.

Après avoir gratifié son neveu de l'usufruit de la terre du Colombier et des sommes dues par Catherine Paré, il lui donne encore, le 21 avril 1674 :

---

1. Canton de Ferrières (Loiret).

1° les 12000 livres prêtées à Jacques Langlois ; 2° les 4000 livres de pension viagère à lui constituées par son ancien élève, feu l'amiral de Brézé. Cette fois, tout est bien fini ; rien ne lui reste plus dont il puisse disposer<sup>1</sup>, et cette donation du 21 avril 1674 est la dernière que nous aurons à enregistrer. Mais cet acte qui clot dignement la série des libéralités, offre en outre un intérêt particulier. On a dit quelquefois que Condé, beau-frère et héritier du duc, avait refusé de continuer à servir cette pension ; la question paraît résolue : si Hédelin fait don des 4000 livres de rente, c'est certainement qu'il en jouit.

La plupart des contrats que nous venons de rappeler sont signés à Nemours, et l'on en conclut que l'abbé d'Aubignac fit d'assez fréquents séjours dans cette petite ville, mais, jusqu'en novembre 1669, sa résidence ordinaire est à Paris. A cette époque, il demeure à l'hôtel de Troyes, rue des Chartreux, au faubourg Saint-Michel. Quinze ans plus tôt, c'est sur la paroisse Saint-Nicolas-des-Champs, rue du Temple ; de sorte qu'il faudrait chercher dans cette rue la maison où se tinrent les premières réunions de l'éphémère Académie fondée par Hédelin pour faire pièce à celle qui lui avait préféré Patru<sup>2</sup>.

D'humeur assez voyageuse ou conduit par les circonstances, nous le trouvons, au mois de jan-

---

1. Il avait résigné, dès 1669, son abbaye d'Aubignac.

2. « ... Pour le candidat, c'est le mesme abbé qui pensant avoir un pied dans l'Académie *repulsam passus est* en faveur de Mr Patru nostre amy et excellent advocat, à cause d'un libelle qu'il avait fait contre la Roxane de Mr Desmarcets qui avoit charmé les puissances. » (*Lettres de Jean Chapelain*, 8 juillet 1640 ; éd. Tamizey de Larroque, t. I, p. 659.)

vier 1648, rue Férou, paroisse Saint-Sulpice, et si nous remontons jusqu'au 5 novembre 1645, nous le voyons logé dans un des pavillons de la place Royale, regardant la rue Saint-Antoine, « au grand pavillon », dit la suscription d'une lettre de Catherine Paré<sup>1</sup>. En septembre 1644, il est rue de la Couture-Sainte-Catherine, même paroisse Saint-Paul, et dix ans plus tôt, le 14 juin 1634, « près la personne de Monsieur le marquis de Brézé, vis-à-vis le Petit-Luxembourg, au faubourg Saint-Germain... »<sup>2</sup>.

Il revient rue Férou, au mois d'août 1673, mais n'y fait qu'un court séjour, car, depuis 1672 au moins, il est définitivement installé à Nemours. Il a réuni sa bibliothèque à celle de son père et travaille encore ; mais, bien qu'il ait à peine soixante-huit ans, sa main tremble et sa signature est celle d'un vieillard. Faut-il faire remonter à cette époque de 1672 l'état d'imbecillité dans lequel on veut qu'il ait fini sa vie ? Je ne le pense pas. Si cet état fut jamais le sien, il ne peut être que postérieur au voyage à Paris que nous venons de constater, et vraisemblablement à la date du dernier acte que nous trouvons signé de lui, c'est-à-dire au 21 avril 1674.

Ce qui paraît certain, c'est qu'il passa ses ultimes années dans la retraite et le silence. Il s'éteignit le 25 juillet 1676, à six heures du matin, et fut inhumé le même jour, en présence d'un bien petit nombre de personnes<sup>3</sup>. Il reçut la sépulture en l'église de

---

1. *Archives du château de Paley.*

2. Lettre de Catherine Paré, aux *archives du château de Paley.*

3. L'acte d'inhumation lui donne par erreur 73 ans ; il n'en avait pas tout à fait 72.



Nemours, dans la chapelle Saint-Pierre, concédée à sa famille depuis le 24 décembre 1645<sup>1</sup> et où reposaient déjà son père, sa mère et Madeleine Bouvot, sa grand'mère paternelle ; mais comme si le destin eût voulu que l'oubli qui plane sur ses écrits s'étendit à sa dépouille même, la chapelle des Hédelin est aujourd'hui absolument inconnue, et rien ne permet de dire avec certitude sous quel vocable elle est présentement placée<sup>2</sup>.

Elle avait cependant été ornée, après 1715, d'un retable d'autel et d'une boiserie « assez propre », et avait reçu une longue épitaphe latine « gravée sur une table de pierre de liais incrustée dans le mur en face de l'hostel<sup>3</sup>. » Cette épitaphe, publiée ici pour la première fois, rappelle par son début :

*Siste Viator et lege.....*

celle de Louvois dans la chapelle des Capucins de Meudon.

Elle contient, sur l'abbé d'Aubignac, les sept lignes que voici :

HIC ETIAM JACET  
FRANCISCUS HEDELIN PRÆBITER CLAUDII FILII ET ANNÆ FRATER  
IN UTROQUE JURE PARIS. ACAD. DOCT. HONN. AGGREG.  
ABBAS MEYMACENSIS ET ALBIACENSIS  
REGIS A CONSILIIS ORATOR EVANGELICUS  
INSIGNE LITTERARUM DECUS  
OBIIT ANNO 1676. DIE 15 (sic) JULII ÆTATIS SUÆ 72 AN.

---

1. Minutes de Debonnaire, notaire à Nemours.  
2. Nous conjecturons seulement qu'elle occupait, dans le bas côté nord, l'emplacement de la chapelle actuelle de Saint-Éloi.  
3. François Hédelin, *Histoire de Nemours et de ses Ducs* (Bibliothèque de Nemours, ms. n° 18, non fol.). Voir en Appendice le texte complet de cette épitaphe d'après un feuillet ajouté audit manuscrit.

François Hédelin mort, ses livres, ses manuscrits avec tout son cabinet passèrent à Anne, son frère, qui se piquait lui-même de littérature, et, au dire de Tallemant des Réaux, avait l'honneur de faire les vers aussi mal qu'un autre. Ceux qu'il écrivit sous un pseudonyme, pour un portrait de François, justifieraient au besoin cette appréciation railleuse. Anne mourut à son tour, âgé de quatre-vingt-un ans, le 13 février 1692<sup>1</sup>, laissant à son fils aîné Louis sa lieutenance générale et sa maison.

Louis Hédelin, continuant les traditions de sa famille, aimait les belles-lettres. Il entretenait même un commerce épistolaire avec quelques-uns des écrivains dont son oncle avait été l'ami. J'ai cité dans les *Rues de Nemours* un billet de lui à Boileau. Il mourut à soixante ans, le 21 janvier 1706, et l'on trouve dans l'inventaire dressé le 17 février, mention d'un portrait de l'abbé d'Aubignac, « dans un cadre doré ». Qu'il s'agisse d'une toile ou d'une gravure, les destinées de ce portrait me sont inconnues, mais je crois pouvoir dire qu'il n'est pas au château de Paley<sup>2</sup>.

L'aîné des fils de Louis Hédelin, François, fut lieutenant général après son père. Il eut, comme ses ancêtres, l'esprit ouvert et cultivé. S'il ne publia jamais aucun ouvrage, il laissa du moins une *Histoire de Nemours et de ses ducs*, écrite vers 1715<sup>3</sup>, en col-

---

1. Et non avant son frère aîné, comme le dit par erreur M. Lhuillier.

2. Chez Madame la comtesse de Guinaumont née Le Charron, et arrière-petite-fille de Louis Hédelin.

3. Il y considère comme inédite la *Dissertation sur Homère* publiée en 1715, et y parle comme toute récente de l'édition de la *Pratique du théâtre* et du *Térence justifié* donnée cette même année.

laboration avec son frère Jacques, sieur du Tertre, et demeurée manuscrite<sup>1</sup>. Il y déclare, en commençant, posséder seul la bibliothèque de leur grand-oncle, l'abbé d'Aubignac, dont il énumère un peu plus loin les œuvres en une liste assez longue.

Cette liste nous révèle l'existence de plusieurs ouvrages restés manuscrits, et que personne aujourd'hui ne semble connaître; malheureusement, elle ne pouvait nous en donner que les titres : un *Roman des vers*, un *Traité de l'Éloquence*, des *Remarques sur Plaute* et une *Censure d'Aristarque*. Les bibliographes y relèveront encore ce renseignement intéressant : que le roman de *Macarise* devait former six volumes, dont deux seulement furent publiés, et que le manuscrit complet en existait à Nemours, en 1715, ainsi que celui d'un second volume de sermons, mentionné déjà par Nicéron.

Je ne me suis pas attaché aux livres imprimés, bien qu'ils donnent sujet à deux ou trois remarques, mais j'aurais voulu retrouver la trace des manuscrits. Or, voici le peu que j'ai appris :

François Hédelin mourut le 2 octobre 1742, laissant pour héritière sa fille, Catherine-Auguste, femme de Louis-Marie Le Petit. Celui-ci fut pourvu de la lieutenance générale du vivant même de son beau-père; il cultivait les lettres, au témoignage de son

---

1. Il existe de cette *Histoire* plusieurs copies : une à la *Bibliothèque nationale*, ms. fr. 11666, et une à la *bibliothèque de Nemours*, sous le numéro 18 des manuscrits; et de la première partie seulement une rédaction un peu différente due à Jacques Hédelin et conservée aux *Archives de l'Hôtel-Dieu de Nemours*, H. 8. Les deux versions se complètent en quelques points.

contemporain Sédillez<sup>1</sup>, et nous connaissons de lui plusieurs volumes manuscrits de *Mélanges*<sup>2</sup>. Le Petit réunit à la sienne propre la bibliothèque des Hédelin, puis il fit un choix dans l'ensemble, se débarrassant des doubles et des livres « inutiles ». A sa mort, sa veuve vendit à Louis Miotte de Ravanne, stipulant pour son fils, la charge de lieutenant général et le mobilier de bureau du titulaire défunt. La bibliothèque y fut comprise après avoir été expertisée à la somme de 7726 livres 17 sous.

Nous en avons le catalogue complet<sup>3</sup> avec les prix d'estimation, article par article : aucun manuscrit n'y figure et l'abbé d'Aubignac y occupe une place modeste ; plusieurs de ses livres y sont confondus dans des lots et prisés en bloc. D'ailleurs, si les experts ont été les fidèles reflets de l'opinion littéraire et de l'estime marchande de leur temps, ils nous donnent une triste idée de la réputation des œuvres du pauvre abbé, moins de cent ans après sa mort, en cotant 5 sous les *Conseils d'Ariste*, que nous payons jusqu'à 3 francs, et 22 sous les deux volumes de *Macarise*. La *Pratique du Théâtre* monte à 3 livres, et la *Dissertation sur l'Illiade* à 15 sous ; le reste à l'avenant.

Cet effondrement ne doit pas nous empêcher de souhaiter que les œuvres inédites n'aient pas été dé-

---

1. *Abrégé chronologique de l'histoire de Nemours* (1771) ; ms. appartenant à M. l'abbé Barbier, doyen.

2. Bibliothèque du château de Palcy.

3. Annexé à l'inventaire dressé longtemps après le décès de L.-M. Le Petit, le 8 juin 1764 et les jours suivants (*Minutes de d'Outreleau*, notaire à Nemours).

truites, et qu'elles reposent dans quelque bibliothèque publique ou privée, perdues dans la foule des anonymes. Peut-être la présente étude, en révélant le nom de leur auteur, contribuera-t-elle à les tirer de l'oubli, et leur valeur insoupçonnée étonnera-t-elle agréablement les lettrés.

EUG. THOISON.

---

## APPENDICE I

### *Lettre de Hédelin à l'abbé de Pure.*

Ce 14<sup>me</sup> may 1656.

Monsieur,

On m'a fait voir dans la première partie de votre précieuse<sup>1</sup> l'endroit où vous prétendez parler de moy, mais si cela est vous ne savez ny mes vers ny mon histoire; car pour mes vers, vous n'en avez mis ny les paroles, ny le sens; et pour mon histoire, il n'est pas vray que j'aye négligé l'amitié de Mr Ménage. Je lui ay rendu cent civilités dont sa présomption a tousjours abusé, comme autrefois Mr Costart m'en avoit adverty. C'est pourquoy je vous supplie très humblement de ne point parler de moy dans votre troisiésme partye, ny en bien, ny en mal. Vous aurez peut estre peine d'en dire du bien parce que je ne cours pas si souvent à l'odeur des tables des grands ministres que Mr Ménage, et je ne croy pas qu'il vous soit bien séant d'en dire du mal, parce que vous m'avez persuadé que j'avois quelque part en l'honneur de votre amitié; otez moy, s'il vous plaist, ce nom de Roman que l'on dit estre le mien anagrammatizé<sup>2</sup>, et ne considérez ny l'esclat de ces faveurs estrangères dont mon adversaire tire la nourriture de sa vanité, ny l'obscurité de ma vie cachée que j'ayme d'autant plus qu'elle n'est qu'à moy et à mes amys, entre lesquelz je vous ay tousjours considéré comme des premiers et par vostre mérite et par la protestation que j'ay faite d'estre tousjours

Monsieur,

Votre très humble et très obéissant serviteur,

HÉDELIN, abbé d'Aubignac.

(Orig. — *Bibl. nat.*, ms. fr. 15209, fo 77. — Cette lettre a été publiée par M. Ch. Livet, *Précieux et Précieuses*).

---

1. *La Précieuse ou le Mystère de la Ruelle*, par l'abbé de Pure (Paris, 1656-1658, 4 vol. in-12).

2. Nidhelie, *La Précieuse*, 1<sup>re</sup> partie, p. 217 et suiv.: Ménage s'appelle Gename.

## APPENDICE II

*Épitaphe de la famille Hédelin, autrefois dans  
l'église de Nemours.*

D. O. M.

SISTE VIATOR ET LEGE

HEU POTIUS LUGE ET DISCE MORI

HIC JACENT

AVUS, PATER ET NEPOS

CLAUDIUS, ANNAS ET LUDOVICUS HEDELIN EQUITES

HUJUSCE URBIS SUCCESSIVE PRÆTORES

NEC NON PROVINCIÆ NEMORACENSIS PRÆSIDES.

GENERE SIMUL AC RELIGIONE

IN PATRIAM CARITATE

IN CIVES URBANITATE

SUMMA ERUDITIONE PARITER CLARI

CLAUDIUS OBIT ANNO 1638. DIE 18 APRIL. ÆTATIS SUÆ 64 AN.

ANNAS DECESSIT ANNO 1692. DIE 13 FEBRU. ÆTATIS SUÆ 81 AN.

ET LUDOVICUS ANNO 1706. DIE 21 JANUARIJ ÆTATIS SUÆ 60 AN.

HIC ETIAM JACET

FRANCISCUS HEDELIN PRÆSBITER CLAUDII FILIUS ET ANNÆ FRATER

IN UTROQUE JURE PARIS. ACAD. DOCT. HONN. AGGREG.

ABBAS MEYMACENCIS ET ALBIACENCIS

REGIS A CONSILII ORATOR EVANGELICUS

INSIGNE LITTERARUM DECUS

OBIT ANNO 1676. DIE 15. (sic) JULII ÆTATIS SUÆ 72 AN.

SI PLURA

QUI FUERINT, QUÆ FECERINT, QUÆ MERUERINT

DICAT URBE IPSA

DICANT CIVES ET EXTERI

IBIDEM QUIESCUNT

MAGDALENA BOUVOT JACOBI HEDELIN PRÆFECTURA PARIS.

CONCIL CONSORS.

EX QUIBUS CLAUDIUS HEDELIN ET NEPOTES OBIT DIE 15 MAII

ANNO 1626

CATHARINA PARE AMBROSII FILIA CLAUD. HEDELIN CONJUX OB.  
DIE 11 NOV. 1659

FRANCISCA AMY ANNÆ CONSORS OBIT DIE [1] MARTII 1654

JOANNA MARIA ALLEGRIŒ LUDOV. HEDELIN CONJUX OB. DIE  
24 FEB. 1691

ET ALII EX ILLIS AUT EIS AFFINES.

EXPECTAT

SUUM FIDELEM MARITUM FRANCISCUM HEDELIN EQUITEM FILIUM  
LUDOVICI

PRIMO GENITUM EJUSDEM URBIS ET PROVINCIE PRÆTOR ET

PRÆSIDEM

DILECTISSIMA CONJUX GENOVEFA CATHARINA GUYOT

QUÆ OBIT DIE 3<sup>a</sup> MAII AN. 1715

FRANCISCUS ILLE ET JACOBUS HEDELIN FRATRES NATI EX

LUDO. ET J. M. ALLEGRIŒ

H.M.PP

PRÆCARE VIATOR ET ABI.

---

### APPENDICE III

#### *La relation de Loudun est-elle de François Hédelin?*

Si l'on en croyait le docteur Legué et son travail sur Urbain Grandier, il faudrait ajouter aux œuvres inédites que nous avons mentionnées une *Relation touchant les possédées de Loudun, au mois de septembre 1637*. Il dit en effet dans une note de la page 316 :

« M. Monmerqué croit pouvoir attribuer cette relation à Quillet. Les recherches que nous avons faites nous permettent

---

1. La date du jour manque, et le registre des décès de 1654 étant en déficit aux Archives de Nemours, il n'a pas été possible de la restituer.



d'affirmer que l'abbé d'Aubignac en est l'auteur, car nous avons retrouvé à la bibliothèque de l'Arsenal l'original de cette relation signée Hédelin d'Aubignac. »

« Les recherches que nous avons faites » à notre tour nous permettent non d'affirmer, mais de penser que le docteur Legué se trompe.

On trouve bien, en effet, à la *Bibliothèque de l'Arsenal*, ms. 5554 (ancien tome CXXVII de la collection Drouyn) ladite *Relation*; mais ce n'est pas un original signé : Hédelin; c'est la copie d'une pièce signée : Lefèvre. Une main différente — probablement celle du collectionneur — indique, il est vrai, que « cette relation a été donnée par l'abbé Hédelin, frère du lieutenant général, qui l'a copiée lui-même sur l'original de son oncle ». Alors que vient faire ici ce nom de Lefèvre qui n'est pas celui du copiste. Comment se fait-il surtout que François Hédelin qui possédait toute la bibliothèque de l'abbé d'Aubignac, n'ait pas cité cette relation non sans mérite ni intérêt, parmi les œuvres de son grand-oncle? Je crois qu'il faut se souvenir de ce que dit François parlant de cette bibliothèque : « Elle nous a fourni des manuscrits et des pièces fugitives dans lesquels j'ai trouvé des traits d'histoire qui ne se voyent point ailleurs<sup>1</sup>. » La *Relation* sur Loudun pouvait faire partie de ces « pièces fugitives » sans être de l'abbé d'Aubignac.

Mais il y a contre cette attribution des arguments plus décisifs.

Il est certain que l'abbé Hédelin fut *prêtre*, et tous ses biographes disent qu'il reçut la prêtrise avant d'entrer dans la maison de Brézé, donc avant 1631. Or le narrateur de 1637 n'était tout au plus que diacre. Une des possédées, raconte-t-il, me dit « que si je suivais un certain dessein que j'avois en l'esprit, jamais je ne serois prestre..., et tandis que j'aurois la mémoire d'une personne, je ne me pourrois pas résoudre.... Elle scavoit que j'étois ecclésiastique, et non pas encor

---

1. Préface de l'*Histoire de Nemours et de ses ducs*.

prestre.... » « Elle me voyoit jeune... », ajoute-t-il; et à ce moment d'Aubignac avait 33 ans....

On sait d'autre part quelles relations plutôt amicales Hédelin entretenait avec Richelieu, son bienfaiteur. Or l'auteur de la *Relation* va jusqu'à dire en un certain endroit que les *possessions* ne sont qu'une comédie organisée par le cardinal. Avouez qu'à moins d'y être contraint, on ne doit pas prêter à notre abbé cette duplicité.

Enfin il semble résulter des dernières lignes de la pièce et de la lettre d'envoi qui l'accompagne que l'auteur était de la maison de la duchesse d'Aiguillon, où nous ne voyons jamais d'Aubignac.

E. T.





HISTOIRE DE L'ABBAYE  
DE  
FERRIÈRES EN GATINAIS  
DE L'ORDRE DE SAINT BENOIT  
(VI<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> SIÈCLES)

(*Suite.*)

---

CHAPITRE IX

GUY D'ANJOU, RAINARD I, ABBÉS DE FERRIÈRES. — ÉTAT DU MONASTÈRE AU MOYEN AGE. — ADMINISTRATEURS INCONNUS. — CURIEUX MANUSCRIT.

(973-1049)

Guy, de l'illustre famille des comtes d'Anjou, fut abbé de Ferrières après Vulfaud, en 973. Il était fils de Foulques II le Bon et de Gelberge, son épouse. Son père était aussi recommandable par sa grande piété que par son amour de la paix, vertu fort rare dans ces temps de guerres continuelles. Guy, dont un oncle, également nommé Guy, était évêque de Soissons, fut élevé dans l'amour de la religion et des belles-lettres. Jeune encore, il renonça au monde et entra dans le monastère de Saint-Paul de Cormery<sup>1</sup>. La faveur du roi Lothaire lui fit bientôt donner en bénéfices, avec cette même abbaye de Cormery,

---

1. Cormery, ancienne abbaye de l'Ordre de saint Benoît, près Tours.

celles de Saint-Aubin d'Angers, de Saint-Sauveur de Ville-Loup<sup>1</sup> et de Saint-Pierre de Ferrières. Maître d'une telle fortune, le nouvel abbé ne sut pas résister à l'esprit de son siècle et aux funestes exemples dont il était environné. Il se servit des biens dont il était administrateur pour se livrer aux excès du luxe et aux folles dépenses coutumières aux grands seigneurs féodaux ; il en distribua une partie à plusieurs membres de sa famille, réduisant ainsi les moines à une extrême pauvreté. Son cœur cependant n'était pas endurci dans le mal. Les sages conseils de son oncle Guy, et les remontrances d'un abbé nommé Hicmard, le ramenèrent à une meilleure conduite. Il résolut donc de réparer ses fautes administratives. Il renonça d'abord aux monastères dont il était abbé titulaire et leur rendit la partie de leurs biens qu'il possédait encore. Quant à ceux qu'il avait donnés à ses proches, il s'efforça par ses exhortations de les faire restituer à leurs maîtres légitimes. Puis, comme plusieurs étaient demeurés sourds à sa voix, il détermina Foulques, son père, Gelberte, sa mère, et Godefroy, son frère, à abandonner à ces abbayes un domaine qu'ils possédaient à Valentigny, dans le Berry, afin de réparer le dommage causé et obtenir des prières pour le salut de leur âme.

A cette occasion, Guy d'Anjou écrivit à tous les membres de sa famille une lettre trop touchante pour que nous ne la reproduisons pas ici. Elle est un témoignage éclatant des sentiments de la foi reli-

---

1. Ville-Loup, abbaye de l'Ordre de Saint-Benoit, près Loches (Indre-et-Loire).

gieuse qui animait ces hommes aussi énergiques pour réparer le mal, qu'ils l'avaient été pour le commettre<sup>1</sup>.

« Au nom de Dieu, moi, Guy, abbé des monas-  
» tères de Saint-Paul de Cormery, de Saint-Sauveur  
» de Ville-Loup, de Saint-Pierre de Ferrières et de  
» Saint-Aubin d'Angers, je veux faire connaître à  
» tous les fidèles de la sainte Église ce que j'ai  
» résolu d'accomplir en faveur des lieux soumis à  
» mon pouvoir. Possesseur d'une grande fortune,  
» je brillais au milieu des splendeurs du siècle ; j'ai  
» tout délaissé pour m'enrôler dans la milice du  
» Christ, heureux de me courber sous le joug de la  
» vie religieuse. Mais encore enchaîné par les affaires  
» séculières et vaincu par les tentations de l'ennemi  
» des âmes, je n'ai pas, jusqu'à ce jour, gardé l'hon-  
» neur monastique comme il convenait ; j'ai prévari-  
» qué en tombant dans des fautes nombreuses. Les  
» biens confiés à mon autorité, que je devais accroî-  
» tre et améliorer selon mon pouvoir, je les ai en  
» partie dilapidés et en partie entièrement détruits.  
» Aujourd'hui, poussé par le repentir, je désire  
» réparer le mal que j'ai fait. Obéissant aux exhor-  
» tations de l'évêque Guy, mon oncle, et du véné-  
» rable abbé Hicmard, mais surtout à l'impulsion  
» de la grâce divine, je rends de grand cœur à ces  
» maisons les terres que j'ai eu le malheur de leur  
» ravir.  
» J'ai fait cet écrit afin que si quelqu'un veut

---

1. D. Mabillon, *Annal. Ord. Bened.*, t. III, p. 624.

- » encore garder injustement ce que je lui ai donné,
- » quand de mauvais conseils m'ont entraîné au mal,
- » il n'ait pas plus longtemps la hardiesse de le retenir.
- » J'ai adressé cet écrit à mon frère Godefroy,
- » comte d'Angers; il l'a confirmé très volontiers,
- » signé de sa propre main, et promis d'en confier
- » l'exécution à des hommes sûrs et fidèles.
- » Ont également signé et apposé leur sceau :
- » Guy, abbé qui a fait cet acte; Guy, évêque;
- » D. Hicnard, abbé; Mésinge, évêque; le comte
- » Godefroy, Marcoard, Rainald, Varin et XXII
- » autres<sup>1</sup>.

Après cet acte solennel de réparation, Guy, du consentement du roi et de ses frères, renonça à toutes ses dignités et rentra simple moine à Cormery. Il en fut régulièrement élu abbé en 975. Après avoir gouverné sagement cette abbaye durant plusieurs années, il fut, par la volonté du roi Lothaire, nommé évêque du Puy. Durant son long épiscopat, il se montra administrateur prudent autant que ferme, et fit de nombreux statuts pour son clergé<sup>2</sup>. On lui doit l'établissement de la *Trêve de Dieu*, dont il fut l'instigateur et l'un des plus intrépides défenseurs. Il mourut en 998, et fut enterré dans le monastère qu'il avait fondé au Puy, sous le nom de Saint-Pierre<sup>3</sup>.

Après Guy d'Anjou, Ferrières eut pour abbé Vide-

---

1. Voir pièce justificative, t. IV (lettre de Guy).

2. *Guidonis statuta* (Patrolog. latina. t. CXXXVII, p. 854).

3. D. Liron, *Bibliothèque de l'Anjou*, p. 27, manuscrit à la bibliothèque d'Orléans (récemment publié par M. C. Ballu).

baud, qui paraît l'avoir dirigé de 975 à 986. Ce personnage inconnu est le dernier dont le nom soit porté sur la liste inscrite à la fin du manuscrit du Vatican.

Les commencements du xi<sup>e</sup> siècle furent agités par de nombreuses misères, des désordres et des abus qui affligèrent la société religieuse aussi bien que la société civile. L'abbaye de Ferrières eut cependant l'avantage d'être alors gouvernée par un abbé de grand mérite, qui la préserva des maux de ces temps malheureux, autant que faire se pouvait.

Il se nommait Rainard et était neveu de Sévin, un des plus illustres archevêques de Sens. Ce prélat l'avait fait élever dans le monastère de Sainte-Colombe, puis placé à la tête de celui de Saint-Pierre-le-Vif. Voyant avec quel zèle le nouvel abbé travaillait à relever les ruines de cette communauté, il lui confia également le gouvernement de celle de Ferrières, dont Rainard prit possession vers l'an 987. Il s'appliqua aussitôt à rendre à cette maison son antique splendeur. Les bâtiments et toutes leurs dépendances furent mis en bon état. Par son exemple, plus encore que par ses conseils, il maintint les moines dans l'observance exacte de leur règle. En même temps, il s'efforça de faire rentrer dans le patrimoine de l'abbaye les biens dont elle avait été dépouillée.

Une pareille tâche n'était pas facile, à cette époque où la force régnait en maîtresse, et où nulle autorité supérieure n'était capable de réprimer les violences et l'avidité des seigneurs féodaux. Les chroniqueurs de ce temps rapportent que le monastère de Fer-

rières se trouvait, à l'arrivée de Rainard, tellement dépossédé de ses domaines, qu'il lui restait à peine de quoi entretenir un petit nombre de religieux<sup>1</sup>.

Le principal auteur de ces déprédations était Foulque III, comte d'Anjou. On l'avait surnommé *Nerra* ou *le Noir*, à cause de la noirceur de son teint, disent les uns, à cause de la malice de son caractère, disent les autres. Cet homme, fameux dans les annales du moyen âge, semble avoir réuni dans sa personne tous les vices et toutes les vertus de son époque. On trouve dans son histoire les contrastes les plus divers : entreprises audacieuses, violentes injustices, horribles cruautés<sup>2</sup>; et, à côté de cela, les actes d'une foi ardente, une générosité magnanime, des pénitences sincères et publiques, accompagnées de grandes fondations pieuses<sup>3</sup>.

Foulque Nerra, par suite d'alliances de familles, était devenu comte du Gâtinais. Pour certaines parties de ses domaines qui relevaient de Ferrières, il était vassal de l'abbaye, en vertu de la loi féodale. Mais non content de refuser l'hommage qu'il lui devait, il envahit ses terres et s'empara de presque tous ses biens, qu'il partagea entre ses hommes de guerre. Les moines furent ainsi réduits à une extrême misère; à peine leur restait-il de quoi se nourrir, et si un secours efficace ne leur était apporté, ils se voyaient menacés d'une ruine prochaine.

Dans cette extrémité, l'abbé Rainard s'adressa à

---

1. *Gallia christiana*, t. XII, p. 162.

2. On dit qu'il fit brûler vive sa première femme.

3. *Foulques Nerra*, par Alexandre de Salies (Angers, 1874, in-8°), p. 5.



saint Abbon, son ami, abbé de Fleury-Saint-Benoît, célèbre dans l'Église par sa grande science et son éminente sainteté. Abbon était déjà allé deux fois à Rome, chargé d'affaires importantes, et jouissait d'une haute estime auprès du pape Grégoire V. Il lui écrivit, en 997, en faveur du malheureux monastère. Dans sa lettre il le conjure de secourir ces religieux délaissés, et le prie de considérer qu'il est bien préférable de sauver de la destruction et de restaurer une abbaye établie depuis des siècles, plutôt que d'en élever de nouvelles. Quant à celle de Ferrières, située non loin de Fleury, elle a été dès les temps les plus reculés rendue illustre par la munificence des rois; elle est comme un membre de l'Église romaine, faisant partie de son patrimoine depuis son origine; n'est-il pas déplorable de la voir maintenant soumise à la domination de Foulque son vassal, et ruinée au point qu'il lui reste à peine de quoi nourrir quelques religieux?<sup>1</sup>

Le pape somma Foulque Nerra de faire pénitence de ses crimes et de réparer les maux qu'il avait causés aux communautés religieuses, le menaçant d'excommunication s'il ne lui obéissait pas. Le comte d'Anjou promit de se soumettre aux ordres de Grégoire V et de faire le pèlerinage de Jérusalem, en expiation de ses fautes. Au cours de ce voyage, il s'arrêta à Rome, où il prit vis-à-vis du Souverain Pontife l'engagement de restaurer entièrement le monastère de Ferrières<sup>2</sup>. Dès qu'il fut de retour de

---

1. Lettre I de S. Abbon (Patrolog. latina, t. CXXXIX, col. 419).

2. D. Liron, *Bibliothèque d'Anjou*, p. 30.

la Terre-Sainte, il tint sa promesse; il rendit aux moines les biens dont il s'était emparé et releva les bâtiments ruinés. La communauté bénédictine que gouvernait Rainard goûta ensuite près de quarante ans de tranquillité à l'abri de sa puissante protection; elle vit s'accroître le nombre de ses membres et les vertus monastiques y brillèrent d'un nouvel éclat.

L'abbé de Ferrières entretenait de fréquentes relations avec les monastères voisins. Il aimait surtout celui de Fleury-sur-Loire, où l'attirait souvent sa dévotion envers les reliques de saint Benoît et son amitié pour saint Abbon, qui en était alors supérieur.

Dans une grave circonstance, où l'abbaye de Fleury fut menacée d'une destruction complète, Rainard rassura les moines effrayés, et, par ses paroles pleines de confiance, contribua au salut de tous.

Voici le récit d'Aimoin, témoin oculaire du fait :

« Tandis que les frères chantaient les Matines, un jour de fête, avec les religieux des monastères voisins qui s'étaient unis à eux, ils furent tout à coup effrayés par la lueur de grandes flammes qui brillaient derrière les fenêtres de la basilique de Notre-Dame, du côté du nord. Le feu avait pris dans une grange remplie de foin et se communiquait déjà à tous les bâtiments d'alentour. On était au temps d'été, et, à cause de la sécheresse, l'incendie prenait des proportions effrayantes. Les moines ne purent enlever que les châsses des saints et les riches tentures dont les murs étaient recouverts. Ils les portèrent dans un bois voisin, abandonnant à la garde de Dieu la basilique où déjà coulait de toute part le plomb des toitures fondu par l'ardeur des flammes.

» En ce moment, Rainard, abbé de Ferrières, et plusieurs moines, aperçurent deux colombes qui volèrent trois fois à tire d'aile autour de l'édifice embrasé, puis se perdirent dans l'espace, en même temps que l'incendie s'arrêta. Rainard s'empressa de rapporter cette vision aux frères consternés. Ils bénirent Dieu qui avait tracé aux flammes leur limite et fait éclater sa protection sur le tombeau de leur saint fondateur<sup>1</sup>. »

Ce fait eut lieu au mois de juillet de l'an 1002.

Vers la même époque, Ferrières s'enrichit d'une précieuse relique qui y demeura longtemps en grande vénération.

Un moine de ce lieu, nommé Aymon, souffrait de fièvres dont rien ne pouvait calmer la violence. Il entendit parler de l'efficacité du recours à sainte Montane, pour la guérison de cette sorte de maladie. Montane était une vierge, issue d'une noble famille du Berri, qui renonça à un riche mariage pour se consacrer à Dieu et entrer dans un couvent dont elle fut nommée abbesse. Elle y pratiqua les vertus de la vie religieuse dans un haut degré de perfection et mourut en odeur de sainteté, à l'âge de trente-trois ans. Ses reliques furent conservées au diocèse de Bourges<sup>2</sup>, où de nombreux miracles attirèrent bientôt la foule des fidèles.

Aymon vint donc en pèlerin au tombeau de la sainte et y obtint sa guérison. Il demanda la permission de passer la nuit en prières dans l'église.

---

1. Aimoin, *Miracula S. Benedicti*, p. 128.

2. Sainte-Montaine, arrondissement de Sancerre (Cher).

Pendant que tout était silencieux autour de lui, il ouvrit le coffre renfermant les ossements de sainte Montane, en enleva une partie qu'il enveloppa dans un tissu en soie et les apporta dans son monastère<sup>1</sup>. Ils y furent longtemps conservés avec honneur. Au xvi<sup>e</sup> siècle, Louis de Blanchefort, qui fut un des plus célèbres abbés de Ferrières, fit mettre le chef de la vierge du Berri dans un riche reliquaire d'argent et le plaça sur un des autels de l'église<sup>2</sup>. Il y demeura exposé jusqu'à la grande Révolution, objet de la vénération des fidèles qui venaient de toutes les contrées environnantes, souvent de très loin, invoquer la sainte pour obtenir la guérison des fièvres malignes<sup>3</sup>.

Le pieux abbé Rainard s'efforçait principalement d'entretenir la ferveur monastique parmi ses religieux. Dans ce but, il cherchait à les prémunir contre l'isolement, en reliant sa communauté avec d'autres abbayes par des affiliations spirituelles et une union habituelle de prières. Il associa ainsi, en 1002, son monastère avec celui de Saint-Pierre de Melun. Il écrivit plusieurs fois pour ce sujet à Gauthier, abbé de ce lieu ; il fut convenu qu'à la mort d'un religieux de l'une ou l'autre maison, on sonnerait les cloches ; chaque moine non prêtre réciterait le psautier en entier, et chaque moine prêtre ferait un *trentain*, c'est-à-dire célébrerait trente messes pour le défunt<sup>4</sup>.

---

1. D. Mabillon, *Ann. Ordin. Bened.*, t. IV, p. 137.

2. D. Morin, *Histoire du Gastinois*, p. 785. — Cf. *Acta Sanctorum*, octobre, t. X, pp. 859-862.

3. *Breviarium Aurelianense*, 4 octobre.

4. D. Morin, *Histoire du Gastinois*, p. 505.

Il y avait environ dix-huit ans que Rainard dirigeait le monastère de Ferrières avec autant de prudence que d'habileté. Ses forces diminuées ne lui permettaient plus de porter le double fardeau dont il était chargé. Il se démit donc du gouvernement de Ferrières vers 1005, et conserva seulement celui de Saint-Pierre-le-Vif, jusqu'à sa mort, arrivée à Sens en 1015.

On grava sur son tombeau l'inscription suivante, en vers latins, éloge mérité de ses vertus :

« Cette tombe recouvre le meilleur des moines, la  
» perle des abbés. Il avait nom Rainard. Esprit  
» bienveillant, cœur paternel, il était la gloire de  
» l'ordre monastique; sa piété fut la plus belle de ses  
» vertus. Que le Dieu tout puissant et souveraine-  
» ment bon lui accorde la vie éternelle. »

Après Rainard, l'histoire de notre abbaye retombe, pour un certain temps, dans l'obscurité et l'incertitude, tant au sujet des chefs qui l'ont administrée, qu'à celui des faits qui s'y sont passés. Pendant près d'un demi-siècle, on ne peut rien connaître avec exactitude. L'histoire en est réduite aux conjectures, n'ayant pour se guider, durant cette période, que des récits incomplets ou en contradiction continuelle les uns avec les autres.

Argier succéda à Rainard, suivant Claude Robert, et mourut en 1009.

Garmond II le remplaça la même année; il est inscrit dans le Nécrologe du monastère au 4 des ides de mars.

Ce même livre ne compte pas Gaudry, qui vient après, au nombre des abbés; cependant, les auteurs

de la *Gallia christiana* lui donnent ce titre, d'après une ancienne liste provenant des titres du couvent. Il mourut le 4 des nones de juin.

Quant à Ogerin, inscrit à sa suite, de 1030 à 1049, personnage dont on ne connaît que le nom, il pourrait bien n'avoir été mis en cette place, par un écrivain du xvii<sup>e</sup> siècle, que pour remplir une lacune du temps. Telle est du moins l'opinion de la *Gallia christiana*<sup>1</sup>.

Malgré le peu d'éclat qu'ont donné ces chefs inconnus, il est permis de croire que l'abbaye de Ferrières ne déchet pas, sous leur administration, de son ancienne ferveur, et qu'elle garda les pratiques qui avaient fait sa renommée aux siècles précédents.

Protégés par les murailles de leur cloître, les moines vivaient sans trop ressentir les agitations de cette époque tourmentée. La prière, le travail manuel, l'étude et surtout la transcription des manuscrits remplissaient leur existence. Fidèles aux traditions léguées à leur monastère par Loup Servat, ils tenaient à honneur d'entretenir et d'augmenter leur bibliothèque, qui fut longtemps un dépôt d'ouvrages précieux pour le centre de la France. Cette riche collection, amassée par de si patients labeurs, a été dispersée et en grande partie détruite par les invasions et les guerres qui se sont succédé aux plus mauvais jours de notre histoire nationale. Aussi y a-t-il un véritable intérêt à parler ici d'un ouvrage encore existant, transcrit à cette époque par

---

1. *Gallia christiana*, Eccles. Senon., t. XII, p. 162.

les moines de Ferrières. Il mérite de fixer l'attention par plusieurs particularités fort remarquables que présente sa composition.

C'est un manuscrit du *x<sup>e</sup>* siècle, retrouvé par M. L. Auvray à la Bibliothèque Vaticane, à Rome. Il dut sortir des archives de Ferrières au commencement du *xv<sup>e</sup>* siècle; car une note, inscrite en tête du feuillet 126, s'exprime ainsi : « l'an mil cccc et ix, le 3<sup>e</sup> jour du mois de may, me fut baillé le présent livre par Geoffroy Gabillon, demourant à Gien. » Il fut plus tard acquis par Alexandre Petau, puis par Christine de Suède, qui le donna à la Bibliothèque du Vatican, où il occupe, dans le fonds de cette reine, le n<sup>o</sup> 1573. Il fut alors relié en maroquin rouge et marqué aux armes du pape Alexandre VIII<sup>1</sup>.

Ce manuscrit, qui se compose de 127 feuillets de parchemin, fut certainement transcrit à Ferrières. Les six feuillets du commencement portent un calendrier où sont insérées les fêtes propres au monastère : le 3 des calendes d'août (30 juillet), translation de saint Aldric; le 3 des ides d'octobre (13 octobre), mort de saint Aldric, archevêque de Sens et *abbé de ce lieu*, etc. En outre, une note écrite en lettres capitales, à la fin du volume, ne laisse aucun doute à cet égard. Elle est ainsi conçue : « Ici finit ce livre appartenant à saint Pierre, que nous Geoffroy et Umberto avons fait écrire en son honneur, pour le repos de nos âmes<sup>2</sup>. » Or, ce monastère de Saint-

---

1. *Annales du Gâtinais*, t. VII, p. 45.

2. *Explicit hic liber sancti Petri, quem ad honorem ejus ego videlicet Gozfridus et Unbertus scribere fecimus in requiem nostris animabus.*

Pierre ne peut être que celui de Ferrières, dont l'apôtre est le patron titulaire, et qui en a célébré toutes les fêtes inscrites dans le calendrier de ce manuscrit : — le 8 des calendes de mars, Chaire de Saint-Pierre; aux calendes d'août, Saint-Pierre-ès-Liens; le 13 des calendes d'octobre, dédicace de l'église de Saint-Pierre; le 10 des calendes de novembre, dédicace de l'église de Notre-Dame; le 8 des calendes de novembre, dédicace de l'église de Saint-Éloi. — L'église de Notre-Dame était le sanctuaire de N.-D. de Bethléem, et celle de Saint-Éloi était l'église paroissiale de la ville de Ferrières.

Quant au généreux donateur qui l'a fait transcrire, puis l'a offert à saint Pierre, le nom de Geoffroy, rapproché du genre d'écriture de ce manuscrit, nous paraît désigner Geoffroy Martel, fils de Foulque Nerra, qui, de 1040 à 1060, fut comme son père, comte d'Anjou et de Gâtinais. Il se signala également par sa piété et par sa libéralité envers les institutions religieuses.

Ce livre, dont le contenu est presque exclusivement scientifique, renferme, en premier lieu, le Calendrier ou Martyrologe du monastère, dont nous avons déjà parlé; puis des traités sur l'astronomie; un livre de saint Isidore sur les nombres; le comput et la raison du temps; un traité de mathématiques d'Héréric, et enfin une lettre de saint Abbon, abbé de Fleury-Saint-Benoît, sur les cycles de Denis le Petit<sup>1</sup>.

---

1. Migne, *Patrologia latina*, t. LXXXI, col. 849.



Nous en emprunterons la description à la notice de M. Lucien Auvray.

L'écriture de ce manuscrit est de plusieurs mains et indique exactement l'époque où il fut copié, le commencement du xi<sup>e</sup> siècle. Les lettres, tracées sur parchemin, sont en parties carolines, en partie latines, avec cette particularité que, le plus souvent, les diphtongues ne sont pas formées de deux lettres unies en un seul caractère, mais de deux lettres séparées. On y remarque aussi l'emploi de caractères grecs pour former des mots latins, chose assez rare, qui se rencontre cependant quelques fois dans les ouvrages du moyen âge traitant de matières scientifiques ou liturgiques. Un alphabet grec a été tracé sur une marge (folio 62, verso). Certains mots sont toujours écrits en lettres grecques, et une curieuse note, qui se lit au bas de la page 58 v<sup>o</sup>, a dans le corps de ses mots une partie de ses lettres latines remplacées par les lettres grecques équivalentes, dont plusieurs ont reçu des formes tout à fait insolites.

Entre la première et la seconde ligne de la notice rapportée plus haut (*explicit hic liber*), on voit une série de caractères fort rares et peut-être uniques. Tandis que d'ordinaire, dans cette écriture rapide, chaque signe représente un mot ou au moins une syllabe, ici, il représente une simple lettre. Cette singulière composition s'interprète ainsi : « *explicit hic liber; Deo gratias. Amen.* »

Enfin, au verso du feuillet 126, se lit la liste des neuf abbés qui se sont succédé à Ferrières depuis la fin du ix<sup>e</sup> siècle jusqu'à celle du x<sup>e</sup>, liste dont nous nous sommes servi au chapitre précédent.

Ce manuscrit, où abondent les particularités paléographiques, scientifiques et historiques, est donc d'un grand intérêt. Exemplaire probablement unique de son époque et de la bibliothèque des Bénédictins de Ferrières, il fait vivement regretter la perte de tant d'autres œuvres curieuses dont la collection, si elle était en rapport avec l'importance de l'abbaye, ne devait pas manquer d'être considérable<sup>1</sup>.

## CHAPITRE X

GAUTHIER II ET EUDES III, ABBÉS. — LE GATINAIS ENTRE DANS LE  
DOMAINE ROYAL. — BULLE DE PASCAL II. — HISTOIRE DU MOINE  
DE TOURNAI. — LE PAPE CALIXTE II SÉJOURNE A FERRIÈRES.

(1049-1120)

Gauthier II, qui succéda à Ogerin sur le siège abbatial de Ferrières, en 1049, appartenait à une famille distinguée par la noblesse de son origine. Il remplit avec une éminente sainteté la charge où son mérite l'avait élevé. Sa réputation de science et de vertu le fit souvent appeler aux grandes assemblées politiques et religieuses de son temps.

Le légat du pape Alexandre II, saint Pierre Damien, évêque d'Ostie, étant venu en France en 1064, avait convoqué dans la ville de Chalon-sur-Saône un concile où furent confirmés les privilèges de l'ordre de Cluni, méconnus par Drogon,

---

1. L. Auvray, *Annales du Gâtinais*, t. VII, p. 45.

évêque de Mâcon. Gauthier assista à ce concile, souscrivit à ses décisions et ensuite à la charte donnée par Hugues de Nevers en faveur de l'église de Saint-Étienne<sup>1</sup>.

Pendant que Gauthier était abbé de Ferrières, survint un événement considérable, qui modifia le régime administratif du Gâtinais et eut une grande influence sur la destinée de notre monastère, échappant tous deux aux mains des comtes d'Anjou, pour passer sous la domination directe des rois de France.

Voici comment se produisit ce changement :

Geoffroy le Barbu et Foulque le Rechin, fils d'Albéric, comte du Gâtinais, et d'Ermengarde, elle-même fille de Foulque Nerra, avaient hérité de la succession de Geoffroy Martel, leur oncle, mort sans enfants en 1060. Geoffroy eut en partage les comtés d'Anjou et de Saintonge, Foulque la Touraine et le Gâtinais<sup>2</sup>. Mais ce dernier, ambitieux et violent, fut mécontent de son lot. Il intrigua d'abord contre son aîné, puis se prononça ouvertement contre lui. Une guerre acharnée s'ensuivit entre les deux frères, avec des alternatives de revers et de succès. Enfin, en 1068, Geoffroy envahit le Gâtinais, et, pour réduire le Rechin enfermé dans la grande forteresse de Ferrières, contiguë au monastère, en construisit une seconde, moins vaste, mais aussi forte, à côté de l'église paroissiale de Saint-Éloi. De là, il investissait toute la ville et tenait son frère à sa merci. Dans cette extrémité, Foulque sachant que le roi

---

1. *Gallia christiana*, t. XII, Eccles. Senon., p. 163.

2. *Chronique des comtes d'Anjou*, par Mabille, p. 73.

Philippe s'avancait à la tête d'une armée pour mettre fin à leur longue querelle, l'envoya prier de lui donner secours, s'engageant à lui abandonner entièrement le Gâtinais<sup>1</sup>.

Naturellement le roi accepta cette offre. Geoffroy, attaqué de deux côtés, fut vaincu. Il se retira en Anjou, après avoir incendié sa forteresse et une partie des maisons de la ville de Ferrières. Quant à Foulque le Rechin, obligé de tenir ses engagements, il remit entre les mains de Philippe son comté du Gâtinais, qui fit désormais partie du domaine de la couronne.

Ce fait eut une grande importance pour l'abbaye de Ferrières. Elle fut désormais soustraite à la domination variable et souvent tyrannique des seigneurs féodaux. Sous la protection du pouvoir royal, qui s'affermissait chaque jour davantage, elle eut une existence plus stable, au sein d'un calme profond.

La sécurité rendue, la paisible possession de leurs biens et le libre exercice de leurs pratiques monastiques furent pour les religieux une large compensation aux sacrifices que leur imposait le patronage de la royauté. Délivrés des abbés laïques qui les opprimaient en les ruinant, ils n'eurent plus, jusqu'au fatal régime de la Commende, que des abbés réguliers, animés de l'esprit de leur vocation. Aussi verrons-nous bientôt le monastère reflourir et atteindre l'apo-

---

1. D. Morin, *Histoire du Gastinois*, p. 712. — Voir aussi sur ces événements les travaux spéciaux de MM. Jules Devaux et Maurice Prou, parus dans les *Annales de la Société historique et archéologique du Gâtinais*.

gée de sa prospérité spirituelle et matérielle. Ses chefs seront des personnages considérables, chargés souvent de missions délicates auprès des papes et des rois ; et prochainement va commencer la construction de la belle église que les siècles nous ont conservée.

Dès que le roi de France fut entré en possession du Gâtinais et eut étendu sa juridiction sur toutes ses parties, l'abbé Gauthier mit à profit cette nouvelle situation pour l'avantage de sa communauté. Il alla à Paris, vers le roi Philippe I<sup>er</sup>, en l'année 1070, et en obtint une charte<sup>1</sup> qui affranchit le monastère de servitudes onéreuses dont l'avaient chargé ses prédécesseurs, c'est-à-dire les comtes d'Anjou, maîtres du Gâtinais avant lui :

« Au nom de la sainte et indivisible Trinité, moi,  
» Philippe, par la grâce de Dieu, roi de France, je  
» veux qu'on sache que Gauthier, abbé du lieu  
» appelé anciennement Bethléem ou Ferrières, fondé  
» en l'honneur de la sainte Mère de Dieu, et du  
» B<sup>x</sup> Pierre, prince des apôtres, est venu en ma  
» présence et m'a instamment prié de supprimer  
» les mauvaises coutumes que mes prédécesseurs  
» avaient injustement imposées sur les terres de son  
» couvent, et de les transformer en pratiques meilleures. Je veux condescendre à sa demande, pour  
» le salut de mon âme et de celles de mes ancêtres.  
» C'est pourquoi je remets tous les droits existant  
» sur ces terres, excepté sur la vente du vin et sur

---

1. *Archives du Loiret*, original parchemin, série H, dossier 2, cote 7.

» le domaine de Burcy. En outre, s'il est besoin  
» d'élever des clôtures, mon prévôt priera l'abbé de  
» lui prêter les bœufs nécessaires pour les charrois  
» à faire au delà du Loing, sans les exiger au nom  
» de la coutume.

» Donné à Paris, le 15 des calendes d'avril, de  
» l'an M L XX<sup>1</sup>. »

L'année suivante, 1071, Gauthier obtint également du pape Alexandre II une bulle confirmant les privilèges accordés à l'abbaye depuis longtemps, et mettant sous la garde de l'autorité pontificale la sécurité des personnes qui en dépendaient, ainsi que la conservation de ses biens<sup>2</sup>.

L'abbé de Ferrières se trouva encore mêlé à beaucoup d'affaires importantes traitées de son temps et souscrivit à de nombreuses chartes. Il assista avec Arnoult II, évêque d'Orléans, et plusieurs prélats, à l'assemblée synodale convoquée par Richer, archevêque de Sens, dans sa ville métropolitaine, au mois d'octobre 1082, à l'occasion de la translation des reliques de saint Bond et de la cession de l'église de ce nom aux moines de Saint-Rémy<sup>3</sup>.

Nous trouvons encore, dans l'histoire du célèbre monastère de la Sauve-Majeure<sup>4</sup>, un témoignage de la sollicitude de l'abbé Gauthier pour le bien spirituel de ses frères. Saint Gérard, fondateur de cette maison, écrivit, en 1091, une sorte de lettre-circulaire

---

1. Voir pièce justificative V (charte de Philippe I<sup>er</sup>).

2. D. Mabillon, *Annal. Ordin. Bened.*, V, p. 157.

3. *Gallia christiana*, Eccl. Senon., t. XII, p. 163.

4. Abbaye bénédictine, au diocèse de Bordeaux.

pour former une grande association spirituelle entre différentes abbayes bénédictines et régler l'ordre des prières qui seraient dites à la mort d'un de leurs religieux. On devait, au décès de chaque frère, sonner les cloches, faire une vigile, donner une aumône de pain et de vin, et dire une messe pendant sept jours pour le repos de son âme. Gauthier se hâta de faire entrer sa communauté dans cette pieuse association, où nous la voyons inscrite avec celles de Saint-Benoît de Nanteuil<sup>1</sup>, de Saint-Michel du Désert<sup>2</sup>, de Saint-Maurin d'Agen, de Déols<sup>3</sup>, de Saint-Vincent de Laon, de Sainte-Croix de Quimperlé<sup>4</sup>, etc.<sup>5</sup>.

C'était une pensée de haute sagesse qui inspirait la formation de ces sortes d'affiliations où ces monastères, déjà unis par l'observance commune de la règle bénédictine, resserraient encore les liens de leur union par une réciprocité de prières et une confraternité charitable qui secourait leurs membres au delà du tombeau. Par là aussi, ils se prémunissaient contre les dangers du relâchement; ces relations pieuses augmentaient leur force de résistance contre les causes de défaillance qui menaçaient leur austère vocation, et leur permettaient de s'élever à une perfection inaccessible à l'homme abandonné à ses seules forces.

---

1. Près Ruffec (Charente).

2. Au diocèse de Luçon.

3. Près de Châteauroux, au diocèse de Bourges.

4. Au diocèse de Quimper (Bretagne).

5. D. Martène, *Thesaurus novus anecdotorum*, t. I, p. 257.

L'abbé Gauthier mourut, nous ne savons en quelle année, après avoir habilement administré son monastère, où sa mémoire resta entourée d'une estime méritée.

Ogier, son successeur, ne nous est connu que par la bulle qu'il obtint de Pascal II, en faveur de son abbaye, en 1103. Ce pape, qui avait été moine de Cluni, favorisait de tout son pouvoir le mouvement monastique providentiellement suscité à cette époque, comme l'auxiliaire le plus puissant de la papauté dans sa lutte contre les abus et les désordres de tout genre. Il employait son influence, alors si grande, à défendre contre les violences et les injustices les moines qui, en retour, lui donnaient l'appui de leur nombre, de leur dévouement et de leur infatigable activité.

Pascal II adresse cette bulle<sup>1</sup> à Ogier, qui la lui a demandée, et à ses successeurs régulièrement élus. Il déclare d'abord que, voulant suivre l'exemple de ses prédécesseurs, il place sous la protection du siège apostolique le monastère de Ferrières, jadis édifié et pourvu de biens par un seigneur nommé Vandelbert, de sainte mémoire. Il veut donc que tout ce que celui-ci a donné et tout ce que, depuis, les moines ont légitimement et canoniquement acquis, leur demeure en entier et sans contestation, savoir : la celle Saint-Josse et ses dépendances, Saint-Éloi, église paroissiale de la ville de Ferrières, celle de Saint-Martin de Courtemaux<sup>2</sup>, de Saint-Victorin de Fontenay<sup>3</sup>, et de Saint-Amand de Burcy<sup>4</sup>. A la mort de l'abbé, les frères lui éliront un successeur d'un commun accord, conformément à la

---

1. Voir pièce justificative VI (Bulle de Pascal II).

2 et 3. Communes de l'arrondissement de Montargis (Loiret).

4. Commune de l'arrondissement de Fontainebleau (Seine-et-Marne).



Règle de saint Benoît. Que personne n'ait l'audace de troubler les moines dans la sécurité de leur personne ni dans la possession de leurs biens. Enfin, le pape confirme à nouveau tous les privilèges qu'ils ont obtenus jusqu'à ce jour, et menace des peines ecclésiastiques quiconque oserait transgresser les prescriptions de cette bulle, donnée à Rome, au palais de Latran, le 3 des ides de novembre (15 novembre 1103), en la 5<sup>e</sup> année de son pontificat<sup>1</sup>.

L'importance de ce document ressort des faits qu'il expose. Pascal II y suit, relativement à l'origine de l'abbaye de Ferrières, le sentiment des historiens qui attribuent sa fondation à Vandelbert. Un autre texte de sa bulle, que nous avons vu, porte le mot *reedificavit, a réédifié*. Mais quelle que soit l'expression dont il s'est servi, elle ne modifie en rien l'opinion commune qui en fait Clovis le fondateur; car on peut aussi bien dire qu'un homme a édifié un monastère, quand il en a entièrement reconstruit un ancien tombé en ruines, que quand il en a fondé un n'ayant encore jamais existé.

En plaçant sous la protection du Saint-Siège les possessions de l'abbaye, Pascal II énumère ses dépendances religieuses. C'est la première liste que nous en rencontrons. Elle comprend quatre églises et la celle Saint-Josse, rendue à Ferrières quand les invasions des Northmans eurent cessé. Les abbés envoyaient, pour desservir ces églises, un moine qui, avec le titre de *prieur*, exerçait les fonctions du ministère paroissial et percevait les redevances revenant à la cure. Plus tard, le nombre des

---

1. *Bibliothèque nationale*, ms. lat. 12570, f<sup>o</sup> 130.

prieurés augmenta considérablement; la fortune du monastère s'en accrut d'autant, ainsi que les bienfaits qu'il fut à même de répandre et l'influence salutaire qu'il exerça autour de lui.

Il y avait eu tant d'abus, durant les deux siècles précédents, au sujet de la nomination des abbés, que le pape voulut en empêcher le retour. C'est pourquoi il proclama, une fois de plus, le droit qu'avaient les moines d'élire régulièrement leur chef. Ce droit, si fermement affirmé et enfin respecté, procura à l'abbaye de Ferrières de dignes supérieurs; il contribua beaucoup à la faire entrer et à la maintenir dans une ère de féconde prospérité.

Ogier mourut le 16 juin 1108, sans qu'on connaisse aucun acte de son administration.

Gauthier III, qui lui succéda, obtint du pape Pascal II une bulle de protection identique à celle qu'avait reçue son prédécesseur, l'année même de son élection, 1108<sup>1</sup>.

Cet abbé eut une contestation avec Pierre, comte de Courtenay, et sa femme Catherine, au sujet de certains droits sur le fief de Courtemaux. Elle fut heureusement terminée par une transaction qui mit les deux parties d'accord.

Au mois d'octobre 1110, Gauthier assista au concile assemblé au monastère de Fleury-Saint-Benoît, par Richard, évêque d'Albano et légat du pape, pour apaiser une querelle survenue entre Arnaud, abbé de Saint-Pierre-le-Vif, et Pierre, évêque de Cler-

---

1. *Gallia christiana*, Eccles. Senon., t. XII, p. 163.

mont, concile ou furent agitées et résolues plusieurs questions de discipline ecclésiastique<sup>1</sup>.

Dom Morin nomme Étienne Vérillet abbé de Ferrières, après Gauthier III<sup>2</sup>. Ce personnage, entièrement inconnu, ne se trouve mentionné dans aucun acte ni sur aucune ancienne liste du monastère. Aussi nous semble-t-il raisonnable, d'accord avec les auteurs de la *Gallia Christiana*, de ne pas l'inscrire au rang de ses supérieurs.

Par suite de cette élimination, Eudes III se présente comme ayant occupé le siège abbatial de Ferrières de 1112 à 1120. Il se rendit recommandable par la régularité de sa vie et le zèle qu'il montra dans la direction des affaires religieuses de sa communauté.

Cette abbé se trouva mêlé à deux événements d'importance inégale, mais dignes tous deux cependant d'être rapportés, à cause des détails qu'ils nous donnent sur les mœurs et les pratiques de ces temps éloignés.

En 1117, Eudes était allé, nous ne savons pour quelle affaire, à Courtrai en Flandre, près de la comtesse Clémence, sœur de Guy, alors archevêque de Vienne, lequel fut élu pape deux ans plus tard sous le nom de Calixte II. Là, il fit la rencontre d'un moine inconnu; il lui demanda à quelle maison il appartenait. « Je suis, répondit celui-ci, de Saint-Martin de Tournai, monastère qui n'est ni bien éloigné d'ici ni de bien ancienne fondation, car il

---

1. *Conciliorum Gallicanorum* tomus I, p. 750.

2. *Bibliothèque nationale*, ms. lat. 12778, f° 218.

date de vingt ans à peine. » — « Vous vous trompez, lui dit Eudes, ce monastère de Saint-Martin a plus de trois cents ans d'existence; car nous possédons dans notre église des titres et un privilège du roi Charles le Simple, que les religieux de Tournai, fuyant l'invasion des Northmans, ont laissé dans notre couvent de Ferrières, dont je suis abbé<sup>1</sup>. » Le moine demanda alors à Eudes de venir avec lui à Tournai; mais celui-ci ne le pouvant pas, ils se séparèrent. Lorsque ce moine fut de retour parmi les siens, il raconta ce qu'il venait d'apprendre à son abbé, qui le chargea aussitôt de retourner à Courtrai, avec un de ses compagnons, afin d'obtenir des détails plus précis sur cette affaire d'un si grand intérêt pour sa communauté. Eudes était déjà loin; et, dans ces temps reculés, les communications de pays à pays étaient si difficiles que personne, en Flandre, ne put dire où était située l'abbaye de Ferrières. Ce fut une grande déception.

Deux ans plus tard eut lieu, à Reims, un grand concile, convoqué par Calixte II récemment élu pape. Le moine de Tournai, qui n'avait pas oublié sa rencontre de Courtrai, y vint, dans l'espérance de renouer l'affaire. A force de recherches, il apprit que Ferrières était dans l'évêché de Paris<sup>2</sup>, et que son abbé assistait au concile. Il le rejoignit enfin, lui rappela la conversation tenue à Courtrai

---

1. Voir au chapitre VIII de cette Histoire.

2. Il y a plusieurs erreurs dans le récit du moine de Tournai : Ferrières n'appartenait pas au diocèse de Paris, mais à celui de Sens. L'abbé qu'il rencontra à Reims ne se nommait pas Pierre, mais Eudes; il y eut bien à Ferrières un abbé Pierre, mais seulement trente-deux ans plus tard.

et le pria de lui céder le privilège du roi Charles le Simple, « non gratuitement, ajouta-t-il, car je lui offris cent sous d'argent<sup>1</sup>. Pierre (Eudes) me dit de venir le chercher à Ferrières, m'indiqua le chemin à suivre et me fixa le jour où je pourrai l'y trouver.

» Peu de temps après, je vins donc à ce monastère, apportant la somme promise; je la montrai à l'abbé et lui demandai le privilège, d'une si grande importance pour notre maison, puisqu'il établissait ses droits sur la villa de Souppes. Mais Eudes, ainsi que les moines m'en avaient averti, craignant d'offenser le chef militaire qui occupait ce beau domaine, répondit qu'ayant cherché cet acte à son retour du concile, il n'avait pas pu le retrouver. Cependant, sur mes instances, il accepta une ceinture d'étoffe précieuse et me fit conduire à la ville de Souppes, distante de deux lieues de Ferrières. A la vue des moulins, des eaux limpides et de ces lieux si beaux, perdus à jamais pour nous, je ne pus retenir mes larmes. Étant entré dans l'église, j'y trouvai un manuscrit très ancien, rongé par la poussière et presque pourri, sur lequel je pus lire ce titre : *Livre du Monastère de Saint-Martin de Tournay*. Je ne pouvais rien faire de plus pour le moment; je repartis donc vers Tournai, heureux cependant d'avoir pu constater l'antiquité de notre monastère<sup>2</sup>. »

Ce récit, d'une narration si vivante, est tiré de

---

1. Au commencement du XIII<sup>e</sup> siècle, le sou d'argent valait environ 10 francs de notre monnaie.

2. *Histoire de la restauration du monastère de saint Martin de Tournai*, insérée au *Spicilegium* de Dom Luc d'Achery, t. II, p. 901.

*l'Histoire de la Restauration du Monastère de Saint-Martin de Tournay*, par le moine Hermann, qui fut lui-même le héros des faits qu'il raconte. Il était simple moine à ce monastère récemment relevé de ses ruines, quand il fit le voyage de Ferrières, en 1119, après le concile de Reims. Il en avait été fait troisième abbé quand il écrivit son récit trente ans plus tard, en 1150.

Après son élection, le pape Calixte II fit un long voyage en France, avant de se rendre au concile qu'il avait convoqué à Reims, pour la fin du mois d'octobre. Il alla de Chartres à Orléans, de là à Étampes, où il consacra l'église du monastère de Morigny<sup>1</sup>, puis il vint à Ferrières, le 5 octobre 1119.

Ce fut assurément un beau jour pour l'abbaye, que celui où le pape Calixte II, entouré d'une foule de cardinaux, d'évêques et d'abbés, y fit son entrée solennelle. La paisible petite ville gâtinaise était sortie en cette circonstance de son calme habituel; une grande animation régnait dans ses rues et débordait jusqu'au dehors de ses murailles. La multitude accourue des contrées environnantes fut témoin d'un spectacle à la fois grandiose et touchant. Le roi de France, Louis le Gros, la reine Adélaïde, accompagnés de nombreux seigneurs couverts de leurs plus somptueux vêtements, entrèrent dans Ferrières peu après le pape. Quand ils l'eurent rejoint, tous le saluèrent avec respect; le roi inclinant son front couronné devant la majesté du successeur de saint

---

1. Célèbre abbaye bénédictine, près Étampes.

Pierre, lui baisa les pieds et lui demanda d'agréer les sentiments de sa vive affection pour sa personne et, pour l'Église, son dévouement sans bornes<sup>1</sup>.

Calixte II demeura quelques jours à Ferrières, occupé à régler plusieurs affaires ecclésiastiques. Entre autres, il mit fin à une contestation survenue entre Thomas, abbé de Morigny, et les chanoines de la collégiale de Saint-Martin d'Étampes, au sujet de terres que le roi Philippe avait données aux moines, bien que ses prédécesseurs les eussent déjà concédées aux chanoines. De là les réclamations de ces derniers. Quand l'abbé Thomas se présenta devant le pape pour défendre les droits de son monastère, Calixte II, prévenu contre sa personne, répondit avec une grande vivacité et le traita même durement. Mais bientôt il reconnut la justice de sa cause, se montra bienveillant envers lui et se prononça en sa faveur<sup>2</sup>.

Ces travaux terminés, le Souverain Pontife se dirigea vers Sens et gagna Reims, où, dès son arrivée, il ouvrit le concile, dans la cathédrale, le 20 octobre 1119. Plusieurs cardinaux, quinze archevêques, plus de deux cents évêques et un pareil nombre d'abbés, venus de toutes les provinces de l'Occident, prirent part à cette imposante assemblée, où fut débattue et réglée, pour cette fois du moins, contre l'empereur d'Allemagne Henri V, la grande question des Investitures qui agita si longtemps le moyen âge<sup>3</sup>.

---

1. Suger, *Vita Ludovici VI*.

2. *Chronicon Mauriniacense*, au recueil des *Historiens de France*, t. XII, p. 77.

3. Orderic Vital, *Hist. Eccl.*, pars III, cap. XII.

L'abbé Eudes assista à ce concile, comme nous l'avons vu dans le récit du moine de Tournai; il prit part à ses délibérations et en signa les décrets.

De retour à Ferrières, il gouverna encore plusieurs années son monastère, et rendit pieusement son âme à Dieu, en 1126. Eudes avait reçu une donation importante. Un habitant de Montargis, nommé Godefroy Delysardes (?), homme qui joignait à une belle fortune une grande générosité envers les institutions religieuses, fit don à N.-D. de Bethléem d'un bien consistant en sept arpents de prés, sis en la paroisse de Cepoy<sup>1</sup>. L'acte est daté de Montargis, le 10 mars 1120<sup>2</sup>.

C'est le premier don de ce genre que nous trouvons mentionné. Le monastère de Ferrières dut assurément en recevoir un grand nombre de semblables, soit avant, soit après celui-ci. Mais presque tous ses titres de propriété, de donation, d'achat, de vente ou de location ont disparu dans les désastres qu'il a subis aux siècles postérieurs. Nous avons suivi cependant ces mouvements de biens avec attention, donnant à cette partie si intéressante de l'histoire de notre abbaye tous les développements que permettait le petit nombre de titres authentiques sauvés de la destruction.

---

1. Commune de l'arrondissement de Montargis.

2. Dom Morin, *Histoire du Gastinois*, p. 12.



## CHAPITRE XI

HENRY, AMAURY, JEAN I, ABBÉS DE FERRIÈRES. — CHARTE DE CONFIRMATION DE LOUIS VI LE GROS. — BULLE DE PROTECTION D'EUGÈNE III.

(1120-1154)

Henri, successeur d'Eudes III sur le siège abbatial de Ferrières, fut doué de qualités éminentes qui lui donnèrent un grand crédit auprès des puissants du siècle. Il travailla avec ardeur au bien de son monastère et lui procura plusieurs notables avantages.

En l'année 1127, l'abbé Henri sollicita et obtint du roi Louis VI, alors à Lorris, une charte d'une importance considérable, car elle confirmait tous les privilèges accordés à l'abbaye par ses prédécesseurs, et fixait d'une manière précise les limites du territoire lui appartenant, appelé dans cet acte la *banlieue* de N.-D. de Bethléem.

Cette charte, qui témoigne du grand intérêt porté au monastère par les rois de France, expose le code presque complet de la législation féodale pour les établissements religieux. A ce titre, elle est d'un grand intérêt. En voici les parties principales<sup>1</sup> :

Au nom de la Trinité sainte et indivisible, moi Louis, par la grâce de Dieu, roi de France, à jamais. Nous voulons faire savoir à tous les fidèles de notre sainte mère l'Église qu'Henri, vénérable abbé du lieu nommé depuis les temps anciens Beth-

---

1. *Archives du Loiret*, original parchemin, série H, dossier 20, no 5.

léem, ou Ferrières, est venu en notre présence, et nous a humblement demandé de confirmer de notre autorité royale la liberté dont jouit son couvent sur l'étendue de son territoire, ainsi que les coutumes à lui accordées par mon père Philippe, pour le repos de son âme et de celle de ses prédécesseurs.

Heureux de condescendre à son humble prière, je lui accorde et lui confirme, de mon autorité royale, cette honorable liberté, et je veux qu'il la conserve toujours.

Je veux encore et ordonne que ni roi ou prince, ni consul ou prévôt, ni lieutenant ou percepteur, ni personne en un mot, n'ose jamais lever aucune taxe, si petite qu'elle soit, dans ladite banlieue, excepté le péage et le droit sur le vin dans la terre de Burcy. S'il est besoin de faire des charrois avec des bœufs au delà du Loing, pour les réparations de ma forteresse, mon prévôt les demandera à l'abbé, sans pouvoir l'exiger au nom d'un droit.

En outre, le même honorable abbé m'a demandé que tout criminel arrêté dans la banlieue de Ferrières, ou dans toute autre terre lui appartenant, ne puisse être jugé ni puni par personne, si ce n'est par les gens du monastère chargés de cet office; que les moines et leurs hommes, bourgeois de la ville ou serviteurs, vilains ou manants, cités en jugement, ne puissent être contraints à comparaître devant le tribunal du roi ou de ses prévôts. Voulant donc rendre honneur à son mérite, nous ordonnons que personne ne puisse exercer une action judiciaire sur ceux qui habitent ladite banlieue de Ferrières, pour délit, vol, violence ou meurtre quelconque; mais que tout soit soumis à la volonté de l'abbé et des moines, et jugé par leur justice. Si quelque homme libre, de nos domaines ou des domaines d'un autre, épouse une femme serve appartenant à ladite église, celle-ci possédera les enfants qui naîtront d'eux, conformément à l'usage du temps, sans que nul puisse l'empêcher.

Nous avons accordé ces coutumes, ainsi que notre père Philippe l'a déjà fait, et que le vénérable Henri l'a demandé, pour l'amour de Dieu et pour le salut de mon âme, de celle de mon fils Philippe, et de celle de mes ancêtres.

Je veux enfin que tous sachent quelle est l'étendue de la banlieue de Ferrières, tant en longueur qu'en largeur. Je consens donc, j'approuve et j'ordonne que ses limites soient ainsi fixées : depuis le gué de Turelle jusqu'au bois et la terre appelés Grosloy ; depuis Grosloy jusqu'à la terre d'Ambreville ; depuis Ambreville jusqu'à la terre appelée Champgiraud ; depuis Champgiraud jusqu'au chemin de Mauconseil ; depuis Mauconseil jusqu'à la rivière de la Cléry ; depuis la Cléry jusqu'à la terre appelée la Chesnoy de Morin ; depuis la Chesnoy de Morin jusqu'à la vallée de Vaugouard ; depuis la vallée de Vaugouard jusqu'à la fontaine du Boutoir ; depuis la fontaine du Boutoir jusqu'à la rivière du Loing ; et, suivant le cours de cette rivière, jusqu'au susdit gué de Turelle.

Pour que ces choses ne tombent jamais en oubli, nous avons fait écrire cet acte ; et afin que plus tard il ne puisse être infirmé, nous y avons apposé notre sceau et l'avons signé de notre main.

Donné à Lorris, dans notre palais, l'an 1127 de l'Incarnation, le vingt-quatrième de notre règne, en présence de nos ministres, par la main d'Étienne, chancelier<sup>1</sup>.

Les moines de Ferrières, en tant que grands propriétaires fonciers, possédaient les droits seigneuriaux sur les populations habitant leurs domaines, suivant la loi générale de ce temps. Ils pourvoaient à leur sécurité, percevaient les impositions et avaient, pour la répression de tous les délits ou crimes, les pouvoirs de la haute, moyenne et basse justice. Mais afin de rendre compatible l'accomplissement des devoirs de la vie monastique, vie de prière, de recueillement et de charité, avec la gestion si étendue de leurs affaires temporelles, ils recouraient à

---

1. Voir pièce justificative VII.

l'intermédiaire d'officiers laïcs, chargés d'exercer leurs droits en leur nom. Ceux qui devaient protéger les personnes et les biens des moines, étaient les *avoués*, ordinairement les plus puissants seigneurs de la région; ils remplissaient la mission confiée à leur honneur, après avoir prêté serment de fidélité aux abbés. Ceux qui administraient dans le détail les possessions du monastère, se nommaient les *maires*, sorte de prévôts séculiers, qui en même temps percevaient les rentes et censives, pour les remettre aux officiers claustraux. Enfin la justice était rendue, au nom des moines, par des magistrats appelés *baillis*, établis au centre de leurs principales circonscriptions domaniales. Ils siégeaient à un tribunal composé du bailli comme juge, d'un procureur fiscal, d'un greffier et d'un appariteur ou massier. Une prison, avec ses gardes et agents de surveillance, complétait ces éléments d'une justice de bailliage. On comprend que pour maintenir toutes ces juridictions, royales, seigneuriales et abbatiales, dans leurs strictes attributions, et empêcher les empiétements qui tendaient sans cesse à se produire, il fallait fixer des limites précises à chacune d'elles. Autrement des conflits sans nombre auraient surgi continuellement. Tel est le motif des exemptions ou privilèges confirmés par Louis le Gros dans sa chartre, et leur incontestable utilité.

Comme tous les propriétaires territoriaux, l'abbaye de Ferrières avait dans l'étendue de ses domaines de nombreux serfs ou hommes de corps. Nous la verrons bientôt les affranchir; mais, jusque-là, ils étaient régis par la coutume usitée au moyen âge.

Ils demeuraient attachés à la terre dont ils dépendaient et ils ne pouvaient pas contracter mariage sans le consentement de leur maître, à qui appartenait de droit tout enfant né d'une femme serve, lui appartenant elle-même. C'est ce droit que confirme le roi dans sa charte.

Enfin, pour déterminer le territoire sur lequel devait s'exercer la juridiction de l'abbaye, Louis le Gros fixe, par des points précis de repère, le périmètre de ce qu'il appelle la *banlieue* de N.-D. de Bethléem. Les moines possédaient depuis longtemps ces terres, contiguës à leur monastère, que Clovis, Vandelbert et d'autres bienfaiteurs leur avaient jadis données. Mais jamais encore leurs limites n'avaient été déterminées avec tant de précision; car on ne peut pas regarder comme sérieuse la désignation inscrite dans le faux diplôme de Clovis, désignation évidemment copiée, avec ses fautes, dans la charte de Philippe-Auguste, de 1185<sup>1</sup>.

La banlieue de Ferrières, telle que l'a délimitée Louis le Gros, contenait environ sept kilomètres de longueur du nord au midi, et cinq de largeur du levant au couchant, soit à peu près 3500 hectares de terre, étendue fort considérable assurément, mais qui n'a rien d'extraordinaire pour une institution aussi importante qu'était l'abbaye de Ferrières. Elle forma son patrimoine inaliéné, jusqu'à sa suppression, à la différence de ses autres propriétés, disséminées en différentes régions, qui, pour la plupart,

---

1. Voir au chapitre II de cette histoire.

furent vendues ou modifiées dans le cours des siècles suivants.

L'année même où il octroya cette charte, le roi de France, voulant encore témoigner l'estime qu'il portait à l'abbé Henri, lui donna la villa de Courvillaine<sup>1</sup>, qualifiée de *noble*<sup>2</sup>, sans doute parce qu'elle formait un fief seigneurial noble.

La générosité du roi excita celle de plusieurs grands personnages contemporains. Il y avait, à quelques lieues au nord de Ferrières, un bourg appelé Bransles<sup>3</sup>, où un prieuré avait jadis été érigé sous le vocable de Saint-Loup<sup>4</sup>. Il s'y tenait deux fois l'an des foires et marchés fréquentés par de nombreux commerçants. Henri Sanglier, alors archevêque de Sens, donna l'église de Bransles à l'abbaye, par une charte que D. Morin nous a conservée<sup>5</sup>. Il partagea en trois parties égales les revenus provenant de cette église et de ses terres, principalement le blé, l'orge et le seigle. De ces parts, il assigna l'une au prêtre chargé de desservir la paroisse, et l'autre aux moines ; quant à la troisième, il l'attribua aux nonnes de Rozoy, humble et pauvre monastère de religieuses bénédictines, fondé vers l'an 1106, par sainte Élisabeth-Rose, près de Rozoy-le-Vieil<sup>6</sup>, d'où il prit son nom.

---

1. Hameau de la commune de Griselles (Loiret).

2. *Gallia christiana*, Eccles. Senon., t. XII, p. 163.

3. Canton de Châteaulandon (Seine-et-Marne).

4. Paul Quesvers et Henri Stein, *Pouillé de l'ancien diocèse de Sens*, p. 156.

5. D. Morin, *Histoire du Gastinois*, p. 830.

6. Canton de Courtenay, à quatre lieues de Ferrières.

L'année suivante, Henri Sanglier confia également aux moines de Ferrières le prieuré de Saint-Genoul-de-Breusy, dépendant de son diocèse<sup>1</sup>. Cette donation fut plus tard cause de graves et longues contestations avec les religieux clunisiens de La Charité, qui revendiquaient la possession de ce prieuré.

Peu avant sa mort, l'abbé Henri procura de nouveau à sa communauté le spectacle d'une touchante cérémonie. Hugues de Mâcon, un des plus célèbres compagnons de saint Bernard et premier abbé de Pontigny, gouvernait ce monastère depuis vingt-deux ans, lorsqu'il fut appelé à l'évêché d'Auxerre. Il devait, selon la coutume, être sacré par son métropolitain, Henri Sanglier. Mais celui-ci se trouvait alors sous le coup d'une suspense dont l'avait frappé le pape Innocent III, pour avoir décidé une question de parenté, nonobstant un appel en cour de Rome. Hugues ne pouvait donc pas être sacré à Sens. Son amitié pour l'abbé Henri lui fit choisir la basilique de Saint-Pierre de Ferrières. La cérémonie de son sacre y eut lieu le jour de la fête de Saint-Vincent, 22 janvier 1137. Godefroy, évêque de Chartres, lui donna l'onction épiscopale, au milieu des splendeurs dont l'Église catholique entoure la consécration de ceux qu'elle élève à une si haute dignité<sup>2</sup>.

---

1. Bulle du pape Adrien IV (*Archives du Loiret*, ancienne cote EE). Le prieuré de Breusy était situé sur la commune actuelle de Montcresson, canton de Châtillon-sur-Loing.

2. *Gesta pontificum Autissiodorensium* (Bibliothèque historique de l'Yonne, t. I, p. 417).

L'abbé Henri mourut peu de temps après. Il avait dirigé ses frères avec autant de sagesse que d'éclat, sans négliger sa propre sanctification. Il quitta cette terre d'exil pour aller à la véritable patrie, le 8 des ides d'avril 1137, honoré dans le nécrologe du titre d'homme d'heureuse mémoire.

Les moines de Ferrières vivaient toujours au sein d'une paix profonde, dans l'exacte observance des pratiques monacales. Sous la garde bienveillante de la royauté, ils étendaient leur influence, pour le bien des populations environnantes, en même temps qu'ils s'efforçaient de s'élever chaque jour à une perfection plus éminente, pour le salut de leur âme. Après la mort de l'abbé Henri, ils élurent librement en sa place un moine choisi parmi eux, du nom d'Amaury. Dom Morin et Claude Robert disent bien qu'il était évêque de Senlis, et non moine; mais ils n'apportent aucune preuve de leur assertion qui est controuvée, et, dans le nécrologe du monastère, il est simplement appelé « abbé de ce lieu »<sup>1</sup>.

Amaury possédait de grandes qualités; son humilité, l'onction de sa parole, la gravité de ses mœurs, son amour pour la prière, tout en lui annonçait une vertu consommée. Sa charité ne se lassait jamais; ce lui était une vive joie de distribuer aux pauvres d'abondantes aumônes, avant même qu'ils les eussent demandées, « parce que, disait-il, la miséricorde ne doit pas attendre le cri de la misère ».

Aussi reçut-il une récompense éclatante, peu

---

1. *Gallia christiana*, Eccles. senon., t. XII, p. 163.



d'années après son élévation sur le siège abbatial de Ferrières. Le pape Innocent II avait été informé des grandes vertus de l'abbé Amaury. Pour montrer aux peuples en quelle estime il le tenait et rendre à son abbaye un honneur légitimement dû, il lui adressa de Rome une bulle par laquelle il permettait, à lui et à ses successeurs, de porter la mitre et l'anneau, avec certains insignes épiscopaux, non seulement dans son monastère et ses prieurés, mais encore dans les paroisses qui sont sous sa dépendance, et même aux assemblées nationales et provinciales du Clergé. Innocent II déclare qu'il fait cette concession, non pour exciter en lui un sentiment de vaine gloire, mais pour récompenser ses mérites et l'engager, lui et ses moines, à progresser de plus en plus dans leur sainte vocation<sup>1</sup>. Cette bulle fut conservée aux archives du couvent jusqu'aux guerres de religion; depuis, elle a disparu.

En l'année 1138, Adam, vicomte de Melun, vint faire dans l'abbaye de Ferrières un séjour de plusieurs semaines afin de réparer ses torts passés; il résolut d'abandonner certaines coutumes injustes qu'il avait exigées jusqu'à ce jour sur diverses terres dépendant du monastère de Saint-Maur-les-Fossés. Il fit une charte par laquelle il renonçait publiquement à ces exigences, et la data de Ferrières, 24 mai 1138<sup>2</sup>.

Vers le même temps, le roi Louis VII, héritier de la bienveillance de Louis le Gros, son père, envers

---

1. Bibliothèque nationale, *Collection Decamps*, t. CV, p. 97.

2. *Archives nationales*, K. 23, n° 3 bis.

les religieux de Ferrières, vint les visiter et demeurer quelque temps avec eux<sup>1</sup>. Ces visites royales, outre qu'elles relevaient le prestige du monastère, lui étaient d'une grande utilité. Les souverains, durant ces séjours, accueillaienent les plaintes des moines contre quelque voisin ambitieux, faisaient droit à leurs réclamations et partaient rarement sans leur laisser un témoignage de leur munificence.

C'est à la suite d'une de ces visites, selon toute probabilité, que Louis le Jeune fit don à l'abbaye de Ferrières de ses droits sur la moitié du four banal de Bransles, donation considérable à cause de la contribution payée par les habitants contraints de cuire leur pain à ce four.

Par une charte datée de son palais de Lorris<sup>2</sup>, la septième année de son règne, 1143, le roi déclare qu'il accorde à perpétuité, à l'église de Ferrières, sa part du four banal de Bransles; il confirme l'achat de l'autre part du même four et quelques terres, vendues à ladite église par le comte Aubry, et enfin il ordonne à tous les habitants de la ville de cuire leur pain audit four, et non ailleurs. Il termine en disant que si l'église de Ferrières vient à faire quelques acquisitions sur les terres de Bransles, il les confirme également de son autorité royale<sup>3</sup>.

Ce fut l'abbé Amaury, croit-on, qui commença la construction de l'église actuelle de Ferrières, vers l'année 1140. L'antique basilique édifiée au ix<sup>e</sup> siècle,

---

1. E. Thoison, *Séjours des rois dans le Gâtinais*, p. 34.

2. *Archives nationales*, J. 519 (original parchemin).

3. Voir pièce justificative VIII (Charte de Louis VII pour Bransles).

par Louis le Débonnaire et Charles le Chauve, tombait en ruines ; elle était d'ailleurs devenue insuffisante aux successeurs de Loup Servat et de ses moines. Aux <sup>x</sup><sup>e</sup> et <sup>xii</sup><sup>e</sup> siècles, après les folles ter-  
reurs de l'an mil, une ardeur intense se manifestait dans le monde chrétien pour la construction des



VUE EXTÉRIEURE DE L'ÉGLISE DE FERRIÈRES.

édifices religieux, et la fortune de l'abbaye de Ferrières était assez considérable pour lui permettre d'élever un monument proportionné à son importance. Amaury se mit donc à l'œuvre ; mais il ne put avancer beaucoup lui-même ce grand travail, car il mourut en 1143, après avoir gouverné son monastère avec prudence et sagesse. Il fut enterré dans la salle du Chapitre, dans un cercueil de pierre, recouvert d'une dalle, sur laquelle on grava en latin une

épitaphe éloquente dans sa simplicité : « Ici repose Amaury, d'heureuse mémoire, qui fut abbé de ce lieu, mort le 4<sup>e</sup> jour des ides de mai<sup>1</sup>. »

Constantin, successeur d'Amaury, ne laissa aucune trace de son passage dans l'abbaye. Il est dit seulement au nécrologe qu'il mourut, après avoir été abbé durant quatre ans, le 18 des calendes de février 1147 (15 janvier 1148).

Les moines de Ferrières choisirent, pour remplacer Constantin, Jean, premier du nom. C'était un homme de science et de vertu, qui avait fait sa profession religieuse à l'abbaye de Saint-Denis, près Paris. Il y avait eu pour compagnon et pour ami le fameux moine Suger, qui devint lui-même abbé de ce monastère, conseiller, puis ministre de Louis le Jeune, et mérita le beau nom de *père de la patrie*.

Jean I<sup>er</sup> se montra rempli de zèle pour la discipline monastique, non moins que pour les intérêts temporels de sa maison. Un de ses premiers soins fut de demander au pape une bulle de protection. Eugène III venait à peine d'être élu souverain pontife, qu'il fut obligé de quitter Rome, profondément agitée par les partisans d'Arnaud de Brescia. Il s'était retiré en France, le refuge habituel de la papauté en temps de persécution, et se trouvait alors à Paris. C'est là qu'il reçut la demande de l'abbé Jean. Il l'accueillit avec d'autant plus de faveur que lui-même, jadis disciple de saint Bernard, avait été moine de Cîteaux. Il lui accorda cette précieuse bulle, aussi importante

---

1. *Gallia christiana*, Eccles. Senon., t. XII, p. 163.

pour l'abbaye, dans l'ordre ecclésiastique, que celle de Louis le Gros l'avait été dans l'ordre civil.

Il ne sera donc pas superflu de la rapporter, du moins dans ses parties essentielles<sup>1</sup>.

Eugène, évêque, serviteur des serviteurs de Dieu, à notre cher fils Jean, abbé du monastère de Ferrières, et à ses successeurs régulièrement élus.

Voulant satisfaire votre pieux désir, j'accède volontiers à votre juste demande. Je place le monastère dont vous êtes le chef sous la protection du B<sup>x</sup> Pierre, sous la nôtre et sous celle de nos successeurs. Je déclare que vous et vos successeurs devrez conserver en entier, sans qu'on en ravisse aucune partie, tous les biens que ledit monastère possède actuellement, ou qu'il pourra acquérir légitimement à l'avenir, soit par des achats ou échanges, soit par les donations des papes, des rois et des fidèles. C'est pourquoi je veux désigner ces biens par leurs propres noms, savoir : les églises de Saint-Éloi de Ferrières, de Saint-André de Châteaulandon, de Saint-Pierre d'Arville, de Saint-Jean de Préfontaine, de Saint-Étienne de Nargis, de Saint-Victurin de Fontenay, de Saint-Sauveur de La Selle-sur-le-Bied, de Saint-Martin de Courtemaux, de Sainte-Croix de Langesse, de Saint-Denis de Mormant, de Saint-Loup de Bransles, de Saint-Loup de Pers; les églises de Vaux, de Poligny; celles de Saint-Genoul de Breuzy, de Bougligny, de Mondreville et de Burcy<sup>2</sup>.

Vous choisirez des prêtres capables pour leur confier les églises paroissiales que vous tenez en bénéfices, et vous les présenterez à l'évêque diocésain pour qu'il les charge du soin

---

1. Bibliothèque nationale, fonds latin, ms. 12778, f<sup>o</sup> 86.

2. Toutes ces églises appartiennent à des communes encore existantes; elles entourent le monastère, dans un rayon d'environ dix lieues, et sont situées dans les cantons de Ferrières, de Courtenay, de Montargis et de Châtillon-sur-Loing, pour le département du Loiret, et dans ceux de Châteaulandon, de Lorrez-le-Bocage et de La Chapelle-la-Reine, pour celui de Seine-et-Marne.

des âmes. Le spirituel lui appartiendra ; quant au temporel, ils vous en rendront compte et donneront à votre monastère ce qu'ils auront reçu pour lui.

Nous déclarons que ceux qui voudront être enterrés dans votre église, ou dans celle de Saint-André de Châteaulandon, le pourront librement, pourvu qu'ils ne soient pas excommuniés.

Nous défendons qu'aucun évêque fasse des ordinations dans ledit monastère, ou y dise la messe, sans y avoir été invité par l'abbé. Nous défendons également qu'on bâtisse aucune église, qu'on établisse aucun cimetière sur son territoire, sans votre consentement.

A votre mort, et à celle de vos successeurs, l'abbé devra être choisi, sans fraude ni violence, par la majorité des frères, conformément à la Règle de saint Benoît. L'élu recevra la bénédiction de l'évêque qu'il choisira, et entrera en fonctions en la manière accoutumée de ses prédécesseurs. Si un abbé vient à être accusé de quelque faute, il devra être jugé, non par un évêque seul, mais par un concile provincial, ou s'il préfère en appeler au S<sup>t</sup> Siège apostolique, sa cause devra être portée au tribunal du Souverain Pontife de Rome.

Nous ajoutons qu'un interdit jeté sur la province ne devra faire cesser les offices ni dans votre église ni dans celle de Saint-André de Châteaulandon ; mais ils devront y être célébrés à voix haute, les portes ouvertes, et tous y seront admis, à l'exclusion des excommuniés.

Enfin, nous vous confirmons d'une manière générale tous les biens, églises, prieurés, terres et domaines dépendant de l'église de Ferrières, et nous frappons des peines ecclésiastiques quiconque voudrait leur causer dommage, les ravir ou garder injustement.

Donné à Paris, par les mains de Hugues, prêtre cardinal de la sainte Église romaine, notre chancelier, le 4 des calendes de mai, l'année 1147 de l'incarnation du Seigneur, et la 4<sup>e</sup> de notre pontificat<sup>1</sup>.

---

1. Voir pièce justificative IX (Bulle d'Eugène III).

Ces bulles papales ont fait la prospérité des monastères au moyen âge. L'autorité des papes, appuyée sur le sentiment religieux des populations, était alors la plus ferme et la plus vénérée qui fut au monde. Dans ces temps durs et violents, où la force régnait à peu près en maîtresse, où la justice était si imparfaite et la puissance royale encore trop faible pour faire toujours respecter le droit, une lettre d'encouragement émanée de Rome, une bulle pontificale, ou une menace d'excommunication empêchaient de grands maux. Ces armes spirituelles, s'adressant à la foi d'hommes religieux, suppléaient à l'impuissance des lois, sauvegardaient de nombreux intérêts, et parvenaient presque toujours à maintenir la justice, l'ordre et la paix.

Si l'on compare la bulle de Pascal III (de 1103) avec celle d'Eugène III (de 1147), nous y constatons, dans l'état des propriétés de l'abbaye, une notable différence, survenue en moins d'un demi-siècle. Quatorze nouvelles églises sont entrées dans son domaine durant ce temps. Elle les avait reçues de la libéralité des papes, des rois, des évêques et des seigneurs, patrons de ces églises.

C'était alors l'époque de la grande ferveur monastique. Au milieu de l'anarchie et des désordres qui régnaient en Europe, le clergé séculier avait participé au relâchement universel. Les moines, ayant pour la plupart conservé la ferveur de leur institution, donnaient au monde chrétien de grands exemples de régularité et de sainteté. Voilà pourquoi ceux qui disposaient, à un titre quelconque, des églises bâties au sein des bourgs et des villages, les

donnaient aux monastères, pour qu'ils y missent des hommes chargés de développer parmi les populations, avec les vertus religieuses, les habitudes de travail intelligent, d'ordre et de moralité qui font les races saines, fortes et heureuses. Mais l'abbaye de Ferrières ne pouvait pas envoyer des moines dans toutes les paroisses qui lui étaient confiées, sans se dépeupler elle-même. Aussi le pape veut-il que son abbé y place des prêtres séculiers qui, sous sa surveillance et sa responsabilité, devaient exercer les fonctions curiales. Sur le produit de leur cure, le monastère leur assignait la part suffisante à leur procurer une honnête subsistance; c'est ce qu'on appelait la *portion congrue*; le reste revenait aux religieux qui l'employaient à l'entretien de l'église et aux dépenses du culte.

Quant aux prohibitions prononcées dans cette bulle, elles étaient une conséquence du privilège d'exemption dont jouissaient les abbayes soumises à l'autorité immédiate du Saint-Siège. Elles étaient indispensables pour empêcher l'immixtion du clergé séculier dans les affaires des moines, et éviter de regrettables conflits de juridiction, qui auraient inévitablement surgi.

Peu de temps après qu'il eut reçu cette bulle, l'abbé de Ferrières fut chargé de la direction d'une nouvelle paroisse. Manassès I<sup>er</sup> de Garlande, évêque d'Orléans, lui confia l'église de Chaon en Sologne<sup>1</sup>. Les moines y fondèrent un prieuré qu'ils conservèrent tant que vécut leur maison.

---

1. Canton de Lamotte-Beuvron (Loir-et-Cher).



Vers la même époque, l'abbé Jean eut à s'occuper d'une affaire qui fit grandement ressortir sa prudence et son habileté de négociateur.

De graves abus s'étaient introduits dans la communauté des chanoines de Sainte-Geneviève de Paris. Eugène III, d'accord avec le roi Louis le Jeune, résolut de réformer cette Institution. Ils choisirent l'abbé Suger pour opérer cette réforme, s'en rapportant absolument à sa sagesse. Celui-ci appela à ses côtés son ami de Ferrières. Tous deux, joignant leurs efforts, surmontèrent toutes les résistances, et, à force de ménagements, de douceur et d'énergie, parvinrent à substituer, au puissant chapitre séculier de Sainte-Geneviève, les chanoines réguliers de Saint-Augustin, qui professaient la vie religieuse.

L'abbé Jean remplissait plus spécialement le rôle de secrétaire dans cette affaire. Il adressa au pape Eugène III, sur la marche des négociations, plusieurs lettres, où nous voyons combien était étroite l'amitié qui l'unissait au dévoué ministre de Louis le Jeune<sup>1</sup>.

Le monastère de Ferrières, si riche en domaines territoriaux, se trouva, vers la fin de l'administration de l'abbé Jean, dans une situation pécuniaire très précaire. Il avait été appauvri par les guerres féodales continuelles de Louis le Gros, qui en avaient épuisé presque toutes les ressources en hommes et en argent. Puis, durant l'effroyable famine survenue vers l'année 1151, à la suite de la peste et d'une

---

1. Darras, *Histoire de l'Église*, t. XXVI, p. 534.

longue sécheresse, les moines s'étaient imposé des sacrifices considérables pour nourrir les pauvres qui affluaient à leur porte. Aussi, quand Louis VII, au retour de sa désastreuse croisade en Orient, voulut lever sur toutes les abbayes de France une lourde contribution pour remédier à la pénurie de ses finances, l'abbé de Ferrières se trouva dans l'impossibilité d'acquitter entièrement la somme dont on l'avait taxé. Il paya vingt livres d'argent, comme premier versement. N'ayant plus rien, il s'adressa à Suger : « Nous sommes très pauvres, lui écrivait-il ; en ce moment, nous faisons notre moisson. Veuillez nous donner du temps, et nous espérons pouvoir tout acquitter<sup>1</sup>. » Suger accueillit favorablement la prière de son ami, et il ne fut plus question de cette contribution.

L'abbé Jean étant mort, son successeur fut Pierre, premier du nom, dont les archives du monastère ne nous apprennent rien. Elles le mentionnent seulement en l'année 1152, où il est dit qu'il recueillit des dîmes et mourut pieusement, honoré du titre d'homme de bonne mémoire<sup>2</sup>.

(Sera continué.)

Abbé E. JAROSSAY.

---

1. Mabillon, *Annal. Ord. Bened.*, t. VI, p. 217.

2. *Gallia christiana*, Eccles. Senon., t. XII, p. 163.



DOCUMENTS INÉDITS  
SUR LES  
PAROISSES DU GATINAIS

(*Suite.*)

---

XL.

*Marché pour réparations à l'église de Souppes.*  
(31 mars 1669)

Fut présent Pierre Chambon, maistre couvreur en thuille et ardoise et peintre, demeurant à Château-Landon, lequel s'est par ces présentes obligé et oblige à et envers Jean Dellion et Pierre Roddes, marguilliers en l'église de *Souppes*, à ce présens, ce acceptans, les ouvrages qui ensuivent : Premièrement le Crucifix, de le paindre en couleur de chair et les deux images des deux costés, savoir l'image de la Vierge et celle de St. Jean, des coulleurs qu'il jugera à propos, mesme blanchir le cœur et la nef tout entièrement, tant la vouste que le bas jusques où faille la vouste, et à l'égard de ce qui regarde la largeur, du plancher où faille ladite vouste jusques au pignon du costé du morillon, blanchir jusques aux pilliers qui sont à parachever et non davantage, à chau et à sable, bien et dument. . . et mettre les pierre de taille en couleur ainsy qu'il advisera bon estre; mettre les vistres qui ont esté massonnés, les mettre en forme et vistres. . . . Ce présent marché ainsy fait moyennant le prix et somme de soixante livres (les matériaux et les échafaudages fournis par les marguilliers). . . .

Fait et passé à Souppes, le dernier mars mil six cens soixante neuf, avant midy. . . , etc. (Suivent les signatures.)

(*Minutes de M. Denizet, notaire à Souppes.*)

XLI.

*Accord entre les habitants de Puiseaux et un nouveau maître d'école.*

(28 juin 1739)

Aujourd'huy vingt-huit juin mil sept cent trente-neuf, issue de vespres paroissiales dit et chantée en l'église de *Puiseaux*<sup>1</sup>. . . , je me suis, Jean Trumeau, notaire royal à Puiseaux, transporté en l'église de ladite ville, sur le requis des habitans . . . à l'effet de faire l'acte d'assemblée . . . à l'effet de conférer et de délibérer sur le logement du nouveau maître d'école. A laquelle assemblée est venu et comparu M<sup>e</sup> Pierre Marié (Marrier), prieur curé dudit Puiseaux, et les sieurs (suivent vingt-sept noms) . . . , tous habitans dudit Puiseaux . . . , lesquels, après en avoir conféré entr'eux, et de l'avis dudit sieur prieur, a esté convenu qu'à l'avenir, à compté de ce jour, qu'outre la rétribution ordinaire que les enfans qui vont à l'écolle paye, qui sera payé par chacun an, par chacun enfant, sçavoir : pour les enfans qui écriront, quinze sols, et pour ceux qui n'écriront point, dix sols; le premier duquelle payement desdites sommes de dix sols et quinze sols ce fera par le père et mère desdits enfans qui iront à l'écolle, le premier de juillet prochain, et ainsi d'année à autre audit jour pendant que ledit Pierre Saligaut [Saligot] sera et demeurera maistre des petites écolles, ou qu'il en soit disposé autrement par lesdits habitans pour le loger; aux clauses et conditions cy dessus les dits habitans sus nommés se sont obligés d'entretenir.

Plus a été délibéré par le présent acte d'assemblée que l'on ne souffrira aucun autre maître d'écolle que ledit Salligaut, non plus quatre personnes de montrer en ville aux garçons de ladite paroisse; pour quoy il a esté autorisé par le présent

---

1. Chef-lieu de canton, arrondissement de Pithiviers (Loiret).

acte qu'au cas qu'ils s'en trouvent quelqu'un, de les poursuivre devant tous juges qu'il apartiendra pour leur en empêcher.

Fait et arrêté..., etc., sans préjudice de ce que ledit maistre d'écolle a de rétribution ordinaire desdits maistre d'écolle de l'église et de la ville. (Suivent les signatures.)

(*Minutes de J. Trumeau, notaire à Puiseaux.*)

## XLII.

### *Marché pour deux statues destinées à l'église de Fromont.*

(4 novembre 1780)

Furent présents M<sup>re</sup> Antoine Du Carroy, prêtre, curé de la paroisse de *Fromont*<sup>1</sup>, stipulant pour les sœurs de la Confrérie de la Vierge en l'église de Fromont, d'une part ;

Et Louis Veche<sup>2</sup>, sculpteur en platre, demeurant à Moulins en Bourbonnois, et incessamment à Paris, rue du fauxbourg St. Antoine, d'autre part ;

Lesquels ont fait entr'eux le marché ci-après, savoir :

Que ledit Veche a promis et s'est obligé de faire et fournir pour l'autel de la Vierge en ladite église de Fromont deux figures en stuc, façon de marbre blanc, sur piédestaux ou socles de trois à quatre pouces, en stuc de couleur; lesdites figures, de trois à quatre pieds de proportion, l'une représentant la Ste Vierge tenant son enfant, et l'autre Ste Anne montrant à lire à la Vierge<sup>3</sup>; lesquelles deux figures bien conditionnées, sculptées suivant les règles de l'art... seront par ledit Veche construites en plein platre ou stuc, voiturées et posées à ses frais dans le vingt décembre prochain, en l'église dudit Fromont....

Pour lesquelles figures ledit sieur Ducarroy est convenu avec ledit Veche de la somme de cent quatre vingt douze livres que le dit sieur Ducarroy audit nom promet et s'oblige

---

1. Canton de la Chapelle-la-Reine (Seine-et-Marne).

2. Signé : *Luigi Vecchi*.

3. Ces deux statues existent encore, mais mutilées toutes les deux.

de faire payer audit Veche aussitôt que son ouvrage sera posé, visité et trouvé bien fait. . . . (Suivent les signatures.)

(*Minutes de R. Jollivet*, notaire à Nemours.)

XLIII.

*Déclaration touchant les fiefs de la Groux et des Carneaux,  
paroisse de La Madeleine.*

(9 août 1653)

Déclarent les habitants de *la Groux*, paroisse de *La Madeleine*<sup>1</sup>, que « en ce qui en appartient à messire Charles de Rogres, chevalier, seigneur de Langlée, etc. . . , ils n'ont jamais reconnu autre juge que le bailli de St. Séverin-lès-Chasteaulandon. . . en première instance, et par appel au bailliage. . . de Sens, et non en la prévôté de Corbeval. . . en première instance et par appel au bailliage de St. Séverin, ce [qui] seroit les subjectir à deux degrés de juridictions subalternes. . . , car encores que les habitans qui demeurent dans laditte paroisse de la Magdelaine en ce qui en appartient à Monsieur Duplessis-Belière, marquis de Fay, et aux héritiers feu M<sup>e</sup> Pierre Marchant, seigneurs en partie dudit la Groux, ayent reconnu et reconnoissent à juge ledit prévost de Corbeval en première instance, cela ne peut néantmoins en rien préjudicier ausdits susnommés demourans sur la seigneurie appartenant audit sieur de Langlée audit la Groux.

. . . Et à l'esgard du fief des *Carneaux* appartenant audit sieur de Langlée, ne peuvent dire à qui en appartient la justice, d'autant qu'ils ne l'ont veu exercer à cause qu'il n'y a dans ledit fief aucunes maisons ny habitans, sinon le vieux chateau qui a esté en ruine de toute leur cognoissance jusqu'au bail à nouvel cens que ledit sieur de Langlée en fit, il y a deux ans ou environ. Avec l'esglise qui a pour patron la Magdelaine, fondée par les prédécesseurs dudit sieur de Langlée qui en ont toujours eu comme luy les droicts honorifiques comme bastie sur ledit fief de Carneaux.

---

1. Canton de Château-Landon (Seine-et-Marne).



XLV.

*La paroisse de Jouy en 1784.*

NOM DU SEIGNEUR . . . . .	M. Fouacier de Ruzé.
DISTANCE DU CHEF-LIEU <sup>1</sup> . . . . .	6 lieues.
— DE LA RIVIÈRE . . . . .	Le Loing, 4 lieues.
MESURE TERRITORIALE . . . . .	100 perches à l'arpent. 20 pieds à la perche.
NOMBRE DE FEUX . . . . .	58.
— DE HORSINS . . . . .	39.
— DE CHEVAUX . . . . .	43.
— DE VACHES . . . . .	71.
— DE BÊTES A LAINE . . . . .	1230.

	ARPENTS			TOTAL	PRIX moyen
	1 <sup>re</sup> classe	2 <sup>e</sup> classe	3 <sup>e</sup> classe		
JARDINS, CLOS, etc. . . . .	1,25	»	»	1,25	16 lb » »
CHENEVIÈRES . . . . .	»	»	»	»	» » » »
TERRES LABOU- RABLES . . . . .	175,75	1420,35	784,4	2380,14	6 11 s. 3 d.
PRÉS . . . . .	19,5	6,1	»	25,6	14 » 10
PATURES . . . . .	»	»	»	»	» » »
VIGNES . . . . .	2,25	»	»	2,25	10 » »
BOIS . . . . .	62,13	»	»	62,13	4 » »
	<u>260,88</u>	<u>1426,45</u>	<u>784,4</u>	<u>2471,37</u>	

(Chemise de dossier, *Minutier de M<sup>e</sup> Périchon*, notaire à Nemours.)

1. De l'élection : Nemours.



XLVI.

*Violences sur des Protestants à Effondré.*

(28 décembre 1653)

[Le P. Malherbe, supérieur des Cordeliers de Malesherbes, ayant appris le différend mû entre Claude et Charles Benoist frères, et Antoine Benoist, voiturier par eau, demeurant à *Effondré*<sup>1</sup>, à cause des violences faites de nuit en leur maison, le 28 décembre 1653, sur lesdits Claude et Charles par plusieurs personnes, aurait ordonné au P. Eustache Ducrocq, religieux du couvent de Malesherbes et alors vicaire de Thomery, de déclarer les révélations à lui faites en suite du monitoire fulminé à Thomery. Mais dans l'espoir que les parties s'accorderaient, le P. Ducrocq avait gardé pour lui ces révélations. Rentré dans son couvent au mois de juin 1654, il reçut de son supérieur l'ordre formel de venir devant le notaire de Nemours passer la présente déclaration (23 septembre 1654) : ]

..... Pour à quoy satisfaire, déclare que Hector Landry, vigneron à Thomery, lui a dit avoir été chargé par Antoine Benoist d'une lettre au marquis de Varde<sup>2</sup> afin de chasser d'Effondré lesdits Claude et Charles Benoist, sous prétexte de la prétendue religion réformée qu'ils vouloient établir audit Effondré, et que plusieurs allans et venans s'y arrestoient; laquelle lettre il rendit audit seigneur marquis le jour de Noel dernier; et que suivant icelle ledict Landry avoit amené avec luy nuitamment plusieurs gens armés pour les chasser, comme ils firent, de la maison où ils estoient, après avoir rompu les portes, et que ce fut ledit Landry qui jetta le premier coup de pierre dans les vistres.

---

1. Paroisse de *Thomery*, cant. de Moret (Seine-et-Marne).

2. François-René Du Bec, marquis de Vardes, comte de Moret.

Que Robert Berger, bûcheron audit Effondré, luy révéla que Paul Michain et Labrière vinrent la nuit dudit jour de lundy après Noel, XXVIII décembre, en sa maison, de la part dudit Antoine Benoist, le firent lever et l'emmenèrent avec eux, disans que M. de Varde avoit commandé qu'on chassast lesdits Claude et Charles Benoist; qu'après que l'action fut faite, ledit Antoine Benoist manda ledit Berger en sa maison, le XV<sup>e</sup> fevrier, et luy deffendit de rien dire de ce qui s'estoit passé contre lesdits Claude et Charles.

Qu'en suite lesdits Paul Michin (*sic*) et Labrière reconnurent que sc'avoit esté eulx qui avoient, sur l'ordre dudit Antoine Benoist, assemblé tout le peuple des escarts et parroisse dudit Thomery pour assassiner ledit Claude et Charles Benoist, et qu'ils y furent comme les autres, et que les portes et fenestres avoient esté rompues et brisées sur l'advis dudit Antoine qui y estoit présent et y assistoit, et que sans la prière dudit Antoine ils n'y auroient esté, et en estoient fashés. Dirent outre que, huit jours après, ledit Antoine Benoist les envoya encore quérir, et leur dict qu'il falloit mettre le feu en la maison et les basnir, et mesme les attendre sur le chemin pour les assassiner.

Quand audit Antoine Benoist, seroit aussi venu à révélation et, pendant l'octave du Saint-Sacrement, il dit dans l'église, en présence dudit P. Ducrocq, Louis et Claude Veron, Louis Bezoust et Denis Descours, que c'estoit luy qui avoit fait faire l'action contre lesdits Benoist; qu'il avoit mis beaucoup de monde en peyne; qu'il estoit derrière eulx, qu'il ne donna aucun coup, et estoit fashé que ccla fut arivé; que mesme il avoit offert de l'argent ausdits Berger, Claude Lejeune, Louis Landry, Paul Michain et Labrière (*sic*) pour ne point parler de l'action. . . . .

(*Minutes de Debonnaire, notaire à Nemours.*)

(*Sera continué.*)

EUG. THOISON.





L'ANCIENNE ÉLECTION  
ET LA  
JUSTICE ROYALE DE PITHIVIERS

(1789)

---



ux premiers jours de la Révolution française, lorsque le nouvel ordre de choses eût amené la suppression des anciennes juridictions royales et seigneuriales, ce fut une question prédominante, en province, de savoir où seraient fixés à l'avenir les chefs-lieux de districts et les nouveaux tribunaux. Chacune des villes qui se croyaient dignes, par leur rang, leur population ou leur situation géographique, d'être désignées pour posséder ces avantages, s'empressa d'envoyer à l'Assemblée nationale une requête avec pièces et preuves à l'appui, et s'efforça de prouver que sa requête devait être prise en meilleure considération que celle des villes voisines. Les petites rivalités locales se réveillèrent, s'accrurent même sans doute; il en est des cités comme des individus, et bien souvent la victoire reste à celui qui a su crier le plus fort.

Ce n'était pas le cas de la ville de Pithiviers, naturellement indiquée pour recevoir la nouvelle justice royale à établir sur les limites de la Beauce et du Gâtinais. Il y avait une incontestable utilité à choisir ce lieu de préférence à Puiseaux, à Boiscommun ou à Yèvre-le-Châtel. Le Mémoire que nous publions ci-après est un sérieux exposé des motifs en faveur des réclamants. Ils avaient, comme les autres, fait entendre leurs voix, et, contrairement à beaucoup d'autres (il n'était pas possible d'ailleurs de contenter tout le monde), leurs voix furent écoutées.

Nous avons fait reproduire, en la réduisant de moitié, la carte de l'Élection de Pithiviers, annexée à l'original du Mémoire<sup>1</sup>.

H. S.

---

1. On n'oubliera pas, à ce propos, le « Mémoire sur l'Élection de Pithiviers en 1698 » que notre confrère et ami M. Jules Devaux a publié dans les *Annales de la Société du Gâtinais*, t. VII (1889), pp. 112-132. On se souviendra qu'il contenait la description de chacune des paroisses faisant partie de l'Élection, et, pour terminer, un tableau de chaque paroisse avec le nombre de feux dans chacune d'elles.

---

*MÉMOIRE à l'Assemblée nationale contenant la demande  
d'une justice royale pour la ville de Pithiviers en Beauce,  
généralité et diocèse d'Orléans*<sup>1</sup>.

La suppression des justices seigneuriales par tout le royaume est un des bienfaits décrétés dans la journée du 4 août, célèbre à jamais par les sacrifices faits à la justice et à la patrie.

Tandis que l'Assemblée Nationale va s'occuper du nouvel ordre judiciaire qu'elle doit instituer, et du remplacement des justices seigneuriales, c'est aux municipalités à mettre sous les yeux des représentans de la Nation les intérêts légitimes qui les portent à désirer la fixation des tribunaux dans les lieux indiqués par leur position, la nécessité et l'utilité.

La dispersion des tribunaux du premier et du second ordre sur la superficie de ce royaume, la distribution des assemblées administratives des différens degrés, ne seront certainement pas des opérations purement géométriques, qui, traçant des carrés égaux et uniformes, formeroient des divisions dont tout le mérite seroit dans la régularité linéaire du plan.

La haute sagesse, les lumières profondes, l'esprit de bienfaisance de l'Assemblée Nationale la portera à l'examen attentif des raisons phisiques, morales et politiques qui conseilleront l'établissement des corps judiciaires et administratifs, de préférence dans certains lieux. Elle écoutera avec intérêt et favorablement les demandes que les villes et provinces appuieront de la solidité des motifs.

C'est dans cette confiance que la ville de Pithiviers en Beauce a l'honneur de présenter à l'Assemblée Nationale ce mémoire relatif à l'établissement d'un tribunal judiciaire du second ordre dans ses murs pour l'avantage et l'utilité d'environ cinquante mille hommes qui habitent la circonférence dont elle est le centre et le lieu de raliement.

Pithiviers, située aux confins de la Beauce qu'elle termine à

---

1. *Archives nationales*, C. 95, n<sup>o</sup> 101.



son extrémité méridionale, est de la généralité et diocèse d'Orléans; l'évêque d'Orléans en est seigneur haut justicier.

Les abus des justices seigneuriales ont été depuis longtems sentis à Pithiviers; les sollicitations pour y échaper sont bien anciennes; il existe dans nos archives un projet d'arrêt du Conseil qui formait, il y a plus de cent ans, une justice royale dans cette ville.

Ce projet a été repris dans plusieurs occasions, notamment en 1788; les officiers municipaux furent solennellement et d'une voix unanime, dans la ville et la province, autorisés à faire toutes les démarches nécessaires pour procurer à Pithiviers et ses environs une justice royale séante dans cette ville.

Ces tentatives sont toujours demeurées sans effet; précédemment, par le poids des intérêts particuliers et des sollicitations contraires des seigneurs, et en 1788 par la suite des évènements que tout le monde sait.

Aujourd'hui que la tête de l'hidre féodal est abattue, qu'une régénération totale et bienfaisante va s'opérer, la ville de Pithiviers présente avec confiance à l'Assemblée Nationale les titres qu'elle a à l'établissement d'une justice royale dans ses murs.

Elle se propose et est assurée de démontrer sans réplique qu'elle seule, au milieu d'une circonférence de vingt-cinq lieues et sur un rayon de quatre, offre toutes les convenances à l'emplacement d'une juridiction du second ordre, exclusivement à toute autre ville ou bourg.

En jettant les yeux sur la carte topographique de Pithiviers et environs, et sur le tableau comparatif joint à ce mémoire, on voit que cette ville est placée entre quatre ou cinq villes à une distance à peu près égale; à 10 lieues midi d'Orléans, 10 est de Montargis, 8 est quart d'est de Nemours, 7 nord d'Estampes, 7 ouest de Janville.

Pithiviers occupe le centre; une centaine de villages, bourgs et quelques, et petites villes sont répandus sur tous les points de cette superficie circulaire par des rayons de quatre lieues. Presque tous, villes et villages, sont régis par des justices seigneuriales qui ne parviennent à la justice suprême qu'au troisième et quatrième degré.

L'Assemblée Nationale se propose dans la formation du nouvel ordre de magistrature, 1<sup>o</sup>) de donner aux peuples des juges intègres et éclairés; 2<sup>o</sup>) de rapprocher les justiciables de leurs tribunaux en réduisant à deux les degrés de juridiction.

On obtiendra le premier point en réformant les études, en les surveillant, en les encourageant, en les dirigeant sur une meilleure méthode, en donnant aux juges plus de considération que d'argent, plus d'honneur que de richesses; en faisant renaître ce pouvoir enchanteur de l'opinion publique qui, si elle ne met pas la vertu dans le cœur, inspire au moins des actions louables et utiles.

On manquera son but si les sièges royaux trop multipliés ne présentent que des emplois oisifs, où les talens et les vertus trop resserrés n'auraient pas l'espérance de fonder une réputation trop souvent méritée.

On s'éloigneroit de même du second point si les sièges royaux avoient une étendue telle que les justiciables fussent constitués en dépenses, en voyages et en pertes de tems pour obtenir justice.

C'est sur la nécessité d'éviter l'alternative de l'un ou l'autre excès que la ville de Pithiviers fonde la demande d'une justice royale dans son enceinte, qui réunisse à l'avantage de former une juridiction importante, celui de n'avoir pour justiciables que la multitude des individus qui, continuellement amenés par leurs affaires à Pithiviers, ont avec les habitans de cette ville des relations nécessaires de toute espèce.

D'abord Pithiviers contient environ trois mille habitans parmi lesquels un grand nombre de familles nobles et bourgeoises.

Les préjugés anciens sur les offices de judicature subalterne tenoient à leur peu de consistance et de considération, aux abus et aux plaintes générales.

Désormais la France régénérée dans ses principes constitutionnels et administratifs recevra de nouvelles idées; l'admissibilité de tous les citoyens à tous les emplois réunissant tous les rangs, chacun s'efforcera suivant son goût de se rendre propre aux professions différentes, parmi lesquelles la magis-



trature elle-même régénérée tiendra toujours un rang distingué ; et alors Pithiviers offrira toujours des sujets à choisir pour la composition de ses magistratures.

Pithiviers a cet avantage incontestable sur toutes les petites villes ou gros bourgs qui l'environnent à quatre lieues la ronde, tels Yèvre le Châtel, Puiseaux, Boiscommun, Neuville, etc., dont il sera parlé ci après.

Mais une infinité d'autres motifs indiquent que ce n'est qu'à Pithiviers seul, dans sa circonférence, que peut et doit être établie la justice royale pour cette partie de la province.

Pithiviers a toutes les semaines un marché considérable, et pendant l'année quatre foires où viennent s'approvisionner, vendre et acheter presque exclusivement tous les habitans de plus de cent municipalités.

Ils y trouvent les agens de l'administration provinciale, toutes les recettes d'impôts directs et indirects, le contrôle des actes, les consignations ; les officiers de presque toutes les justices y demeurent, communautés de chirurgiens, médecins, hôpitaux, distribution de sel.

Deux grands chemins, divers embranchements y aboutissent, plusieurs sont projetés. Poste aux lettres et aux chevaux.

Enfin dans l'étendue désignée qui n'est que de quatre lieues autour de Pithiviers, il est peu d'individus que leurs affaires n'amènent souvent à cette ville qui est leur entrepôt, et le point de raliement pour toutes les transactions sociales.

Cette distance de quatre lieues ou environ, en plus ou en moins, est précisément celle qu'il convient de donner au ressort de la justice.

Elle n'est point trop forte, puisque de cette même distance et de plus loin encore on arrive de tous côtés aux foires et marchés ; que le département provincial et la recette des impôts nécessitent les transports de tous ceux qui y ont affaire pour ces objets.

Et certainement il est heureux pour les habitans des campagnes, dont le tems est précieux, de pouvoir remplir toutes leurs destinations dans le même lieu, dans le même jour.

On ne croit pas que l'on puisse contester à la ville de Pithi-

viers les convenances qui la rendent propre 1<sup>o</sup>) à recevoir un tribunal de justice royale; 2<sup>o</sup>) à en fournir les membres; enfin on ne peut lui disputer l'avantage de sa situation favorable à l'établissement qu'elle sollicite.

Mais peut-être quelques petites villes voisines, dont plusieurs possèdent des sièges royaux, croiront-elles devoir revendiquer la priorité de l'établissement de leurs juridictions, tandis que d'autres désireront la division en leur faveur du tribunal demandé pour Pithiviers. Nous allons parcourir les droits et les prétentions des unes et des autres.

Il existe à une lieue de Pithiviers un bourg ancien, ruiné, autrefois assés peuplé, nommé *Yèvre-le-Chastel*; il est le siège d'une justice royale. Tous les officiers de cette justice demeurent à Pithiviers. Plus d'une fois on a essayé d'obtenir la translation de l'exercice dans cette ville. Des intérêts particuliers s'y sont opposés. Aujourd'hui encore le lieutenant particulier et tous les subalternes désirent et demandent cette translation<sup>1</sup>. Leurs vœux seroient satisfaits si le ressort d'Yèvre-le-Chastel se trouve confondu dans celui qu'on propose pour la justice de Pithiviers; le certificat et le mémoire qu'ils présentent à l'Assemblée Nationale ne laissera aucun doute sur leurs dispositions.

On jugera qu'ils sont à portée plus que personne de sentir les inconvéniens d'un siège de justice placé dans un lieu qui ne peut servir et ne sert effectivement de résidence à aucun des membres, qui n'est d'aucune ressource pour les justiciables, obligés de se transporter tantôt à Pithiviers, tantôt à Yèvre-le-Châtel, pour solliciter les juges, instruire les procureurs, assister aux plaidoeries et jugemens; heureux encore quand ces voyages ne sont pas inutiles, ce qui arrive toutes les fois que les mauvais tems, les mauvais chemins, les maladies et mille autres causes dérangent et retardent les audiences.

Ce n'est donc pas à Yèvre-le-Châtel que peut être établie

---

1. En effet, le lieutenant particulier au bailliage d'Yèvre-le-Châtel, Chevillard, signe cette pétition comme « premier échevin » de Pithiviers.

une justice royale, et il n'y a aucune raison de conserver celle dont ce village est le siège.

Le bourg de *Neuville-aux-Bois*, à l'entrée de la forêt d'Orléans dont il est à six lieues et quatre de Pithiviers, possède une justice royale qui a la plupart des inconvénients d'une justice seigneuriale. Son ressort peu étendu ne donne pas assés d'affaires pour occuper ses officiers. Tous ou presque tous y joignent des professions incompatibles avec les fonctions de juges. Il seroit d'ailleurs difficile de trouver dans Neuville le nombre de sujets nécessaires pour former un tribunal de quelque importance, même de la nature de celui qui y existe, et de le composer avec choix. Sa position près des bois, la difficulté de ses abords, les habitudes de ses citoyens doivent mettre le bourg de Neuville dans la classe des municipalités qui auront seulement des jurés et des juges de paix.

Neuville est du département de Pithiviers pour l'administration et la recette des impôts; quoiqu'il y ait un marché, c'est celui de Pithiviers qui règle le prix des grains, et il y a de Neuville à Pithiviers une relation nécessaire et indispensable.

*Puiseaux*, à quatre lieues nord-est de Pithiviers, est une petite ville du Gâtinais dont est seigneur l'abbé de Saint-Victor de Paris; les appels de sa justice se relèvent au Châtelet de Paris dont elle est éloignée de vingt lieues.

Puiseaux est du département de Pithiviers; c'est le marché de cette ville qui l'approvisionne en grande partie, et ses relations sont nécessaires et multipliées.

Puiseaux n'offre point parmi ses habitans un nombre suffisant de sujets pour composer un tribunal de second ordre. Plusieurs personnes de mérite et connues s'y distinguent, mais elles cumulent toutes les places sur leurs têtes, et c'est à coup sûr un des maux publics que la sagesse de l'Assemblée Nationale s'empressera de détruire sans retour.

D'ailleurs les abords de Puiseaux sont jusqu'à présent impraticables une grande partie de l'année, et le local de cette ville où l'on ne distingue qu'une famille riche et considérable ne présente aucune convenance à l'établissement d'une justice royale.

Enfin Puisseaux ne pouvant et ne devant pas devenir le siège d'un tribunal de second ordre, il convient qu'elle soit plutôt du ressort de Pithiviers que de celui de Nemours, avec qui elle n'a aucune des relations qui nécessitent son rapport avec Pithiviers.

*Boiscommun*, au milieu des bois, quoiqu'il possède une justice royale qui va par appel à Orléans, est à peu près dans le même cas que les précédentes. Ses abords sont impraticables, et il ne s'y trouve pas plus de ressources pour la composition d'un tribunal de second ordre.

Tous les endroits que nous venons de décrire terminent le rayon de quatre lieues dont la ville de Pithiviers occupe le centre; ils ont au-dessus d'eux, à une distance à peu près égale, les villes de Nemours, Montargis, Étampes, Janville et Orléans, dont les justices de second ordre atteindront jusqu'à eux; tandis que ces mêmes endroits et tous les villages et habitations intermédiaires autour de Pithiviers formeront le ressort à attribuer à la justice de Pithiviers. L'appel de ce tribunal relèveroit à Orléans où vraisemblablement il sera établi une justice suprême pour une partie de la province.

On se convaincra, par l'inspection de la carte qui marque les points principaux, et le tableau comparatif qui désigne tous les lieux, l'un et l'autre joints à ce Mémoire<sup>1</sup>, que la distribution proposée renferme toutes les convenances possibles de la localité, et qu'elle renferme de même toutes celles qui naissent des relations sociales.

Enfin, si l'on attache, comme l'on doit, l'idée d'importance à l'objet de ce Mémoire, on verra que la ville de Pithiviers offre toutes les ressources suffisantes pour la composition et l'organisation des nouveaux corps judiciaires et administratifs sous l'inspection de tribunaux suprêmes de l'un et l'autre genre établis à Orléans.

Le désir de voir acquérir plus d'importance et de considéra-

---

1. Nous reproduisons la carte, mais nous jugeons inutile d'imprimer le « tableau comparatif » qui n'apprendrait rien de nouveau, surtout après la publication de M. Devaux mentionnée plus haut.

tion aux lieux qui nous ont vus naître n'est pas le seul motif qui dirige la demande des habitans de Pithiviers. Les raisons sur lesquelles sont fondés leurs vœux prouvent qu'ils se sont appuyés sur la nature des choses, l'ordre et le bien public. D'ailleurs leur louable ambition est soutenue de l'aveu de la plupart des municipalités qui l'environnent, de la Noblesse et du Clergé qui ont soutenus dans tous les tems et notamment en 1788 les démarches que le corps municipal de Pithiviers a été chargé de faire, et qu'ils continuent aujourd'hui pour obtenir une justice royale.

On se flatte de produire la preuve de cet assentiment général, en mettant incessamment sous les yeux de l'Assemblée nationale les délibérations particulières des Municipalités, qu'elles ont été invitées à donner sur cet objet.

Nous finissons en soumettant toutes nos espérances aux lumières de l'Assemblée Nationale, convaincus de l'excellence des vûes qui la dirigent, nous pensons avec satisfaction qu'elle portera l'attention la plus étendue sur nos demandes, et nous attendons avec confiance et respect ces suprêmes déterminations.

Arrêté en l'hôtel de ville de Pithiviers, ce sept octobre mil sept cent quatre vingt neuf.

LE BÈGUE D'OYSEVILLE,  
maire et P. S. du département.

CHEVILLARD, premier échevin.	DAMOTTE, échevin.	DUFRESNE, conseiller.
D'AUSSY, président du Comité.	VÉNARD, avocat, secrétaire du Comité.	CHENARD, procureur du Roy.
DE GYVÈS.	MERCIER D'AUBVILLE, président de l'Élection.	POINTEAU.
BERTHEAU, receveur particulier des finances.	MERCIER DE LA BRIÈRE, subdélégué.	BAUDRY.
PERRET, bailly.	DANGLEBERMES, chantre et chanoine.	Le chevalier de TOUSTAIN.
PROVENCHÈRE, contrôleur au grenier à sel.	GENEST L'AÎNÉ.	GUERRIER, vice-président du Comité.
PERRINET.	D'AUSSY DES COUTURES.	CHENARD, s. greffier.

[A la suite du « Tableau comparatif », on lit ceci :]

Parmi ces paroisses, 13 ne sont plus du ressort de l'Élection et ont été distraites de sa première création. Les unes, comme Auxy, Boèce, Échilleuse, Beaune, etc., ont été attachées pour les impositions à l'Élection de Nemours, généralité de Paris, quoique plus près de Pithiviers de trois et quatre lieues. Les autres, comme Boiscommun, Chemeaux, Saint-Michel, Saint-Loup, etc., sont de l'Élection de Montargis, quoique plus près de Pithiviers, ainsi qu'il est aisé de le voir par le tableau d'autre part.

Il n'est pas douteux que toutes ces paroisses gagnassent beaucoup à rentrer dans le ressort de Pithiviers, et à y trouver leurs juges directs pour toutes les contestations qui peuvent s'élever parmi leurs habitants.

Mais au moins doit-il être absolument hors de doute que les 83 paroisses, qui forment son département Provincial actuel, ont le plus grand intérêt à la création d'une justice royale à Pithiviers.

Cette ville est déjà le point de réunion du canton pour toutes les relations qu'établissent entre les hommes la sociabilité, le commerce, les affaires de finance, elle peut leur offrir encore un Tribunal où ils viendront solliciter une justice prompte et prochaine.





EXTRAITS DES MINUTES  
DES  
NOTAIRES DE FONTAINEBLEAU

(XVII<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> SIÈCLES)

*Étude de M<sup>e</sup> Gaultry (suite).*

—

1661.

- 3 juillet. — François Dazin, marchand, loue à Nicolas marquis de Boulainvilliers, pendant le temps du séjour du roi à Fontainebleau, deux chambres basses contenant trois lits garnis et un petit lit pour coucher un valet, une écurie pour trois chevaux, et une place pour le palefrenier; le tout moyennant 270 livres par mois.
- 6 juillet. — Philippe de Montaut, duc de Navailles, pair de France, et Suzanne de Baudéan, son épouse, donnent procuration pour traiter avec le duc d'Épernon du domaine de Châteauneuf.
- 14 juillet. — Pierre Osmont, bourgeois de Paris, ayant découvert de très belles roches propres « à faire grottes et enrichissement de fontaines » dans les « montagnes » des deux côtés de la rivière du Loing, entre Nemours et Souppes, des échantillons ont été montrés au roi qui a manifesté le désir d'en orner et enrichir les cascades du Tibre au parc de

- Fontainebleau : ledit Osmont s'engage à fournir à Sa Majesté les roches nécessaires, au prix de 10 livres par charrettes attelées de trois bons chevaux, et ces roches seront reçues au port de Valvins ou à celui d'Effondré par une personne spécialement chargée de surveiller le déchargement. André Lenôtre a signé l'acte.
- 16 juillet. — Jacques Adhémar de Monteil de Grignan, évêque d'Uzès, actuellement logé à Fontainebleau dans la cour du Cheval Blanc, approuve des contrats passés pour réparations à faire à l'abbaye de Notre-Dame de Fontdouce en Saintonge, dont il est abbé commendataire.
- 19 juillet. — Monseigneur le prince Louis de Vendôme, duc de Mercœur, lieutenant-gouverneur en Provence, actuellement logé à Fontainebleau en l'hôtel de Nemours, constitue 1500 livres de rente viagère, sur le duché d'Étampes, à son secrétaire Jacques Bouhier de Beau regard, qui l'a toujours servi pendant vingt-trois ans d'une manière aussi intelligente que désintéressée.
- 26 juillet. — Transaction passée entre messire Louis de Comenge, marquis de Vervins, premier maître d'hôtel de Sa Majesté (tant en son nom qu'au nom de sa mère, de son frère François de Comenge, et de sa sœur Louise-Henriette de Comenge, épouse de François de Joyeuse), et messire François-René du Bec-Crespin, chevalier, marquis de Vardes, comte de Moret, colonel des Cent-Suisses de la garde ordinaire du roi.
- 18 août. — Michel Le Tellier, marquis de Louvois, fait personnellement hommage à Monseigneur Henri d'Orléans, duc de Longueville, pour



- raison de la terre et seigneurie de La Ferté-Gaucher acquise de messire François de Clermont, chevalier, marquis de Montglat, le 2 août précédent, par acte passé à Paris.
- 19 août. — Messire Henry de Maupas du Tour, évêque du Puy, nommé à l'évêché d'Évreux, résigne son évêché du Puy en faveur d'Armand de Béthune, moyennant 3000 livres de pension annuelle.
- 23 août. — Marin Cureau, sieur de la Chambre, médecin ordinaire de Sa Majesté, vend 8000 livres de rente en deux contrats à Ambroise-François Cureau, docteur en médecine demeurant à Paris, paroisse Saint-Eustache.
- 26 août. — Le maréchal Abraham de Fabert, demeurant à Sedan, donne procuration à messire Daniel de Sahuguet, chevalier, pour louer une maison sise à Paris, rue de Matignon, près le Louvre, que ledit maréchal doit acquérir à réméré pour sept ans de messire François de Créqui, général des galères de France. [La vente a eu lieu le 28, au prix de 240000 livres.]
- 29 août. — Le chancelier Pierre Séguier donne à bail pour un an à Pierre de l'Espine, bourgeois de Paris, le droit d'aide de l'élection de Romorantin, moyennant 20000 livres.
- 1<sup>er</sup> septembre. — En raison des agrandissements prochains de l'hôtel de la Chancellerie, André Morel, apothicaire à Fontainebleau, et sa femme, vendent au roi une petite maison y attenante.
- 18 septembre. — Messire Pierre de Beauvilliers de Saint-Aignan, clerc du diocèse de Bourges, pourvu de l'abbaye de Saint-Pierre et Saint-Paul de Ferrières, résigne ladite abbaye en faveur de Henri-François de Rougé, clerc du diocèse d'Arras.

- 17 octobre. — Un tailleur de Paris s'engage à livrer au roi, à l'hôtel Colbert à Fontainebleau, moyennant 50 livres l'un, deux cents drapeaux en bon taffetas bleu et blanc, parsemés de fleurs de lis, avec couronnes royales, tout montés, pareils à ceux du régiment des gardes qui ont été récemment faits.
- 23 octobre. — Monseigneur Henri de Lorraine, duc de Guise, prince de Joinville, tant en son nom qu'en ceux de Marie de Rohan, duchesse de Chevreuse, et de Marie de Lorraine de Guise, donne procuration générale à Pierre Hurault, marchand de la ville d'Orléans, de percevoir les droits sur tout le poisson salé, sec et frais, qui se vend dans le ressort des Cours de parlements de Paris et de Rouen.

*(Sera continué.)*

V<sup>te</sup> DE GROUCHY.



# TABLE DES MATIÈRES

## I

### COLLABORATEURS

MM.	Pages.
CHARRON (Alf.). — Essai historique sur Sainte-Geneviève-des-Bois (Loiret). . . . .	141, 260
DIMIER (Louis). — Les logis royaux au palais de Fontainebleau, de François I <sup>er</sup> à Charles IX . . . . .	89
GROUCHY (V <sup>te</sup> de). — Extraits des minutes des notaires de Fontainebleau (suite). . . . .	370
HERBET (Félix). — L'église Saint-Louis de Fontainebleau et son architecte Claude Martin . . . . .	191
HERLUISON (Henri). — La maison de Saint-Lazare d'Étampes, propriétaire à Audeville (Loiret). . . . .	139
JAROSSAY (abbé Eug.). — Histoire de l'abbaye de Ferrières en Gâtinais, de l'ordre de Saint-Benoît (vi <sup>e</sup> -xviii <sup>e</sup> siècles). . . . .	1, 205, 301
PROU (Maurice). — L'acquisition du Gâtinais par Philippe I <sup>er</sup> . . . . .	177
STEIN (Henri). — Recherches sur la topographie gâtinaise; V. Le pont de Samoïs. . . . .	263
— L'ancienne Élection et la justice royale de Pithiviers (1789) . . . . .	357
— Chronique bibliographique gâtinaise. . . . .	176, 270
THOISON (Eug.). — L'abbé Hédelin d'Aubignac et sa famille d'après des documents nouveaux . . . . .	273
— Documents inédits sur les paroisses du Gâtinais (Aufferville, Château-Landon, Courances, Courtempierre, Dannemois, Fromont, Jouy, Juranville, La Gerville, La Madelcine, Lorrez-le-Bocage, Melun, Puisceaux, Souppes, Thomery). . . . .	128, 349

## II

### GRAVURES

Vue de l'abbaye de Ferrières au xvii <sup>e</sup> siècle, d'après Claude Chastillon (hors texte) . . . . .	1
Escalier de l'arène de Ferrières où Pépin le Bref combattit contre un lion . . . . .	55
Vue de l'église Saint-Louis de Fontainebleau. . . . .	199
Signature de Loup de Ferrières . . . . .	240

	Pages.
Armoiries de l'abbaye de Ferrières. . . . .	259
Vue extérieure de l'église de Ferrières. . . . .	341
Carte de l'Élection de Pithiviers avant 1789. . . . .	360

---

### III

#### ADMINISTRATION

Séance de la Société tenue à Fontainebleau, le 28 mars 1897 . . . . .	III
Séance de la Société tenue à Châtillon-Coligny, le 7 juin 1897. . . . .	IV
Séance de la Société tenue à Paris, le 25 octobre 1897 . . . . .	IV
Exposé de la situation financière au 31 décembre 1897 . . . . .	XI
Bureau de la Société pour l'année 1898 . . . . .	XI
Liste des membres de la Société et des Sociétés correspondantes. . . . .	XII

---

### IV

#### BIBLIOGRAPHIE

##### 1<sup>o</sup>) LIVRES

###### MM.

BAF (G.-A.). — <i>Château-Landon; la destruction des vieux monu-</i> <i>ments</i> (Fontainebleau, 1898, in-16) . . . . .	176
PINSON (H.). — <i>Un excentrique au XVIII<sup>e</sup> siècle; étude biographique</i> <i>sur l'abbé Desforges, chanoine de l'église collégiale de Sainte-</i> <i>Croix d'Étampes</i> (Paris, 1898, in-12) . . . . .	270
THOISON (Eug.). — <i>Faits divers lyricantois</i> (Nemours, 1898, in-4 <sup>o</sup> ) . . . . .	272
VOLLANT (L.). — <i>L'église de Saint-Germain-lès-Corbeil</i> (Paris, 1897, in-8 <sup>o</sup> ) . . . . .	176

##### 2<sup>o</sup>) PÉRIODIQUES

Ami des monuments et des arts (Paris, 1897) . . . . .	271
Annuaire du Conseil héraldique (Paris, 1896) . . . . .	271
Bulletin archéologique du Comité des travaux historiques (Paris, 1897) . . . . .	271
Bulletin de la Société de l'histoire de Paris et de l'Île-de-France (Paris, 1897) . . . . .	271

	Pages.
Bulletin de la Société historique et archéologique de Corbeil, d'Étampes et du Hurepoix (Corbeil, 1897) . . . . .	270, 271
English historical Review (London, 1897) . . . . .	272
Gazette des Beaux-Arts (Paris, 1897) . . . . .	271
Neues Archiv für die ältere deutsche Geschichtsforschung (Berlin, 1898)	272
Normandie [La] (Rouen, 1898) . . . . .	271
Nouvelle Revue historique du droit français et étranger (Paris, 1897).	176
Revue des Questions historiques (Paris, 1898) . . . . .	270

3°) JOURNAUX

Abeille de Fontainebleau . . . . .	176
------------------------------------	-----

4°) NOMS CITÉS

MM.	Pages.	MM.	Pages.
Bouquet (F.) . . . . .	271	Pinson (P.) . . . . .	270
Colas (abbé E.) . . . . .	271	Poli (O. de) . . . . .	271
Dufour (A.) . . . . .	271	Prou (M.) . . . . .	176, 271
Marquis (L.) . . . . .	271	Rhodes (W.-E.) . . . . .	272
Millon de Montherlant . . . . .	270	Vitry (P.) . . . . .	271



DM  
5/64